LIBRARY
OF
TUFTS COLLEGE.

THE GIFT OF

Maturin M. Ballou, Esq. of
Boston.
(1389.) June, 1860.

E 4 / 48

MÉMOIRES
DE SULLY.

TOME SEPTIÉME.

MÉMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BÉTHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI-LE-GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

Par M. L. D. L. D. L.

Nouvelle édition, revue & corrigée.

TOME SEPTIÉME.

A LONDRES.

M. DCC. LXXVIII.

DC
122.9
S9
1778

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE XXIV.

MÉMOIRES de l'année 1607. Occupations & lettres de Henri. Mort du chancelier de Bellievre. Naiſſance d'un ſecond fils de France. Marques de confiance & d'amitié de Henri pour Sully ; brouillerie entr'eux, dans laquelle Henri recherche Sully. Services que Sully rend au roi dans l'aſſemblée des calviniſtes à la Rochelle, dans l'affaire du P. Séguran avec les Rochellois ; nouvelles graces accordées par Henri aux jéſuites. Brigues de l'Eſpagne à la cour & dans le conſeil, contre Henri & contre Sully ; conver-

ſation entr'eux à ce ſujet, & conſeil donné par Sully ; autres ſervices qu'il rend au roi dans les brouilleries de cour. Suite des affaires entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies ; ſentimens de Sully ſur les offres faites au roi par les Flamands. Conſeil tenu à ce ſujet. Victoire navale remportée par les Flamands ſur les Eſpagnols ; conférences pour une ſuſpenſion d'armes, & pour la tréve. Suite des affaires de la Valteline, entre l'Eſpagne & les Griſons. Affaires d'Allemagne, d'Angleterre & autres étrangeres. Différend du pape & des Vénitiens terminé par la médiation de Henri. Bref de Paul V à Sully. Travaux de Sully dans la finance, la police & les autres parties du gouvernement. Artifices des courtiſans pour le perdre. Il forme le projet d'un nouveau conſeil, qui demeure ſans exécution. Autres affaires de finances, de gouvernement, de police, &c. Dépenſe de Henri IV au jeu, pour ſes manufactures, &c. Vie privée & brouilleries dans la maiſon de ce prince. Il rend Sedan au duc de Bouillon.

LES affaires du dedans du royaume furent pendant cette année dans une ſitua-

tion ſi tranquille, qu'elles ne nous laiſſent preſqu'aucun événement remarquable à particulariſer; mais elles offrent en récompenſe un ſpectacle bien plus touchant, malgré ſon uniformité, que ces cataſtrophes ſingulieres, leſquelles n'amuſent à décrire & à lire, que par ces mêmes traits d'inhumanité ou de dépravation, qui ne devroient nous inſpirer que du dégoût & de l'horreur. Ce ſpectacle eſt l'abondance & le repos répandus par toute la France. On n'avoit jamais tant vu de plaiſirs & de divertiſſemens, qu'il y en eut cet hyver à la cour & dans Paris, & les campagnes reſſentoient auſſi tous les effets d'un heureux regne.

Cette diſpoſition, qui prenoit ſa premiere ſource dans le cœur bienfaiſant de Henri, rejailliſſoit à ſon tour ſur lui, & lui faiſoit partager la jouiſſance de ſes propres bienfaits. Débarraſſé de toute affaire tumultueuſe, juſqu'à ce que le tems qu'il s'étoit preſcrit pour mettre le comble à la gloire de ſon regne fût arrivé, ce prince n'avoit preſque rien à faire, qu'à ſe livrer aux douceurs d'une vie privée, au milieu de ſes ſerviteurs & dans ſes maiſons royales, qu'il viſitoit les unes après les autres. Il étoit le premier janvier à Saint-Germain, où je ne pus aller rendre à LL. MM. les devoirs ordinaires, ma playe de la bouche, qui s'étoit

r'ouverte par une apoſtume, m'arrêtant chez moi. S. M. eut la bonté de m'écrire pour me marquer la part qu'elle y prenoit, & elle m'envoya pour conférer ſur les affaires du gouvernement, dont on vouloit former le plan dès le commencement de l'année, les deux de ſes miniſtres auxquels elle y donnoit la principale part, je veux dire Villeroy & le garde-des-ſceaux. Celui auquel j'ai déja donné ce nom, eſt Sillery, que S. M. avoit aſſocié aux fonctions de chancelier, juſqu'à ce qu'il les exerçât ſeul par la mort de Bellievre, qu'on voyoit bien n'être pas éloignée. L'eſprit de ce magiſtrat, juſques-là ſi ſain, avoit commencé depuis quelque tems à s'altérer, de maniere qu'il fallut lui donner un ſucceſſeur de ſon vivant. Il vit cette aſſociation d'une maniere qui étoit une nouvelle preuve combien elle étoit néceſſaire (1), quoique Sillery s'y

---

(1) « Vous voyez, dit-il à M. de Baſſompierre, » un homme qui s'en va chercher une ſépulture à » Paris. J'ai ſervi tant que j'ai pu le faire, & quand » ils ont vu que je n'en étois plus capable, ils m'ont » envoyé repoſer, & donner ordre au ſalut de mon » ame, à quoi leurs affaires m'avoient empêché de » penſer. Un chancelier ſans ſceaux, eſt un apo- » thicaire ſans ſucre » : *Journal de Baſſompierre*.

Lorſque Henri IV demanda les ſceaux à M. de Bellievre pour Sillery, ſe ſervant de l'occaſion de

comportât avec toute la complaiſance poſſible, ſa foibleſſe en augmenta ; il revint tout-à fait en enfance, & paya enfin le dernier tribut de l'humanité, après avoir payé preſque tous les autres.

Le roi vint à Paris le 2 janvier, en intention d'aller & de mener la reine à Vigny, voyage dont je le détournai. Il ſe contenta d'aller faire un tour à Fontainebleau, d'où il revint à Paris à la fin de février, pour aller à Chantilly, qui étoit ſa promenade ordinaire du mois de mars. Il s'y plaiſoit beaucoup dans cette ſaiſon. « Il fait ici fort » beau, m'écrivoit-il de cet endroit, le 8

ſon voyage en Limoſin, où le grand âge & la foibleſſe de Bellievre ne lui permettoient pas de le ſuivre, ce chancelier lui répondit : « que s'il ne » vouloit faire courir la poſte aux ſceaux, il les » rendroit toujours à tems, au même lieu où S. M. » arriveroit...... Il ſemble, Sire, ajouta-t-il, que » vous craigniez qu'il n'y ait point de terre en » Guyenne pour m'enterrer ; je me porte bien, & » n'ai ſouci de ma vie, que pour votre ſervice, » laquelle me ſeroit fort ennuyeuſe, ſi j'en étois » éloigné » : *P. Mathieu, tom. 2, liv. 3, pag. 688.* Ce grand chancelier, dont la probité & la fermeté ont été généralement reconnues, avoit ſervi ſous cinq rois. Il eſt auteur de pluſieurs utiles réglemens pour la chancellerie. Il mourut le 5 ſeptembre de l'année ſuivante, âgé de ſoixante-dix-huit ans. Il étoit de la ville de Lyon.

» mars ; j'y paſſe bien mon tems ; tous les jours » je ſuis à cheval, & j'y ai bien du plaiſir ». Il ne ſe fixa nulle part, que lorſque de retour de Paris, il eut pris, le 20 mars, le chemin de Fontainebleau ; il y paſſa le printems. S. M. eut fort beau tems depuis Paris juſqu'à Fleury, par où elle paſſa pour voir ſes enfans, qui étoient encore dans cette maiſon ; mais la pluie l'accompagna depuis Fleury juſqu'à Fontainebleau. Dans la lettre où Henri me fait tout ce détail, il me mande encore que le dauphin étoit venu une lieue à ſa rencontre, & qu'il l'avoit trouvé fort joli, auſſi bien que ſes autres enfans ; que la reine, qui étoit groſſe alors, ſe portoit bien, & devoit ſe rendre inceſſamment à Fontainebleau. « Mandez-moi des » nouvelles de la ville, m'écrivoit ce prince, » le premier avril. Je me porte bien ici, » comme auſſi font ma femme, mon fils & » mes autres enfans, qui ſont les plus jolis » du monde, & me donnent bien du » plaiſir (2) ».

(2) « Il aimoit, dit Perefixe, tous ſes enfans, » légitimes & naturels, avec une affection pareille ; » mais avec différentes conſidérations. Si ne vouloit » pas qu'ils l'appellaſſent *monſieur*, nom qui ſemble » rendre les enfans étrangers à leur pere, & qui » marque la ſervitude & la ſujétion ; mais qu'ils » l'appellaſſent *papa*, nom de tendreſſe & d'amour ».

La reine y accoucha le 16 avril, à onze heures du soir de son second fils, auquel on donna dans la suite le nom de duc d'Orléans (3). S. M. me le fit aussi-tôt savoir par un billet que Montmartin m'apporta de sa part, & je reçus presque dans le même moment une seconde lettre de sa main, pour faire tirer le canon. Cette naissance redoubla la joie dans la famille royale. Le roi, qui avoit compté revenir à Paris au commencement de mai, ne songea plus à s'éloigner de Fontainebleau, d'où il fit seulement un voyage pour voir madame de Moret.

La chasse y tenoit toujours, comme à l'ordinaire, un des premiers rangs parmi ses divertissemens. Après l'exemple qu'on a que cet exercice a un attrait insurmontable pour une infinité de personnes, je n'ai garde de décider qu'il ne sauroit être que très-médiocrement divertissant, parce qu'il ne l'est point du tout pour moi. Le récit que Praslin me faisoit de Fontainebleau, des parties de S. M. n'étoit assurément pas bien propre à me l'inspirer; il me mandoit que le même jour S. M. après avoir chassé le

(3) Il n'eut point de nom de baptême, parce qu'il mourut dans sa cinquiéme année, avant que les cérémonies de son baptême eussent été faites.

matin à l'oiſeau, avoit fait une chaſſe du loup, & fini ſa journée par une troiſiéme du cerf qui avoit duré juſqu'à la nuit, & malgré une pluie de trois ou quatre heures. On étoit alors à ſix grandes lieues du gîte: c'eſt de-là qu'il fallut faire retraite, entiérement pénétrés d'eau, excepté le roi ſeul, qui changea de tout avant que de regagner Fontainebleau, où il arriva un peu fatigué à la vérité, mais avec cela gai & content, parce qu'il avoit pris ce jour-là tout ce qu'il avoit attaqué. Voilà ce que les princes appellent s'amuſer; mais il ne faut diſputer ni des goûts, ni des plaiſirs. Henri ne laiſſa pas de s'occuper le lendemain tout le matin à viſiter tous ſes ouvriers, & à courir d'attelier en attelier. « Il eſt vrai, ajoutoit » Praſlin, qu'au retour du Parc, il ſe » ſentit un peu de fievre, mais ce ne fut » rien ». Pour ce prince, quand il m'écrivoit ſur ce ſujet, c'étoit en vrai chaſſeur, qui paſſe légérement ſur toutes ſes fatigues, & appuie ſur ce qu'il appelle ſes bonnes fortunes. Il me mandoit, par exemple, le 20 mai, qu'il avoit chaſſé la veille avec le plus grand plaiſir du monde, & ſans avoir beaucoup de chaud, qu'il avoit pris ſon cerf de bonne heure, étoit venu dîner à Ponthierry à dix heures, & revenu à deux & demie à Fontainebleau, où il avoit ren-

contré la reine qui venoit au-devant de lui. Une autre fois. « Je viens de prendre un » cerf avec grand chaud & grand plaisir ». Rien ne coûte de ce qui plaît.

Ce prince ne perdoit pas de vue ses affaires pour tout cela; mais comme elles ne lui donnoient pas alors beaucoup de peine, il en étoit quitte pour m'écrire de tems en tems, ou pour m'appeller à Fontainebleau, lorsqu'il avoit quelque chose d'important à me communiquer. Il m'y fit venir le mercredi de Pâques, avec le président Jeannin, & y manda son conseil, pour le lundi de la Quasimodo. Il n'oublioit jamais à payer le moindre surcroît de peine, par de nouvelles libéralités. « Je n'attends » point, m'écrivoit-il, que ceux qui me » servent bien me demandent. Vous m'ai- » dez si bien à faire mes affaires, que je » veux aussi vous aider à faire les vôtres, je » vous donne vingt mille écus sur mes » deniers extraordinaires, faites-en faire les » dépêches nécessaires. J'ai su, me man- » doit-il une autre fois, que vous faites » bâtir à la Chapelle, & que vous y faites » un parc, comme ami des bâtisseurs, & » votre bon maître, je vous donne six mille » écus pour vous aider à faire quelque chose » de beau ».

Il y avoit une autre sorte de lettres de

Henri, que je mets autant au-dessus de celles-ci, que la confiance d'un aussi grand prince doit l'emporter sur les présens, dans l'esprit d'un ministre fidele & affectionné; ce sont celles où ce prince m'ouvroit son cœur, sur ce que nous avions lui & moi de plus chers intérêts. « Il s'est passé, c'est ainsi » qu'il s'exprimoit dans une de ses lettres, » ce matin quelque chose dans mon sein, » pourquoi j'ai affaire de vous, comme de » mon plus confident serviteur ». Il en étoit de même de tout ce qui lui arrivoit de capable de troubler sa tranquillité. Mon fils se blessa en maniant un cheval; S. M. envoya aussi-tôt un courier exprès savoir l'état de sa santé, en me mandant, que comme pere & comme maître, il y prenoit toute la part possible. Mon fils fut encore plus dangereusement malade au mois de novembre, & le roi ne se contenta pas d'y envoyer du Laurens, son premier médecin, & de lui recommander lui-même le malade, il m'écrivit qu'il ne m'aimoit pas si peu, que s'il pensoit que sa présence y fût nécessaire, il ne vînt lui-même me donner cette preuve de son affection, & il consentit le plus obligeamment du monde que je différasse le voyage que je devois faire à Fontainebleau, non-seulement de deux jours, mais encore tout le tems que je me croirois utile auprès de mon fils.

Dans l'affaire malheureuſe arrivée à Amiens, où Rambures tua mon neveu d'Epinoi, le roi inſtruit de la vive douleur & des larmes que ce cruel accident cauſoit au frere du mort (4), l'envoya viſiter, & lui fit porter trois fois de ſa part des paroles de conſolation. On avoit cherché à animer toute la famille contre Saint-Paul (5), qu'on accuſoit d'avoir eu part à cet aſſaſſinat. Saint-Paul juſtement indigné de ces bruits, vint auſſi-tôt trouver S. M. avec l'aſſurance qu'inſpire l'innocence, il juſtifia qu'il n'étoit pas même ſorti de Calais, pendant tout ce tems-là. Il parla de la malheureuſe victime de cette aventure, avec des éloges & des regrets ſi ſinceres, qu'il me fit regretter à moi-même qu'il ne ſe fût pas trouvé à Amiens, où il ſe tenoit

(4) De pluſieurs enfans mâles, ſortis du mariage de Pierre de Melun, prince d'Epinoi, marquis de Richebourg, & d'Hyppolite de Montmorency, dont on a vu ci-devant que M. de Sully avoit pris la tutele, il n'en reſtoit plus alors que deux. Guillaume de Melun, prince d'Epinoi, vicomte de Gand, connétable de Flandre, grand-bailli de Hainaut, chevalier de la toiſon d'or, &c. C'eſt celui qui eut, avec la princeſſe de Ligne, le grand procès dont il ſera parlé dans la ſuite, & Henri de Melun, marquis de Richebourg, ſon frere puîné, c'eſt ce Henri qui fut tué par Rambures.

(5) François d'Orléans, comte de Saint-Paul.

aſſuré qu'il auroit prévenu cet accident, il proteſta qu'il auroit volontiers racheté le ſang du mort, d'une partie du ſien. Il ſe plaignit enſuite qu'à tous ces bruits injurieux, l'on avoit ajouté celui de dire que S. M. avoit réſolu de le cîter, & qu'elle m'avoit promis de le traiter durement; que je ne le ſaluerois point, & même qu'il lui ſeroit fait défenſe de venir à Paris, tant que j'y ſerois. Saint-Paul demeura trois jours entiers à Paris, pour diſſiper tous les ſoupçons de la lâcheté qu'on lui imputoit. Je trouvai ſon procédé d'un tout-à-fait galant homme, & je crois que de ſon côté il fut content de la maniere dont je le traitai. Pour Henri, il ne ſe donna pas moins de mouvemens que ſi l'affaire l'eût regardé perſonnellement. Il me juſtifia toute la conduite de Saint-Paul, & me manda que je me donnaſſe bien de garde d'ajouter foi aux bruits du quartier de la Baſtille, où mes ennemis n'avoient pour but que de faire joindre un ſecond malheur au premier; il m'exhorta même à me ſervir de la confiance que Saint-Paul paroiſſoit avoir en moi, pour empêcher avec lui que la choſe n'eût aucune ſuite.

J'étois encore arrêté chez moi, lorſque le roi y vint un jour m'entretenir de je ne ſais quelle intrigue de galanterie, dont j'ai perdu la mémoire. Je me ſouviens ſeulement que

je m'emportai fort contre madame d'Angoulême (6) & une autre perſonne qui y jouoient les premiers rôles, & que j'oſai repréſenter à Henri avec beaucoup de fermeté, que des deſſeins ſi peu ſéans à ſon âge & à ſon rang, étoient autant de flétriſſures à ſa gloire, & pouvoient bien produire quelque choſe de pis encore. Ma liberté quelquefois heureuſe, ne m'attira cette fois-ci qu'une vive colere & de piquans reproches de ce prince. Il étoit encore ſi échauffé lorſqu'il ſortit de ma chambre, qu'on lui entendit dire tout haut: « voilà » un homme que je ne ſaurois plus ſouffrir, » il ne fait jamais que me contredire, & » trouver mauvais tout ce que je veux; » mais, pardieu! je m'en ferai obéir, je ne » le verrai de quinze jours ». Ma diſgrace parut à tous les aſſiſtans une choſe décidée, mes domeſtiques s'en affligerent, & pluſieurs des autres s'en réjouirent, je crois, intérieurement.

Dès les ſept heures du lendemain matin, on vit arriver S. M. à l'Arſenal, avec cinq ou ſix perſonnes qu'elle avoit dans ſon caroſſe. Ce prince monta à mon appartement ſans vouloir qu'on m'avertît, & frappa

---

(6) Charlote de Montmorency, femme de Charles de Valois, duc d'Angoulême.

lui-même à la porte de mon cabinet. Je ne fus pas peu ſurpris, lorſqu'ayant demandé, *qui eſt-là*, j'entendis répondre, *c'eſt le roi*, & que je connus au ſon de la voix que c'étoit lui-même qui avoit répondu, « Hé » bien! que faiſiez-vous là », me dit-il en entrant avec Roquelaure, de Vic, Zamet, la Varenne & l'ingénieur Erard: car il avoit à me parler des fortifications de Calais? Je lui répondis que j'écrivois des lettres, & apprêtois du travail à mes ſecrétaires. Ma table étoit effectivement toute couverte de lettres, & d'états des matieres que je devois traiter ce jour-là au conſeil. « Et » depuis quand êtes-vous-là, me dit encore » S. M.? dès les trois heures du matin, » repris-je. Hé bien, Roquelaure, dit ce » prince, en ſe retournant vers lui, pour » combien voudriez-vous mener cette vie-» là? Pardieu! Sire, pour tous vos tréſors, » répondit Roquelaure ». Henri ne repliqua rien. Il fit ſortir tout le monde, & il commença à m'entretenir de choſes ſur leſquelles il me fut impoſſible de me ranger à ſon avis, ce qu'il connut aiſément, lorſqu'il vit que je lui répondois froidement, que je n'avois aucun conſeil à lui donner, que S. M. ayant pris ſa réſolution, après une mûre délibération ſans doute, il ne me reſtoit rien à faire que de lui obéir, puiſqu'auſſi bien elle ne

trouvoit pas bon qu'on fût d'un ſentiment contraire au ſien. « Oh, oh ! vous faites le » réſervé, me dit Henri en ſouriant, & en » me donnant un petit coup ſur la joue, & » vous êtes encore en colere d'hier, je n'y ſuis » plus moi : là, là, embraſſez-moi, & vivez » avec la même liberté que vous aviez accou- » tumé : car je vous connois bien, ſi vous » faiſiez autrement, ce ſeroit ſigne que vous » ne vous ſoucieriez plus de mes affaires. » Quoique je me fâche quelquefois, ajou- » ta-t-il avec cette candeur qui lui étoit » naturelle : je veux que vous le ſouffriez, » car je ne vous en aime pas moins, au » contraire, dès l'heure que vous ne me » contredirez plus dans les choſes que je » ſais bien qui ne ſont pas de votre goût, je » croirai que vous ne m'aimerez plus ».

Voilà un de ces traits qui ſont tout-à-fait propres à faire connoître à fond Henri, & en vérité c'eſt le montrer par un bel endroit. Il n'eſt pas rare de voir des miniſtres & des confidens de princes diſgraciés ; il n'eſt pas rare non plus qu'ils méritent ce traitement par des procédés reprochables. Lorſque cela arrive, eſt-ce véritablement les fautes que les princes puniſſent ? Preſque jamais. Ils font par caprice, par légéreté, par orgueil, par mauvaiſe humeur, ce qu'il ne tiendroit qu'à eux de faire par le ſeul motif de la

juſtice. Il ſemble que le ſort de la raiſon eſt de n'être écoutée, ni lorſqu'elle combat les paſſions, ni lorſqu'elle conſeille la même choſe qu'elles.

Le roi m'entretint après cela de choſes qu'il ne m'eſt pas permis de rapporter, m'embraſſa, & me dit adieu. En ſortant, il dit à de Vic: « J'ai pourvu à l'affaire de » Calais », & tout haut: « Il y en a d'aſſez » ſots pour croire que quand je me mets en » colere contre monſieur de Sully, c'eſt à » bon eſcient & pour long-tems; mais » tout au contraire: car quand je viens à » conſidérer qu'il ne me remontre, ou ne » me contredit que pour mon honneur, » ma grandeur, & le bien de mes affaires, » & jamais pour les ſiennes, je l'en aime » mieux, & ſuis impatient de le lui dire ». Tout prince qui entend ſes intérêts, ne négligera point de donner de tems en tems des marques éclatantes de ſon eſtime aux miniſtres dont il a fait choix, ſuppoſé que ce choix ſoit bon, elle lui aſſurera celle du public, ce qui eſt un point eſſentiel.

Je reviens aux affaires dont Villeroy & Sillery étoient venus, par ordre du prince, conférer avec moi. L'une des principales regardoit les proteſtans. Le roi leur ayant permis l'année précédente de tenir en celle-ci un ſynode, ils l'indiquerent à la Ro-

chelle, & firent nommer dans des aſſemblées provinciales les députés dont il devoit être compoſé. Ce furent quelques-uns de ces députés même qui firent ſavoir à S. M. que leurs cahiers étoient chargés de l'article du ſynode de Gap touchant le pape, dont il a déja été tant parlé. De quelque mauvais eſprit que fuſſent pouſſés une partie de ceux qui dirigeoient cette aſſemblée, ils ſe crurent obligés de prévenir S. M. en lui envoyant trois députés, tant ſur cette affaire, que ſur quelques autres qu'ils avoient raiſon de croire ne pas être de ſon goût : c'eſt qu'ils avoient réſolu d'y remettre ſur le tapis la queſtion déja ſi fort diſcutée à l'aſſemblée de Châtelleraut, ſur la nomination, le nombre & le tems d'exercice des députés généraux du parti réformé, à l'occaſion des deux actuellement en charge, dont le ſervice alloit expirer.

Le roi, en m'envoyant de Fontainebleau ces députés particuliers, prit le parti qu'il prenoit ordinairement dans ces ſortes d'occaſions, je veux dire, de me faire notifier ſes intentions à l'aſſemblée comme de moi-même, & par un pur motif d'affection pour mes confreres, ſe réſervant à prendre le ton d'autorité ſi l'on ne réuſſiſſoit pas par cette voie. Mon frere vint en conférer avec moi, le 27 avril, de la part de S. M. & comme

je m'attendois toujours que le roi viendroit lui-même inceſſamment à Paris, je retins les députés deux ou trois jours, ſans leur donner une réponſe que je n'aurois pas été fâché de concerter avec ce prince. Il m'écrivit de Fontainebleau, le 5 mai, lorſqu'il eut changé d'avis ſur ſon voyage, & il me parut inquiet de ſavoir ce que j'avois fait avec les députés. « Je ne ſais, me diſoit-il, » ce qu'ils peuvent vous avoir dit ſur ce que » je vous ai mandé par votre frere. M. de » la Noue, auquel je parlai hier matin en » préſence de M. de Villeroy, m'en a avoué » la plus grande partie, & m'a dit n'avoir » vu de ſa vie tant de fous dans une com- » pagnie, entr'autres il m'a nommé Rivet. » Il ne faut point douter que les députés » n'ayent, avant de vous voir, conféré avec » M. du Pleſſis, qui les aura inſtruits de ce » qu'ils devoient dire ».

J'écrivis à l'aſſemblée la lettre que S. M. avoit exigée de moi. Je les exhortai à ne rien s'arroger ſur l'article des députés généraux, de ce qui appartenoit à la police ou au gouvernement, & à ne rien changer de ce qui avoit été ſtatué à cet égard dans une de leurs plus ſolemnelles aſſemblées. Je leur faiſois comprendre que la durée de la députation générale ne pouvoit être moindre que de trois ans, les députés ne pouvant en

moins de tems s'inſtruire des affaires, & ſe faire connoître, & qu'on ne devoit point nommer pour deux députés ſeulement, parce que ce choix devant être fait dans des aſſemblées générales, toujours précédées d'aſſemblées particulieres, formalité qui emportoit un tems conſidérable, s'il arrivoit accident à l'un de ces deux députés, le parti s'expoſoit à manquer d'un agent auprès du roi, au lieu qu'en en propoſant toujours ſix à S. M. ce vuide ſe trouveroit auſſi-tôt rempli par la nomination qu'elle pourroit faire dans le moment de quelqu'un de ces ſix marqués ſur la liſte. Quant au pape, je leur fis ſentir qu'en remuant imprudemment une queſtion déja jugée ſi inutile, & ſans aucune conſidération pour un pape qui par ſon caractere doux & pacifique, ne méritoit pas ce traitement, ils riſquoient à perdre par leur faute, & pour un rien, cet état heureux & tranquille qui avoit été ſi long-tems l'objet de tous leurs vœux. Je les rappellois là-deſſus à leurs propres ſentimens, & même à leurs aveux, & je finiſſois en leur repréſentant fortement, que toute déſobéiſſance à leur maître les compromettoit; mais qu'une déſobéiſſance injuſte & déraiſonnable, étoit capable de les perdre.

Je leur fis encore écrire dans les mêmes

termes par quelques autres perſonnes que je ſavois avoir le plus de créance dans le parti, & je les priai d'écouter attentivement les raiſons que pourroit y ajouter Montmartin, que je le fis porteur de cette lettre, & que S.M. jugea capable d'être dans cette occaſion, l'interprete de ſes volontés. J'employai encore un autre motif que S. M. crut devoir faire effet, c'eſt que comme les Rochellois venoient tout fraîchement de faire inſtance pour obtenir deux mille livres pour leur college, je leur donnai à entendre que S. M. accorderoit cette grace à la déférence qu'ils perſuaderoient à leurs confreres d'avoir pour ſes ordres. Une lettre du roi m'inſtruiſit au bout de quelques jours que Montmartin & les députés, renvoyés avec les ordres de S. M. avoient été à la vérité aſſez bien reçus à l'aſſemblée; mais qu'il s'en falloit beaucoup qu'on eût eu les égards qu'on devoit avoir pour les diſcours du premier, non plus que pour mes lettres, & pour celles qui y étoient jointes, dont les auteurs avoient été appellés par dériſion, *les quatre voyans de l'égliſe.* Ce que Montmartin mandoit de tems en tems au roi des diſpoſitions des eſprits, ne le ſatisfaiſoit pas davantage. « Si cela continue, m'écrivoit-il, » ils ſeront les rois, & nous les aſſemblées ». Cependant le parti favorable au roi l'emporta

porta à la fin. Montmartin s'y employa avec un zele que le roi récompensa d'une pension. Quoiqu'on ne pût pas dire qu'il eût complettement réussi, eu égard aux obstacles qu'il avoit surmontés, il crut avoir fait tout ce qu'il étoit possible de faire, lorsqu'il put attester à S. M. que sa volonté y avoit été suivie. « Montmartin a fort bien travaillé, » me mandoit encore Henri, quoiqu'en » vain, ce qu'il ne croit pas; il a apporté » de l'ombre, & le corps est demeuré, » l'article de Gap n'ayant emporté que deux » seules voix ».

L'église de Pons se fit connoître par un trait d'une grande hardiesse, lorsque se faisant une ridicule application de la maniere de gouverner les affaires de la religion par députés généraux, elle osa nommer au roi trois sujets, Verac, Longchamp & Bertauville, pour leur remettre, en qualité de députés particuliers, le gouvernement de cette ville. Henri ne répondit qu'en faisant parler les édits; mais il ne fut pas moins irrité de cette témérité, que des conférences qu'on lui manda que Lesdiguieres & Murat avoient secrettement ensemble, & du manque de respect du ministre Chamier pour M. le connétable, à son passage à Montelimart. Je fis en sorte que ce ministre

allât se justifier à ce prince, des imputations dont il se plaignoit.

Les Rochellois donnerent à la fin de cette année un autre sujet de mécontentement au roi, en écrivant encore au roi d'Angleterre, à l'insu de S. M. & de moi, pour lui demander la liberté d'un ministre Ecossois, nommé Maluin, qui avoit été mis à la tour de Londres, pour avoir tenu des discours, & publié des écrits offensans contre S. M. B. & son conseil. Les Rochellois n'avoient rien à alléguer contre un fait que le ministre Primerose, celui-là même qui avoit été porteur de leur dépêche, attesta à S. M. qui lui permit, en considération de cet aveu, de retourner exercer le ministere à Bordeaux; & ce qui les rendoit encore plus coupables, c'est qu'ils prétendoient donner retraite au prisonnier dans leur ville, & même s'en servir en qualité de ministre. Il y avoit dans tout ce procédé une affectation d'indépendance, que rien ne pouvoit excuser. Le roi d'Angleterre ne s'étoit pas fait prier pour accorder à une ville qu'il affectionnoit une aussi petite grace, que l'étoit l'élargissement d'un étranger, dont il délivroit son royaume: je ne voudrois pas même assurer que le conseil de Londres n'eût un secret contentement de faire un pareil présent au roi de France; mais ce prince, outre

l'intérêt de son autorité blessée, avoit les mêmes raisons de ne point recevoir Maluin dans ses états, que le roi Jacques avoit de le chasser des siens. Henri m'envoya Bullion, & m'écrivit sur cette affaire plusieurs dépêches, soit lui-même, soit par Villeroy. Je fus encore chargé par ce prince d'en demander l'explication à la ville de la Rochelle, de la lui reprocher, & de lui en faire demander pardon à S. M. qui témoigna être tout-à-fait contente des démarches que je fis en cette occasion.

Parmi plusieurs torts effectifs, il se trouvoit quelquefois qu'on en imputoit à cette ville de bien gratuits. Il prit envie aux jésuites d'envoyer un des leurs pour faire les fonctions de prédicateur dans la Rochelle. La Varenne, le pere Cotton & quelques autres, jetterent les yeux pour ce sujet sur le P. Séguiran (7), & afin de ne pas courir le risque d'un refus de S. M. ils s'adresserent aux deux secrétaires d'état, Beaulieu & Fresne, qui délivrerent à ce pere, de leur chef & sans en parler à S. M. des lettres qui le mettoient en droit de s'y faire recevoir. Le jésuite s'étant présenté aux portes de la ville, on lui demanda qui il étoit. « Je suis,

(7) Gaspard Séguiran; il fut dans la suite confesseur de Louis XIII.

» répondit-il hardiment, Séguiran de la » compagnie de Jeſus, qui viens pour prê- » cher en cette ville, en vertu des lettres du » roi. Retirez-vous, lui dit la ſentinelle » aſſez peu reſpectueuſement, nous ſavons » bien que JESUS n'a point eu de com- » pagnons, & que vous n'avez point de » lettres du roi ». Sans vouloir l'entendre davantage, on l'obligea de ſe retirer, ce que le pere fit, en menaçant d'un ton très-emporté, de s'en plaindre au roi, & il n'y manqua pas. Tous ſes partiſans à la cour le ſeconderent ſi bien, en exagérant à S. M. ce manque de reſpect pour ſes ordres, & lui cachant tout, ou partie de la vérité, que ce prince me manda incontinent à Fontainebleau, par un billet très-preſſant, & qui marquoit beaucoup de colere.

Je trouvai toute la cour en rumeur, & le roi environné de perſonnes qui animoient ſon reſſentiment. « Hé bien! me dit-il, vos » gens de la Rochelle ont fait bien des » leurs, voilà le reſpect qu'ils me rendent, & » la reconnoiſſance de l'amitié que je leur » porte, & des gratifications qu'ils reçoivent » de moi ». Il me conta le fait d'un air qui me parut ne reſpirer que le châtiment. Mais m'ayant enſuite tiré à quartier, il me dit, « j'ai fait ainſi le fâché pour fermer la bouche

» à ceux qui ne cherchent qu'à blâmer mes » actions ; mais je vous dis à vous, que les » Rochellois n'ont pas tout le tort du mon- » de, car je n'ai commandé, ni été informé » de telles lettres ; je les eusse bien empê- » chées, si j'en avois été averti. Cependant » il y faut pourvoir par une autre voie qu'en » désavouant les secrétaires d'état, parce » que cela tireroit à conséquence pour toutes » leurs autres dépêches : avisez quel moyen » il y aura ».

J'écrivis aux Rochellois, après en être convenu avec S. M. que leur devoir étoit avant toutes choses, d'envoyer faire soumission au roi, & lui marquer le regret qu'ils avoient de lui avoir déplu. Je leur donnai à entendre qu'un peu d'obéissance les feroit sortir de cette affaire à leur avantage. Je les assurai que la chose s'étoit faite sans la participation de S. M. qu'elle n'arriveroit plus, & qu'elle se termineroit, sans qu'on touchât à leurs priviléges ; enfin que j'aurois tout le soin imaginable de ménager leurs intérêts, avec deux ou trois de leurs plus notables & plus honnêtes citoyens, que je leur mandai de m'envoyer. Le biais que je pris, fut que le P. Séguiran reçut de nouvelles lettres, de la main même de S. M. en vertu desquelles il prêcha ; mais il fut révoqué au bout de quelques jours.

Les jésuites eux-mêmes ne parurent pas mécontens de ce tempérament.

Il eût été fort difficile d'en trouver un propre à satisfaire la ville de Poitiers. Depuis que cette ville avoit été enfin obligée de souffrir les jésuites, je ne recevois plus que des plaintes, de vive voix, ou par lettres, contre ces PP. de la part de l'évêque, du lieutenant général & des principaux habitans, soit séparément, soit en corps. Ces plaintes qui ne venoient pas seulement des protestans, mais des catholiques eux-mêmes, rouloient sur ce que les partisans que les jésuites avoient à Poitiers, les ayant mis à leur arrivée en possession d'un collége, & ayant fait en leur faveur de fort grandes dépenses en maisons & en meubles, ayant même fait passer entre leurs mains les plus riches bénéfices du canton, on ne voyoit pas que ces PP. depuis deux ans qu'ils étoient établis parmi eux, & avoient été chargés de l'instruction de la meilleure partie des jeunes gens de la ville, eussent encore produit aucun fruit, ce qui leur étoit d'autant plus sensible, qu'avant cela, disoient-ils, ils avoient de très-bons colléges & d'excellens régens. Ils y joignirent quelques autres plaintes encore plus graves sur la zizanie qu'on accusoit ces PP. d'avoir semée dans la ville & dans la province, & ils revenoient

à de nouvelles instances, pour obtenir qu'on rappellât les jésuites, & qu'on fondât un collége royal. Qu'aurois-je pu faire pour eux auprès de Henri, qui venoit d'accorder tout récemment à ces religieux, que son cœur fût mis dans leur maison de la Flèche, au lieu de l'église de Notre-Dame, où l'on a coutume de déposer celui de nos rois? C'est à ce sujet qu'un chanoine de cette église, rencontrant en ce tems-là un jésuite, lui demanda lequel ils aimoient mieux, de mettre le cœur du roi dans la Flèche, ou de mettre la Flèche dans le cœur du roi (8).

Malgré tant de faveurs & de bienfaits, dont S. M. combloit ainsi chaque jour les jésuites, ils se croyoient sans doute tout autrement obligés encore au roi d'Espagne, puisqu'ils continuoient à appuyer tous ses desseins: desseins qui se tramoient dans le royaume, & au milieu de la cour même. L'ambassadeur Espagnol s'ouvrit confidemment aux amis que cette couronne avoit en grand nombre chez nous, de la résolution où il disoit qu'étoit S. M. C. d'empêcher par quelque moyen que ce fût, qu'un roi si

(8) J'aurois bien voulu faire honneur à M. de Sully, de mépriser un bon mot, si plat & si plein de malignité.

ambitieux, disoit-il, si prudent, si habile général d'armée, d'une si grande réputation, & si particuliérement uni de politique avec les protestans, n'exécutât les projets que ses amas d'argent, d'armes & de munitions, déclaroient assez. Qu'il ne falloit pas laisser prendre à ce prince l'essor hors de chez lui, parce que rien ne pourroit lui résister, mais lui susciter assez d'affaires dans l'intérieur de son royaume, pour l'empêcher d'en sortir, en se servant, avec le même fruit qu'on avoit fait du tems de la ligue, de la haine que se portoient les deux religions. Que c'étoit l'affaire de tous les catholiques de l'Europe, dont la crainte étoit d'autant mieux fondée, que Henri, par la protection qu'il avoit accordée aux Provinces-Unies, avoit su affoiblir la seule puissance qui auroit pu faire quelqu'effort considérable en leur faveur; qu'il falloit lui rendre la pareille, en cherchant à consumer ses forces, avant que d'entreprendre d'en tirer raison ouvertement.

J'étois moins épargné que personne dans ces discours. On disoit que je mettois dans la tête de S. M. d'entreprendre de plus grandes choses qu'aucun roi de France n'avoit fait depuis plus de cinq cens ans; que mon principal objet étoit de détruire la religion catholique. Je ne me défends que

contre cette derniere imputation, abſolument fauſſe, mais on la croyoit permiſe, comme le motif le plus capable de faire impreſſion. Au reſte, je ne mets rien ici gratuitement ſur le compte de l'ambaſſadeur Eſpagnol. Quelques-uns des eccléſiaſtiques qu'il prit pour confidens, ſe trouverent encore aſſez bons François, pour être ſcandaliſés de pareils diſcours. Ils crurent ſatisfaire leur conſcience & leur honneur, en faiſant jurer par la foi & les ſaints évangiles, au cardinal du Perron & à ſon frere, auquel ils les redirent, que du moins ils ne les nommeroient point. On ne ſoupçonnera pas les deux du Perron d'avoir forgé une impoſture, tout y étoit trop bien circonſtancié; on ne rapportoit rien que d'après l'ambaſſadeur, qui avoit dit encore que la choſe n'en étoit plus au terme d'un ſimple projet, mais que pluſieurs bons eccléſiaſtiques & amis de S. M. C. y avoient déja travaillé, & y travailloient ſi bien tous les jours, qu'on devoit s'attendre à voir dans peu arriver quelque heureuſe révolution. D'ailleurs, ce n'étoit pas ſeulement dans ſa cour que ces avis étoient donnés au roi, ils lui venoient de toutes les cours étrangeres, où les ambaſſadeurs d'Eſpagne diſoient publiquement que la balance commençoit trop à pencher du côté de la France, pour que

la paix pût durer encore long-tems entre les deux couronnes, & l'on ajoutoit, que ces Eſpagnols ſoutenoient ces diſcours par de puiſſans efforts, & par toutes ſortes de manéges propres à s'attacher les amis & alliés de la France.

Henri ému, comme il devoit l'être, de ces avis qui ſe multiplioient de tous côtés, avoit commencé dès la fin de l'année derniere à m'en parler. Il m'envoya un jour chercher par la Varenne de ſi grand matin, que je le trouvai encore couché. Si-tôt qu'il qu'il fut habillé, il me prit par la main, en me diſant : « Mon ami, j'ai des choſes » d'importance à vous dire, allons-nous-en » au cabinet des livres, afin de pouvoir » nous entretenir long-tems, car quoique » j'aye eu quelque reſſentiment de goutte, » je ne laiſſerai pas de me promener quel- » quefois ». Après qu'il m'eut rapporté tous les avis qu'il recevoit : « Hé bien ! dites la » vérité, me dit-il. Vous n'êtes pas fâché » de voir, par tout ce que je vous ai dit, » confirmer l'opinion que vous avez tou- » jours eue, qu'il falloit que les grands rois » ſe réſoluſſent à être marteaux ou enclumes, » quand ils ont des rivaux puiſſans, & qu'ils » ne doivent jamais compter ſur un bien » profond repos : ce que je ne nie point que » je ne vous aye quelquefois conteſté, mais

» puiſque nous voyons la choſe ſe vérifier
» aujourd'hui, au moins donnons ordre à
» les réduire en tel état, qu'ils ne puiſſent
» mettre en exécution leurs mauvais deſſeins
» après moi, car peut-être n'y trouveront-ils
» pas tant de difficultés, qu'ils feront moi
» vivant, qui connois leurs fineſſes. Je ne
» ſuis pas ſi fou, continua ce prince, que de
» vouloir me venger à mes dépens de ces
» petites fraſques que me font quelquefois
» vos huguenots. Ils s'abuſent, s'ils penſent
» que je ne connois pas mes forces en com-
» paraiſon des leurs, & que je ne ſache bien
» qu'il eſt en ma puiſſance de les ruiner
» quand il me plaira; mais je ne veux pas,
» par un dépit frivole, ni pour plaire à au-
» trui, affoiblir ſi fort mon état en les vou-
» lant détruire, que je devienne la proie de
» mes ennemis: j'aime mieux leur donner
» deux coups que d'en recevoir un de leur
» main. Ainſi, pourſuivit Henri, en s'animant
» de lui-même, puiſque la malice de ces
» marauds eſt telle, il faut eſſayer de la
» prévenir: & pardieu! j'en jure, car ils
» m'ont mis en colere, s'ils me preſſent
» davantage par leurs complots contre ma
» perſonne & mon état, car j'ai été averti
» encore hier, qu'en leurs menées, il y a de
» l'un & de l'autre; s'ils me font une fois met-
» tre les armes à la main, ce ſera de maniere

» que je leur ferai maudire l'heure où ils » auront troublé mon repos. Préparez donc » tout, le mieux que vous pourrez, & faites » fur-tout abondante provifion d'armes, » d'artillerie, de munitions & d'argent, qui » eft ce qui donne vigueur aux autres; » pour le furplus je m'en charge, & voyez » fi pour cette année prochaine 1607, vous » ne pourriez point trouver une devife, qui » exprime, fuivant ce que nous venons de » dire, que s'ils nous font la guerre en re- » nards, nous là leur ferons en lions ».

Je fus charmé d'entendre le roi parler de la forte, & j'exécutai fes ordres avec la plus grande joie du monde. Sur les jetons d'or que je lui préfentai au commencement de l'année, étoit repréfenté le temple de Janus: un lys paroiffoit en tenir la porte fermée; ce qui étoit encore mieux expliqué par ces trois mots qui en étoient la devife, *claufi*, *cavete*, *recludam*. Le roi trouva que j'avois fort bien réuffi à marquer la difpofition où il étoit de ne pas fe laiffer prévenir par fes ennemis.

Henri avoit de la peine à ne pas regarder comme tels fix ou fept perfonnes de la cour, entre plufieurs autres, fur lefquelles on lui donnoit prefque continuellement des avis très-férieux. La maifon de Lorraine y étoit comprife toute entiere: ce qui lui faifoit un

jour m'écrire: « Toutes les croix de Lorraine » ſont diſſimulées, & j'ai peur que les fleurs » de lys n'en reſſentent de la contagion ». Ces plaintes étoient aſſez ſouvent mêlées de reproches de S. M. de ce que je ſouffrois que tous ces princes euſſent publiquement avec moi des liaiſons plus étroites qu'elles ne lui ſembloient devoir l'être, avec une façon de penſer ſi différente : c'eſt que je regardois comme autant de calomnies, tous ces rapports faits à S. M. contre MM. de Lorraine. Je crus pourtant devoir, par complaiſance pour ce prince, en parler à celui de tous qui pouvoit lui faire le plus d'ombrage ; je n'en reçus que des aſſurances d'obéiſſance & d'attachement, qui me parurent ſi ſinceres, que je crus être obligé de détromper S. M. ſur ſon ſujet. Je priai ce prince de me rendre la juſtice de croire que je romprois ſans balancer toute liaiſon qui me paroîtroit tant ſoit peu préjudiciable à ſon autorité ; & comme il ſouffroit que je lui donnaſſe des conſeils là-deſſus, je lui fis obſerver, que pour ſon intérêt propre, je ne devois point abandonner la perſonne dont il ſe plaignoit, parce qu'en ſuppoſant qu'elle m'eût caché quelque choſe de ſes ſentimens, j'étois sûr que tant que je conſerverois quelque pouvoir ſur ſon eſprit, elle ne ſe porteroit jamais juſqu'à manquer

à son devoir, & qu'il me paroissoit sur-tout nécessaire d'user de patience & de silence, pour ne pas effaroucher des esprits, auxquels une semblable imposture seroit d'autant plus sensible, qu'ils la méritoient moins.

Quant à toutes les autres personnes comprises dans l'accusation, le roi ne me disoit rien dont je n'eusse été informé avant lui; mais toutes les fois que j'avois voulu approfondir tous ces rapports, j'y avois toujours trouvé peu de fondement & de réalité. Le motif qui faisoit agir les délateurs, m'étoit d'ailleurs si bien connu, qu'à la fin j'avois pris le parti de leur fermer tout-à-fait l'oreille, dès que je leur entendois seulement nommer les deux ou trois personnes sur lesquelles leur langue s'exerçoit avec une plus maligne joie. Ce n'est pas que le parti Espagnol ne fût considérable à la cour; j'ai été le premier à en convenir, & je crois que personne n'a mieux connu que moi, ceux qui en faisoient profession. Mais quelle apparence de faire entrer dans cette association, qu'on vouloit qui fût secrete, des personnes connues par une longue & invincible antipathie?

A cela Henri répondoit, qu'il étoit toujours fort dangereux qu'on fût persuadé qu'il ne se tramoit aucun projet criminel contre l'état dans lequel on ne pût espérer de faire

entrer la premiere & la plus grande partie de la cour, & il revenoit toujours à me solliciter de vérifier & de prévenir tous ces prétendus complots. En convenant du principe, j'y en oppofois un autre, qui eft encore plus inconteftable, c'eft qu'il ne faut pas prétendre punir tous les crimes qui ne font qu'en idée & en defirs, mais feulement prêter un œil attentif à ne pas leur laiffer prendre un corps, en écartant les uns des autres, comme fans deffein, les germes dont il pourroit fe former : ce qui doit toujours être plutôt le foin du miniftre que du maître. Que pouvoient faire après tout ces perfonnes qu'on peignoit fi redoutables, en mettant la chofe au pis-aller ? C'eft une réflexion que je faifois encore faire au roi. Sa feule perfonne n'en valoit-elle pas mille des leurs ? Et celles de fes ferviteurs, décidés fideles, ne lui faifoient-elles pas un rempart affuré ? Henri n'avoit point d'ennemis, que dès-lors il ne pût d'un feul mot faire trembler ; lui vivant, la tranquillité du gouvernement ne pouvoit être troublée par la crainte d'aucune révolution.

Voilà à-peu-près tout ce qui fut dit & écrit à cette occafion, entre S. M. & moi, foit d'elle à moi, foit par la bouche du duc de Rohan, qui vint plufieurs fois m'entretenir, ou me porter fur tout cela des lettres

de ſa part. Ce prince ſuivit à la fin l'avis que je lui donnois, de manier toute cette affaire par des voies détournées, & avec plus de ſubtilité que de force. Je ne regardai pas cette occupation, comme quelques autres, dont le roi me chargeoit à la cour: j'y fis pluſieurs voyages à cet effet. Je ne négligeai rien de ce que je crus capable de diſſiper ces vapeurs malignes: j'offris même à S. M. d'y conſacrer tout le tems qu'elle me permettoit d'aller paſſer dans mes maiſons, & d'y travailler ſans ceſſe auprès d'elle. Je convins avec ce prince, en lui écrivant ſur toute cette matiere, d'un chiffre qu'il n'étoit pas poſſible d'entendre, ni de ſoupçonner. J'envoyai Deſcartes à Barrault, pour l'inſtruire de ce qu'il falloit qu'il fît & qu'il dît à Madrid, tant ſur ce ſujet, que ſur quelques autres.

Il étoit queſtion d'un mémoire que le ſecrétaire d'Eſpagne venoit de préſenter au roi à Fontainebleau, le 5 avril, pour faire rendre par S. M. aux Eſpagnols, certaine priſe que Grammont avoit faite, & qu'il avoit refuſé de reſtituer ſans ordre. Il ne s'agiſſoit ici que de bien entendre la loi des débris & naufrages: car la priſe étoit de cette nature. Le miniſtre Eſpagnol ſoutenoit que cette loi n'a point lieu par rapport aux vaiſſeaux & pieces d'artillerie, qui appar-

tiennent en propre aux rois & princes souverains, & leur servent actuellement. Ni la loi qu'on citoit, ni le cas présent, ne paroissoient pas si clairs au conseil, que l'Espagne le disoit. Villeroy dit que lorsque la fameuse flotte que le feu roi d'Espagne envoyoit contre l'Angleterre, fut dissipée dans la Manche, l'on avoit fait rendre à la vérité les débris qui en vinrent à Calais; mais que cette restitution fut regardée plus comme de grace, que comme de droit. Le roi me renvoya cette question à décider, par l'autorité & les exemples des archives de la monarchie.

Ce qui se passa cette année en Flandre entre l'Espagne & les Provinces-Unies, paroîtra d'une toute autre conséquence pour nous. Le commencement de la campagne donna quelqu'espérance que la paix pourroit se reculer encore pour long-tems. Du Terrail essaya de surprendre la ville de l'Ecluse pour les Espagnols. Il s'y ouvrit un passage par le petard, & y entra si avant, à la tête des soldats que l'archiduc lui avoit donnés pour cette entreprise, qu'il est sans contredit qu'il s'en seroit rendu le maître, s'il avoit été mieux soutenu: mais la peur saisit tout son monde; il en fut abandonné, & obligé de sortir comme il étoit entré. Le prince d'Orange attaqua Anvers, & ne réussit pas

mieux. Tant de molleſſe ne fit que montrer encore mieux, qu'on avoit déſappris de part & d'autre à faire la guerre, & donner plus de force aux propoſitions de paix, qu'on faiſoit publiquement. Une antipathie auſſi profondément enracinée, que l'étoit celle des Flamands pour l'Eſpagne, leur inſpira de tenter une derniere fois le même moyen qu'ils avoient employé auprès de nous l'année précédente, pour nous engager à faire notre cauſe de la leur; je veux dire, qu'ils réitérerent avec plus d'inſtance, l'offre d'un certain nombre de leurs meilleures places en ôtage.

Je n'ai pas rapporté, je crois, ce qui s'étoit paſſé dans le conſeil à cette occaſion. On y avoit dit, qu'il n'étoit pas raiſonnable que le roi dépensât tous les deux ans deux millions pour les Etats ſans en retirer aucune utilité. Que l'exemple de la reine Eliſabeth étoit une leçon pour nous, & que les Flamands ſe trouveroient encore trop heureux de recevoir notre ſecours à ces conditions. Il n'y avoit rien d'étonnant dans cette opinion du conſeil, ſinon qu'elle ne fut appuyée, à ce qu'on remarqua, que par les catholiques zélés; ceux-là même qui auroient tout ſacrifié pour faire réuſſir le projet d'unir enſemble la France & l'Eſpagne. On ne devineroit peut-être pas vers

quel but tendoient ces conſeillers, par des démarches en apparence ſi contradictoires. Le voici : ils étoient fort éloignés de croire l'offre des Flamands auſſi ſincere qu'elle l'étoit ; & à leur compte, il ſuffiſoit de la recevoir pour voir bientôt la déſunion & la diſcorde entre le roi & les Etats. Cet avis l'emporta, ſans que je fiſſe rien autre choſe que de témoigner par un branlement de tête, que je refuſois ma voix.

Cependant il en arriva tout autrement : le conſeil des Provinces-Unies (9) reçut cette ouverture à bras ouverts, & conſentit de donner en ôtage au roi, ſix villes à ſon choix, moyennant qu'il leur fournît deux millions effectifs, & certaine quantité de poudre, & qu'il favorisât, comme auparavant, leurs levées de gens de guerre en France. Buzenval étant revenu l'hiver pré-

---

(9) On ne ſauroit douter que les Provinces-Unies n'ayent eu alors bien véritablement le deſſein, non-ſeulement de ſe mettre ſous la protection de la France, mais encore de ſe ſoumettre à ſa domination. Voyez-en la délibération dans Vittorio-Siri (*Mém. Récond. tom.* 1, *pag.* 418); mais comme c'étoit la néceſſité ſeule qui les y forçoit, cette diſpoſition étoit-elle bien ſincere, & auroit-elle duré long-tems ? Je crois que le meilleur parti fut celui que le duc de Sully fit prendre dans le conſeil.

cédent, comme je l'ai dit, signifier cette résolution ; nos conseillers, dans l'embarras où elle les jettoit, ne savoient plus que dire, ni quel parti prendre, & je crois qu'alors, bien loin de les fâcher, je leur rendis un grand service, en montrant, comme je fis en plein conseil, combien précipitamment ils avoient formé leur premiere délibération. Je fis voir qu'il s'en falloit de beaucoup que les différens secours que S. M. accordoit volontairement chaque année aux Etats, montassent à une somme aussi considérable que celle qu'ils demandoient. Que les villes qu'on offroit n'étoient point, à bien l'examiner, une caution sûre de notre argent. Enfin je taxai avec encore plus de satisfaction de leur part que de la mienne, toutes leurs raisons d'absurdité & d'ignorance. Ce conseil avoit été assemblé extraordinairement, & il étoit composé du roi, de M. le comte de Soissons, du chancelier de Bellievre, de Sillery, Châteauneuf, Villeroy, Château-vieux, comme capitaine des gardes, & moi. Personne n'ayant rien repliqué, il ne fut plus question de villes d'ôtages, & on s'en tint en gros, aux premiers termes d'amis & d'alliés des Provinces-Unies, soit pour l'offensive, soit pour la défensive, dont le prétexte exprimé dans le traité (car les Etats en vouloient un),

ſut de le mettre en paix avec le roi d'Eſpagne.

Les Etats, à qui ce manége donnoit beau jeu, pour mettre le tort de notre côté, ne prirent point le change, & dirent réſolument que puiſqu'on leur refuſoit l'argent dont ils avoient beſoin, après le leur avoir comme promis, on les mettoit dans la néceſſité de faire la paix avec leur ennemi, & qu'on la verroit inceſſamment conclue. Ce n'étoit pas là le compte de S. M. qui s'étoit attendue à tenir encore long-tems les choſes ſur le premier pied, moyennant ſes ſecours & ſon aſſiſtance ordinaires, & qui avoit commencé pour cela, par faire tenir aux Etats au commencement de cette année, une ſomme de ſix cens mille livres. Mais ils prirent ſon argent, & n'en firent pas moins la ceſſation d'armes à laquelle ils étoient réſolus; & c'eſt apparemment pour prévenir nos reproches, qu'ils envoyerent de nouveau nous fatiguer par les mêmes propoſitions de villes d'ôtages, & d'acceptation de la domination Françoiſe, dont ils ſavoient combien nous étions dégoûtés. J'ajoute qu'ils cherchoient à nous tirer encore quelque ſomme d'argent conſidérable; Aërſens à ſon retour à Paris, au commencement d'avril, n'ayant point eu honte de demander un ſupplément de deux cens mille livres. Henri eut ſa

revanche; mais en refusant Aërsens, il ne laissa pas de faire d'ailleurs tout ce qu'il crut propre à suspendre la résolution des Etats pour l'accommodement, quoiqu'il dit dès ce moment, qu'il n'étoit que trop clair que c'étoit un point arrêté entr'eux.

Preaux & Russy avoient déja fait plusieurs allées & venues à ce sujet par commission du roi. S. M. qui regardoit comme un coup de partie d'avoir en ce pays-là quelqu'un qui assistât de sa part à l'assemblée générale des Etats, qui avoit été indiquée pour le 6 mai, & dans laquelle on devoit nommer des députés pour envoyer faire part à ce prince, des motifs de la cessation d'armes: S. M. dis-je, jugea à propos que je fisse repartir précipitamment Buzenval, auquel elle donna Jeannin pour adjoint. Leurs instructions furent à-peu-près les mêmes qu'on avoit données à la Boderie (*a*), au sujet de la suspension d'armes. Je délivrai à Buzenval ses mêmes appointemens pour six mois: j'y compris seulement les frais que Franchemen, son secrétaire, pouvoit avoir faits en Flandre, pendant que son maître étoit absent.

Les choses étoient en cet état, lorsqu'on

(*a*) Antoine le Fevre de la Boderie.

apprit la nouvelle d'une grande victoire navale, remportée le 25 avril (10), par la flotte des Provinces-Unies sur celle des Espagnols, & presqu'aussi-tôt Buzenval en envoya le détail, tel qu'on va le voir. Alvarès Avila (*a*), amiral Espagnol, croisoit aux environs du détroit de Gibraltar, pour défendre aux Hollandois l'entrée de la Méditerranée, & leur ôter le commerce de la mer Adriatique. Les Hollandois, qu'on ne pouvoit mortifier plus sensiblement, donnerent dix ou douze vaisseaux à commander à un de leurs meilleurs hommes de mer, nommé Heemskerk (*b*), avec la qualité de vice-amiral, pour aller reconnoître cette flotte & l'attaquer. Avila étoit déja plus fort que son adversaire de près du double, soit en vaisseaux, soit en hommes: il ne laissa pas de se renforcer encore de vingt-six grands navires ou gallions, dont quelques-uns étoient du port de mille tonneaux, & d'augmenter ses gens de guerre

(10) D'autres historiens disent le lundi 30 avril; il y a aussi quelques autres différences dans la relation du combat, mais peu considérables. *Voyez de Thou, liv.* 138, *le Mercure François, ann.* 1687, *& autres historiens.*

(*a*) D. Joan Alvarès d'Avila.

(*b*) Jacob Heemskerk.

jusqu'à trois mille cinq cens hommes; mais aussi avec ce renfort il se tint si assuré de la victoire, qu'il se fit accompagner de cent cinquante gentilshommes, pour en être seulement les témoins. Au lieu cependant de prendre la pleine mer comme il devoit le faire, avec cette confiance, il se posta sous la ville & château de Gibraltar, afin de ne combattre que quand il le trouveroit bon.

Heemskerk bien éloigné de tant de précautions, n'eut pas plutôt apperçu que son ennemi paroissoit le craindre, qu'il alla l'attaquer, & lui livra le plus furieux combat dont on ait entendu parler de mémoire d'hommes: il dura huit heures entieres. Le vice-amiral Hollandois s'attacha tout d'abord à l'amiral Espagnol, l'accrocha, & vint à l'abordage; un coup de canon, qui lui emporta la cuisse dès le commencement de la mêlée ne le laissa vivre qu'une heure, pendant laquelle, & jusqu'à une minute près de sa mort, il continua de donner les ordres, comme s'il n'eût senti aucun mal, & lorsqu'il se vit prêt à rendre le dernier soupir, il mit son épée entre les mains de son lieutenant, en lui faisant faire, & à tous ses gens, serment de vaincre ou de mourir. Le lieutenant fit passer ce serment dans tous les vaisseaux où l'on n'entendit que ce cri général,

général, *mort ou victoire*. Les Hollandois demeurés enfin victorieux, trouverent qu'il ne leur en avoit coûté que deux vaiſſeaux, & environ deux cens cinquante hommes. Pour les Eſpagnols, ils y perdirent ſeize bâtimens, trois conſumés par le feu; le reſte, du nombre deſquels étoit l'amiral, fracaſſés à coups de canon & coulés à fond. L'amiral Avila, trente-cinq capitaines de vaiſſeaux, cinquante de ſes gentilshommes volontaires, & deux mille huit cens ſoldats y perdirent la vie. Action mémorable, qui non-ſeulement coûta des larmes aux veuves & aux particuliers, mais encore pénétra d'horreur toute l'Eſpagne.

On peut dire que c'étoit finir la guerre par un beau coup; car les négociations n'en furent pas diſcontinuées; elles n'en furent peut-être même pouſſées que plus vivement. On n'en parloit au commencement, que comme des moyens propoſés par le marquis Spinola, ou tout au plus par l'archiduc, ſans faire mention du roi d'Eſpagne; & quelques-uns furent aſſez ſimples pour croire, ſur les incertitudes qu'ils y remarquoient, que tout cela ſe traitoit en effet ſans la participation de S. M. C. Pour peu qu'on y eût fait attention, on n'auroit trouvé aucune apparence, que Spinola ni l'archiduc euſſent oſé négocier avec les ennemis mortels de

l'Eſpagne, pour une paix, ou une trève à longues années, (car on diſoit l'un & l'autre) ſans le conſentement, du moins ſecret, du roi d'Eſpagne, ou de ceux qui le gouvernoient. Ce prince étoit lui-même bien décidé dès ce moment-là, comme il le parut aſſez dans la ſuite, & ſi l'on remarquoit quelqu'embarras politique, il venoit ou de la choſe même, ou de la lenteur du conſeil de Madrid, ou enfin du côté de ceux auxquels il ſe croyoit obligé, pour la forme, de communiquer ſa réſolution, qui pour en bien parler n'étoit pas ſans de grands riſques pour l'Eſpagne, & qui par conſéquent ne pouvoit lui être inſpirée que par une preſſante néceſſité.

On ſoutint en France le pour & le contre juſqu'au moment de la concluſion. Le roi me mandoit ſon avis ſur toutes les dépêches qui lui venoient de ce pays-là, & nous les envoyoit exactement à Villeroy, Sillery & moi, pour être examinées dans une eſpece de conſeil. L'avis le plus important, fut celui qui fut apporté ſur la fin de mai, qu'on n'attendoit plus en Flandre, pour arrêter les articles, ſinon que le roi d'Eſpagne promît de ratifier ce qui ſeroit ſtatué par l'archiduc, ou par Spinola & les agens des Etats. Que le ſecrétaire de ce marquis, qui avoit paſſé quelques jours auparavant par

Paris, étoit allé chercher cet engagement de ratification avec la révocation de dom Diego-D'Ibarra, qu'on difoit qu'il avoit en effet rapportés. Sur cet expofé que me fit Henri dans une lettre qu'il m'écrivit de Monceaux, le 24 mai, je lui répondis, qu'il falloit tenir la ratification de l'Efpagne pour affurée, & par conféquent la paix, ou une longue trève : que ce feroit apparemment fous ce dernier nom, comme plus propre à cacher la honte des Efpagnols, que l'accord paroîtroit. A quoi j'ajoutai, conformément à ce que je viens de dire, que l'Efpagne cédoit au befoin, fuppofé qu'elle ne cachât pas fous cette démarche un piége, par lequel elle efpéroit regagner un jour, ce qu'elle facrifioit à la néceffité.

Le fecrétaire de Spinola n'étoit point chargé du projet de ratification, comme on l'avoit dit, puifque fi cela eût été, elle feroit arrivée en Flandre, & même à Paris, avant la fin de juillet, ainfi que Henri s'y attendoit; ou bien il fe rencontra de nouveaux obftacles, ou enfin l'Efpagne jugea à propos, pour d'autres raifons, d'en retarder l'expédition, puifqu'elle ne parut datée que du 18 feptembre. Je le fus des premiers, par l'ambaffadeur de l'archiduc, qui en répandit enfuite le bruit par tout Paris;

avec des circonſtances tout-à-fait favorables à l'Eſpagne, que Henri ne crut point. « Les » Eſpagnols, diſoit-il, ayant trop marchandé » à le dire ». Je mandai à Fontainebleau ce que m'avoit dit ſur cela l'ambaſſadeur, & ce que je lui avois répondu, avec une ſincérité qui fit plaiſir à S. M. La premiere dépêche qui devoit venir de Hollande, & qui arriva enfin le 15 octobre, apprit au juſte ce qu'on devoit croire de cette piece, qui étoit attendue avec tant d'impatience.

Par cet écrit, S. M. C. non-ſeulement approuvoit le traité de ſuſpenſion d'armes qui avoit été fait par l'archiduc, mais engageoit encore ſa parole royale, de ratifier de même tout ce qui ſeroit conclu par ce prince ou ſes agens, avec le conſeil des Provinces-Unies, pour une paix, ou une longue trève, leur en laiſſant le choix, comme ſi elle avoit été conclue & arrêtée par lui-même. Il promettoit d'employer toute ſon autorité pour la faire exactement obſerver, & ſous de grandes peines, dans tous ſes états; entendant ſeulement, que ſi rien ne ſe concluoit entre les négociateurs, le préſent écrit ſeroit cenſé nul, ſans pouvoir procurer à aucune des parties d'autre droit que celui qu'elles avoient dans la choſe, & que tout demeureroit au même état où il étoit lors de la préſente ratifi-

cation. Elle étoit écrite & ſignée en Eſpagnol, *Yo el Rey*, & en placard : ce qui déplut aux Etats ; car pour la forme, ils en furent aſſez contens, excepté qu'ils trouverent encore à redire à ces mots : *Sans préjudicier aux droits des parties*, qui étoient exprimés, dans la ſuppoſition qu'il ne ſe conclût rien. Ils firent une beaucoup plus grande difficulté ſur ce qu'il y étoit ſtipulé, que la préſente diſpoſition ne regardoit pas moins la religion que la politique & le gouvernement, croyant que cette clauſe y avoit été miſe pour leur diſputer les droits de vrais ſouverains ſur la police eccléſiaſtique. Mais la piece fut jugée recevable en cette forme, par les députés de France & d'Angleterre, auxquels on en demanda avis. Jeannin, qui cherchoit à faire valoir le plus qu'il pouvoit, le nom de ſon maître, leur dit : qu'il n'approuveroit pas, qu'après avoir tout accordé, ils rompiſſent ſur une choſe, qui, à bien examiner, ne les engageoit à rien de plus que ce qu'ils avoient intention de faire ; qu'il leur conſeilloit ſeulement que toutes les douceurs qu'ils pourroient accorder aux catholiques dans leur république, paruſſent plutôt venir d'eux-mêmes, ou par le canal de S. M. T. C. qu'en vertu d'un contrat paſſé avec les archiducs & l'Eſpagne.

Voilà quelle étoit cette ratification, dont on avoit fait tant de bruit (11). « Le tems » nous apprendra, m'écrivoit Henri, en m'en » envoyant une copie par le jeune Loménie, quels avantages chacun en tirera. » Le prince Maurice tient déja des dif- » cours, comme s'il ne vouloit pas la re- » cevoir, ni la Zélande non plus ». La trève, par où toute cette négociation aboutit à la fin, ne fut consommée ni publiée qu'au commencement de 1609, différentes difficultés l'ayant tenue accrochée pendant tout le cours de 1608. Pour ne rien anticiper, contentons-nous de dire qu'elle produisit en celle-ci, une cessation totale d'hostilités, pendant laquelle on négocia sincérement pour la paix. Le roi tint continuellement sur les lieux (12) Jeannin

---

(11) Voyez de Thou, le Mercure François & autres historiens, *année* 1607. On peut aussi consulter le volume 9981 des manuscrits royaux, rempli de pieces curieuses sur les affaires des Provinces-Unies.

(12) M. de Buzenval venoit d'y mourir à Leyden, le 23 septembre, homme de grande réputation chez les François & les étrangers. « Pour » honorer sa valeur & sa mémoire, disent les mé- » moires de l'histoire de France, MM. les Etats » firent faire son enterrement à leurs dépens, avec » pareille cérémonie & pompe, qu'ils avoient faite » au prince d'Orange ».

& Preaux de ſa part. Le roi d'Angleterre y fit auſſi réſider ſon député. Ce prince y donna aſſez à connoître ſon caractere, tel que je l'ai dépeint. Il ne tenoit qu'à lui d'humilier une puiſſance qui lui étoit odieuſe. La France, quoiqu'elle puiſſe mieux ſe paſſer qu'aucune autre couronne, de ſes voiſins, lui en indiqua les voies, & offrit de lui en montrer l'exemple. Mais que peut-on attendre de ceux qui ne ſavent ni connoître le tems, ni ſaiſir les occaſions, ni rien exécuter, ni même rien vouloir bien poſitivement.

Sur l'avertiſſement donné par de Vic, qu'au mépris des traités, & malgré les déclarations réitérées des archiducs, nos voiſins continuoient à travailler au fort de Rebuy, & qu'il ſeroit bientôt en état de défenſe, le roi envoya à ce vice-amiral ordre de faire marcher de ce côté-là des gens de guerre, qui ſurprirent les ouvriers, & renverſerent tout leur travail, ſans tuer, ni bleſſer perſonne. « Nos voiſins, me mandoit Villeroy, pourront bien s'en plaindre; mais il vaut mieux qu'ils ſoient demandeurs & complaignans que nous ».

Les Griſons ſe déterminerent enfin à en uſer à peu près auſſi peu reſpectueuſement avec les Eſpagnols, après les avoir trop long-tems ménagés. Les efforts que les mutins fai-

ſoient parmi eux, pour mettre tout le pays ſous la domination Eſpagnole, & pour en chaſſer tous les réformés, venoient d'aboutir à une véritable ſédition, dans laquelle le ſénat découvrit que le comte de Fuentes avoit fait jouer le principal rôle à l'évêque de Coire & à ſes adhérens, par le moyen de deux penſionnaires d'Eſpagne qui en porterent toute la peine. Ils furent ſaiſis & abandonnés au bras ſéculier, qui en fit une prompte & exemplaire juſtice. Les ligues firent en même tems lacérer publiquement les articles de Milan, le ſeul lien qui eût pu les tenir attachés à l'Eſpagne, & confirmerent ſolemnellement leur alliance avec la France & les Vénitiens. Après ce coup d'éclat, les Griſons ſoutinrent qu'ils avoient plus que jamais beſoin du conſeil & de l'aſſiſtance de S. M. Le courier qui vint demander l'un & l'autre, en apportant cette bonne nouvelle, ne mit que ſix jours à venir du fond de la Valteline.

Quoique le comte de Fuentes ne parlât publiquement que de venger l'affront fait à ſon maître, & qu'il affectât de grands préparatifs en Allemagne & en Suiſſe, on ne s'en émut gueres en France, où l'on étoit perſuadé que s'il pouvoit par toutes ces vaines menaces, reculer une déciſion ſur l'affaire de la Valteline, il n'inſiſteroit

que bien foiblement ſur les deux penſionnaires & ſur les articles mis en pieces. L'empereur avoit aſſez de ſes affaires particulieres. Ayant entrepris d'ôter la liberté de conſcience aux proteſtans de Tranſilvanie, un Tranſilvain, nommé Boſtkay, s'étoit mis à leur tête, & avoit ſi fort mal mené les troupes impériales, que l'empereur, dans la crainte que les Turcs ne ſe joigniſſent aux mécontens, avoit été obligé de laiſſer ces peuples en paix, & d'accorder à Boſtkay la ſeigneurie du pays en propriété, avec quelque ſorte d'hommage, ou plutôt une ſimple redevance. A l'égard des cantons Suiſſes, l'Eſpagne devoit bien ſe douter que les ligues ne s'étoient pas portées à un pareil coup, ſans la participation de ceux de ces cantons qui ſont alliés du duché de Milan.

Le roi fit entendre aux Griſons qu'il ne les abandonneroit pas. Il promit la même choſe à la petite république de Genève, qu'il ne croyoit pas indifférente pour ſes grands deſſeins; il y fit tenir de l'argent, afin qu'elle pût maintenir ſes forces en état, & faire une abondante proviſion de munitions. S. M. fit plus; en envoyant porter à Genève ſes lettres, toutes remplies de témoignages de ſa bienveillance, par Boeſſe, meſtre-de-camp du régiment de

Navarre, & gouverneur des ville & citadelle de Bourg, elle fit offre à cette ville de la perſonne de cet officier, pour lui aider à conduire ſes entrepriſes; & elle ne fit pas difficulté de lui communiquer les deſſeins qu'elle avoit de faire dans Genève un magaſin de canons & de munitions de guerre & de bouche, pour ſervir, tant à ſes beſoins, qu'à ceux de S. M. dans ces cantons. La république répondit au roi le 21 avril, en acceptant avec reconnoiſſance ces marques de ſa bonté, & lui promettant une grande exactitude à l'avertir de tout ce que leurs ennemis communs pourroient entreprendre. Ce prince ne rompit point pour cela avec le duc de Savoye; au contraire, le comte de Garmare, envoyé de ce prince, devant prendre congé du roi à Fontainebleau, à la fin d'octobre, pour repaſſer les monts avec le marquis de Beuillaque, autre envoyé du grand duc de Toſcane, ſans prendre leur route par Paris, du moins S. M. le crut ainſi, elle m'écrivit de lui envoyer deux enſeignes de pierreries, de mille écus chacune, pour leur en faire préſent.

L'Angleterre avoit auſſi ſes troubles. Après que S. M. B. eut fait expirer dans les tourmens, les deux principaux acteurs du complot contre ſa perſonne, dont j'ai

parlé l'année précédente, les jésuites Garnet & Oldecorne, elle crut devoir faire prêter de nouveau le serment de fidélité à tous ses sujets; ce qui se fit avec plusieurs circonstances contre la puissance & la personne du pape, auquel ce prince s'en prenoit, qui aigrirent si fort l'esprit de S. S. qu'elle envoya un bref dans la Grande-Bretagne, par lequel elle défendoit à tous catholiques Anglois de prêter ce serment.

Le S. P. se voyoit alors heureusement hors de l'embarras que lui avoit causé sa querelle avec les Vénitiens. Le roi termina cette grande affaire, à la satisfaction des deux partis, par le cardinal de Joyeuse, qui envoya son écuyer dans le mois d'avril, en porter à S. M. la nouvelle & les conditions. La république (13) faisant les

(13) Suivant d'autres historiens, le doge & le sénat ne voulurent faire aucune satisfaction au pape, ni recevoir l'absolution, encore moins la demander; & Paul V fut très-choqué de l'indifférence avec laquelle on reçut à Venise ce qu'il prétendoit qu'on regardât comme une grace. Fresne-Canaye disoit, au retour de son ambassade, qu'on ne parloit pas plus respectueusement du pape dans Venise, que dans Genève. Il est certain du moins, que tous ses efforts furent inutiles pour y faire rétablir les jésuites. « Cette affaire, dit M. de Péréfixe, retarda l'accommodement de quelques mois, » & pensa le rompre tout-à-fait, parce que le

premieres démarches, comme il convenoit, remit par l'ambaſſadeur de France, les deux eccléſiaſtiques priſonniers entre les mains d'une perſonne nommée à cet effet par le pape, ſans aucune proteſtation qui pût déplaire à S. S. Elle révoqua celle qu'elle avoit faite contre l'interdit, ſur l'aſſurance qui lui fut donnée par S. M. que le S. pere leveroit enſuite cet interdit dans la forme la plus gracieuſe. Tout cela ſe fit ſans que les miniſtres Eſpagnols y priſſent de part, qu'autant que le cardinal de Joyeuſe voulut leur en donner, ce qui en augmenta encore davantage la gloire que cette réconciliation acquit à S. M. (14) Voulant grati-

---

» pape conſidérant qu'ils avoient été chaſſés pour ſa » cauſe, vouloit abſolument que la ſeigneurie les » rétablît en leurs maiſons & en leurs biens; & » qu'elle s'opiniâtroit de tout riſquer, plutôt que » d'y conſentir. Enfin, le pape perſuadé par l'élo- » quence du cardinal du Perron, comprit qu'il » valoit mieux ſe relâcher ſur ce point, que de » mettre toute la chrétienté au haſard de ſe » brouiller; de ſorte qu'ils demeurerent bannis des » terres de la ſeigneurie. Le pape Alexandre VII » les y a rétablis par ſon interceſſion » : *Perefixe*, *Journal de l'Etoile*, *Mémoire pour l'Hiſtoire de France*, *Mercure François*, *Mathieu*, *&c. année* 1607.

(14) « C'eſt moi, diſoit alors Henri IV, qui ai » fait la paix en Italie ». Le Mercure François

fier le cardinal Aldobrandin, Henri laiſſa en ma diſpoſition de le faire. Je me doutai bien que cette éminence trouveroit l'argent plus de ſon goût que les bagues & les pierreries, & je décidai pour une penſion plutôt que pour un préſent.

Le cardinal Barberin retourné à Rome de ſa nonciature, s'y tint ſi fort obligé de tous les ſervices qu'il publia que je lui avois rendus, que cela me valut, au mois de novembre, un bref de Paul V tout-à-fait obligeant; du moins S. S. ſe ſervit de cette raiſon pour m'écrire, & me recommander celui qui alloit relever Barberin, qui étoit élu de l'égliſe du Mont Politien. Je ne rapporterai ni tous les remerciemens du S. pere, ni toutes les louanges, les offres de ſervice & les autres politeſſes dont cette lettre eſt remplie, je ne ferois que répéter à peu près ce que j'ai déja dit en parlant du bref qui m'avoit été adreſſé précédemment par Clément VIII. De fortes prieres & de pathétiques exhortations d'em-

---

marque, que François de Caſtro & dom Inigo de Cardenas, miniſtres d'Eſpagne à Rome, après avoir eſſayé inutilement d'empêcher l'accord, entreprirent auſſi inutilement de faire donner par S. S. le cardinal Zapula pour adjoint au cardinal de Joyeuſe; *année* 1607.

brasser la religion catholique, avoient une égale part dans l'un & dans l'autre, & je répondis à Paul V, comme j'avois fait à son prédécesseur, par les expressions les plus respectueuses, les plus polies & les plus satisfaisantes, excepté que je gardai encore le même silence sur l'article de mon changement de religion.

De ce détail d'affaires étrangeres, revenons à celles du gouvernement, & commençons par la finance, après avoir averti premiérement, que les finances de la Navarre (15) furent réunies cette année à celles de France, en sorte qu'on cessa de les traiter séparément. En second lieu, que le long séjour que S. M. faisoit dans ses maisons hors de Paris, & loin de son conseil, fit qu'en cette année, encore plus que

(15) L'auteur veut sans doute parler de l'édit, qui pourtant ne fut passé qu'en 1609, par lequel le domaine, & tous les biens qui appartenoient à Henri IV, comme roi de Navarre, & qui jusques-là avoient toujours été séparés de la couronne de France, parce que ce prince en avoit cédé l'usufruit à madame Catherine sa sœur, furent réunis à perpétuité à cette couronne, sans pouvoir jamais en être aliénés, &c. Ces biens comprennent les duchés de Vendôme & d'Albret, les comtés de Foix, Armagnac, Bigorre, Gaure, Merle, Beaumont, la Fere, la vicomté de Limoges & autres fonds & droits. *Voyez les historiens ci-dessus.*

dans les précédentes, presque rien ne s'expédioit que par lettres, le roi aimant mieux prendre cette peine avec ses secrétaires d'état & ses autres principaux employés, que de les faire venir travailler auprès de sa personne. Il en étoit de même de ceux que des fonctions d'un autre genre y appelloient. Jamais le service de S. M. n'a moins coûté de peine & de dépense aux subalternes.

En me parlant des opérations de finance pour la présente année, S. M. me demanda, lorsqu'elle me vint voir au commencement de l'année, un état sommaire de ce qui étoit sorti d'argent de mes mains, depuis que je gouvernois les finances, pour les parties que le calcul suivant va indiquer; je le lui donnai huit jours après en cette forme.

Aux cantons Suisses & ligues des Grisons, dix-sept millions trois cens cinquante mille livres. Dettes à l'Angleterre en argent donné aux Etats des Provinces-Unies, six millions neuf cens cinquante mille livres. A différens princes d'Allemagne, quatre millions huit cens quatre-vingt-dix-sept mille livres. Au grand duc de Toscane & princes d'Italie, dix-huit mille livres. A Gondy, Zamet, Cenamy & autres traitans, de dettes sur le sel & les grosses fermes, quatre millions huit cens mille livres. Dettes

contractées à cauſe de la ligue, treize millions ſept cens ſoixante-dix mille livres. Dettes aux provinces de Dauphiné, Lyonnois, Languedoc, &c. acquittées des deniers de la gabelle, quatre millions ſept cens vingt-huit mille livres. Dettes à différens particuliers, acquittées de toutes ſortes de deniers royaux, quatre millions huit cens trente-ſix mille ſix cens livres. Même partie, compriſe dans un état différent, quatre millions trente-huit mille trois cens livres. Dons immenſes de S. M. ſix millions quarante-deux mille trois cens livres. Achat d'armes, munitions & uſtenſiles d'artillerie, dépoſés dans les magaſins, douze millions. Conſtructions d'égliſes & autres bâtimens, ſix millions cent cinquante mille livres. Réparations & fortifications de villes, cinq millions ſept cens quatre-vingt-cinq mille livres. Pavés, ponts & chauſſées, levées, &c. quatre millions huit cens cinquante mille livres. Bagues & meubles achetés par S. M. un million huit cens mille livres. Total, quatre-vingt-ſept millions neuf cens deux mille deux cens livres (*a*).

La reine Marguerite avoit hérité de la reine ſa mere, de biens aſſez conſidéra-

---

(*a*) Il y a erreur de quelques millions dans ce calcul.

bles (16), dont elle fit cession à M. le dauphin. Pendant que je calcule, je vais en rendre compte. Ces biens valoient de revenu annuel, lors de cette démission, vingt-quatre mille trois cens soixante-dix livres. Par une augmentation que j'y fis en les affermant, je les portai à trente mille trois cens soixante livres. Je retirai encore un capital de cent soixante-dix mille trois cens livres, produisant treize mille trois cens livres de rente qui en avoient été aliénées, soit par la feue reine, soit par Marguerite. J'aurois bien souhaité pouvoir rentrer de même dans une autre partie de quatre-vingt-quatorze mille livres en principal, rapportant huit mille trois cens quatre-vingt-quinze livres; mais il avoit été absolument vendu ou donné par ces deux princesses.

J'entrepris de réunir au domaine du roi tous les greffes de Languedoc, qui en avoient été aliénés. Ce dessein ne fut pas plutôt connu, que la Fosse & plusieurs autres traitans se présenterent pour faire leurs offres. Le parti que je pris, fut de permettre à ces partisans de les racheter, à condition qu'au bout d'un certain nom-

(16) Le dénombrement en a été donné ci-devant, à l'occasion du procès de la reine Marguerite contre le duc d'Angoulême.

bre d'années, dont on convint, pendant lesquelles ils en jouiroient, ils les remettroient quittes à S. M. Economie louable, & en quelque sorte nécessaire & autorisée de plus par toutes les regles de la justice générale & particuliere; les contrats des acquéreurs portant expressément faculté de rachat perpétuel, ce que je fais remarquer, parce que le parlement de Toulouse, en vérifiant les lettres-patentes expédiées pour ce traité, jugea à propos d'en excepter les greffes de la ville & de la compagnie. J'écrivis au premier président Verdun, que le roi étoit justement irrité de ce mépris des réglemens, plus extraordinaire encore dans des personnes préposées pour maintenir la justice & l'ordre, & qu'il auroit cité tout le corps, si quelques amis de ce parlement n'avoient suspendu son courroux, en lui promettant une entiere obéissance. De quel droit le parlement de Languedoc vouloit-il excepter ses greffes d'une regle générale pour toute la province? Et si c'étoit l'espece de traité qui lui déplaisoit, pourquoi étant libre à tous les propriétaires de ces greffes, comme il l'étoit, de les vendre, aliéner, fieffer & transporter de même qu'ils auroient pu faire une portion de leur héritage, vouloit-on ôter ce droit à S. M. devenue propriétaire de ces biens? Il n'y

avoit rien à repliquer à cela : le parlement de Toulouſe demeuroit convaincu de partialité par le ſeul fait.

Celui de Dijon avoit conſenti d'acheter, moyennant une ſomme de ſoixante mille écus, l'attribution qu'on venoit de lui faire de la Breſſe, & il s'y étoit même engagé envers le roi ; cependant il ne ſe donnoit aucun mouvement pour lever cette ſomme, ce qui détermina S. M. à faire une augmentation ſur la gabelle de cette province, qui lui en auroit du moins donné une partie. Le parlement oſa ſupprimer cette augmentation par un arrêt, qui fut à la vérité caſſé par le conſeil, mais avec un riſque de voir arriver un ſoulevement parmi le peuple, qui ſans cela, ſouffroit patiemment cette impoſition. Le roi chargea le baron de Lux de marquer ſa colere au parlement de Bourgogne. Pour moi, je conſeillai à S. M. de lui preſcrire un terme pour le payement de la ſomme qu'il avoit promiſe ; & s'il ne ſatisfaiſoit pas, de déclarer ſans autre forme, la Breſſe tranſportée au parlement de Dauphiné. Quand on prononce ce mot de parlement, on eſt porté à y attacher l'idée de l'équité & de la ſageſſe même. On eſt fâché de trouver dans tous ces corps des exemples de conduites ſi irrégulieres, qu'on eſt obligé de conclure

que l'infaillibilité, si on pouvoit espérer de la rencontrer parmi les hommes, se trouveroit encore plutôt dans un seul homme, que dans une multitude d'hommes.

J'ai toujours été scandalisé, sur-tout, des chambres des comptes établies uniquement pour mettre de l'ordre, de la droiture & de la vérité parmi les ordonnateurs, les différens comptables & autres parties prenantes; elles ne leur avoient appris qu'à tromper & à voler, en souffrant qu'on employât, & en passant dans les comptes mille articles, dont la fausseté étoit aussi connue des uns que des autres. Je voulus faire déclarer sujets à revision tous les comptes rendus depuis l'année 1598 exclusivement. J'en écrivis la lettre circulaire aux chambres des comptes, le premier avril, j'y marquois, que pour me conformer à la volonté de S. M. qui vouloit être éclaircie sur la conduite de tous les comptables de ses deniers, j'avois fait une recherche exacte des états vérifiés au conseil depuis l'année 1598, & que n'y ayant point trouvé ceux de telles & telles recettes, en telles & telles années, ce que je spécifiois à chacune de ces chambres, suivant l'examen que j'en avois fait pour chacune d'elles, il falloit, ou bien que tels & tels comptables eussent négligé d'y porter les leurs, ou

bien, que le conſeil eût omis d'en retenir copie ou extrait. Pour ſavoir lequel étoit vrai, j'enjoignois à ces chambres de ſe faire repréſenter les doubles de ces comptes, de les confronter avec les états du conſeil du roi, & de dreſſer un extrait de tout ce qu'elles y auroient trouvé de contraire à la forme que S. M. leur preſcrivoit, parce qu'elles n'avoient pu s'exempter de ſuivre le formulaire qui leur en étoit adreſſé exprès chaque année, ſans renvoyer du moins à décider à S. M. les points qui pouvoient y ſouffrir de la difficulté. Je n'oubliois pas de leur bien marquer comment devoit être fait cet extrait, où rien de toutes les parties excédentes, épices, frais, redditions de comptes, gages, droits, taxations, recettes & autres choſes de cette nature, ne devoit être omis. Je leur enjoignois de faire faire ce dépouillement, non-ſeulement des comptes des receveurs généraux, mais encore de ceux des receveurs particuliers, parce qu'on avoit fait entendre à S. M. que ceux-ci n'étant point dans l'uſage de faire vérifier les leurs au conſeil, c'étoit dans ceux-là qu'il ſe trouvoit de la part des chambres, plus d'indue vexation. J'ajoutois à la fin de cette lettre, que je ne leur envoyois pour cette recherche, ni arrêts, ni commiſſions particulieres, parce qu'elles pou-

voient le faire d'office; mais que si elles croyoient en avoir besoin, elles n'avoient qu'à me le mander, & qu'elles devoient être obligées à S. M. de ce qu'au lieu des rigueurs inséparables des chambres de justice & des envois de commissaires, elle ne se servoit, pour corriger les abus, que de ses propres officiers ordinaires; que c'étoit à eux à y répondre par toute l'exactitude & la bonne foi possibles.

C'étoit une affaire à démêler ensuite entre les chambres des comptes & les trésoriers, receveurs & autres comptables. Ceux-ci parerent le coup par deux moyens; le premier, en rejettant tout sur les chambres; le second, en disant que le roi leur avoit fait acheter une assurance de n'être jamais inquiétés, ni eux, ni leurs comptables subordonnés, par une taxe de six cens mille livres, qu'ils avoient en effet payée. Restoit le recours sur les chambres des comptes, ce qui présenta des difficultés d'une espece bien différente. Ces corps prétendirent, à leur ordinaire, que l'autorité souveraine, dont ils sont dépositaires à tous ces égards, les mettoit en droit de recevoir tous les comptes en dernier ressort, sans être obligés d'en répondre à personne, pas même au roi. Je ne trouvois cette difficulté bonne tout au plus que de ces cham-

bres à moi, & je parus à S. M. diſpoſé à entreprendre ces cours ſouveraines, ſi elle vouloit de ſon côté donner tous les ordres néceſſaires au conſeil, à elles & à moi. Ce n'eſt pas ma faute, ſi la choſe n'alla pas plus loin.

Malgré le réglement que j'avois fait l'année précédente, pour les commiſſaires départis dans les généralités, je recevois encore de fréquentes plaintes contr'eux. Hanapier me porta les ſiennes contre celui du grenier à ſel de Bûzançois. J'en fis citer quelques-uns au conſeil, où Tardieu reçut une rude réprimande. Je ne pouvois leur faire comprendre que toutes les vexations qu'ils faiſoient au peuple ſur le ſel, par exemple, ſous une fauſſe apparence de profit pour le roi, lui faiſoient perdre beaucoup plus ſur la taille, par l'inſolvabilité où elles réduiſoient les particuliers, qu'elles ne lui rapportoient, & pour bien dire, qu'ils ne travailloient que pour les fermiers de S. M. & les partiſans. Il fallut renouveller avec de plus fortes injonctions encore, le réglement pour la gabelle ſur la répartition du ſel dans les généralités, ſur celui d'impôt & ſur le fauxſonnage. Car pourquoi aggraver la condition des collecteurs du ſel, déja ſi miſérable, auſſi-bien que celle de collecteur de la taille, que perſonne ne ſe charge de cet emploi que par force, & que preſ-

que perſonne n'en ſort que ruiné ? Je défendis auſſi aux commiſſaires de pourſuivre extraordinairement les greffiers, notaires, ſergens, jaugeurs & autres perſonnes publiques, & de contraindre aucun officier au payement de ſa taxe, ſans avoir envoyé aux commiſſaires généraux de Paris, le rôle entier de toutes ces taxes, pour être examiné & autoriſé, s'il étoit juſte, comme auſſi de rien décider dans les cas litigieux, que par le conſeil. Avec de pareilles vues, mon intérêt n'étoit pas que ces diſpoſitions demeuraſſent ſecrettes, comme ordinairement elles ſont entre les miniſtres & les intéreſſés, en obligeant du Monceau, commiſſaire dans le Berry, à les obſerver; je les communiquai au maréchal de la Châtre & aux tréſoriers de France, avec leſquels je lui mandai d'agir de concert.

La même province me parut avoir beſoin d'un réglement, concernant les maréchauſſées. Une partie des deniers qui y étoient deſtinés, ſe trouvant divertie ou retournant à la recette générale, le reſte ne ſuffiſoit qu'à entretenir un nombre d'archers, trop petit de beaucoup. Les lieux de leur réſidence étoient avec cela ſi mal diſtribués, qu'il en manquoit dans les endroits, où ils auroient été le plus néceſſaires; comme

du

du côté de Vatan, Iſſoudun, Argenton, Châteauroux, la Châtre & Saint-Amand, où l'autorité royale n'étoit pas trop bien reſpectée, pendant que le milieu de la province, qui n'en avoit preſque pas beſoin, en étoit tout rempli. J'en envoyai la diſtribution avec la réforme aux tréſoriers de de la province, après les avoir conſultés là-deſſus. L'élection de Saint-Amand étant en partie du Bourbonnois, on accorda au vice-ſénéchal de cette province, le droit d'y placer un lieutenant & une brigade, comme important fort peu pour le bien de l'état, par quelle main ils le fuſſent.

J'obligeai ceux qui avoient cautionné les receveurs des conſignations des parlemens de Paris & Bordeaux à rapporter dans quatre mois, les déclarations de ces receveurs, au bureau de MM. de Maiſſes, Pontcarré, Caumartin & Maupeou, nommés à cet effet, & je déclarai, de leur conſentement, ces offices réunis au domaine, après ſeize ans de ce jour.

Cuſſé & Marigné, prépoſés pour le rembourſement des ſix cens mille livres prêtées au roi en 1598, par la province de Bretagne, m'envoyerent leur état final de recette & dépenſe, ou plutôt un extrait & un abrégé informe, dans lequel je vis ſeulement, que pour rembourſer ſix cens mille

francs, il étoit fait recette & dépense de près d'un million trois cens quarante mille livres. Les plaintes de la province m'avoient déja prévenu sur le contenu de cet état, dont je repris sévérement les auteurs. Je poursuivis de même bien des larcins que Vitry me fit découvrir en Guyenne (17).

Lorsqu'on sut que le roi songeoit à racheter différentes parties de son domaine, il se présenta une infinité de traitans. L'un

(17) Une des principales actions de justice faites contre les financiers, pendant le ministere du duc de Sully, fut l'emprisonnement & le procès du fameux partisan l'Argentier. Les Mémoires de l'histoire de France, après avoir rapporté, *tom.* 2, *pag.* 271, ses malversations & ses dissipations, y joignent ce trait : « au dernier voyage du roi à » Fontainebleau, l'Argentier étant venu prendre » congé de S. M. lui dit que bientôt il s'y acheminéroit, pour lui baiser les mains & recevoir ses » commandemens, & ajouta, ce voyage me coûtera » dix mille écus. Ventre-saint-gris, répondit le » roi, c'est trop pour un voyage de Paris à Fontainebleau. Oui, Sire, repliqua l'Argentier; mais » j'ai autre chose à faire, sous le bon plaisir de » V. M., qui est de prendre le modele des frontispices de votre maison, pour en accommoder une des miennes, que j'ai en Champagne; » à quoi le roi se prenant à rire, n'y répondit rien » pour lors; mais quand on lui porta la nouvelle » de sa prison au Châtelet; comment, dit-il, veut-il » prendre le modele des frontispices du Châtelet »?

d'eux fit demander au conseil, si l'on vouloit le recevoir à traiter d'une portion de cent cinquante mille livres : il ne vouloit qu'on sût ni son nom, ni quelle portion du domaine, ni même à quelles conditions; excepté qu'il disoit ces conditions fort avantageuses pour S. M. n'étant question ni de bail à longues années, ni de nouveaux réglemens, mais de prendre les choses en l'état où elles étoient. Il exigeoit encore, que quand une fois il auroit parlé, personne ne fût reçu à enchérir sur lui, qu'en lui payant deux cens mille livres. La singularité de cette proposition n'empêchoit pas que le conseil ne penchât à l'accepter; mais le roi voulut qu'on obligeât celui qui la faisoit, à se nommer, & à s'ouvrir du moins à lui, au chancelier & à moi, sur le tems & la qualité de ce rachat. S. M. craignoit que peut-être cette partie ne fût entre les mains de personnes, auxquelles il ne fût pas à propos de l'ôter. Un nommé Longuet lui présenta aussi sur ce sujet, de longs mémoires qu'il me renvoya, aussi-bien que les propositions, qu'étoient venus lui faire à Fontainebleau les fermiers des aides, en me disant, qu'il avoit dans l'esprit que ceux qui venoient ainsi lui parler arriere de moi, cherchoient à le surprendre.

Le duc de Nevers présenta requête au

conſeil, pour faire ſupprimer un grenier à ſel, établi dans le Réthelois, à la ſollicitation de la ducheſſe ſa mere, à laquelle le roi avoit abandonné le profit de ce bureau, pour une ſomme qu'il étoit convenu de lui donner. Je cherchai chez les tréſoriers de Champagne, l'éclairciſſement de cette affaire, qui n'étoit pas de mon tems, & je n'eus pas de peine à retrouver le brevet de conceſſion à la ducheſſe de Nevers. Le roi jugea, en le voyant, qu'il devoit être quitte envers cette maiſon; il m'ordonna pourtant, en me le renvoyant, d'acquitter ce qui, après un calcul juſte, pourroit encore ſe trouver dû au duc de Nevers; mais qu'après cela, j'amélioraſſe cette partie, comme les autres, loin de l'éteindre. S. M. avoit deux procès contre cette maiſon, pour les ſucceſſions de celles de Foix & d'Albret, par leſquels on ſe demandoit réciproquement des millions. Cette affaire paſſoit pour être fort embrouillée. Je m'attachai, lorſque j'eus les piéces entre les mains, à en faire un mémoire ſi ſuccinct & ſi clair, que je fis aiſément comprendre au roi, que je ne m'étois pas trompé, lorſque j'avois jugé que des deux côtés il y avoit preſque tout à rabattre.

Ceux de Lyon avoient auſſi un procès au conſeil, contre Feydeau. Ils repréſen-

terent à S. M. que le refus que le conſeil faiſoit de leur délivrer un arrêt qu'ils y avoient déja obtenu, portoit un préjudice notable à leur commerce. Le roi me les recommanda, & je fis finir leur affaire : le bien & le mal d'une ville telle que Lyon, eſt celui de tout le royaume, elle m'en fit remercier par ſes prevôt des marchands & échevins.

Sur un procès-verbal, que m'envoyerent les tréſoriers de France de Beziers, de la maniere dont ſe faiſoit la levée du marc d'or, je fis rendre un arrêt au conſeil pour ſurſeoir cette levée. Je ne ſais ce qu'on fit entendre là-deſſus au roi. S. M. m'écrivit de ne pas faire ſigner cet arrêt, ou s'il l'étoit, de ne pas le faire ſignifier, ſans un ordre de ſa part, non qu'elle prétendît autoriſer les abus qui ſe commettoient dans cet impôt, mais parce qu'elle vouloit du moins les connoître ; ils intéreſſoient ſi fortement la ſûreté des deniers qui en provenoient, que je fus perſuadé que le roi ne nous blâmeroit, que d'avoir tant tardé à y mettre ordre.

On me fit auprès de S. M. une autre imputation bien plus grave, au ſujet du conſeil, dans lequel on voulut perſuader à ce prince que je faiſois entrer des perſonnes, qui ne le méritoient, diſoit-on,

ni eu égard au bien du ſervice, ni par leur propre perſonne, & que cette méthode avoit jetté beaucoup de confuſion dans le conſeil. Si la choſe avoit été vraie, j'avoue que je méritois encore toute autre choſe, que les reproches que m'en fit S. M. parce que c'eut été abuſer très-criminellement de la confiance avec laquelle elle m'avoit remis tout le ſoin de ſes finances. En examinant ce qui y avoit donné lieu, je jugeai que ce ne pouvoit être que le projet que j'avois formé, de mêler à ce nombre de maîtres des requêtes, & autres gens de robe, qui compoſent pour l'ordinaire le conſeil, quelques perſonnes d'épée, choiſies parmi celles qui ont un brevet pour pouvoir y aſſiſter extraordinairement; & il eſt vrai que je ne trouvois jamais l'occaſion de mettre ſur ce chapitre les princes, ducs & pairs, & autres officiers de la couronne, ceux principalement dans leſquels je remarquois du talent, que je ne cherchaſſe à leur inſpirer du goût pour cette ſorte d'occupation, qu'un préjugé des plus aveugles leur fait regarder comme indigne de leur naiſſance. Le vrai grand homme ne ſait que chercher à être utile à ſa patrie dans tous les tems, de quelque maniere qu'il le ſoit; & où eſt la baſſeſſe, ſinon à laiſſer flétrir par une vie délicieuſe & efféminée, telle que les

personnes de qualité la menent en France pendant la paix, toute la gloire dont on a pu se couvrir pendant la guerre?

Bien loin de pouvoir m'imaginer que j'eusse mal fait, de m'efforcer à détromper tous ces inutiles voluptueux de la cour, en avouant au roi l'intention que j'avois eue, je crus devoir approfondir avec lui cette matiere, quoique par lettres, & par conséquent peu commodément. Je lui fis un plan d'un nouveau conseil, dans lequel on feroit tenir à quatre personnes d'épée, la place d'autant de conseillers, sur les huit dont il est composé. Il auroit fallu pour faire ce changement d'une maniere encore plus sensible, avoir un état des plus qualifiés du royaume, au-dessus de trente ans, sur lesquels on en choisiroit vingt, qui partagés en quatre, cinq par chaque quartier, tinssent toujours le conseil complet, & qui s'y trouvassent assidûment dès le matin les trois jours de la semaine où il se tient, sous peine d'être retranchés de l'état & leurs places données à d'autres. Quelle différence entre un corps ainsi composé, & une assemblée qui se conduit par les ressorts de la chicane dont ceux qui la composent ont fait toute leur étude!

Je n'entrai point pour cette fois dans un plus grand détail. Je marquois seule-

ment au roi que si cette idée lui plaisoit autant qu'à moi, il seroit encore plus content du réglement général, par lequel je croyois l'avoir perfectionnée, jusqu'à pourvoir à ce que les secrets de l'etat fussent en sûreté parmi tant de personnes, d'esprit si différent. Le roi alloit à la chasse, lorsqu'il reçut cette lettre; il la lut pourtant deux fois, & me manda qu'il y penseroit plus mûrement; mais j'eus beau faire, il me fut impossible de le ranger à mon avis. Le plus grand mal de l'habitude n'est pas d'autoriser des abus grossiers, on peut porter à ceux-ci, presqu'en tout tems, des coups infaillibles; c'est d'accréditer certains abus moins sensibles, jusqu'à les revêtir d'un masque de sagesse, & d'une fausse apparence d'utilité publique, qui les rend respectables aux princes même du meilleur esprit. Le moment marqué pour la destruction de ceux-ci, ne se trouve qu'au bout d'une longue chaîne de réflexions & de conséquences (18), qu'on manie lentement les

(18) Rien assurément n'est plus juste que ce que dit ici l'auteur, ni rien de plus heureusement imaginé que ce projet, pour détruire le préjugé, qui subsiste encore aujourd'hui parmi la noblesse Françoise, malgré les lumieres d'un siecle aussi éclairé que le nôtre. Pourquoi en effet se dégraderoit-elle davantage par la finance, le commerce, & les

unes après les autres : en toute maniere, la vie d'un homme ne ſuffit pas pour les arracher tous.

Ce ne fut pas dans cette ſeule occaſion, que je me trouvai d'avis contraire à S. M. On lui perſuada d'établir une nouvelle chambre de juſtice contre les financiers. Opération décidée inutile & abuſive, par mille expériences : mais toujours du goût de ce prince, qui n'aimant pas à prendre ſur les deniers ordinaires, pour ſes dépenſes de jeu, bâtimens, maitreſſes & autres de cette eſpece, leſquelles, comme je l'ai dit, étoient très-conſidérables, y employoit avec plaiſir une ſomme d'argent, qu'il trouvoit par-là ſans peine ſous ſa main, & que ſes courtiſans intéreſſés lui faiſoient toujours beaucoup plus grande qu'elle ne ſe trouvoit l'être. Je fus ſi fâché que Henri fût encore la dupe de tous ces gens là, que j'en dis mon ſentiment en pleine cour. La colere où ma ſincérité mit le roi, donna à mes ennemis de grandes eſpérances de ma diſgrace. L'aventure de l'Arſenal, que j'ai rapportée, s'y joignit & les redoubla ;

---

autres fonctions de bons citoyens, que par les belles-lettres, qu'elle n'a plus honte de cultiver aujourd'hui ? Eſpérons que l'un viendra après l'autre.

mais il ne fut pas en mon pouvoir de m'empêcher, malgré tout cela, de rompre publiquement en visiere aux commissaires de cette chambre, lorsque je les voyois fermer les yeux sur les principaux coupables, & punir avec autant d'ostentation que de dureté, de légeres malversations.

Mangot, l'un de ces commissaires, ayant pris des conclusions, directement contraires à des ordres particuliers que le roi lui avoit donnés (je ne sais plus sur quelle affaire); je lui fis sentir qu'il avoit dans ma personne, un surveillant déterminé à ne lui rien passer. Il se plaignit de moi à S. M. & engagea ses confreres à se joindre à lui, du moins on me le rapporta avec des particularités si positives, que je n'en doutai point. Le roi ne m'en disoit rien, mais ce n'étoit pas pour moi une preuve du contraire. Je crus que c'étoit à moi à instruire S. M. de ce que j'avois dit au sujet de Mangot, afin de ne pas laisser faire à son ressentiment, tout le chemin que quelquefois je lui avois vu faire. J'avois dit à Mangot, que je ne me soumettois point à ces prétendus ordres du roi, qu'on ne me les montrât; il n'étoit pas bien difficile d'empoisonner cette parole. En écrivant à S. M. je la remerciai de ce qu'elle n'avoit point ajouté foi au rapport que mes ennemis

lui avoient fait de moi. Je l'assurai que la chaleur que j'avois montrée dans cette occasion, ne partoit que du dépit de voir ses ordres transgressés par des gens, qui s'imaginoient qu'elle s'étoit dépouillée en leur faveur de toute son autorité, & ses intérêts sacrifiés à toutes sortes de considérations. Je finissois en la priant de m'excuser, si contre mon intention, j'avois pu lui déplaire.

J'avois été trompé, comme on va le voir par la réponse que me fit le roi, qu'il étoit bien surpris d'apprendre la premiere nouvelle de ce différend par ma bouche; que si tous ces gens-là lui avoient parlé, il leur auroit répondu en maître, qui aime son serviteur; que tout cela n'étoit qu'un artifice, pour m'échauffer, me faire parler, & me mettre mal auprès de lui. « Je vous » jure, ajoutoit ce prince, qu'on n'en a » point entendu parler ici. Vous êtes prompt, » & je vois par votre lettre, que vous » croyez ce que l'on vous avoit dit : cepen- » dant le rapport est entiérement menteur, » modérez votre colere, & croyez moins » tout ce qu'on vous dit, & vous ferez en- » rager ceux qui vous portent envie du bien » que je vous veux. Je mets la main à la » plume pour la premiere fois depuis ma » goutte, la colere que j'ai contre ces rap-

» porteurs, a ſurmonté ma douleur ».

Caumartin avoit conduit avec une ſi grande économie, les deniers qu'on l'avoit chargé de diſtribuer aux cantons Suiſſes, qu'il avoit trouvé le moyen de mettre en réſerve trente mille écus par an, dont il avoit acquitté d'autres dettes, en compoſant de ſix à un. Cet exemple eſt trop beau pour le paſſer ſous ſilence; il l'eſt d'autant plus, qu'à quelqu'un qui veut chercher un prétexte plauſible de détourner une partie de la ſomme au profit du diſtributeur, rien n'eſt ſi facile que de faire crier les Suiſſes, pour empêcher ce bon ménage. Je ne manquai pas de le bien faire obſerver à du Refuge, qui alloit prendre la place de Caumartin.

Le roi venoit de créer une compagnie de gendarmes de M. le duc d'Orléans, qu'il trouva ſi belle & ſi bien montée, lorſqu'il en fit la revue, qu'il la fit payer avec celle de la reine, des quatre quartiers de l'année courante. Il laiſſa à mon choix, de prendre les deux cens mille livres, que cette montre lui coûtoit, ſur les ſix cens mille qu'on mettoit tous les ans dans le tréſor royal des deniers du taillon, ou que l'épargne prenant cette ſomme ſur l'ordinaire de la guerre, la rendît dans le tems où l'on avoit coutume de payer ces compagnies.

Quant à ce qui eſt du reſſort de mes autres emplois, ce qui fut fait de plus conſidérable dans l'artillerie, c'eſt l'équipage entier pour un armement de galeres dans un beſoin, ouvrage que le roi loua fort. Je voulus lui en épargner une partie de la dépenſe. J'avois trouvé dans de vieux papiers de la grande maîtriſe, qu'il avoit été donné ſous les regnes précédens, pluſieurs pieces d'artillerie aux capitaines des galeres, pour armer celles qu'ils commandoient, avec engagement de les reſtituer, ce qu'ils n'avoient point fait. Le conſeil, à qui je communiquai cette découverte, jugea comme moi, qu'on pouvoit pourſuivre cette reſtitution dans la perſonne des héritiers de ces officiers de vaiſſeaux. Mais comme cette pourſuite intéreſſoit beaucoup de perſonnes de qualité, j'envoyai le duc de Rohan en demander la permiſſion à S. M. en lui préſentant le mémoire que j'avois dreſſé ſur cette affaire. Le roi conſentit qu'on l'entamât ; mais non pas, qu'on la pouſsât à toute rigueur, ce qui rendit mes ſoins inutiles. Il me parut qu'il auroit été bien plus convenable à ce prince, de paroître avoir ignoré ce fait, que d'en commencer les recherches, pour s'en déſiſter enſuite.

Je fis dreſſer les plans de toutes les places

& côtes de Bretagne, que j'envoyai porter à S. M. afin qu'elle vît ce qu'il y avoit à y faire. Je perdis cette année en Provence, deux excellens ſujets en ce genre, Bonnefont & le jeune Erard (19), qui n'étoit pas déja moins bon ingénieur que ſon pere : leur mort me fit beaucoup de peine. Je priai le roi, à qui l'on demanda incontinent leurs places, de ne pas en diſpoſer, que nous n'euſſions bien examiné enſemble la capacité de ceux qui y prétendoient.

L'enlevement de la fille du ſieur de Fontange, par lequel je commence l'article de la police, appartient auſſi au précédent, puiſque je reçus ordre de S. M. de faire conduire du canon devant le château de Pierrefort, que Fontange, aſſiſté de ſes amis, aſſiégea en pourſuivant le raviſſeur. Les frais d'un ſiége le réduiſirent bientôt à une grande néceſſité, & l'obligerent à avoir recours au roi. Ce prince touché de la juſtice de ſa cauſe, dans laquelle il ne pouvoit gueres ſe diſpenſer d'ailleurs d'entrer, en qualité de pere commun de ſes ſujets, renvoya la requête & le porteur à

(19) N. Erard, de Barleduc, fit par ordre de Henri-le-Grand, un traité des fortifications, qui eſt le premier que nous ayons ſur cette matiere. Son neveu, A. Erard, le fit réimprimer en 1620.

Sillery & à moi, en me mandant qu'il venoit de donner ordre à du Bourg & à Néreſtant (20), de tenir leur compagnie prête à marcher, & à Noailles (*a*), de s'avancer pour exécuter ce que je jugerois à propos qu'on fît en faveur de Fontange; mais que ſi je croyois que ce fût à lui à porter tous les frais du ſiége de Pierrefort, je le fiſſe au meilleur marché, & de la maniere la moins onéreuſe pour le peuple. Henri nous renvoya auſſi Beaumevielle, qui étoit venu propoſer un expédient, dans lequel il trouvoit, diſoit-il, plus de vanité que de fondement. Ce prince envoya Venterol ſe ſaiſir d'un homme qui avoit de mauvais deſſeins, & me dit de lui payer ſon voyage.

Le bon ordre de la police me parut encore bleſſé dans la défenſe que le juge de Saumur porta de ſon autorité privée, de tranſporter des bleds hors du royaume, & d'en vendre dans l'étendue de ſa juriſdiction de Saumur. Je fis caſſer cette ſentence au conſeil, avant même que d'en avoir

(20) Philibert de Nereſtant, capitaine des gardes de S. M. & nommé par elle l'année ſuivante, premier grand-maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare.

(*a*) Henri de Noailles, comte d'Ayen.

donné avis à S. M. & je fis de plus ajourner perſonnellement les officiers de juſtice qui l'avoient rendue.

Le parlement de Rouen rendit deux arrêts, ſoutenus par les uns, fort bons, & par les autres très-injuſtes; l'un ſur la châſſe de S. Romain, qu'il maintint dans le privilége de conférer grace d'aſſaſſinat, quelque exécrable qu'il puiſſe être (21); l'autre,

---

(21) En faveur de Guillaume de la Mothe-de-Péhu, complice de l'aſſaſſinat de François de Montmorency, ſieur de Hallot, lieutenant général pour le roi en Normandie, commis ſeize ans auparavant, d'une maniere très-indigne, par Chriſtophe, marquis d'Allegre. Henri IV, évoquant cette affaire à ſon conſeil, modifia la grace accordée à la Mothe, en le condamnant à neuf ans de banniſſement, à pluſieurs amendes pécuniaires, &c. La peine auroit été plus grieve, ſelon les apparences, ſi la grande jeuneſſe du coupable n'eût diminué ſon crime. Ce prince avoit déja beaucoup retranché, dès l'année 1597, du privilége dont le chapitre de Rouen eſt en poſſeſſion. Ce procès, qui fit alors un fort grand bruit, donna occaſion d'examiner de plus près toute cette queſtion. M. de Thou, *tom.* 4, *pag.* 160, Nicolas Rigault ſon continuateur & tous les ſavans, autant qu'on le peut juger par la maniere dont ce fait eſt traité dans le Mercure François, *année* 1607, *pag.* 179, ne balancerent pas à taxer de fabuleux le miracle prétendu par lequel ſaint Romain, archevêque de Rouen, délivra cette ville des fureurs d'un monſtre,

ſur le mariage d'un nommé Drouet, auditeur de la chambre des comptes, dont l'hiſtoire ne mérite pas place ici.

---

ou ſerpent, vulgairement appellé la Gargouille, aidé dans cette entrepriſe, par un criminel retenu pour meurtre dans les priſons, d'où eſt venu le privilége. Les titres eux-mêmes par leſquels on veut prouver qu'il a été véritablement accordé par pluſieurs rois de France, ne ſoutinrent pas l'examen ſévere de la critique, qui trouva par-tout bien des erreurs, des ſuppoſitions & des fauſſetés, pour les tems & les dates. On conjecture que le fondement de toute cette pieuſe fable eſt un vrai miracle du ſaint archevêque, mais qui a pour objet une inondation, dont la licence poëtique, ſelon ſes uſages, a fait un monſtre, ſans oublier d'orner l'hiſtoire de ſes autres figures ordinaires. Le mot *hydre*, auquel on ſubſtitua aiſément celui de *ſerpent*, a tant de reſſemblance avec le mot, qui en Grec ſignifie *une inondation*, que ce nom ſeul peut bien avoir cauſé toute l'erreur. Il ſeroit trop long de rapporter ici les raiſons contenues, ſoit dans les plaidoyers & écrits de ce tems-là, ſoit dans les différentes diſſertations faites depuis ſur ce ſujet, pour & contre le privilége des chanoines de l'égliſe cathédrale de Rouen. Je ne trouve pas étrange qu'on ſe ſoit ſi fort récrié contre une dévotion auſſi ſinguliere, que celle qui fait d'une action toute injuſte & propre à autoriſer le crime, la partie la plus eſſentielle du culte d'un ſaint évêque. Les cérémonies qui s'y obſervent, (car il ſubſiſte encore aujourd'hui, & ſe pratique tous les ans à Rouen, le jour de l'Aſcenſion) ce qu'on appelle, (*lever la fierte*), ſont auſſi rapportées dans le même Mercure François, & dans pluſieurs autres endroits.

Le premier président de ce parlement étant tombé dans une dangereuse maladie, dont pourtant il ne mourut pas, je dis par ordre du roi à Jambeville, qui demandoit cette dignité, que S. M. étoit toujours bien intentionnée pour lui; mais qu'il ne lui faisoit pas plaisir de la convoiter si publiquement. L'office d'avocat du roi au parlement de Bordeaux, vacant par la mort du sieur de Sault, fut aussi demandé pour le fils de du Bernet, conseiller en cette cour, par la reine Marguerite & par d'Ornano. Le roi la leur refusa, ne voulant accorder cette place, dont les troubles passés lui avoient fait voir l'importance, qu'à un homme qu'il connût parfaitement; mais le portrait que je lui fis de du Bernet, le fit revenir en sa faveur. Henri regretta fort Dinteville & Bretauville, ainsi que deux officiers de sa maison, Sainte-Marie & Canisy. Il n'avoit créé leurs charges que pour leurs seules personnes, aussi les supprima-t-il après leur mort.

L'exactitude que je me suis prescrite, m'oblige de marquer ici plusieurs sommes, que je trouve dans mes papiers payées en cette année. Par des ordres & pour des dépenses particulieres de S. M. trente-six mille livres, à dom Joan de Médicis, le roi me les fit prendre sur les cent mille livres em-

ployées dans l'état des finances de la présente année, sous le nom de son oncle, le grand duc de Toscane; trois mille, au cardinal de Givry, & autant au cardinal Séraphin, qui étoient un restant des fruits de l'abbaye de Clerac, échus avant le contrat passé avec ceux de Saint-Jean de-Latran; trois mille deux cens vingt cinq, à Santeny, que celui-ci lui avoit prêtées; dix-huit mille soixante livres, à l'évêque de Carcassonne, qui les sollicitoit depuis longtems avec beaucoup d'importunité, comme lui étant dûes par S. M. & proposoit expédiens sur expédiens, pour les toucher. Le roi me fit retirer de cet évêque, une épée enrichie de pierreries, & les papiers qu'il avoit pour garans de cette somme: plusieurs sommes considérables perdues au jeu par Henri; mais je ne les marquerai pas toutes. Il envoya Beringhen, me demander neuf mille livres, qu'il avoit perdues à la foire Saint-Germain, en bijoux & bagatelles, en me mandant que les marchands *le tenoient au cul & aux chausses* pour cette somme. Le même me vint encore demander quelques jours après, cinq mille deux cens soixante-cinq livres. Trois jours après, j'en donnai trois mille autres, & une autre fois, trois mille six cens.

Je ne confonds pas avec ces sommes,

celles que le roi accorda au prince de Condé, pour lui donner le moyen de voyager en Italie. Il ne pouvoit trop en coûter à Henri, pour inſpirer à ce prince de bons ſentimens; je n'y mêle pas non plus celles que lui coûterent à réparer les baſtions de la porte Saint-Antoine & la place royale; celles qui ſervirent à retirer les bagues de la reine, des mains de Rucelay, auquel elles avoient été engagées; enfin, celles qu'il dépenſoit aux bâtimens de ſes manufactures, quoique très-inutiles, ſelon moi, & de plus très-conſidérables. Les entrepreneurs vouloient abattre pour cela, tout un côté des maiſons de la place royale; mais Henri, ſur le devis du contrôleur Donon, leur ordonna de ſe contenter de faire au-devant de ces maiſons, une forme de galerie, qui conſervât à ce côté de la place ſon uniformité avec les autres.

On eut de la peine à convenir de prix avec ces célebres tapiſſiers Flamands, qu'on avoit fait venir à ſi grands frais. Enfin il fut conclu en préſence de Sillery & de moi, qu'il leur ſeroit donné pour leur établiſſement, cent mille francs, que Henri fut très-ſoigneux de m'avertir de leur payer, « ayant, diſoit-il, grande envie de les con- » ſerver, & grande peur de perdre les avan- » ces faites juſques-là ». Il auroit ſeulement

bien voulu que ces manufacturiers se fussent contentés d'autres deniers, que ceux qu'il s'étoit réservés pour lui-même; mais enfin à quelque prix que ce fût, il falloit les satisfaire, & S. M. usa d'autorité avec de Vienne pour lui faire contrôler un acquit de ces entrepreneurs de toiles de façon de Hollande. Ce prince faisoit travailler à un ameublement complet, qu'il me manda d'examiner piéce à piéce, pour savoir si on ne le trompoit point. Je suis sur tout cela de mauvais goût, & plus mauvais connoisseur encore; le prix m'en parut excessif, aussi-bien que la quantité. Henri en jugea tout autrement, en voyant le meuble & mon mémoire. Il m'écrivit qu'il n'y avoit rien de trop, & qu'il n'eût commandé, & qu'il n'avoit vu de sa vie si belle marchandise, ni à si bon marché, & qu'il ne falloit pas balancer à en donner ce que l'ouvrier demandoit.

Voilà quels étoient les amusemens de Henri. Il ne quitta Fontainebleau (22) qu'à

---

(23) Il y fut attaqué de la goutte, la veille de la Pentecôte. « La fluxion fut grande, dit l'historien » Mathieu, la douleur fort poignante; mais son » courage & sa bonne complexion ne l'eussent » vaincue, s'il ne se fût donné plus de liberté à » manger des fruits, que ses médecins ne lui en

la fin de juillet, pour venir passer trois semaines à Monceaux. Il alla, sur la fin d'août, à Saint-Maur, où une indisposition le retint quelques jours, & la reine prit pendant ce tems-là, les eaux de Vanvres. Le roi demeura le mois de septembre à Paris, & n'y revint qu'au mois de décembre, étant retourné à la mi-octobre passer l'automne à Fontainebleau. M. le connétable fut de ce voyage, & reçut bien des caresses de S. M. lorsqu'ils se rencontrerent à Bouron.

Ce prince n'avoit point de plaisir plus sensible, que quand il se voyoit avec ses enfans, qu'il aimoit tous avec la plus forte tendresse (23). Sur la nouvelle qu'il re-

» accordoient, il ne flatta point son mal, se forçant » à ses exercices ordinaires; & environ le vingt-» uniéme jour du mois de mai, étant couché près » de la reine, se sentant chatouillé d'une nouvelle » fluxion à l'un des pieds, il se fit mettre en un » autre lit; & voyant que ce changement lui pro-» fitoit, il se leve & se fait porter au grand canal, » où il se promena & agita en telle sorte, qu'étant » de retour il dormit, & à son reveil ne sentit » plus de mal »: *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 768.

(23) On a reproché à Henri IV, que cette tendresse si forte pour ses enfans légitimes & naturels, l'aveugloit jusqu'à l'empêcher de connoître leurs défauts & d'agir avec sa prudence ordinaire

çut au mois d'août, que l'air contagieux s'étoit fait ſentir à Saint-Germain, il manda auſſi-tôt à madame de Monglat de les conduire à Noiſi, & il envoya Frontenac en poſte, me dire qu'il ſe repoſoit ſur moi du ſoin d'envoyer les carroſſes, litieres & charettes néceſſaires pour ce démeublement. M. le dauphin fut malade à Noiſi, & S. M. me le manda encore, auſſi-bien que ſa guériſon; car il n'arriva jamais de changement en bien ni en mal, ſoit dans ſa ſanté, ſoit dans celle de quelqu'un de la maiſon royale, qu'il ne m'en donnât avis auſſi-tôt. On ne trouvoit aucun riſque à faire retourner les enfans de France à Saint-Germain, lorſque le mois de novembre fut arrivé; mais Henri, qui ne vouloit rien hazarder dans une choſe de cette conſéquence, m'écrivit & à madame de Monglat, qu'il falloit encore laiſſer paſſer la lune de

---

dans ce qui le regardoit. C'eſt dans le livre qui a pour titre : *Hiſtoire de la mere & du fils*, que je trouve ce reproche, *tom.* 1, *pag.* 43. Mais je ne ſais ſi toutes les anecdotes dont il eſt plein, ſont auſſi ſûres qu'elles ſont ordinairement curieuſes. J'y trouve un air de prévention en faveur de certaines perſonnes, & de paſſion contre d'autres, qui fait qu'on a de la peine à s'autoriſer de ſon témoignage.

ce mois (24). Je ne les fis ramener que les premiers jours de décembre.

Le tems n'apporta point dans le domestique de ce prince, la tranquillité qu'on y a vu si souvent troublée par les femmes; au contraire, tout se brouilla de plus en plus. L'entretien de S. M. avec moi, dans le cabinet des livres, dont j'ai ci-devant parlé, roula en grande partie sur ce sujet. Henri me pria, comme on prie son ami, (pour me servir de ses termes) de me mettre encore une fois entre les deux personnes qui lui causoient ses chagrins. Il ne sera plus question de tout ceci, l'année suivante; ainsi je n'en dirai rien en celle-ci, que pour rendre raison de quelques lettres que ce prince m'écrivit sur ce chapitre. L'une de ces lettres est datée de Verneuil près Senlis, du 15 avril. Il s'y plaint de ce qu'après lui avoir promis au Louvre, de

(24) Ce qui obligea à prendre toutes ces précautions pour la santé des enfans de France, fut la comete qui parut en cette année, au mois de septembre, parce que les astrologues publioient qu'elle menaçoit leur vie. Henri IV dit à Mathieu, son historien, qui le rapporte: « que la comete » avoit fait son effet sur la fille du roi d'Angle- » terre, & que les astrologues s'étoient mécomptés, » par la grace de Dieu »: *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 769.

travailler à un accommodement, quinze jours s'étoient paſſés ſans qu'il vît rien de ma part. « Je vois bien, me diſoit-il, que » les prieres d'ami n'étant pas ſuffiſantes » pour vous perſuader, il faut que j'uſe du » commandement de roi & de maître ; vous » n'y manquerez donc pas, ſi vous m'ai- » mez, & ſi vous deſirez que je vous ai- » me ; car je ſuis réſolu de me débarraſſer » l'eſprit de toutes ces intrigues qui réci- » divent trop ſouvent, comme vous ſavez » bien me le dire ; & je veux y mettre » fin, à quelque prix que ce ſoit. Je vous » aime bien ; mais aimez-moi auſſi : ce que » je croirai, ſi vous me rendez le ſervice » que je deſire de vous ».

J'en trouve une autre, de Fontainebleau, au mois d'octobre, conçue en ces termes : « Il m'eſt arrivé un déplaiſir do- » meſtique, qui me donne une fâcherie » la plus grande que j'aye jamais eue. J'a- » cheterois votre préſence beaucoup ; car » vous êtes le ſeul à qui j'ouvre mon cœur, » & par les conſeils duquel je reçois le plus » de ſoulagement. Il n'y va ni de l'amour, » ni de la jalouſie : c'eſt affaire d'état. Hâ- » tez vos affaires, pour revenir le plutôt » que vous pourrez. M. de Sillery m'y ſert, » mais il n'a pas l'eſprit aſſez fort. Vous » pouvez bien juger de quoi il s'agit : cette

» dureté d'eſprit me ſera à la fin inſup-
» portable... Pour mon déplaiſir particulier, me mandoit-il, quelques jours après, à la ſuite d'autres choſes, » il dure toujours. Si vous étiez ici, vous ſeriez bien
» en colere, & en diriez votre opinion ». Le lecteur, je crois, plaint fort ce bon prince; & c'eſt auſſi preſque tout ce que je pouvois faire.

Le duc de Bouillon reçut une grande preuve de la bonté & de la douceur de ce prince, lorſqu'il ſe réſolut à lui rendre Sedan, & à lui en confier la garde à lui-même, en retirant Nettancourt & la compagnie qu'il y entretenoit. Le ſieur Gamaliel de Monſire, commiſſaire ordinaire des guerres, y fut envoyé pour cet effet. L'inſtruction qu'on lui donna, eſt datée du dernier jour de décembre de cette année, & porte, que quoique le terme de quatre ans marqué à la garniſon royale, ne ſoit pas encore expiré, S. M. ſur de bonnes raiſons, a jugé à propos de la retirer, pour remettre le duc de Bouillon en poſſeſſion de ſa ville; que Monſire fera la montre de cette compagnie pour les quatre mois reſtant à payer de l'année courante; qu'après cela elle ſera licentiée; & que Monſire aura l'œil à ce que les ſoldats payent exactement ce qu'ils pouvoient devoir aux

bourgeois. Comme le roi n'entendoit point déroger à l'article de l'acte de protection du 2 avril 1596, par lequel S. M. doit y entretenir des capitaines & un nombre de gens de guerre pour la sûreté de la ville, il est enjoint à Monsire, de faire prêter à ces capitaines & soldats qui y entreront en même-tems que la compagnie de Nettancourt en sortira, un serment particulier à S. M. outre celui qu'ils étoient obligés par le même traité, de faire quatre fois l'année aux jours de leur payement. Ces officiers & soldats s'engageoient par serment à servir le roi envers & contre tous, & même contre le duc de Bouillon, par lequel ils étoient cependant censés établis, comme gouverneur, s'il venoit à manquer aux clauses de l'accord de 1606. Enfin, Monsire étoit encore chargé de faire pareillement prêter serment aux bourgeois de Sedan, le serment marqué dans l'acte de protection, & qui n'avoit rien de différent de l'autre, sinon qui les releve du serment prêté au duc de Bouillon, & de son propre consentement, si quelque jour il étoit capable d'entrer dans des intérêts contraires à ceux de S. M. Tout cela fut exécuté; les actes de cettte expédition passés devant les notaires de Sedan, en font foi, aussi-bien que

les deux actes de cette double preſtation de ſerment des bourgeois & des ſoldats ; l'un du 22, & l'autre du 23 janvier ſuivant.

Fin du vingt-quatriéme Livre.

LIVRE XXV.

MÉMOIRES de l'année 1608. Spectacles & fêtes à l'Arsenal. Aventure comique entre le duc de Sully & Pimentel. Grandes offres faites par Henri IV à Sully & refusées. Amours & maitresses de ce prince. Conversation intéressante entre lui & Sully sur ses sujets de mécontentement contre la reine, la marquise de Verneuil & leurs conseillers. Il y emploie Sully. Naissance d'un troisiéme fils de France. Sully est pris pour juge entre Henri & la marquise de Verneuil. Affaires du prince de Joinville, du comte de Sommerive, du duc d'Aiguillon, & autres querelles & intrigues de cour. Difficulté à conclure le mariage du duc de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur. Mutineries des chefs calvinistes, & affaires de ce corps. Services rendus au roi par Sully dans l'assemblée des protestans à Gergeau. Vie privée de Henri. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil. Graces qu'il accorde & qu'il refuse au clergé. Ouvrages publics qu'il fait faire.

Ses dépenſes au jeu. Grand débordement de la Loire. Affaires de finance, de police, & autres de gouvernement. Mémoires de Sully ſur la taille. Conſidératious ſur les changemens de gouvernement dans ce royaume. Séjour du duc de Mantoue à Paris. Suite des affaires des Provinces-Unies. Treve conclue; part qu'y eut Henri. Foibleſſe de l'Eſpagne. Révolte des Maures & leur expulſion de l'Eſpagne. Affaires d'Allemagne.

JE n'ai à rapporter dans les Mémoires de cette année, non plus que dans ceux de la précédente, aucun de ces événemens extraordinaires, qu'on lit avec horreur, ou avec ſurpriſe. J'y continuerai mes détails ordinaires de gouvernement, nouvelles de la cour, & de la vie privée de Henri, auſſi-bien que de la mienne. L'hiver ſe paſſa tout entier dans de plus grands divertiſſemens encore que les années précédentes, & dans des fêtes préparées avec beaucoup de magnificence. Le roi avoit fait venir d'Italie des comédiens, dont il s'amuſoit volontiers. Souvent il les mandoit à Fontainebleau, pour y jouer en ſa préſence; & en mon abſence, il commandoit à mon fils qu'on eût grand ſoin de leur payer leurs appoin-

temens. L'Arſenal étoit toujours l'endroit où s'exécutoient ces jeux ou ces ſpectacles qui demandoient quelque préparation. Le roi y venoit auſſi quelquefois courir la bague, moi abſent, quoiqu'il lui ſemblât qu'il n'y avoit pas alors le même ordre & la même exactitude, que lorſque j'y étois. La reine & tous les courtiſans ne trouvoient nulle part autant d'agrément dans les ſpectacles de théâtre. J'avois fait conſtruire & accommoder pour ce ſujet, une ſalle très-ſpacieuſe, avec un parterre en amphithéâtre, & une grande quantité de loges dans pluſieurs galeries, ſéparées les unes des autres, & ayant chacune leurs degrés & leurs portes particulieres. Deux de ces galeries étoient deſtinées pour les femmes, aucun homme n'y entroit avec elles; c'étoit un point de ma police, que je ne ſouffrois pas qu'on renversât, & dont je ne regardois pas au-deſſous de moi, de prendre moi-même le ſoin.

Un jour qu'on repréſentoit un fort beau ballet dans cette ſalle, j'apperçus un homme qui tenoit une dame par la main, avec laquelle il ſe préparoit à entrer dans une des galeries des femmes. C'étoit un étranger, & je reconnus même aiſément de quel pays il étoit, à ſon viſage baſané. « Monſieur, » lui dis-je, vous chercherez, s'il vous plaît,

» une autre porte; car je ne crois pas qu'avec » votre teinr, vous puissiez espérer de passer » pour une belle dame. Seigneur, me ré» pondit-il en très-mauvais françois, quand » vous saurez qui je suis, vous ne me refu» serez point, je m'assure, la courtoisie de » me laisser entrer avec ces belles & blan» ches dames, quelque noir que je sois. Je » m'appelle Pimentel; j'ai l'honneur d'être » vu de bon œil de S. M. & de jouer fort » souvent avec elle ». Cela étoit vrai, & trop vrai. Cet étranger, dont j'avois déja entendu parler, avoit gagné des sommes immenses au roi. « Comment, ventre de » ma vie! lui dis-je, en faisant l'homme véritablement en colere, » vous êtes donc, » à ce que je vois, ce gros piffre de Por» tugais (1), qui gagnez tous les jours l'ar» gent du roi. Pardieu! vous êtes mal » tombé; car je n'aime ni ne veux ici de » telles gens. Il voulut répliquer : allez, » allez, lui dis-je en le repoussant, cher» cher une autre entrée; car vous ne me » persuaderez point avec votre baragouin ». Le roi lui ayant demandé s'il n'avoit pas trouvé beau & parfaitement bien dansé le

(1) Pimentel n'étoit point Portugais, mais Italien.

ballet qu'il avoit vu, Pimentel lui répondit qu'il en avoit eu envie; mais qu'il y avoit trouvé à une porte ſon grand financier, avec ſon front négatif, qui l'avoit bien renvoyé. Et il conta ſon aventure, qui parut ſi plaiſante au roi, de la maniere dont il la rapportoit, qu'il en rit de tout ſon cœur, & il n'oublia pas d'en régaler toute la cour.

Je ne chercherai point ici les détours d'une fauſſe modeſtie, pour faire entendre que la confiance que le roi me témoignoit, étoit dès-lors montée à un tel point, que ſi j'avois aſpiré au titre faſtueux de favori, j'aurois pu le prendre. On en jugera par les offres qui me furent faites cette année par S. M. Mais il faut reprendre la choſe d'un peu plus haut.

Parmi les calomnies qui me mirent en 1605 à deux doigts de ma diſgrace, on voulut perſuader à Henri, par des avis ſecrets, qu'il me montra alors, que je ſongeois à faire faire à mon fils (2) en le ma-

---

(1) Maximilien de Béthune, marquis de Roſny, fils aîné de M. le duc de Sully, & d'Anne de Courtenay, ſa premiere femme. Il fut ſurintendant des fortifications, gouverneur de Mante & de Gergeau, & grand-maître en ſurvivance de ſon pere, avant lequel il mourut en 1634.

riant, une fortune ſi conſidérable, qu'il pût ſe rendre redoutable à S. M. elle-même. Que tant de perſonnes y travailloient par mon ordre, ou ſeulement dans l'envie de me faire leur cour, qu'on me mettoit à même de choiſir entre meſdemoiſelles de Bourbon, de Mayenne, de Montmorency, de Bouillon & de Créquy, & à plus forte raiſon, entre les filles des particuliers les plus riches du royaume, ſi je préférois de grands biens à un grand nom. Ce fut-là un des principaux points de cette longue & ſérieuſe converſation que j'eus avec S. M. l'année précédente, dans le cabinet des livres, dont j'ai laiſſé à faire connoître ce qu'il m'eſt permis d'en révéler, lorſque l'occaſion s'en préſenteroit. Henri me demanda quelles étoient mes vues pour mon fils, & ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. J'avouai à ce prince, qu'il étoit vrai qu'on m'avoit fait ſur chacun de ces partis, des offres bien capables d'éblouir un ambitieux; mais que je n'y avois répondu qu'en diſant, que c'étoit de la main ſeule de S. M. que je devois recevoir une femme pour mon fils.

Le roi me témoigna qu'il me ſavoit fort bon gré de cette réponſe & de ces ſentimens; & achevant de s'ouvrir à moi, il me dit, que deux choſes lui feroient une

égale peine de ma part; l'une, ſi connoiſſant avec quelle répugnance il voyoit ſa principale nobleſſe mêler ſon ſang avec celui d'un bourgeois & d'un roturier, je ſongeois à me méſallier; & l'autre, ſi je me mettois dans l'eſprit au contraire de choiſir une femme dans la maiſon de Bourbon, dans celle de Lorraine, & plus encore dans celle de Bouillon. Qu'ainſi des cinq filles dont on avoit parlé pour Roſny, il ne voyoit que mademoiſelle de Créquy ſur laquelle il pût faire tomber ſon choix, tout le monde connoiſſant les maiſons de Bonne, de Blanchefort & d'Agouſt, pour être des plus communes dans la nobleſſe, quoique diſtinguées d'ailleurs autant par de grands exemples de valeur perſonnelle, que par des dignités éclatantes. Henri ſe confirmant dans ſa penſée, ajouta, qu'il ne vouloit pas que la propoſition s'en fît par d'autres que par lui-même, & qu'il prendroit le tems convenable pour cela. Ce qu'il fit preſqu'incontinent.

Leſdiguieres & Créquy ne furent pas difficiles à perſuader. Je puis dire même qu'ils ne ſe ralentirent point de l'empreſſement qu'ils me témoignerent pour la concluſion de cette affaire, qu'ils ne viſſent tous les articles du mariage non-ſeulement arrêtés, mais même ſignés. Je dirai encore avec vé-

rité, qu'ils ne trouverent ſur les conditions nulle chicane de ma part. Je voulois me donner de tendres amis, encore plus de proches parens. Il n'arriva rien dans les années ſuivantes, qui ne me confirmât dans l'idée que j'avois réuſſi à me donner cette ſatisfaction. Je ne ſongeois pas que ces années étoient pour moi un tems de gloire & de proſpérité. Il a paſſé; ces amis ont diſparu avec ma faveur, ces alliés ſi reſpectueux avec ma fortune. Que dis-je? On n'a pas voulu qu'il manquât à ma diſgrace & à celle de mon fils, d'avoir à déteſter par mille endroits, la plus malheureuſe de toutes les alliances. Que n'avois-je le don de lire dans les eſprits? Mais peut-être ai-je à remercier le ciel de mon erreur & de ma crédulité. La tentation à laquelle je me vis expoſé peu de tems après, en feroit peut-être devenue inſurmontable pour ma conſcience.

Quoique le mariage (3) conclu ne fût

(3) Il ne le fut qu'au mois d'octobre de l'année ſuivante, à Charenton, par le miniſtre du Moulin. La fille n'étoit encore âgée que de neuf à dix ans. Elle s'appelloit Françoiſe, fille de Charles de Blanchefort de Créquy, prince de Poix, & enſuite duc de Leſdiguieres par ſon mariage avec Magdeleine de Bonne de Leſdiguieres, fille du connétable

pas encore célébré ſitôt, parce que nous en laiſſâmes le tems à la diſpoſition de S. M. Je regardai dès ce moment comme indiſſoluble, le nœud qui uniſſoit les Créquy à ma famille; & je fus ſi bien la dupe de mon cœur, que je pris dans cette union, l'un des motifs qui m'empêcha de me laiſſer éblouir par l'agréable & riante perſpective qui vint tout d'un coup s'offrir à ma vue, ſur la fin de l'année derniere; c'eſt-à-dire, quelques mois après nos conventions, & encore plus dans le commencement de celle-ci. C'eſt ce qui me reſte à expliquer, en faiſant remarquer avant toutes choſes, que ce fut encore par un effet de la malice la plus raffinée de mes ennemis, que je me trouvai dans une conjoncture, où il ne tint qu'à moi uniquement de me voir placé dans ce point d'éclat & de grandeur au-delà duquel on n'en imagine point pour un ſimple particulier.

Mes ennemis donc commencerent à inſinuer au roi, ſous une apparence de zele pour lui & pour moi, que ce prince crut fort ſincere, qu'il n'avoit point encore aſſez

---

de ce nom. Le marquis de Roſny eut de ſon mariage avec elle, Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, &c. & Louiſe de Béthune, morte ſans être mariée.

fait en ma faveur, qu'il ne devoit point balancer à m'offrir & à me faire accepter tout ce qu'il étoit en ſon pouvoir de me donner, ſans exiger de moi qu'une ſeule choſe, qui à la vérité paroiſſoit eſſentielle & indiſpenſablement néceſſaire; c'étoit de quitter la religion proteſtante, & d'embraſſer la catholique. Leur intention n'étoit point aſſurément de me procurer un ſi grand bien, au contraire, je fournirois aiſément la preuve que l'objet qu'ils avoient dans l'eſprit, étoit diamétralement oppoſé à celui que paroiſſoit avoir leur propoſition; c'eſt que comme ils avoient intérieurement aſſez bonne opinion de moi, pour être perſuadés que je refuſerois de devoir mon élévation à un moyen qui me coûteroit ma religion, ils m'attendoient à ce refus, pour en faire inférer au roi, qu'il avoit tout à craindre d'un homme capable de faire triompher ainſi ſa religion d'un intérêt à qui rien ne réſiſte ordinairement, ni ſacré, ni profane. Le roi embraſſa cette idée, dont peut-être il n'étoit pas lui-même fort éloigné, avec un ſentiment ſi différent de ceux qui la lui propoſoient, que je ne ſaurois au contraire en conſerver pour ce prince une trop parfaite reconnoiſſance.

M'ayant fait venir un matin au Louvre, il s'enferma ſeul avec moi dans le cabinet

aux livres, & me dit : « Hé bien ! mon » ami, vous avez eu bien hâte de con- » clure le mariage de votre fils, & je ne » ſais pas pourquoi ; car ni pour l'alliance, » ni pour les biens, ni pour la perſonne, » je n'y vois pas grand avantage pour vous ». Henri ne ſe ſouvenoit pas apparemment que je n'avois rien fait que par ſon ordre exprès. « J'ai reſolu, continua-t-il, de me » ſervir de votre perſonne plus que jamais, » & de vous élever vous & les vôtres à toutes » ſortes de biens, d'honneurs & de gran- » deurs ; mais il faut que vous m'y aidiez » auſſi : car ſi vous n'y contribuez pas de » votre côté, il me ſera difficile d'y par- » venir, ſans préjudicier au bien de mes » affaires, & m'expoſer à recevoir beau- » coup de blâme, choſe, je m'aſſure, que » vous ne voudriez pas. Ce que je deſire » donc faire, eſt de vous allier avec moi, » en donnant ma fille Vendôme (4) à votre » fils, avec deux cens mille écus comp- » tant, & dix mille écus de penſion, le » gouvernement de Berry, auquel je join- » drai celui du Bourbonnois, après la mort

(4) Catherine-Henriette de Vendôme, fille légitime de Henri IV & de Gabrielle d'Eſtrées. Elle épouſa Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, & mourut en 1663.

» de madame d'Angoulême, & le domaine » qu'elle y possede, en remboursant ce qu'il » lui a coûté. Je veux aussi donner à votre » fils la charge de grand-maître en survi-» vance, & le gouvernement de Poitou à » votre gendre, en vous donnant celui de » Normandie ; car je vois bien que le pau-» vre M. de Montpensier (5) ne la fera pas » longue ; non plus que M. le connétable, » dont je vous destine aussi la charge, & » dès-à-présent je vous en donnerai la ré-» serve. Mais pour favoriser tout cela, il » faut que vous & votre fils soyez catho-» liques. Je vous prie de ne pas me refuser » cela, puisque c'est le bien de mon ser-» vice, & l'entier & assuré établissement de » votre maison ».

---

(5) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, mourut en effet dans le mois de février de cette année, après avoir langui deux ans, pendant lesquels il ne vécut que de lait de femme, & s'être préparé très-chrétiennement à la mort. « Henri IV » l'apprenant, dit tout haut, qu'il falloit prier Dieu » pour avoir du tems à le reconnoître, comme ce » prince en avoit eu » : *Mathieu*, *ibid.* 772. M. le duc de Montpensier étoit âgé seulement de trente-cinq ans. La branche de Bourbon-Montpensier fut éteinte avec lui, puisqu'il ne laissa qu'une fille unique, fiancée à monseigneur le duc d'Orléans, second fils de Henri IV.

Le récit que je fais ici, eſt ſi propre à faire naître & à flatter la vanité, que pour éviter ce piége dangereux, je m'abſtiendrai de toutes réflexions, même de celles ſur la bonté d'un prince qui me prie encore en me comblant de bienfaits. Je lui répondis, autant qu'il m'en ſouvient, qu'il me faiſoit plus d'honneur que je n'avois mérité, & même que je n'avois eſpéré, ni deſiré; que je n'avois rien à décider ſur les deux choſes qu'il me propoſoit pour mon fils, S. M. étant ſeul maître de ſon établiſſement, & lui étant devenu capable de ſe choiſir une religion, depuis qu'un âge mûr l'avoit mis en état de faire toutes les réflexions néceſſaires pour cela; mais que pour moi, la choſe étoit différente; que je ſerois ſincérement au déſeſpoir d'augmenter en honneurs, en biens & en dignités, aux dépens de ma conſcience; que ſi j'avois jamais à changer de religion, je ſentois bien que la ſeule conviction intérieure m'y porteroit, & non point l'ambition, l'avarice ni la vanité, & que ſi j'en uſois autrement, je donnerois lieu à S. M. elle-même de tenir pour ſuſpect un cœur que je n'aurois pu garder fidele à Dieu. « Pourquoi, reprit Henri, avec une cordialité qui me toucha ſenſiblement, » pourquoi ne me fierois-je pas » à vous, puiſque vous ne feriez rien que je

» n'aie fait, & que vous ne m'ayez donné » conſeil de faire, lorſque je vous le pro- » poſai ? Je vous prie encore de me donner » ce contentement ; penſez-y bien, je vous » donne un mois pour y réfléchir : ne crai- » gnez point que je ne tienne pas tout ce » que je vous promets. Je ne doute nulle- » ment, Sire, lui repliquai-je, que votre » parole ne ſoit inviolable. Je ne deſire rien » tant que de vous plaire, je n'y manque- » rai jamais, tant qu'il ſera en ma puiſ- » ſance de le faire. Je vous promets de pen- » ſer très-ſérieuſemeut à tout ce qu'il vous » a plu de me propoſer. J'eſpere toujours » ſatisfaire V. M. quoique je ne le faſſe » peut-être pas de la maniere qu'elle penſe ».

Lorſque les proteſtans entendirent parler de rompre mon alliance avec Leſdiguieres, & de faire épouſer mademoiſelle de Vendôme à mon fils, car le bruit en fut bientôt répandu par-tout, ils crurent tous pour cette fois qu'ils alloient me perdre. Il y avoit long-tems qu'ils m'accuſoient, avec les reproches les plus amers, de travailler à la ruine du parti proteſtant en France, en amaſſant au roi ces ſommes conſidérables, & toutes ces proviſions de guerre, dont ils ſe figuroient dans leur frayeur, que le poids les accableroit les premiers. En vain je tâchois à leur perſuader qu'ils n'avoient rien

à appréhender de ſemblable d'un roi tel que Henri. Leur prétention les faiſoit toujours revenir à leurs premiers ſoupçons contre moi. Ceci les y confirma. Les careſſes que le roi faiſoit à Roſny, que fort ſouvent il appelloit *mon fils ;* l'accès que je donnois à tous les eccléſiaſtiques, les réédifications d'égliſes, d'hôpitaux & de couvents, auxquels j'employois tous les ans une ſomme conſidérable de deniers royaux, le bref de Paul V, dont il couroit pluſieurs copies; que ſais-je? mille choſes qu'on releva en ce moment, leur parurent la derniere preuve de mon infidélité.

Les principaux de ce corps, & ſur-tout les miniſtres en parurent d'autant plus intrigués, qu'il ne s'agiſſoit pas ſeulement d'un triomphe que leurs ennemis alloient remporter ſur eux, mais qu'ils étoient perſuadés, & qu'ils diſoient même aſſez hautement, que ſi une fois je leur manquois, je ne m'en tiendrois pas à leur égard à la ſeule indifférence, mais que je ſerois leur plus ardent perſécuteur. Je n'entendis pendant je ne ſais combien de tems, que des exhortations, des remontrances & des harangues de leur part, qui n'auroient eu gueres d'efficace auprès des diſcours du roi, ſi je n'avois heureuſement trouvé ma force au-dedans de moi-même. La comteſſe de

Sault, Lesdiguieres & tous les Créquy travailloient cependant de leur côté avec vivacité, à empêcher que le mariage arrêté ne fût rompu, ni celui avec mademoiselle de Vendôme achevé. Ils voulurent persuader à la reine, qu'elle devoit s'intéresser pour eux, & se plaindre de ce qui se projettoit. Comme ils virent qu'elle n'en vouloit rien faire, ils revinrent à employer pour me retenir, tout ce qu'ils purent imaginer de plus fort; assiduités, prévenances, assurances, promesses, sermens, tout fut mis en œuvre pour me détourner d'un dessein que je n'avois point.

Je partis de Paris sur ces entrefaites, pour faire un voyage de dix à douze jours à Sully & dans mes autres terres, d'où je ne fus pas plutôt de retour, que S. M. envoya Villeroy recevoir ma réponse sur tout ce qu'elle m'avoit proposé. Je ne fus pas fâché de n'avoir qu'un témoin, devant lequel je pusse dire plus librement tous mes sentimens, le tems ne m'y avoit que plus affermi. Je dis à Villeroy, que je remerciois très-humblement S. M. de tout l'honneur qu'elle me faisoit, que je ne consentirois point à me voir revêtu de charges de personnes encore vivantes; & que quand elles viendroient à vaquer, je ne m'en estimois pas digne, ayant déja assez des mien-

nes. Que pour ce qui regardoit mon fils, je n'aurois jamais d'autre conseil à lui donner, que d'obéir au roi, & de ne rien faire contre sa conscience. J'eus mes raisons pour trancher encore plus court sur l'article de mon changement de religion. Je dis à Villeroy que c'étoit le cardinal du Perron, que j'avois choisi pour en porter ma réponse à S. M. Cette éminence crut, aussi-bien que Henri, que cette parole vouloit dire quelque chose; Henri la lui annonça lui-même avec une grande espérance; & je ne tardai pas à voir arriver chez moi du Perron, qui me pressa de lui ouvrir mon cœur. Je mis assez de force, & même de théologie (*6*) dans la réponse que je lui fis, pour lui faire comprendre qu'il s'étoit bien trompé. Son érudition, ni son éloquence ne me toucherent point, il rapporta au roi que j'étois inébranlable.

Ce prince, qui vouloit aussi de son côté faire un dernier effort, m'envoya chercher, & quoiqu'il n'employât que la douceur, la tendresse, & les sollicitations d'une ancienne amitié, s'il m'est permis de parler

(*6*) Théologie qui pouvoit bien être de saison dans ce moment-là, mais qui seroit fort mal placée ici; & que je suprime encore, pour ne pas offenser les oreilles catholiques.

de la forte, je compris que le danger n'avoit point été jusques-là, aussi pressant qu'il l'étoit en ce moment, sur-tout lorsque je l'entendis me reprocher ma constance comme une dureté à son égard, & une marque, disoit-il, que je ne l'aimois plus. Il me dit enfin, qu'il m'en parloit pour la derniere fois, & que je lui donnasse du moins mon fils. A quoi je répondis encore que je ne le lui refusois pas; mais qu'il m'étoit impossible d'user envers lui de l'autorité de pere, pour l'obliger à se faire catholique. Sa fermeté égala presque la mienne. Et le roi qui ne vouloit donner sa fille à aucun des princes, pour ne pas les rendre trop puissans, résolut de marier mademoiselle de Vendôme au fils de M. le connétable. La comtesse de Sault prit ce moment pour revenir plus fortement à la charge, sur l'accomplissement de celui de sa petite-fille.

Restoit à parer le contre-coup de la part de mes ennemis, & c'est ce que je ne négligeai pas. Lorsque je sus qu'ils étoient occupés à me le porter, je pris ce tems là pour écrire au roi: que je n'ignorois pas tout ce qu'on lui rapportoit, pour lui donner une mauvaise impression de mes paroles, de mes actions & de mes pensées, & qu'on m'imputoit même ce que je ne

difois, ni ne faifois, ni ne penfois. Que je le priois inftamment de fe fouvenir toujours de la promeffe qu'il m'avoit faite, de me déclarer lui-même & fes volontés & fes fujets de plainte contre moi. Il me répondit d'une maniere bien propre à me tranquillifer contre la cabale de mes ennemis : que j'avois de commun avec toutes les perfonnes en place, de faire plus d'envie que de pitié. « Vous favez, me difoit-il, » fi j'en fuis exempt, & d'une religion & » de l'autre. Ce que vous avez à faire, c'eft » que comme je prends confeil de vous dans » toutes mes affaires, vous preniez auffi con- » feil de moi dans les vôtres, qui importeront tant foit peu, comme du plus fi- » dele ami que vous ayez au monde, & » du meilleur maître qui fut jamais ».

Ce n'étoit pas fans fondement que Henri fe citoit pour exemple. Il avoit fes inquiétudes, & auffi fes ennemis plus fecrets. Car quoiqu'on ne vît plus, comme dans les années précédentes, des féditions prêtes à éclater dans le royaume, parce que les coups d'autorité qu'on avoit faits, avoient obligé l'infolence & la mutinerie à fe tenir cachées; cependant il n'eft que trop vrai qu'on appercevoit encore à la cour, & parmi tous les plus qualifiés du royaume, ce même efprit turbulent, inquiet & ar-

dent pour les nouveautés, qui avoit tout brouillé pendant ſi long-tems. Il ne produiſoit plus que des diviſions dans les familles, & des querelles entre les particuliers, que Henri s'appliquoit à appaiſer par tous les moyens poſſibles; les regardant comme un germe, dont il ne falloit attendre que des fruits pernicieux, & il lui fâchoit fort de ne pouvoir pas toujours y réuſſir, comme il l'auroit bien ſouhaité. Le regne de ce prince, ſemblable en beaucoup de choſes à celui d'Auguſte, eut encore cette conformité avec lui, & c'étoit auſſi cet exemple que Henri ſe propoſoit à ſuivre le plus ordinairement. *Æquitate non aculeo.* Voilà la deviſe que je mis ſuivant ſon intention, aux jetons d'or de cette année, qui repréſentoient un eſſaim d'abeilles en l'air, ayant au milieu d'elles leur roi ſans aiguillon. Je les lui préſentai comme il paſſoit de ſa petite galerie dans la grande qui conduit aux Tuileries. Nons nous y promenâmes long tems enſemble, en nous entretenant ſur le ſujet que je viens de dire, & ſur ces mêmes chagrins domeſtiques, qui m'ont déja fait déplorer tant de fois le malheur de ce prince trop bon & trop doux.

On a pu s'appercevoir dans les années précédentes, de ma fidélité à obſerver la promeſſe

promesse que j'ai faite précédemment, de ne plus entretenir le lecteur des foiblesses de Henri. J'ai caché avec soin à mes secrétaires, & à toute autre personne, ce qui s'étoit dit sur ce sujet entre ce prince & moi, dans ces conversations si longues & si secrettes. Depuis la marquise de Verneuil, le nom d'aucune femme n'a été employé dans ces mémoires à titre de maitresse du roi. J'ai mieux aimé qu'on ignorât tout ce que j'ai eu de peines à essuyer par cet endroit, que de les faire connoître aux dépens de la gloire de mon maître. Peut-être ai-je poussé ce scrupule trop loin; car le public a été si rebattu des noms de madame de Moret (7), de

---

(7) Jacqueline du Beuil, comtesse de Moret, Charlotte dès Essarts, comtesse de Romorantin, deux des maitresses de Henri IV. Il eut de la premiere, Antoine, comte de Moret, tué à la journée de Castelnaudary, en 1632, & de la seconde, deux filles; l'une abbesse de Fontevraud, & l'autre de Chelles. De ces deux femmes, de la duchesse de Beaufort, & de la marquise de Verneuil, qui porterent successivement & tout ouvertement le titre de maitresse du roi, ce prince eut huit enfans, qui furent les seuls qu'il légitima. Il aima encore Marie Babou, vicomtesse d'Estauges, deux cousines de la belle Gabrielle, & plusieurs autres. Voyez *l'histoire des amours du grand Alcandre.*

Après la mort de Henri IV, mademoiselle des

mademoiſelle des Eſſarts, de la vieille madame d'Angoulême, de la comteſſe de Sault, de meſdames de Ragny & de Chanlivault, deux de mes parentes, du commandeur de Sillery (8), de Rambouillet, de Marillac, de Duret le médecin, d'un autre médecin Juif, & de bien d'autres des plus conſidérables de la cour, tous différemment intéreſſés dans ces aventures, comme principaux acteurs, ou comme par-

---

Eſſarts épouſa ſecrettement le cardinal de Guiſe, Louis de Lorraine, à qui le pape donna diſpenſe pour ce mariage, & en même tems pour garder ſes bénéfices. La choſe a été prouvée par le contrat de mariage même qu'on trouva parmi les papiers de ce cardinal, après ſa mort, paſſé dans la forme la plus authentique. Il en eſt fait mention dans le *Mercure Hiſt. & Polit. Avril* 1688. De ce mariage ſortirent trois fils, l'un évêque de Condom, & le ſecond comte de Romorantin, & deux filles, dont l'une épouſa le marquis de Rhodes. Charlotte des Eſſarts, ſe remaria enſuite à François du Hallier de l'Hôpital, maréchal de France, comte de Roſnay, &c. Le commentaire des amours du grand Alcandre marque ſimplement qu'elle fut maîtreſſe du cardinal de Guiſe, & enſuite de N. de Vic, archevêque d'Auch. Elle étoit fille naturelle du baron de Sautour, en Champagne. *Journal du regne de Henri III, imprimé en* 1720, *tom.* 1, *pag.* 277.

(8) Noël de Sillery, frere du chancelier, ambaſſadeur à Rome.

ticipans, que je pourrois bien en dire beaucoup, ſans rien apprendre de nouveau ; mais ce ne ſeroit après tout qu'une répétition bien froide de tracaſſeries toutes pareilles à celles dont on a vu ci-devant quelques échantillons.

La raiſon que j'ai d'excepter de cette regle le trait ſuivant, c'eſt qu'il ſuffit qu'il paroiſſe exiger quelque juſtification de ma conduite perſonnelle envers le public auquel il n'a pas été caché. Dans un de ces momens où Henri ſentoit le plus vivement les indiſcrétions de la reine, le bruit courut qu'il l'avoit quittée bruſquement, & qu'il s'en étoit allé à Chantilly, ſans la voir. Cela étoit vrai : ce prince paſſa par l'Arſenal, & s'ouvrit à moi de tout ce qu'il avoit ſur le cœur. Le roi parti, j'allai l'après-midi au Louvre, pour tâcher de parler à la reine, accompagné d'un ſeul de mes ſecrétaires, qui n'entra point avec moi dans le petit cabinet de cette princeſſe, où elle étoit enfermée en ce moment. La Conchine étoit à la porte de ce cabinet, la tête appuyée ſur ſon coude, comme une perſonne qui dort, ou du moins qui rêve profondément. Je la réveillai. Elle me dit que la reine n'avoit pas voulu la laiſſer entrer dans ſon cabinet dont la porte me fut

pourtant ouverte (9), ſi-tôt que je me fus nommé.

Je trouvai la reine occupée à compoſer une lettre au roi, qu'elle conſentit que je luſſe; elle y avoit répandu tant d'aigreur & de fiel, qu'elle n'eût pu aſſurément produire qu'un très-mauvais effet. Je lui en fis ſi bien ſentir les conſéquences, qu'elle con-

(9) La reine eut pendant un aſſez long tems, beaucoup de confiance en M. de Sully. L'auteur de l'hiſtoire de la mere & du fils rapporte que cette princeſſe ayant réſolu un jour, par le conſeil de Conchine, d'avertir le roi que tels & tels de la cour avoient oſé lui parler d'amour, elle voulut auparavant conſulter ce miniſtre qui la détourna de cette réſolution, en lui repréſentant, « qu'elle alloit » donner au roi le plus grand & le plus juſte ſoupçon, » qu'un mari de ſa qualité pût avoir de ſa femme; » attendu qu'il n'y avoit point d'homme de jugement, qui ne ſût fort bien, qu'on ne parloit point » d'amour à une perſonne de ſa condition, ſans » avoir premiérement reconnu qu'elle l'auroit pour » agréable, & ſans qu'elle fît la moitié du chemin, » & que le roi pourroit penſer que les motifs qui » l'auroient portée à faire cette découverte, ſeroient » ou la crainte qu'elle auroit qu'elle ne fût connue » par autre voie, ou le dégoût qu'elle auroit pris » de ceux qu'elle vouloit accuſer, par la rencontre de quelques autres plus agréables à ſes » yeux, ou enfin la perſuaſion d'autres, aſſez » puiſſans ſur ſon eſprit, pour la porter à cette » réſolution »: *tom.* 1, *pag.* 10.

ſentit à la ſupprimer, avec aſſez de peine, & à condition que je lui aiderois à en refaire une autre, où rien ne ſeroit oublié, de ce qu'elle diſoit avoir à repréſenter ſi juſtement au roi ſon époux. Il fallut la ſervir ſelon cette idée, pour éviter pis; ce ne fut pas ſans bien des chicanes entre nous deux, ſur le choix des expreſſions, & ſur la force de chaque terme. J'eus beſoin de toute la préſence d'eſprit dont je ſuis capable, pour trouver les moyens de ſatisfaire la princeſſe, ſans mécontenter le roi, ni m'écarter du reſpect, en parlant à S. M. Cette lettre eſt fort longue, je ne la rapporte point. La reine s'y plaignoit des galanteries éternelles du roi ſon mari, mais ce n'étoit que par l'envie qu'elle avoit de poſſéder ſeule ſon cœur. Si elle paroiſſoit y exiger un peu trop abſolument le ſacrifice de ſa rivale; ſon repos, ſa conſcience & ſon honneur; l'intérêt du roi, ſa ſanté & ſa vie; le bien de l'état, l'aſſurance de la ſucceſſion royale pour ſes enfans, qu'il plaiſoit toujours à la marquiſe de Verneuil de mettre en doute, étoient autant de motifs qui lui en impoſoient, diſoit-elle, la néceſſité. Elle toucheroit de compaſſion ce prince, ajoutoit-elle, en menant les enfans qu'elle avoit eus de lui, ſe jetter à ſes pieds. Elle lui rappelloit

toutes ſes promeſſes, elle prenoit Dieu à témoin, que s'il les effectuoit, elle renonceroit de ſon côté à toute autre vengeance contre la marquiſe de Verneuil.

J'eus beau faire avec tous mes ménagemens, je n'eus apparemment pas encore aſſez d'adreſſe ou de fécondité; car le roi ſe tint griévement offenſé de cette lettre lorſqu'il l'eut reçue, & d'autant plus, qu'il reconnut auſſi-tôt, qu'elle n'étoit pas de la façon de la reine. J'en reçus auſſi-tôt un billet, écrit en ces termes: « mon ami, j'ai » reçu une lettre de ma femme, la plus imper- » tinente qu'il ſoit poſſible d'écrire. Je ne » m'en offenſe pas encore tant contr'elle, » que contre celui qui l'a dictée; car je vois » bien que ce n'eſt pas de ſon ſtyle: infor- » mez-vous, & eſſayez de découvrir qui en » eſt l'auteur; je ne l'aimerai ni ne le verrai » de ma vie ». Tout aſſuré que je croyois être, ce billet ne laiſſa pas de me donner à penſer.

Trois ou quatre jours après, le roi étant venu à l'Arſenal, à ſon arrivée de Chantilly, je me trouvai aſſez embarraſſé des queſtions que je vis qu'il alloit me faire: car il ne venoit que pour ce ſujet ſeul. « Hé bien! » me dit-il, n'avez-vous point découvert » qui a fait cette lettre de ma femme? Non » pas encore certainement, Sire, lui répon-

» dis-je, en uſant d'adreſſe ; mais dans deux
» jours j'eſpere vous en rendre bon compte ;
» je le ferois, pourſuivis-je, peut-être encore
» plutôt, ſi je ſavois ce qu'il y a dedans qui
» vous offenſe. Comment ! dit-il, c'eſt une
» lettre très-bien faite, pleine de raiſons,
» d'obéiſſance & de ſoumiſſion ; mais qui
» me mord en riant, & me pique en me
» flattant ; en particulier je n'y vois rien à
» reprendre, mais en gros elle me fâche & me
» fâcheroit encore davantage, ſi elle venoit
» à être renduë publique. Mais, Sire, repris-
» je, ſi elle eſt telle que vous le dites, elle
» peut avoir été faite à bonne intention, &
» pour empêcher un plus grand mal. Non,
» non, interrompit Henri, elle a été faite
» malicieuſement & pour me picoter. Si ma
» femme avoit pris conſeil de vous, ou de
» quelqu'autre de mes bons ſerviteurs, je ne
» m'en offenſerois pas tant. Quoi ! Sire,
» repartis-je auſſi-tôt, ſi c'étoit un de vos
» bons ſerviteurs qui l'eût faite, vous ne lui
» en ſauriez pas mauvais gré ? Nullement,
» me dit encore le roi, car il l'auroit fait
» ſans doute à bonne intention. Cela eſt
» vrai, Sire, dis-je à mon tour ; mais ne
» vous fâchez donc plus, car c'eſt moi qui
» l'ai faite, crainte de pis ; & quand vous
» en ſaurez les raiſons, vous direz que j'ai
» fait ce qu'il falloit faire, & afin que vous

» n'en doutiez point, je vais vous en mon-
» trer l'original, écrit de ma main, à côté
» de celle de la reine ». Je le tirai de ma poche, & le lui présentai, en disant ces paroles.

Le roi en le lisant, m'y fit remarquer quelques mots, en la place desquels la reine en copiant cette lettre, en avoit substitué d'autres beaucoup moins doux. « Oh
» bien, me dit-il, puisque c'est vous, n'en
» parlons plus, j'ai le cœur content » ; mais ce n'est pas tout, ajouta-t-il, en se servant de l'ascendant que j'avois paru avoir en cette occasion sur l'esprit de la reine. « Il
» faut que vous me rendiez deux services ». J'écoutai ce prince avec attention, & sans l'interrompre, quoiqu'il me parlât assez long-tems, & je rapporterai ici ses propres paroles, que je mis dans le moment même par écrit : c'est par ces sortes de discours familiers, que je crois qu'on peut mieux connoître l'intérieur des esprits, & le vrai caractere d'un cœur. « J'ai su, dit-il, que
» ma femme est venue ici par deux fois,
» pendant que j'étois à la chasse, qu'elle s'y
» est enfermée seule avec vous, dans le
» cabinet de votre femme, qu'elle y a de-
» meuré chaque fois plus d'une heure, qu'au
» sortir de-là, quoiqu'elle eût le visage
» enflammé de colere & les yeux pleins de

» larmes, elle n'avoit pas laissé de vous
» faire bonne mine, de vous remercier; enfin
» qu'elle avoit paru être tout-à-fait satis-
» faite de vous. Et afin que vous sachiez
» que je ne suis pas mal averti, je ne vous
» celerai point que j'ai su tout ceci de ma
» cousine de Rohan, votre fille, non pour
» faire la rapporteuse, mais parce qu'elle
» croyoit que je serois bien aise de vous
» voir en aussi bonne intelligence avec ma
» femme. Il faut bien qu'il s'agît entre la
» reine & vous de choses de conséquence;
» car elle ne m'a jamais dit un seul mot,
» qui m'en ait pu faire découvrir la moindre
» particularité, quelques questions que je
» lui aye faites là-dessus. Je vous défends
» bien au moins & sur peine de m'offenser
» bien fort, de parler de cela à ma cousine
» de Rohan; je n'aurois plus le plaisir que
» je prends avec elle quand je viens ici, &
» elle ne me conteroit plus rien, si elle savoit
» que je vous l'allasse redire; quoique je rie
» & joue avec elle comme avec un enfant,
» je ne lui trouve pourtant pas l'esprit d'un
» enfant, elle me donne quelquefois de
» très-bons avis; & sur-tout elle est fort
» secrette, lui ayant confié plusieurs choses,
» dont j'ai bien vu qu'elle n'a jamais parlé
» ni à vous, ni à d'autres.

» Mais pour revenir à ces deux signalés

» ſervices, qu'il me ſemble que je ne puis » recevoir que de vous ſeul ; je veux encore » avant toutes choſes, comme je vous l'ai » déja dit autrefois, qu'en tout ce que vous » allez dire & faire de ma part, il ne paroiſſe » nullement que ce ſoit de concert entre » vous & moi, ni de mon ſu ; mais qu'au » contraire vous agiſſez de votre propre » mouvement, & que vous craignez même » que cela ne vienne à ma connoiſſance. » L'un de ces ſervices regarde madame de » Verneuil, & vous commencerez par celui-» là, qui doit ſervir de préparatif à l'autre. » Vous lui direz, que comme ſon ami par-» ticulier, vous l'avertiſſez qu'elle eſt à la » veille de perdre mes bonnes graces, ſi elle » n'agit avec une grande prudence ; que vous » avez découvert qu'il y a des perſonnes » qui me ſollicitent de faire les doux yeux à » d'autres ; que ſi cela arrivoit, vous ſavez, » à n'en point douter, que je lui ôterois ſes » enfans, & la confinerois dans un cloître. » Que ce refroidiſſement, ſelon toutes les » apparences, vient en premier lieu, de » l'opinion où je ſuis qu'elle ne m'aime » plus, qu'elle ſe permet de parler fort ſou-» vent de moi avec mépris, & même qu'elle » m'en préfere d'autres. Secondement, de ce » qu'elle cherche à s'appuyer de la maiſon » de Lorraine, comme ſi elle avoit voulu

» prendre d'autre protection que la mienne ;
» que ses intelligences sur-tout & ses fami-
» liarités avec MM. de Guise & de Joinville,
» me déplaisent au dernier point, étant
» persuadé qu'elle n'en recevoit que des
» conseils pernicieux à ma personne & à
» mon état, non plus que de son pere & de
» son frere, avec lesquels elle ne laissoit pas,
» malgré mes défenses, de continuer d'avoir
» commerce, lorsqu'elle auroit dû se trouver
» fort heureuse, qu'à sa priere je leur eusse
» fait grace de la vie ; qu'elle faisoit parler à
» son frere par sa femme, à laquelle j'avois
» permis de le voir, mais que la principale
» raison de mon éloignement pour elle, est
» causé par ses indignes procédés envers la
» reine.

» Si vous pouvez, continua S. M. après m'avoir dit sur le chapitre de madame de Verneuil, tout ce qu'on a vu que j'ai dit moi-même ci-devant ; » si vous pouvez,
» par industrie, ou par bonheur, obtenir
» qu'elle se change sur tout cela, outre que
» vous me tirerez de peine, & me mettrez
» en repos de ce côté-là ; vous vous en
» servirez de moyen & de cause, pour
» disposer ma femme à s'accommoder à ma
» volonté, c'est le second service que j'at-
» tends de vous. Vous remontrerez à celle-
» ci, toujours comme de vous-même,

» qu'elle ne sauroit mieux faire, si elle » veut que je lui donne contentement, » qu'entr'autres choses, rien ne m'est plus » insupportable que l'autorité absolue qu'elle » a laissé prendre sur elle à Conchine & à » sa femme; que ces gens-là lui font faire » tout ce qu'ils veulent, s'opposer à tout ce » qui ne leur plaît pas, & même aimer & » haïr qui bon leur semble; qu'ils ont enfin » poussé ma patience à bout; que je me suis » bien reproché de n'avoir pas suivi le » conseil de la duchesse de Florence, de » D. Joan, de Jouanini, de Gondy, & le » mien, de les renvoyer l'un & l'autre en » Italie dès Marseille...... J'ai voulu, pour- » suivit Henri, remédier depuis à cette faute, » par le moyen de D. Joan; mais je me suis » bientôt apperçu qu'il étoit trop tard: car » à peine D. Joan voulut-il en entamer le » propos, par forme de conseil, que ma » femme entra, comme vous l'avez su, dans » une si grande colere contre lui, qu'il n'y » eut sortes de reproches, d'injures & de » menaces, dont elle n'usât en son endroit, » jusqu'à ce que, lui ne pouvant plus les » souffrir, elle l'a obligé, quelque chose » que j'ai pu dire & faire, de se retirer » hors de France, dont elle a été merveil- » leusement aise pour Conchine, qui mou- » roit de peur que D. Joan ne le poignardât

» comme celui-ci s'en vantoit assez publi-
» quement. Auparavant tout cela, la prin-
» cesse d'Orange imagina & me fit proposer
» d'autres expédiens par madame de Ver-
» neuil, qui crut que cette complaisance lui
» obtiendroit de la reine la permission de la
» voir, & de venir librement au Louvre.
» Ces expédiens auxquels je consentis, parce
» que je vis que vous n'y contredisiez pas,
» furent de marier ensemble Conchine &
» la Léonor, pour les renvoyer après en
» Italie, sous le prétexte honorable pour
» eux, de vivre splendidement en leur pays,
» des grands biens qu'ils avoient acquis en
» France; mais tout cela bien loin d'adoucir
» l'esprit de ma femme, n'a fait que lui
» apprendre à combattre encore davantage
» toutes mes volontés, & eux-mêmes
» (parlant des Conchines, mari & femmes)
» en sont devenus si rogues & si audacieux,
» qu'ils ont été jusqu'à user de menaces
» contre ma personne, si je faisois quelque
» violence à leurs partisans ».

Le roi ne sortit pas si-tôt de cet article, dans la colere où il étoit contre toute cette sequelle. Il me rapporta entr'autres, le trait suivant, que je croyois qu'il avoit ignoré jusques-là. Mon épouse ayant su que Conchine songeoit à faire l'acquêt de la Ferté au Vidame, qui est une piece de deux ou

trois cens mille écus, elle jugea que cet établissement alloit faire un éclat, qui ne pouvoit retomber que sur la reine elle-même, à cause de la protection qu'on savoit qu'elle lui accordoit. Elle ne balança pas à aller trouver cette princesse, à laquelle elle sut persuader qu'il étoit de son intérêt d'empêcher Conchine de pousser cette affaire plus avant. La reine reçut fort bien ce conseil de mon épouse, & l'en remercia : mais si-tôt qu'elle eut revu les Conchines, ils lui tournerent si bien l'esprit, qu'elle s'emporta de la plus étrange maniere contre madame de Rosny, & fut quelque tems sans vouloir la voir, ce qui peut-être eût duré beaucoup plus long-tems, sans la réflexion qu'elle & ses favoris avoient à toute heure besoin de moi. « On m'a dit, » ajouta Henri, que Conchine fut assez » effronté pour venir en faire des reproches » à votre femme, & d'une maniere si remplie » d'insolence contr'elle & moi, que je me » suis étonné qu'elle ne lui répondît pas » plus vertement. Je me doute que c'est dans » la crainte de se mettre mal tout-à-fait avec » ma femme. Combien encore pensez-vous » que j'eus de dépit (car Henri ne se lassoit » point d'invectiver contre cet Italien), » lorsque je vis cet homme, entreprendre » d'être le tenant dans une célebre course

» de bague, contre tout ce qu'il y a de » galans hommes en France, en public, » dans la grande rue Saint-Antoine, où ma » femme & toutes les dames ſe trouverent; » & qu'il eut aſſez de bonheur pour l'em- » porter. Rien ne m'a jamais fait tant de » plaiſir, que j'en eus à cette courſe, en » voyant M. de Nemours & le marquis de » Roſny votre fils, arriver montés ſur deux » chevaux, qu'ils manioient de même air, » & avec une ſinguliere juſteſſe ».

Henri ayant repris en deux mots, après tout cela, ce qu'il avoit pris tant de plaiſir à étendre : « regardez, me dit-il, à manier » bien tout cela, à différentes repriſes, ſans » rien précipiter, enfin avec votre circonſ- » pection, votre reſpect & votre dextérité » accoutumés. Je vous proteſte que j'eſti- » merai plus ces deux ſervices, que ſi vous » m'aviez gagné une bataille, ou pris avec » vos canons la ville & château de Milan : car » le cœur me dit que cet homme & cette » femme cauſeront un jour bien du mal; » je leur trouve des deſſeins au-deſſus de » leur condition, & contraires à leur devoir. » Mais ne vous embarraſſez pas, comme » fit D. Joan ». Je voulus encore demander à ce prince, pourquoi il perſiſtoit toujours à me remettre une exécution auſſi douteuſe entre mes mains; pendant qu'il ne lui en

coûteroit, s'il vouloit bien s'en charger, que de prononcer du bon ton à deux femmes, un *je le veux*. Ce qu'il me répondit & ce que je lui repliquai, on l'a déja vu une infinité de fois dans ces Mémoires. Au bout de tout cela, il s'en alla, & me dit en m'embraſſant : « Adieu, mon ami ; je vous » recommande ces deux affaires : car elles me » tiennent bien fort au cœur ; & ſur-tout » ſoyez ſecret ».

Je ne pus en réuniſſant toutes mes forces, rien faire pour la tranquillité de ce prince, que de faire luire pour lui quelques inſtans de calme, au milieu de beaucoup d'autres d'orage. C'eſt ainſi qu'il paſſa le peu de jours, que le ciel lui gardoit encore. L'un de ſes plus longs intervalles de repos, fut le tems de l'accouchement de la reine. Elle ſuivit S. M. qui prit au commencement de mars la route de Fontainebleau. Il étoit impoſſible de pouſſer plus loin les égards, que le faiſoit Henri pour elle, dans l'état où elle étoit. Le caractere de ce prince étoit de chercher à ſatisfaire tous ceux généralement avec leſquels il avoit à vivre. Il m'écrivit ſouvent de Fontainebleau, & preſque jamais, ſans me donner des nouvelles de la ſanté de la reine. « Je penſois, dit-il, vous mander » l'accouchement de ma femme ; mais je » crois que la partie eſt remiſe à cette nuit.

Une autre fois: « Ma femme croit aller » jusqu'au bout du mois, puisqu'elle passa » la journée d'hier ». Le 26 (*a*) d'avril fut le jour de cet accouchement du troisiéme enfant mâle (10) du roi.

Ce prince m'en écrivit les lettres ordinaires. Il me mandoit dans l'une d'elles, que je lui apprisse comment cette naissance avoit été reçue: « je ne dis pas de vous, » disoit-il, car je n'en doute point; mais du » public. » Je dois garder bien précieusement la lettre suivante, que m'apporta le duc de Rohan, de sa part, sur ce que ma femme venoit aussi d'accoucher d'un fils, & presque dans le même tems que la reine. « Je crois qu'aucun de mes serviteurs n'a » pris plus de part que vous, à la naissance » de mon fils d'Anjou. Je veux aussi que » vous croyez, que je surpasse en joie tous » vos amis, de la naissance de votre fils. » Vous aurez bien la tête rompue de leurs » cajoleries; mais l'assurance de mon amitié

(*a*) Ou plutôt le 25.

(10) Gaston Jean-Baptiste de France, nommé d'abord duc d'Anjou, & depuis duc d'Orléans, mort en 1660. Siri fait dire à Henri IV, avant la naissance de ce prince, qu'il vouloit le donner à l'Eglise, & le faire appeller le cardinal de France, *ibid.* 568.

» vous fera plus solide que toutes leurs
» paroles. Je fais mes recommandations à
» l'accouchée (11) ».

La reine se trouva plus indisposée de cette couche que des autres; elle fut saignée du pied, les purgations supprimées revinrent, & elle guérit bientôt totalement. Le roi en eut tout le soin possible. Il vint à Paris au commencement de mai; mais il s'en retourna bien vîte; & la joie que la reine lui marqua de ce retour, lui en donna une véritable. Il accorda à cette princesse, qu'on fît cette année pour dix ou douze mille écus de bâtimens à Monceaux. Il m'en envoya l'ordre: car c'est dans des lettres de S. M. que je prends tout ce détail, & il réitéra sur ce que le maître maçon, qui étoit venu les entreprendre, avoit été contraint, dit-il, de rompre son atelier, faute d'argent; c'est que j'avois assigné ce payement sur une restitution de deniers, que devoit faire le neveu de d'Argouges, & qu'il ne fit pas, alléguant, pour gagner du tems, qu'il ne devoit rien. Sur quoi le roi me manda en-

(11) « Je desirerois, dit Henri IV, que Dieu lui » en eût donné une douzaine; car ce seroit grand » dommage que d'une si bonne tige, il n'y eut » point de rejettons »; *Mém. Hist. de France*, *ibid.*

core, que je preſſaſſe & que j'avançaſſe d'ailleurs ces deniers, ſans m'en remettre ſur Freſne, qui ne pouvoit l'y forcer. Il craignit que je n'ajoutaſſe foi aux rapports qu'on m'avoit faits, que la reine n'étoit pas contente de moi, & me cherchoit querelle. Il m'apportoit dans une autre lettre, pour preuve du contraire, la maniere dont cette princeſſe avoit pris mon parti contre M. & madame de Ventadour, qui avoient fait à LL. MM. des plaintes contre moi.

On ne pouvoit gueres lui faire de plaiſir plus ſenſible que de ſe conformer à la complaiſance qu'il avoit pour toutes les perſonnes qui l'environnoient. J'en reçus un remercîment, pour un ſervice rendu à madame de Verneuil & à madame de Moret, & pour la maniere dont je m'employai à le débarraſſer de mademoiſelle des Eſſarts. Cette fille commençoit à lui être extrêmement à charge, parce qu'elle vouloit prendre ſur lui le même aſcendant, qu'avoient eu toutes ſes autres maitreſſes. Enfin elle parla de ſe retirer à l'abbaye de Beaumont, à des conditions, ſur leſquelles Henri envoya ſouvent Zamet & la Varenne conférer avec moi: il ſe donna la peine d'écrire au préſident de Motteville, ſur un office de maître des comptes à Rouen, que la demoiſelle lui demandoit, & à Montauban, pour avan-

cer les deniers néceſſaires pour l'acquérir. Il fallut encore donner mille écus à cette demoiſelle, & cinq cens à l'abbaye de Beaumont (12) : le roi me demanda l'un & l'autre, par une lettre du 12 mai : trop heureux d'en être quitte à ſi bon marché.

Il me conſultoit encore, pour ſavoir comment il pourroit faire, pour ne pas ſe brouiller avec la reine, dans une occaſion où Conchine ſe trouvoit compétiteur de madame de Verneuil, pour une grace que cette dame s'étoit fait promettre deux ans auparavant. « J'aime mieux, m'écrivit ce » prince, madame de Verneuil que Con- » chine », cela n'eſt pas douteux ; mais il avoit dans ce tems-là de fort grands ménagemens à avoir pour la reine. Tout ceci tient à une intrigue de cour qui fera plaiſir à quelques perſonnes, & que je ne ſaurois mieux entamer, que par la lettre ſuivante, que le roi m'écrivit de Fontainebleau.

« Quoique je ſois parti mal d'avec ma- » dame de Verneuil, je ne laiſſe pas d'être » curieux de ſavoir la vérité d'un bruit qui » court ici, que le prince de Joinville la

(12) Elle ne s'y retira point, ou du moins elle n'y demeura pas long-tems.

» voit : apprenez-en la vérité, & me le
» mandez dans un billet que je brûlerai,
» comme vous ferez celui-ci : on dit que
» c'eſt ce qui le retient ſi long-tems : vous
» ſaurez bien ſi c'eſt faute d'argent ». L'avis étoit véritable. Joinville s'étoit laiſſé ſurprendre aux charmes de la marquiſe, qui ne le déſeſpéra point, dit-on. Il ne fut bruit pendant un aſſez long tems, que de leur bonne intelligence, & des lettres fort paſſionnées, qu'on prétendoit qu'ils s'étoient écrites. Enfin l'on aſſura que la propoſition d'épouſer avoit été faite très-ſérieuſement. On remarque bien que dans tout ce que je dis ici, je ne parle que par la bouche de toute la cour & de tout Paris : c'eſt que je ne laiſſe pas d'avoir dans cette affaire, toute frivole qu'on peut la juger, des ſecrets fort importans du roi à ſauver. Si la choſe alla auſſi loin entre les deux amans, qu'on a voulu le faire croire, il paroît que madame de Verneuil en fut la dupe, & que malgré toute ſon expérience, elle ne connut pas aſſez bien le ſtyle & la marche d'un jeune homme, encore plus étourdi qu'amoureux. Engagemens, ſermens, privautés, lettres, tout cela aboutit, en aſſez peu de tems, à une rupture, qu'on attribue à l'un & à l'autre : mais à dire vrai, la faute en eſt à madame

de Villars (13), qui parut trop belle aux yeux de Joinville, pour ne pas le rendre infidele.

Madame de Villars ne se montra pas d'un abord si facile que sa rivale : elle se sentoit du sang royal avec lequel le sien étoit mêlé. Joinville, rebuté, désespéré, arracha d'elle la cause de ses rigueurs : c'est, dit-elle, qu'après le commerce qu'il avoit eu & qu'il continuoit d'avoir avec une aussi belle & aussi spirituelle dame que la marquise de Verneuil, il étoit trop dangereux de se fier à lui. Joinville se défendit; il n'est pas nécessaire de dire en quels termes. On le foudroya, en lui citant époques & lettres; une sur-tout de ces dernieres, qui tenoit plus au cœur que toutes les autres. Il est du bel âge, en pareille occasion, de faire à la dame qu'on aime, le sacrifice des lettres de celle qu'on n'aime plus. Joinville ne pouvoit s'en défendre : il résista autant qu'il put, & enfin il remit entre les mains de madame de Villars, la lettre prétendue : je dis prétendue; car ce qu'il y a ici de plus plaisant, c'est qu'il n'est rien moins qu'avéré que cette fameuse lettre, qu'il se faisoit si fort prier de mon-

(13) Juliette-Hippolyte d'Etrées, femme de George de Brancas, marquis de Villars.

trer, il l'eût reçue effectivement de madame de Verneuil. Passons cela, puisqu'aussi bien il étoit assez indifférent à madame de Villars, pour l'usage qu'elle en vouloit faire, que Joinville dît vrai ou faux.

Cette femme haïssoit mortellement la marquise de Verneuil. Le premier usage qu'elle fit de la lettre, fut d'aller incontinent la porter au roi. Elle pouvoit se faire croire de tout avec une pareille piece. Elle s'en servit si bien, que ce prince, qui jusques-là avoit ignoré, ou voulu ignorer la plus grande partie de l'intrigue, vint dans le moment même, le cœur gros de dépit & animé de colere, me rapporter je ne sais combien de ces anecdotes, qu'il trouvoit accablantes, & qui ne me parurent à moi rien moins qu'indubitables. Je lui dis, car il fallut traiter cette affaire méthodiquement, qu'il devoit entendre madame de Verneuil, avant de la condamner. « O Dieu ! l'entendre, s'écria Henri ? c'est » un si bon bec, que si je la laisse dire, j'au» rai encore tort, & elle raison, je m'en » vais pourtant parler à elle, & lui mon» trer les preuves de sa perfidie ». Il sortit, ne respirant que vengeance. Les menées de Joinville avec le gouverneur de Franche-Comté, ne lui avoient jamais paru si criminelles.

La marquiſe de Verneuil, accoutumée de longue main à de pareilles bouraſques, ne s'émut pas beaucoup, & ſoutint au prince, que Joinville étoit aſſez méchant pour lui ſuppoſer cette lettre, qu'elle n'avoit jamais écrite. Le roi adouci par ce dénouement, qu'il n'avoit pas imaginé, ſe ſentit preſque tout-à-fait calmé, lorſqu'elle lui propoſa de me prendre pour juge ſur la vérité ou la fauſſeté de cet écrit; connoiſſant que nous ne péchions pas, elle, par un excès de confiance en moi, & moi par trop d'eſtime pour elle. Les piéces m'ayant été remiſes, & le jour pris pour le jugement, qui devoit ſe faire chez la marquiſe, je m'y en allai le matin. Je fus introduit dans ſon cabinet, où elle attendoit ſon juge & ſa partie, décoëffée & preſque déshabillée.

J'avois déja commencé les informations, lorſque Henri arriva au bout de quelques momens, avec Montbazon. Le ſecret me ferme la bouche ſur tout le reſte, car le roi voulut que perſonne n'aſſiſtât à l'éclairciſſement (14). On ne laiſſa pas de nous en-

(14) Voici ce que je trouve dans les Mémoires de Baſſompierre, *tom.* 1, *pag.* 92, ſur cette intrigue. « Peu de jours après fut la brouillerie de » madame de Verneuil avec le roi, cauſée ſur ce

tendre

tendre parler fort haut, conteſter, & la marquiſe pleurer. Le roi ſortit de ſon appartement dans un autre, d'où il chaſſa encore tout le monde, & il me mena à la fenêtre la plus éloignée, pour faire, ſans que ſa maitreſſe y fût préſente, une reviſion encore plus exacte des papiers de ce procès; ce qui ne ſe fit pas encore aſſez tranquillement, pour qu'on n'entendît pas du dehors diſcourir avec beaucoup de chaleur; moi retourner dans le cabinet & revenir vers le roi. La fin de cette ſcène fut, que le roi s'en retourna très-bien remis avec ſa maitreſſe. Quelque rôle qu'ait joué Joinville, il fut bien heureux d'avoir affaire à Henri, & d'autant plus, qu'il entra incontinent après dans une autre intrigue, toute ſemblable à celle-ci, au ſujet de madame

---

» que madame de Villars donna au roi des lettres, » qu'elle avoit écrites au prince de Joinville, & il » les lui avoit données. L'affaire ſe raccommoda, » ſur ce que M. le duc d'Aiguillon amena au roi un » clerc de Bigot qui confeſſa avoir contrefait ces » lettres; & le prince de Joinville fut banni ». Au reſte, l'époque de cette intrigue, que nos Mémoires placent dans cette année, eſt de l'année 1603, au retour de Henri IV de ſon voyage de Metz.

de Moret (15), dont je ne pris aucune connoiſſance.

---

(15) Les Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de France vont nous en rendre compte. « Le prince » de Joinville s'étant adreſſé à une comteſſe favorite » du roi, laquelle étoit de celles que Tertullien ap» pelloit de ſon tems, *publicarum libidinum victimæ*, » & qui, pour couvrir ſon fait, alléguoit une pro» meſſe de mariage qu'elle avoit du prince, encourt » la diſgrace du roi, & qui lui commande de ſe » relever, ou de l'épouſer. Il fait d'abord mine de » vouloir l'épouſer, pour continuer ce qu'il avoit » commencé; mais enfin il déclare que ſon intention » n'a jamais été telle, & dit tout haut, que, la » perſonne du roi exceptée, il n'y a gentilhomme » ou autre de quelque qualité qu'il ſoit, auquel lui » tenant ce langage, il ne ſaute à deux pieds ſur les » épaules. Ce que le comte de Lude ayant entendu, » dit que ce trait-là étoit celui d'un bourreau. » Madame de Guiſe toute éplorée vint ſe jetter aux » pieds du roi, & comme ſi elle étoit déſeſpérée, » ſupplia S. M. de la tuer: à laquelle le roi répon» dit: je n'ai jamais tué de femmes, & je ne ſais » comme il faut faire pour les tuer. Ceux, dit-il, » qu'on tenoit à la cour pour les plus accorts, » diſoient que c'étoit le roi qui avoit fait faire à la » comteſſe ce qu'elle avoit fait ».

J'avertis, dit Baſſompierre dans ſes Mémoires, *tom.* 1, *pag.* 205, « M. le prince de Joinville & » madame de Moret, du deſſein que le roi avoit » de les ſurprendre enſemble.... On ne les ſurprit » pas enſemble, mais le roi en découvrit aſſez pour » chaſſer M. de Chevreuſe (c'eſt le nom que portoit

Le comte de Sommerive (16) oſa auſſi ſe jouer à ſon maître, & prit de même pour l'objet de ſes galanteries la comteſſe de Moret, avec laquelle il débuta par une propoſition de mariage, dont on a cru même qu'il y avoit une promeſſe par écrit : l'un ne coûte pas plus que l'autre à un jeune homme emporté. Le roi, lorſqu'on lui en parla, trouva cette alliance de ſon gré, & ſe contenta d'employer la Borde, gentilhomme qu'il connoiſſoit le plus affectionné à ſon ſervice de tous ceux qui hantoient chez la comteſſe, à découvrir ſi de part & d'autre il y avoit de la ſincérité, & ſur-tout à empêcher que cette jeuneſſe ne ſortît des bornes du devoir. Le rapport de la Borde ne fut pas favorable à Sommerive, qui porta d'abord ſa penſée à faire aſſommer cet incommode ſurveillant. Un jour que Sommerive ſortant de l'égliſe,

---

» le prince de Joinville) de la cour & en eût fait » autant d'elle, ſi elle n'eût été ſur le point d'ac» coucher, le tems raccommoda l'affaire ». Henri donna ordre qu'on arrêtât le prince de Joinville, mais il ſe ſauva hors du royaume, où il ne revint qu'après la mort de Henri IV, ſa famille n'ayant jamais pu obtenir de ce prince qu'il fût rappellé. *Galanteries des rois de France.*

(16) Charles-Emanuel de Lorraine, ſecond fils du duc de Mayenne.

où il venoit de faire ſes pâques, rencontra la Borde, il le chargea de maniere que celui-ci n'eut obligation de ſa vie qu'à la fuite. Le roi me commanda d'informer de ce fait, qu'il qualifia dans ſa colere d'aſſaſſinat : le tems choiſi par Sommerive, & le manque de reſpect pour le roi, le rendoient en effet encore plus coupable.

Comme il ne laiſſoit pas cependant d'y avoir quelque tempérament à garder, ne fût-ce qu'à cauſe de la Borde lui-même : car S. M. convenoit que Sommerive étoit bien autrement à craindre que Joinville. La Varenne vint de ſa part conférer avec moi ſur le moyen de ſortir de cette affaire, dont le meilleur nous parut, que le duc de Mayenne fît lui-même juſtice à S. M. de ſon fils. Je fus chargé de ce meſſage & laiſſé le maître de la maniere dont je le traiterois. Je trouvai le duc de Mayenne dans un accès ſi violent de goutte & de fievre, qu'il n'y avoit aucune apparence de lui parler & ſur un pareil ſujet. Le duc d'Aiguillon (17), ainé de Sommerive, me dit que le procédé de ſon frere n'avoit cauſé plus de mécontentement & d'indignation à perſonne, qu'à toute ſa famille : que

(17) Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, & enſuite de Mayenne.

la maladie de ſon pere n'avoit point d'autre cauſe ; qu'il voudroit lui-même être mort, auſſi-bien que cet indigne frere, né pour le fléau de ſes parens : que le roi ne ſavoit que trop bien lui-même, comment il les traitoit tous, quoiqu'ils cherchaſſent, pour l'honneur de la famille, à en ôter la connoiſſance au public : enfin que ce dernier trait les mettoit tous au déſeſpoir. A quoi d'Aiguillon, en me priant de l'aſſiſter de mes conſeils, ajouta qu'il iroit, ſi S. M. l'exigeoit, recevoir d'elle ſes ordres & les exécuter lui-même, quels qu'ils fuſſent contre ſon propre frere, & que pour lui, il manqueroit plutôt à ſa propre vie, qu'au ſerment qu'il avoit fait d'obéir à ſon maître avec toute la fidélité & le zele d'un ſerviteur & d'un ſujet.

Pour ne pas faire connoître à d'Aiguillon, que je venois par commiſſion du roi, je lui dis, que je ne lui conſeillois pas de l'aller trouver, parce que je ne ſavois pas s'il étoit encore informé de l'action : que je pourrois lui donner un bon conſeil dans vingt-quatre heures, qui étoit le tems néceſſaire pour envoyer à Fontainebleau, ſavoir les ſentimens de S. M. Je me contentai pour le moment préſent, de lui bien faire ſentir la noirceur & craindre les ſuites de l'entrepriſe de Sommerive. Il enché-

rit ſur tout ce que je pus lui dire, avec une ſincérité, dont je crus qu'il étoit de mon devoir de rendre compte à S. M. à laquelle je diſois en même tems, qu'elle n'avoit qu'à prononcer ſur la ſatisfaction : la famille ne craignant rien tant que de perdre ſes bonnes graces.

Ce prince me manda par Villeroy, qu'il étoit content de ce que d'Aiguillon m'avoit dit, quoiqu'il fût perſuadé que tout cet emportement contre le coupable, ne les empêcheroit pas tous de prendre le ton avantageux en public, comme ils avoient déja fait en quelques autres occaſions ſemblables : que je fiſſe bien valoir à toute la maiſon de Lorraine, la bonté qu'avoit eue S. M. de ne pas commencer par ſe faire raiſon de cet attentat : que la famille fît retirer avant toutes choſes le coupable, ne fût-ce qu'à Soiſſons, comme indigne de ſe montrer dans un lieu où il pût être vu de S. M.; cela fait, que d'Aiguillon pourroit venir dire à ce prince, ce qu'ils avoient jugé devoir faire, en attendant que lui-même ordonnât de la peine : offrant de le repréſenter, & de le faire conduire même à la Baſtille, ſi c'étoit la volonté du roi, ou de le faire ſortir du royaume pour deux ou trois ans. Henri faiſoit entendre que ce ſeroit ce der-

nier parti qu'il prendroit, & il méritoit quelque considération, à cause des menées de Sommerive avec l'Espagne. On avoit rapporté au roi, en dernier lieu, qu'il avoit voulu engager le comte de Saint-Paul à faire un voyage avec lui en Hollande, comme ayant dessein de passer au service des archiducs : qu'il prenoit les avis de du Terrail, & que sitôt qu'il avoit eu fait le coup, il avoit envoyé quelques-uns de ses domestiques en Flandre. Ce n'étoit ni dans cet endroit, ni dans aucun autre appartenant aux Espagnols, que S. M. vouloit qu'il portât ses pas ; mais du côté de Nanci, d'où il pourroit passer à la cour de l'empereur, & encore mieux en Hongrie.

A cette lettre de Villeroy étoit joint un billet en deux mots, que le roi m'adressoit. « Je vous dirai que le plus homme » de bien de la race n'en vaut gueres ? Dieu » veuille que j'y sois trompé ». Il fut pourtant fort content du procédé de d'Aiguillon, lorsqu'il vint saluer S. M. à Fontainebleau : il trouva seulement quelque affectation de sa part, à diminuer le tort de son frere ; il lui ordonna que Sommerive passât en Lorraine, & qu'il n'en sortît point sans sa permission. Je fus chargé de notifier cet ordre au duc de Mayenne : S. M. ayant bien voulu accorder aux prieres

de d'Aiguillon, de lui épargner ce chagrin.

D'Aiguillon ne se souvint pas trop bien pour lui-même, des leçons que le roi venoit de lui faire pour son frere. Personne n'ignoroit l'amitié que le roi portoit à Balagny (18). Il venoit de lui en donner une preuve, en le maintenant dans la jouissance des greffes de Bordeaux, dont les traitans avoient cherché à le déposséder. D'Aiguillon eut l'imprudence de se faire des affaires avec lui, pour des sujets qui à la vérité ne passoient pas la galanterie, & la lâcheté de l'attaquer presque seul quelque tems après, étant lui-même accompagné d'un gros de gens armés. La prévention où étoit déja Henri contre toute cette maison, lui fit envisager avec indignation cette entreprise. Dans le premier mouvement de sa colere, il m'écrivit qu'étant résolu de punir d'Aiguillon, il me prie d'oublier avant toutes choses, que j'avois fait jusques-là profession d'être de ses amis, parce que je devois beaucoup davantage à l'amitié de mon roi. Cette lettre me fournit une grande preuve

(18) Damin de Montluc, seigneur de Balagny, fils de Jean, prince de Cambray, & de Renée de Clermont de Bussy-d'Amboise : il n'avoit alors que vingt-cinq ou vingt-six ans, & n'étoit point marié.

de l'habileté de ce prince à ſe connoître en hommes. Il m'y prédit que tous les ſervices que je rendois à d'Aiguillon, ſeront oubliés de lui, ſitôt que ma mauvaiſe fortune m'aura mis hors d'état de lui en rendre davantage, & rien n'a jamais été mieux vérifié.

J'étois bien éloigné alors de le croire; & ne conſidérant que ce qu'exigeoit de moi l'amitié que j'avois pour toute la maiſon de Lorraine; la lettre du roi que ſon courier me remit à Montargis, où il me rencontra revenant de Sully, ne m'empêcha pas de répondre auſſi-tôt à S. M. & uniquement pour faire ce qu'elle me défendoit, c'eſt-à-dire, pour la fléchir en faveur de d'Aiguillon, ſans attendre le voyage que je me propoſois de faire inceſſamment à la cour. Je puis dire que ma lettre ne fut pas inutile à d'Aiguillon, lorſqu'il ſe préſenta à S. M. pour ſe juſtifier. Voici ce que m'écrivoit le roi lui-même, le 22 mai. « Votre lettre m'eſt venue fort à propos, » car il eſt arrivé ce ſoir, & m'a parlé de » façon qu'il s'en eſt peu fallu que je n'aye » éclaté : certes cette jeuneſſe devient bien » inſolente ». Je fis encore plus, lorſque j'allai à Fontainebleau; il me fallut toute la perſévérance dont l'amitié ſeule la plus vive eſt capable pour vaincre le reſſentiment de S. M. & au point qu'elle me re-

mit à moi-même tout cet accommodement à faire. Je ſurmontai avec le même courage, d'autres difficultés qui ne cédoient gueres à celles-là. Je me crus enfin au point d'avoir fait oublier le paſſé à tout le monde, & je me félicitai même, lorſque je vis de quelle maniere d'Aiguillon en parla dans le public, & m'en marqua ſa reconnoiſſance.

Cependant cet homme lâche & ſans foi me mépriſa, & ſe mépriſa aſſez lui-même, pour mettre fort peu de tems après, le crime dont je venois de le faire abſoudre, à ſon comble, en faiſant aſſaſſiner Balagny par un guet-à-pens. J'aime mieux qu'on ſoit inſtruit de ce coup infame, par la lettre que m'en écrivit auſſi-tôt le roi, que par mes paroles. « Mon ami, vous aurez déja » ſu la méchante action commiſe contre » Balagny. Je n'ai voulu vous en rien man- » der, que je n'euſſe vu les informations, » car dans ces choſes-là, les parties ne doi- » vent pas être crues. Elle eſt pire qu'on » ne le ſauroit dire. La foi qu'on vous avoit » donnée, y eſt fauſſée, & l'honneur tout- » à-fait bleſſé par la lâcheté de quatorze » à tuer un homme ſurpris : enfin j'aime- » rois mieux, ſi c'étoit un de mes enfans, » qu'il fût mort, que d'avoir commis un » tel acte. Le porteur vous en dira les par-

» ticularités...... L'on a voulu donner ici des » batailles, mais j'y ai pourvu. Je vous aime » bien, & ſur cette vérité, je finis ».

Mais Henri (car je me ſens tant d'horreur pour cette indignité, que je ne puis même en parler davantage) ne devoit-il point un peu s'en prendre à lui-même, puiſque c'étoit par ſa facilité que le mauvais exemple des duels avoit perdu la cour, la ville & tout le royaume (19)? Cette fureur y étoit pouſſée à l'excès, & me donnoit mille peines, & à S. M. elle-même, pour faire des raccommodemens, & empêcher chaque jour des voies de fait. Avant que tout cela fût paſſé, le baron de Courtaumer vint me dire de ſa part, qu'il étoit occupé à remettre ſes neveux, M. le prince de Conti & le prince de Joinville. Montigny ſe brouilla ſans fondement avec d'Epernon, que je fus chargé d'appaiſer. « Car » comme vous ſavez, me mandoit Henri, » il veut toujours être le maître ». L'enlevement d'une fille mit les la Force & les Saint-Germain aux couteaux. Saint-Germain

(19) « Loménie ſupputa en 1607, combien il » avoit péri de gentilshommes François par les » duels, depuis l'avénement de Henri IV à la » couronne. Il s'en trouva quatre mille, de compte » fait ». *Mém. hiſt. de France, ibid.*

le fils qui étoit le raviſſeur, mandé par le chancelier, de la part du roi, ſortit de Paris, au lieu d'obéir, & alla trouver ſon pere, laiſſant le roi dans la crainte qu'il ne découvrît chez les étrangers, des ordres importans qu'il ne pouvoit ignorer avoir été donnés à la Force.

C'étoit encore là le vrai principe de cette licence & de cette mutinerie, que le roi ſe plaignoit ſi amérement qui gâtoit tous les eſprits & que la nobleſſe prenoit des grands, & les grands, des princes du ſang. M. le comte de Soiſſons affichoit le mécontentement. Le prince de Condé laſſoit la patience du roi, par des échappées, quelques-unes ſeulement dignes de riſée, & d'autres aſſez ſérieuſes pour bien fâcher S. M. On crut que le mariage feroit le vrai remede à cette légéreté. Le roi ſongea à lui faire épouſer mademoiſelle de Montmorency (20), & ce mariage mit le comble aux chagrins de S. M. comme nous le verrons l'année ſuivante.

Celui de mademoiſelle de Mercœur acheva auſſi de l'aigrir contre toute la maiſon de Lorraine. C'étoit un article décidé, dès le tems du paſſage de S. M. en Bretagne,

---

(20) Marguerite-Charlotte de Montmorency.

en 1598, les parties étoient en âge de le consommer; mais la mere & la grand-mere de la demoiselle avoient su lui inspirer une telle aversion pour M. de Vendôme, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on lui en parlât. Le prince de Condé qui n'étoit pas encore marié alors, auroit été bien plus du goût de l'un & de l'autre, & à son défaut la duchesse auroit voulu conserver dans sa famille les grands biens de sa fille. Le roi ne pouvoit s'ôter de l'esprit, que les ducs de Guise & de Mayenne ne contribuassent à entretenir l'opiniâtreté de cette femme, & je soutenois quelquefois à ce prince, qu'il ne leur rendoit pas justice en cette occasion; ce que S. M. auroit bien dû connoître à la fin, par le peu de résistance qu'ils apporterent à ses intentions, lesquelles leur furent déclarées par le marquis d'Oraison, qu'ils avoient envoyé au roi.

Le parti de l'autorité & d'un commandement absolu, étoit le plus prompt & le plus assuré; mais Henri (21) étoit encore

(21) « Henri, lorsqu'il étoit en colere, menaçoit » la duchesse de Mercœur, de lui faire payer deux » cens mille écus de dédit, outre cent mille écus » que portoit le dédit. La duchesse de son côté » faisoit dire au roi, qu'il prît non-seulement les » cent mille écus, mais encore tout son bien s'il

moins d'humeur de s'en ſervir en cette occaſion, qu'en toute autre. Il y en avoit deux autres : celui de la douceur & de la perſuaſion auprès des dames, & celui d'une déciſion en juſtice. Celui-ci étoit indubitable, à ne traiter même S. M. que comme on fait le plus ſimple particulier : mais auſſi à quelles longueurs n'expoſoit-il pas, par les délais & les autres tours de la chicane ? Les ſeules procurations de Lorraine, ſans leſquelles on ne pouvoit entamer la procédure, entraînoient un tems conſidérable. De deux mois il n'en falloit attendre la fin, encore pour cela falloit-il que S. M. ſe mêlât de faire abréger en ſa faveur, les formalités ordinaires. En toutes manieres, le parti de la douceur étoit le plus ſouhaitable, parce qu'outre qu'il faut toujours tendre à l'union non-ſeulement des perſonnes, mais encore des familles ; il reſte encore bien des reſſources à une fille, qu'on a enlevée à ſes parens & mariée malgré elle, pour reclamer ſa liberté, lors même que l'obſervation de toutes les autres formalités ſemble la lui avoir fait perdre, ſur-tout, ſi on ne peut l'empêcher de recevoir ſous

» en avoit affaire. La fille ſe retira aux Capucines, » où elle voulut ſe faire religieuſe ». *Mém. hiſt. de France, ibid.*

main des conſeils. Ce fut auſſi le ſeul que je conſeillai à S. M. dans une longue lettre que je lui écrivis en réponſe, & qui ne contenoit rien de plus que ce qu'on vient de voir.

Il ſe fit dans cette intention, pluſieurs allées & venues chez les deux ducheſſes, chez le duc de Guiſe, ſa ſœur, & la princeſſe de Conti, dont le roi m'informoit très-exactement par Bullion & quelques autres. On tint pendant ce tems-là M. de Vendôme éloigné; S. M. le donna à conduire à la Vallée en Bretagne. Pour moi, mon ſentiment fut, que perſonne n'étoit plus propre à manier cette négociation, que le P. Cotton. Je conſeillai au roi de s'en ſervir, & l'on s'en trouva ſi bien, que dans le tems que le roi commençoit à croire plus que jamais, qu'on ne ſortiroit de cette affaire que par la voie ordinaire de la juſtice, & qu'il avoit même déja écrit au premier préſident à ce ſujet; ce pere ramena tout d'un coup l'eſpérance de la voir finir autrement. L'art de diriger les conſciences, dans lequel il excelloit, lui fit d'abord gagner un premier point, qui n'eſt pas le moins eſſentiel, je veux dire, qu'on commençât par retrancher les invectives, qui ne faiſoient qu'entretenir l'aigreur & l'antipathie. Le P. Cotton ne manquoit pas

d'aller le plus ſouvent qu'il pouvoit, rendre compte de ſes progrès au roi, qui l'envoyoit de tems en tems prendre l'avis du chancelier & le mien. Ce prince lui ſut fort bon gré du ſervice qu'il lui rendit dans cette occaſion.

La mere & la fille s'adoucirent les premieres, non pas ſans que la ducheſſe fît encore eſſuyer tant d'inégalités & de mauvaiſe humeur contre le roi, contre ſes parens, contre tout le monde, que Henri croyoit ne pouvoir jamais trouver le moment d'obtenir ſon conſentement, & il m'exhortoit bien à ne pas le laiſſer échapper. La grand-mere & quelques autres affidés des ducheſſes, comme le confeſſeur la Porte, demeurerent plus long-tems obſtinés. Enfin tout s'appaiſa, & le mariage s'accomplit (22). Le roi ne guérit point parfaitement de l'idée qu'il avoit que les Guiſes & tous les princes Lorrains n'euſſent véritablement cherché à le tromper ſous les apparences d'une extrême déférence. C'eſt ce qui fit que Beauville, premier

---

(22) Le 7 juillet de l'année ſuivante : « Les » noces, diſent les Mémoires de l'hiſtoire de France, » furent triomphantes & magnifiques. Le roi étoit » tout brillant de pierreries d'un prix ineſtimable, » courut la bague, & l'emporta preſque toujours ».

préſident de la chambre des comptes de Provence, étant mort, & le duc de Guiſe ayant demandé, pour un de ſes amis, cette place, que la comteſſe de Sault ſollicitoit, il la refuſa à l'un & à l'autre. « Ils ont » été tous deux de la ligue » : c'eſt toute la raiſon qu'il m'en apporta, en m'écrivant de chercher avec le chancelier, quelqu'un qui y fût plus propre.

C'étoit abſolument contre mon ſentiment & malgré toutes mes raiſons, que Henri donnoit, pour ainſi dire, droit à tout le monde de troubler ſon repos, en ne l'entretenant que d'avis continuels contre preſque toutes les perſonnes diſtinguées du royaume, catholiques ou proteſtans. On lui rapportoit, tantôt que le duc de Bouillon, Dupleſſis & autres principaux de la religion, levoient des ſoldats & des officiers, tantôt, qu'ils étoient d'accord, pour ſe ſaiſir de différentes villes, avec M. le prince, M. le comte, & tous ceux-là même qui avoient le plus fortement ſoutenu la ligue contr'eux. Une autre fois, que le duc de Roannais faiſoit des aſſemblées en Anjou : ce que Pont-Courlai me manda auſſi. Mais rien n'allarma tant S. M. que l'avis qui lui fut donné par un gentilhomme de Poitou : car on vouloit toujours que cette province fût le ſiége de la révolte. Cet homme diſoit s'être trouvé en perſonne

à des aſſemblées d'un grand nombre des gentilshommes, agiſſans au nom de preſque tous les grands du royaume joints aux proteſtans; dans leſquels il étoit témoin qu'on avoit pris jour pour s'emparer de cinq ou ſix villes qu'il nomma, & délivré de l'argent pour faire proviſion des échelles, pétards, armes & munitions néceſſaires à ces entrepriſes.

Le roi étoit à Fontainebleau, ſans ſuite & ſeulement pour quelques parties de chaſſe, lorſque ce donneur d'avis lui fut préſenté: ce qui fit qu'il le renvoya à Paris, à Sillery & à Villeroy, auxquels il donna ſur tout cela de ſi amples mémoires, que le roi crut n'en pouvoir douter, & en fut ſaiſi d'effroi. Il revint dans le moment à Paris, du côté de Melun, par la porte Saint-Antoine, & il envoya Saint-Michel me chercher, pour affaires, me dit-on, de la derniere conſéquence. Ma femme & tous mes enfans étoient en ce moment en ville, avec tous les carroſſes de la maiſon; ce qui me fit tarder, juſqu'à ce que j'en euſſe envoyé chercher un chez Phelipeaux (*a*).

Je trouvai le roi enfermé dans le petit cabinet de la reine, avec cette princeſſe,

---

(*a*) Raimond Phelipeaux, ſeigneur de Pontchartrain.

le chancelier & Villeroy, où ils s'occupoient à un examen de tous ces mémoires, qui avoient encore échauffé l'imagination vive & prompte de ce prince. « Hé bien! M. l'opiniâtre, me dit-il, en » me voyant entrer, nous voilà à la veille » de la guerre. Tant mieux, Sire, lui ré» pondis-je, car ce ne peut être que contre » les Espagnols. Non, non, interrompit» il, c'est contre de plus proches, appuyés » de tous vos huguenots. Tous les hugue» nots! repris-je. Hé, Sire! qui vous a mis » cela dans la fantaisie? Je réponds déja de » plusieurs, qu'ils n'en ont pas eu l'idée, » & je répondrois bien de presque tous les » autres, qu'ils ne l'oseroient. Ne vous disois» je pas bien, ma mie, dit S. M. en se tour» nant vers la reine, qu'il n'en croiroit » rien? il lui est avis que personne n'ose» roit me regarder pour me déplaire, & » qu'il ne tient qu'à moi, que je ne donne » la loi à tout le monde. Cela est vrai, » Sire, repartis-je, vous le pouvez, quand » il vous plaira ».

Villeroy & Sillery voulurent appuyer le sentiment de S. M. Je leur fis voir, qu'il n'y avoit que de la foiblesse, à se laisser intimider ainsi par de pures bagatelles. Je pris le mémoire de leurs mains, & je ne pus m'empêcher de sourire, en voyant qu'il

n'y étoit fait mention que de dix ou douze misérables gentilshommes & soldats, que je connoissois, parce qu'en effet ils étoient de mon gouvernement, & de cinq ou six villages, comme la Haye en Touraine, Saint-Jean d'Angle, la Rochepozai, Saint-Savin & Chauvigny-le Blanc en Berri. « Pardieu! Sire, repris-je en colere, je crois » que ces messieurs se moquent de vous & » de moi, de vouloir vous faire marcher » pour de telles niaiseries; c'est un homme » qui cherche quelque centaine d'écus, & » puis c'est tout. Vous direz ce qu'il vous » plaira, repliqua le roi, mais il faut que » j'y aille, ou que vous partiez dans deux » jours, pour y donner ordre. S'il vous » plaisoit, Sire, lui dis-je, après qu'il m'eut » fait tout de suite un détail de ce qu'il » falloit mener d'artillerie pour cette expé- » dition, me laisser faire à ma fantaisie, j'en » viendrois bien à bout, sans tant de bruit » & de dépense. (Pardieu! dit-il, vous êtes » l'homme le plus têtu que je vis jamais: » hé bien! que voulez-vous dire?) Que je ne » demande, Sire, que le prévôt Moret, & » vingt archers, pour vous en rendre bon » compte. Vous le voulez, dit enfin ce » prince, vaincu par ma persévérance, & » moi aussi: s'il en arrive inconvénient, je » m'en prendrai à vous ». Il n'en arriva

rien, ſinon qu'avec vingt chevaux pour toute armée, je fis prendre tous les accuſés, dont il n'y en eut que fort peu de punis; S. M. ayant trouvé que la plupart étoient innocens, & que les autres ne valoient pas la peine qu'on s'y arrêtât.

L'aſſemblée des proteſtans, qu'il étoit néceſſaire de faire cette année, pour nommer deux députés généraux, parut au roi mériter encore plus d'attention, à cauſe de la conjoncture. Il me nomma pour y aſſiſter: c'étoit pour la troiſiéme fois, & afin que je puſſe le faire commodément, il l'indiqua à Gergeau, dont j'étois gouverneur, & où je pouvois tout conduire de Sully, qui vient juſqu'aux portes de cette ville. Je ne dirai rien de mes inſtructions. L'aſſemblée n'avoit encore pris aucune forme, le 3 octobre, que j'écrivis pour la premiere fois à Villeroy, quoiqu'elle eût commencé quelques jours auparavant, parce qu'on attendoit encore quelques députés provinciaux; lorſque je vis que d'un ſeul mot que j'avois dit en public & en particulier, j'avois fermé la bouche aux mal-intentionnés, dès-lors je répondis à S.M. qu'il ne s'y feroit rien contre ſa volonté, c'eſt ce qu'elle ne vouloit pas croire. Toutes ſes lettres & celles de Villeroy, n'étoient pleines que de ſes ſujets de mécontentement contre les proteſtans. « Renvoyez,

» moi promptement mon courier, m'écri-
» voit-il, il y a des esprits à Gergeau, qu'il
» n'est pas besoin qu'il flaire. Ils vous ont
» traité en catholique, je savois bien qu'ils
» le feroient, & j'ai vu une lettre de Saumur,
» depuis quatre jours, qui en prescrivoit la
» forme ».

Il est vrai qu'il y eut quelque tumulte au commencement, principalement, sur ce que S. M. avoit établi deux gouverneurs catholiques dans les villes de Montendre & Tartas, qu'ils disoient leur avoir été cédées par le roi: ils appuyoient leurs demandes par la teneur des édits, & se plaignoient d'avoir ainsi perdu Caumont. Ils me députerent sur ce sujet, à Sully, Chambault, du Bourg & du Ferrier, avec toutes sortes de paroles de soumissions à S. M. à laquelle ils concluoient de députer sur cette affaire, deux ou trois personnes du corps. Je cherchai à les en détourner, parce que je savois bien que Henri ne verroit pas favorablement cette députation : je leur dis, que je n'avois aucune commission pour traiter de ce point, & que j'en écrirois à S. M. Je m'excusai de me mêler de Moncenis, autre place du genre des deux premieres, parce qu'elle appartenoit à M. le comte.

J'écrivis à Villeroy la proposition de l'assemblée, & je le chargeai de représenter

au roi, que s'il vouloit qu'elle ne tirât pas en longueur, il falloit la ſatisfaire ſur ce qu'elle demandoit de juſte, ou promettre du moins de le faire, en répondant à ſes cahiers; à quoi S. M. conſentit. Cet article expédié, qui étoit l'un des huit, dans leſquels ſe renferma l'aſſemblée, je fis voir qu'il y en avoit cinq autres, qui ne méritoient que d'être portés au conſeil, comme étant de la compétence de ce tribunal, & l'on ſe réduiſit à l'affaire principale qui étoit de nommer deux députés. S. M. notifia ſes intentions ſur cette matiere, conformément à ce qu'on a vu ci-devant aſſez au long, lorſque j'ai traité de l'aſſemblée générale tenue à Châtelleraut, & cette queſtion fut encore conclue avec une égale ſatisfaction des parties, par la propoſition que je fis au roi, de Villarnou pour la nobleſſe, & de Mirande pour le ſecond ordre. Le premier auroit éte nommé dès l'année précédente, ſi ce n'eſt qu'il fut propoſé contre la forme preſcrite par S. M. Il alla incontinent recevoir ſes ordres, avec une lettre de ma part: le roi l'inſtruiſit en deux mots des devoirs de ſa charge, & parut fort content de ce choix.

L'aſſemblée ne dura plus après cela qu'autant de tems qu'il en fallut pour recevoir le brevet d'acceptation des députés, & tout fut

fini avant le premier novembre. Le roi insistoit sur-tout dans toutes les lettres qu'il m'écrivoit, sur une prompte expédition : les invitations à revenir au plutôt près de sa personne, & les marques ordinaires de sa bienveillance, remplissoient presque tout le reste. Le dernier courier que je lui dépêchai, trouva S. M. à l'Arsenal, d'où Villeroy me mandoit qu'elle étoit revenue aussitôt à sept heures du soir, qu'elle l'avoit fait m'écrire à huit, ne voulant pas le faire elle-même, afin de ne pas retarder l'heure du courier.

Je rendis à ce prince un compte encore plus exact que je n'avois fait dans mes lettres de tout ce qui s'étoit passé à Gergeau, & des dispositions pacifiques d'un fort grand nombre de gens de bien, que j'avois trouvés dans le corps protestant. Je le retrouvai à Fontainebleau, où il ne fit pas un moindre séjour cette année que les précédentes. Il s'y en retourna à la mi-mai, après le court voyage à Paris, dont j'ai parlé, & il y passa les mois de juin & de juillet entiers. De retour à Paris, au mois d'août, il fit un tour à Saint-Germain, ensuite un autre de quinze jours à Monceaux, d'où il revint à Paris, après avoir passé par Fontainebleau, au commencement d'octobre : je n'étois pas encore revenu de Gergeau. A la mi-octobre

il repartit pour Fontainebleau, d'où il revint à la mi-novembre à Paris, pour expédier les affaires. J'ai déja remarqué que cette maniere de vivre n'étoit gênante que pour sa personne, & pour celles d'un petit nombre de ses principaux ministres.

Sa santé ne fut troublée cette année par aucune maladie dangereuse. Il m'écrivoit le 2 juin, de Fontainebleau. « J'ai eu un accès » de fiévre, qui m'a duré trente heures, » mais ce n'est que du rhume: j'espere, » avec l'aide de Dieu que ce ne sera rien: je » vais avoir plus de soin que je n'ai eu » jusqu'ici, de me conserver, de quoi vous » pouvez vous assurer, & que je vous aime » bien ». Mais pourtant le travail de la chasse continua comme auparavant. Il me mandoit de Saint-Germain qu'il venoit de prendre un cerf, qui n'avoit duré qu'une heure, qu'ensuite il s'étoit mis dans son lit, une heure, & de-là il étoit allé se promener aux grottes, & voir ses ouvriers. A ce rhume, pendant lequel Henri trempoit huit ou dix mouchoirs par jour, se joignit une fluxion dans les oreilles & la gorge qui l'incommoda beaucoup, & comme il vouloit après cela commencer à se purger à Monceaux, pour prendre ensuite les eaux de Spa, il lui prit un dévoiement, qui lui fit souffrir de violentes douleurs, pendant deux jours, & il

lui en resta une foiblesse pendant plusieurs autres : c'étoit la maladie non-seulement de tout ce canton, où S. M. me mandoit, qu'elle avoit avec elle le bon homme Villeroy & plus de cent gentilshommes de sa cour, qui en étoient incommodés, mais encore de Paris & de tous les environs.

Presque tous les enfans de S. M. furent aussi malades, pendant le mois de mai. Sa tendresse paternelle le faisoit entrer sur tout cela, en m'écrivant, dans des détails, que ma propre disposition ne me permet pas de regarder comme indifférens. « Je ne suis pas » sans beaucoup d'inquiétude, m'écrivoit-il, » le 16 mai, de Fontainebleau, ayant ici » tous mes enfans malades. Ma fille de Verneuil a la rougeole, mais elle s'en va » éreinte, avec peu de fiévre. Mon fils le » dauphin eut hier deux vomissemens, il a » un peu de fiévre, avec un assoupissement » & un mal de gorge, qui fait croire aux » médecins, qu'il couve la rougeole. Hier » au soir ma fille commença à avoir un peu » de fiévre. Mon fils d'Orléans a toujours » la fiévre continue, mais plus fort un jour » que l'autre : il semble qu'elle soit double » tierce, (ce fut le plus & le plus long-tems » malade de tous), jugez si avec tout cela » je suis en peine. Je vous donnerai tous les » jours avis de la santé de mes enfans ».

Heureusement il n'en arriva aucun mal : « Il en sera, me disoit encore ce prince, » tout ce qu'il plaira à Dieu, duquel je » trouverai tout bon ». Il me demandoit avec sa bonté ordinaire, des nouvelles de mon fils, qu'on lui avoit dit avoir la petite vérole. Il choisit Noisy pour y faire demeurer ses enfans tout l'été, ne voulant les renvoyer à Saint-Germain, que bien avant dans le mois de novembre : alors il me donna ses ordres, comme à l'ordinaire, de les faire ramener avec madame de Monglat, dans les carosses & litieres de la reine & de la reine Marguerite, & de dire à la marquise de Verneuil, d'y renvoyer aussi les siens, la petite vérole étant à Paris dans ce mois-là.

Le fils de cette dame, qu'on appelloit le marquis de Verneuil (23), étoit destiné par le roi son pere, à l'église ; & l'évêché de

(23) Henri de Bourbon, marquis, ou selon quelques autres, duc de Verneuil, ensuite évêque de Metz. Si Paul V se montra si difficile sur l'évêché de Metz, Innocent X le fut encore davantage ; car il refusa nettement de donner la pourpre à ce prince. Il jouissoit de plus de quatre cens mille livres de revenu en bénéfices ; lorsqu'il les quitta tous, en 1668, pour se marier à Charlotte Seguier, veuve de Maximilien-François, troisiéme duc de Sully. Il mourut en 16[illegible]2.

Metz étant venu à vaquer, il ſongea à le lui faire tomber. Il y avoit ſur cela trois grandes difficultés, du côté de la nomination de ce prince, de ſa naiſſance illégitime, & de ſon âge : car ce n'étoit encore qu'un enfant. Il étoit au pouvoir du chapitre de Metz de lever le premier de ces obſtacles, en poſtulant le jeune prince, & ſi la choſe étoit trop difficile, en poſtulant du moins le cardinal de Givry (*a*), comme évêque ou comme adminiſtrateur, parce que de ſes mains il auroit été facile de le faire paſſer enſuite entre celles du jeune de Verneuil. Ce chapitre a le double droit de ſe choiſir un évêque, dans le cas de la réſignation & de la vacance par mort, & de donner l'adminiſtration des revenus de l'évêché, à qui bon lui ſemble. Il ne fut point beſoin de détour auprès du chapitre : il ne ſe fut pas plutôt apperçu que c'étoit faire plaiſir au roi que de nommer ſon fils, qu'il fut poſtulé & nommé tout d'une voix.

Le pape pouvoit ſeul accorder la diſpenſe néceſſaire pour les deux autres points, de la naiſſance & de l'âge. Pour l'y engager, S. M. envoya le duc de Nevers (24) à Rome,

(*a*) Anne d'Eſcars, cardinal de Givry.

(24) Les Mémoires du tems parlent de l'entrée magnifique, & de la réception de ce duc dans Rome.

lui rendre l'obédience. Valério, courier de Rome, reçut à Paris toutes ſortes de bons traitemens, qui l'y retinrent juſqu'à la fin de mars; & lorſqu'il en partit, une bonne ſomme d'argent le diſpoſa à travailler efficacement avec notre ambaſſadeur, à faire réuſſir la négociation auprès du S. P. La marquiſe de Verneuil n'y oublia rien de ſon côté. Malgré tout cela, on ne put obtenir du pape, que la moitié de ce qu'on lui demandoit. Il accorda ſans peine la diſpenſe de la naiſſance, & il ſe retrancha pour la ſeconde, ſur les canons & la diſcipline eccléſiaſtique qui y étoient formellement contraires. On arracha pourtant à force de ſollicitations, cette ſorte d'agrément, qu'on appelle *Expectative* en ſtyle Romain, & que le jeune prince pourroit porter dès-à préſent le titre d'évêque de Metz. Valério rapporta cette nouvelle à Fontainebleau à la fin d'avril, & le roi me manda auſſi-tôt de le dire à madame de Verneuil.

Ce manque de complaiſance de Paul V lui fut bien rendu par S. M. lorſqu'à ſa ſollicitation, les cardinaux & prélats du royaume vinrent lui renouveller leurs inſtances pour la publication du concile de Trente en France, ſans être rebutés d'une infinité de tentatives inutiles, qu'ils avoient faites en différens tems ſur ce ſujet. Henri

leur répondit, que si l'on n'avoit pu faire approuver ce concile à François I, Henri II, & Charles IX, quoiqu'ils n'eussent aucunes des obligations qu'il avoit aux protestans, ni ne leur eussent accordé des édits aussi favorables qu'il avoit fait, ils ne devoient pas s'attendre qu'il y donnât jamais les mains. Il leur fit envisager tout le mal qu'étoit capable de faire dans le royaume, l'acceptation dont ils lui parloient, & il leur déclara enfin, qu'il n'étoit pas d'humeur d'établir l'inquisition en France, & qu'il trouvoit très-surprenant (car il sentoit bien qu'on pouvoit toujours lui faire cette objection) que ses agens à Rome eussent pu faire de cette étrange clause, l'une des conditions de son absolution. S. M. leur accorda seulement l'établissement de la messe en Bearn (25).

Le collége Romain perdit cette année les cardinaux de Lorraine, Baronius & de

(25) L'exercice de la religion catholique avoit été rétabli en Bearn, dès le tems de l'édit de Nantes. Il y a donc faute ici dans les Mémoires de Sully, & au lieu de la messe, il faut lire, les jésuites, ces peres s'y étant établis cette année, par édit du roi, du 16 février. Ils en eurent principalement obligation aux sollicitations de l'évêque d'Oleron. *Nic. Rigault, liv. 1, Merc. Fr.* 1608, *&c.*

Joyeuſe (le célebre P. Ange). Le duc de Florence & le fameux Scaliger moururent auſſi, & en France, le chancelier de Belliévre & Miron (26).

---

(26) François Miron, maître des requêtes, intendant au gouvernement de l'Iſle de France, préſident au grand-conſeil, prévôt des marchands, lieutenant civil en la prévôté de Paris, &c. mourut au mois de juin de cette année, extrêmement regretté pour ſa probité & ſes autres bonnes qualités. Ses partiſans lui ſurent ſi bon gré de la fermeté avec laquelle il réſiſta au ſurintendant, à l'occaſion de l'arrêt du conſeil, qui l'année précédente fut porté pour la ſuppreſſion des rentes de l'hôtel-de-ville, & des hardies remontrances qu'il fit au roi ſur ce ſujet, qu'ils s'attrouperent, & vinrent d'une maniere ſéditieuſe, pour le défendre dans ſa maiſon contre les menaces du conſeil. Pérefixe, dont je tiens ce fait, convient que la recherche contre les rentiers étoit en ſoi fort juſte, & cependant il en blâme les auteurs, « parce que, dit-il, la plupart » de ces rentes ayant changé de main, ou ayant été » partagées, c'étoit troubler une infinité de fa- » milles. Miron, ajoute-t-il, pria inſtamment les » bourgeois de ſe retirer, & de ne le point rendre » criminel, leur remontrant qu'il n'y avoit rien à » craindre; qu'ils avoient affaire à un roi qui étoit » auſſi grand & auſſi ſage, que doux & équitable, » & qui ne ſe laiſſeroit point emporter aux mouve- » mens des mauvais conſeillers ».

Pour moi, je n'admire pas tant ce prévôt des marchands, qui avec toute ſa probité ſe laiſſa emporter juſqu'à faire quelques comparaiſons odieuſes

On fit cette année à Fontainebleau, aussi bien qu'à Monceaux, de nouveaux embellissemens. A Paris le Pont-Marchand (27) fut construit en la place de

---

ses, « non pas à la vérité, dit le même écrivain, » de la personne du roi, mais de certaines gens » de son conseil ». Que j'admire le roi lui-même, qui résistant aux persuasions de ceux qui vouloient l'engager à l'enlever par force, & à punir sévérement sa hardiesse, « reçut fort humainement, » continue M. de Péréfixe, les excuses & les très- » humbles soumissions de Miron; & au reste défen- » dit qu'on poursuivît cette recherche des rentes, » qui avoit causé tant de bruit ». Je suis surpris qu'il ne soit rien dit de toute cette affaire dans nos Mémoires.

Mais un autre trait, qui fait véritablement honneur à M. de Sully, (il est tiré des *Mém. pour l'hist. de Fr.*) c'est qu'il sollicita Henri IV en faveur du président Miron, frere du mort, qui lui avoit résigné l'office de lieutenant civil, & ensuite de son fils, le roi lui ayant dit: « je m'étonne que » vous me priez pour des gens que vous avez » autrefois tant haïs: & moi, Sire, repliqua Sully, » je suis encore plus étonné de vous voir haïr des » gens que vous avez autrefois tant aimés, qui » vous aiment, & qui vous ont rendu de si bons » services ». La reine fit donner cette charge, à la recommandation de Conchini, à Nicolas Legeai, procureur du roi au Châtelet.

(27) « Ainsi appellé du nom du sieur Charles » le-Marchand, capitaine des arquebusiers & archers » de Paris, qui entreprit avec la permission du roi,

celui qu'on appelloit le Pont aux Meuniers. Je donnai au roi un deſſein pour la place Dauphine, au moyen duquel, en laiſſant à l'entrepreneur le fond pour ſon profit, elle ſeroit achevée dans trois ans. L'offre en fut faite au premier préſident & au parlement. Je fis auſſi un plan pour le pont de Rouen, que j'envoyai préſenter à S. M. par mon fils, car je m'étois tranſporté exprès ſur les lieux. Henri trouva qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, ni de plus commode pour le terrein.

» de bâtir ledit pont à ſes frais & dépens, à certaines » conditions qui lui furent accordées, entr'autres, » que ledit pont porteroit ſon nom ». *Journal de l'Etoile, ibid.*

Ce pont qui s'appella d'abord le Pont-aux-colombes, parce qu'on y vendoit des pigeons, ſe nomma enſuite le Pont-aux-meuniers, parce qu'il y avoit un moulin à chacune des arches. Il avoit croulé dès l'année 1596, pendant une inondation, le 22 décembre, entre ſix & ſept heures du ſoir, écraſant ſous ſes ruines plus de cinq cens perſonnes, qui étoient, dit-on, pour la plus grande partie de ceux qui s'étoient enrichis au maſſacre de la ſaint Barthelemi, & il étoit demeuré ſans être rétabli : il fut commencé cette année & achevé l'année ſuivante. Le feu y prit douze ans après, car il étoit de bois, & le brûla avec le Pont-au-change, qu'on rebâtit en pierre, en 1639. Et des deux ponts l'on n'en fit qu'un, qui eſt aujourd'hui le Pont-au-change. Voyez les auteurs des antiquités & des deſcriptions de Paris.

Celui de Mante fut achevé cette année. Je fis mettre en dépôt dans le Bourbonnois, plusieurs piéces d'artillerie, ce qui me valut des remercîmens de cette province, par la bouche de Saint-Geran.

On auroit pu pousser beaucoup plus loin ces ouvrages de nécessité ou de commodité publique, si le roi avoit bien voulu, suivant mon conseil, y sacrifier une partie de ses dépenses particulieres, ne fût-ce que celles de son jeu. Il me fit donner tout-d'un-coup trente-quatre mille pistoles, qu'il devoit au Portugais Edouard Fernandès (28) : cet ordre est daté du 27 août. J'en reçus souvent de semblables (29), pour

(28) Il est parlé de cet Edouard Fernandès dans les Mémoires de Bassompierre, comme d'un riche banquier Portugais, qui prêtoit de l'argent aux seigneurs de la cour pour jouer, sur gages, ou à gros intérêts.

(29) « Je ne sais, dit M. de Péréfixe, ce qu'il » faut répondre à ceux qui lui reprochent qu'il a » trop aimé le jeu des cartes & des dés, peu séant » à un grand roi, & qu'avec cela il n'étoit pas beau » joueur, mais âpre au gain, timide dans les grands » coups, & de mauvaise humeur dans la perte ». Il n'y a rien à leur répondre, dirois-je à cet écrivain, & il faut convenir de bonne foi que c'est une des taches de la vie de ce grand prince. Comment justifier la passion du jeu, poussée au point où l'on sait que la porta Henri IV ? Quoi de plus

deux ou trois mille piſtoles, & pour beaucoup d'autres moins conſidérables. Ce qui ne m'empêche pas de convenir que ce

---

pernicieux dans le maître de tout un peuple ? Quoi de plus mauvais exemple, de plus propre à renverſer l'ordre & à corrompre les mœurs ?

On lit à ce ſujet dans les Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de France, un trait auſſi plaiſant que plaiſamment conté. « M. de Crequy, qui fut depuis » duc de Leſdiguieres & maréchal de France, y fit » de telles pertes, qu'il ſortit un jour de chez le roi, » comme hors de ſoi, ſi qu'ayant rencontré M. de » Guiſe, qui alloit au château, il lui dit : mon » ami, mon ami, où ſont aſſiſes les gardes au» jourd'hui ! Alors M. de Guiſe ſe retirant deux » pas en arriere : vous m'excuſerez, Monſieur, je » ne ſuis pas de ce pays-ci, & du même pas alla » trouver le roi, qu'il en fit bien rire ».

Le maréchal de Baſſompierre dit que Pimentel, cet étranger dont il eſt parlé au commencement de ce livre, « gagna plus de deux cens mille écus, » avec leſquels il gagna pays, & qu'il revint en » France l'année ſuivante, & y fit encore bonne » récolte ». On prétend que le ſtratagême dont ſe ſervit cet étranger pour faire ces profits immenſes, fut de faire enlever tous les dés qui étoient dans les boutiques des marchands de Paris, & d'y en ſubſtituer des pipés, qu'il avoit fait faire. Mais ce qu'il faut regarder comme un pur trait de ſatyre, c'eſt, comme quelques-uns ont voulu dire, que Henri IV fut informé de cette tromperie, & qu'il la favoriſa, dans l'intention d'appauvrir ſes courtiſans, & par-là de ſe les rendre plus ſoumis. Le duc d'Epernon

prince ne se refusa jamais à tout ce qu'on pouvoit lui proposer, où l'utilité publique fût intéressée.

La Loire fit un ravage (30) terrible

---

perdit des sommes considérables, & tous ses bijoux. Le duc de Biron avoit aussi perdu en une seule année plus de cinq cens mille écus.

(30) « Ce ravage dura vingt-quatre heures, & » survint en un instant. Sans les levées qui se » rompirent, la ville de Tours alloit être sub- » mergée, & Blois couroit grand risque. M. de » Sully, qui étoit lors à Sully, eut beaucoup de » peine à s'en sauver, & courut fortune avec tout » son duché ». *Mém. hist. de France*, *ibid.*

Selon le Mercure François, ce malheur arriva deux fois cette année sur la Loire : l'une, à la fin de l'hiver dans un dégel, & l'autre, au commencement de l'été, par la fonte subite des neiges des montagnes du Velai & de l'Auvergne. Il ne met aucun de ces débordemens dans le mois d'octobre, en quoi il se trompe. « La perte, dit-il, des » hommes, femmes, enfans, bétail, châteaux, » moulins, maisons & de toutes sortes de biens, » en a été inestimable. Il n'y eut pont sur cette » riviere, qui a plus de cent cinquante lieues de » cours, où quelques arches ne fussent rompues. » La force de l'eau fit des breches par toutes les » levées. Les varennes furent remplies d'eau jus- » qu'aux côteaux, les terres qui y sont d'un grand » rapport, en furent long-tems couvertes, pour ce » qu'elles ne se pouvoient écouler, & demeurerent » stériles, à cause du sablon & pierres que le

au mois d'octobre. Je pensai m'y trouver moi-même enveloppé, en passant d'Olivet à Orléans. Tout ce trajet n'étoit qu'une mer, où les bateaux passoient par-dessus la cîme des arbres & des maisons, que l'eau avoit encore laissés debout. Il ne m'arriva aucun accident, mais le bateau qui m'avoit apporté, toucha en s'en retournant, & se brisa en deux morceaux ; tous les passagers se sauverent à la nage, sans qu'heureusement il en pérît aucun. La désolation fut extrême & le dommage inestimable. Les requêtes des villes & bourgs ruinés ne portoient plus simplement une décharge totale de la taille, mais un secours prompt & considérable, du moins pour les nécessités les plus urgentes, sans quoi la plupart des terres alloient demeurer incultes, & les maisons désertes. « Dieu m'a donné mes sujets, ce sont les termes dans lesquels Henri répondit à la lettre que je lui écrivois sur ce grand accident, » pour les conserver comme mes enfans ;

» courant de l'eau y avoit amenés de l'Au-» vergne ».

Cette année fut appellée l'année du grand hiver ; parce que cette saison y fut extraordinairement rude. « Henri IV dit que sa moustache s'étoit gelée » au lit, & auprès de la reine. On lui présenta du » pain gelé le 23 janvier, & ne voulut qu'on le dé-» gelât ». *Mathieu, tom. 2, liv. 3, pag. 771.*

» que mon conſeil les traite avec charité.
» Les aumônes ſont très-agréables à Dieu,
» particuliérement en cet accident, j'en ſen-
» tirois ma conſcience chargée, qu'on les
» ſoulage de tout ce que l'on jugera que je le
» pourrai faire ». Je ſecondai de tout mon pouvoir les pieuſes intentions du roi.

J'en obtins dans une même lettre trois petites gratifications pour différentes perſonnes, la jouiſſance d'un moulin aux portes de Paris, un reſte de coupe de bois brûlés, & le bois qui avoit ſervi à refaire le pont de pierre de Mante.

Le mérite & la ſcience de MM. Fenouillet & d'Abeins, connus de tout le royaume, me firent demander pour le premier, la réſerve de l'évêché de Poitiers, & pour le ſecond l'évêché qui vaqueroit le premier, & qui me fût promis. Je partois dans ce moment pour Sully. J'avois à peine quitté S. M. qu'on lui vint apprendre la nouvelle de la mort de l'évêque de Montpellier, qu'elle envoya me porter à l'heure même. Je crus que je devois mettre quelque changement à la grace que j'avois obtenue du roi. Je lui écrivis, qu'il me sembloit que l'évêché de Montpellier, tout rempli de proteſtans, demandoit un homme éloquent, tel que l'abbé Fenouillet, & celui de Poitiers, un homme d'un phlegme auſſi

parfait que l'abbé d'Abeins, pour tempérer la fougue des eſprits vifs & chauds de cette province. Henri lut ma lettre en riant aux courtiſans, & leur demanda ſi les catholiques, quand ils s'en ſeroient tous mêlés, auroient pu mieux faire (31). Fervaques fut aſſez malade, pour me faire avertir S. M. de ſonger à diſpoſer des charges conſidérables qu'il avoit en Normandie : mais il détruiſit l'opinion de ſa maladie, en faiſant mander quelques jours après, que ſi on vouloit lui envoyer une commiſſion pour tenir les états de la province, il étoit en état de le faire.

Le traité de 1564, entre la France & la Lorraine, ſouffroit tous les jours quelques

---

(31) Péréfixe rapporte un peu différemment ce fait. « L'évêché de Poitiers, dit-il, étant venu à » vaquer, Roſny le ſupplia inſtamment de conſi- » dérer en cette occaſion un nommé Fenouillet, » réputé ſavant homme & grand prédicateur. Le » roi, nonobſtant cette recommandation, le donna » à l'abbé de la Rochepoſai, qui en ſon particulier » avoit beaucoup de bonnes qualités, & outre cela » étoit fils d'un pere qui avoit également bien ſervi » de ſon épée pendant la guerre, & de ſon eſprit » dans les ambaſſades. A quelque tems de-là l'évêché » de Montpellier vint à vaquer. Le roi de ſon propre » mouvement envoie chercher Fenouillet, & lui dit » qu'il le lui donnoit; mais à condition qu'il n'en » auroit obligation qu'à lui ſeul »; *ibid. pag.* 312.

difficultés nouvelles, touchant les limites du pays Meſſin, qui déterminerent le roi à envoyer ſur les lieux des commiſſaires, que je choiſis avec le chancelier dans le conſeil & ailleurs. Une autre opération auſſi utile & bien plus conſidérable, étoit de faire dreſſer des procès-verbaux ſur d'exactes viſites, de tout ce qui avoit été empiété par nos voiſins en différens endroits des frontieres, & principalement ſur les confins de la Champagne avec la Franche-Comté & la Lorraine. On ne peut rien voir de plus juſte que tout le travail de Châtillon, l'ingénieur, auquel je donnai ce ſoin. Il rend clair, que le roi d'Eſpagne & le duc de Lorraine s'étoient approprié un grand nombre de fiefs, & même de villages entiers, comme le village de Pierrecourt, le bourg de Paſſeran, la ſeigneurie de Commerci & beaucoup d'autres, dont l'énumération eſt inutile (32).

Ce travail ne fait qu'une fort petite partie de celui que j'avois entrepris par ordre de S. M. pour avoir des plans de la derniere juſteſſe, de toutes les côtes & de toutes les frontieres de France. Le duc de Mayenne & ceux d'Antibes ayant mis en

---

(32) Elle ſe trouve dans les anciens Mémoires de Sully, *tom.* 3, *pag.* 222.

vente les terres qu'ils ont aux environs de cette ville, le roi ſongea à en faire l'acquiſition. Ce fut aſſez pour les leur faire mettre à un prix, qui en dégoûta S. M. elle leur fit dire qu'ils pouvoient vendre leur territoire à à qui ils voudroient; mais qu'il ſauroit bien mettre un gouverneur dans Antibes, qui peut-être les feroit repentir de leur injuſtice à ſon égard.

Venons aux finances. Il fut fait un réglement général, adreſſé aux tréſoriers de l'épargne, des menus, des poſtes, des ligues Suiſſes, de l'artillerie, de l'extraordinaire des guerres, de l'extraordinaire deçà les monts, & autres, qui leur preſcrivoit une forme encore plus exacte pour leurs comptes, & les mettoit dans une extrême dépendance du ſurintendant, ſans l'ordonnance duquel il ne leur étoit preſque plus permis de rien faire. Ce réglement (33) s'étendoit aux greffiers mêmes & au ſecrétaire du conſeil, & j'y aſſujettis auſſi les employés ſous moi pour mes autres charges. J'obligeai Lichani, qui avoit la direction du pavé de Paris, de venir tous les mercredis & ſamedis à midi, me rendre compte du payement & de la diſtribution des atteliers.

(33) Voyez ce réglement dans les anciens Mémoires, *tom.* 3, *pag.* 194.

Je défendis par une lettre circulaire à tous les comptables des finances, de rapporter de nouveau dans leurs comptes, les parties qui avoient été une fois rejettées ou réduites par le conſeil, n'ayant pour y revenir que la voie de la requête; & afin qu'ils ne puſſent s'excuſer ſur le manque de regles, je leur envoyai des formulaires également exacts & clairs. Ils étoient obligés d'y citer juſqu'à la date & aux ſignatures des lettres-patentes & arrêts du conſeil, qui y étoient mentionnés. Le réglement des épices de la chambre des comptes, & concernant les deniers divertis par les tréſoriers de France & receveurs généraux, fut joint aux précédens. Il en revint pour le préſent au roi un profit de cent mille écus, qui devoit doubler lorſque ce réglement ſeroit obſervé dans ſa perfection. La chambre des comptes ne ſe départit de ſes épices qu'avec bien de la peine; même après qu'on lui eut fait connoître qu'il n'y avoit rien de ſi faux que le pied ſur lequel elle les avoit établies : il ne fallut pas moins qu'un ordre formel de S. M. pour l'obliger à me délivrer les regiſtres dont je pouvois avoir beſoin. Je me donnai bien des mouvemens auprès du procureur général & des préſidens de cette chambre, pour y faire vérifier un édit au ſujet des payeurs des rentes, & pour l'extinction de

quarante-huit mille livres de rentes conſtituées.

Je déclarai aux cours ſouveraines & au bureau des finances de Languedoc, l'intention du roi ſur pluſieurs queſtions qu'ils m'avoient faites au ſujet des droits de préſence, droits ſeigneuriaux, ſupplément de domaine, francs-fiefs, & nouveaux acquêts, domaine de Navarre, droits de traite foraine & domaniale, police des draps, & notamment de la taille-réelle; ſur laquelle le conſeil décida tout d'une voix que les princes, les officiers de la couronne, & le roi lui-même n'étant pas exempts de la payer, pour les biens ruraux qu'ils poſſedent dans cette province, rien ne pouvoit l'être, ni villes, ni communautés. Je fis porter par Mauſſac des lettres ſur tout cela au parlement de Toulouſe, aux tréſoriers de France & aux fermiers des gabelles. J'adreſſai l'édit du rachat des greffes à M. de Verdun, premier préſident de ce parlement, pour le faire enregiſtrer, ce qui fut fait purement & ſimplement. Il m'écrivoit en même tems, qu'on avoit procédé au rembourſement des greffiers civil, criminel & des requêtes; & il m'aſſuroit de l'exacte ſoumiſſion de cette cour aux volontés du roi; avec quelques remercîmens perſonnels, il joignoit celui de lui avoir envoyé pour commiſſaire,

Colange, homme doux & plein d'égards.

Je ſupprime autant que je puis des détails qui ne peuvent qu'être ennuyeux : c'eſt ce qui fait que je ne parlerai point des lettres que j'écrivis au procureur général de Dauphiné, au ſieur Marion & aux tréſoriers de Bourgogne, ſoit ſur les rachats de domaine, ſoit en interprétation des réglemens dont il vient d'être parlé ; enfin ſur toutes ſortes de ſujets (34).

Lorſque je vis la fin de l'année approcher, j'écrivis au roi à Fontainebleau, que ſa préſence étoit néceſſaire pour l'état général de ſes finances : que j'avois beſoin de ſes ordres pour mille choſes, telles que l'état de ſes garniſons, gens de guerres, galeres, officiers de la maiſon du dauphin & des enfans de France ; que ſon abſence tenoit indéciſes pluſieurs autres affaires, que ceux qui y avoient été commis s'imaginoient lui être indifférentes, & purement de mon invention. Je dirai avec vérité que j'ai toujours cherché à porter S. M. à s'aſſocier elle-même à ſes miniſtres pour le travail, parce qu'en effet les plus beaux réglemens ſont toujours inutiles, tant qu'on n'eſt pas perſuadé que

---

(34) On peut conſulter là-deſſus dans les anciens Mémoires de Sully, les lettres de toute cette année 1608, *tom.* 3.

c'eſt véritablement s'expoſer à la diſgrace du prince, que de n'y pas tenir la main.

Le brevet de la taille ne s'étoit jamais fait d'une maniere auſſi ſolemnelle, qu'il le fut en cette année, pour 1609. S. M. vint le 16 août prendre ſéance au conſeil d'état & des finances, ayant à ſa ſuite pluſieurs princes, ducs & pairs, & officiers de la couronne, & fit expédier, elle préſente, un arrêt du conſeil, par lequel il eſt dit, que le roi après s'être fait repréſenter ſes états de recette & de dépenſe de la préſente année, & entendu le ſurintendant de ſes finances & ſon conſeil, auroit bien ſouhaité pouvoir avoir égard aux remontrances qu'ils lui ont faites de décharger le peuple d'une partie de la taille: mais que les dettes contractées par ſes prédeceſſeurs, & le mauvais état où elle a trouvé ſes finances, ne le lui permettant pas, & exigeant au contraire qu'on l'augmentât, bien loin de la diminuer, S. M. s'eſt contentée d'impoſer pour l'année prochaine, la même ſomme qu'en celle-ci, avec une augmentation ſeulement de vingt mille ſept cens cinquante livres dix ſols ſept deniers, en laquelle étoit convertie pareille ſomme, dont les commiſſaires avoient coutume de recharger enſuite les paroiſſes, pour quelques menues dépenſes dans les provinces, qui par-là demeureroit ſupprimée.

Je rends compte avec quelque ſatisfaction, d'un mémoire que je préſentai au roi, au ſujet de la taille : parce que, par les détails & les réflexions qu'il contient, il peut paſſer pour un abrégé de l'hiſtoire de la taille en France.

Il eſt indubitable qu'un état, tel qu'il puiſſe être, ſoumis à une comme à pluſieurs têtes, ou conduit par le mêlange de toutes les différentes autorités unies enſemble, ne ſauroit ſe paſſer de ſubſides. Suppoſé que content du degré de puiſſance où il ſe trouve, il ne ſonge point à l'accroître ; il eſt impoſſible que de tems en tems il n'ait pas des offenſes à venger, & des téméraires à réprimer : mille néceſſités intérieures & indiſpenſables, ne ſauroient être ſatisfaites que par des dépenſes réglées, & pourtant tantôt plus fortes, tantôt plus foibles. Ces dépenſes tant ordinaires qu'extraordinaires, ne ſe ſont priſes pendant un très-long tems dans ce royaume, que ſur des impoſitions, à titre d'aſſiſtance volontaire, ordonnées & reparties par une réſolution générale de tous les ordres du royaume, dans ces aſſemblées ſolemnelles qu'on a appellée les états, & encore ſur le domaine particulier du roi ou de la couronne (35). Il

(35) M. le duc de Sully s'eſt ſi ſouvent &

s'en falloit de presque tout qu'elles ne formassent ces sommes immenses, auxquelles on les a vues monter depuis: c'est qu'alors on se renfermoit dans le simple nécessaire, soit au-dedans, soit au-dehors: & une remarque que peut-être personne n'a faite, c'est que nous ne voyons aucun de nos rois

---

si fortement déclaré contre l'abus des états & des assemblées populaires, qu'il n'est pas vraisemblable qu'il cherche ici à les autoriser: mais il se laisse quelquefois tromper & mener trop loin, par ses idées d'économie & d'austérité. Ce qu'il semble y avoir dans tout cet endroit de peu favorable à l'autorité souveraine, part de cette source.

Des hommes considérés séparément, les uns sont bons, & les autres sont mauvais Donc un état conduit par un homme seul, sera tantôt bien, tantôt mal conduit. Les hommes considérés dans cette totalité, qui s'appelle peuple, n'ont été, ne sont & ne seront jamais qu'une multitude d'esprits bornés, prévenus, foibles, passionnés, craignant & se rassurant sans sujet; sans expérience, comme sans prévoyance, & poussés par l'instinct, vers le seul bien-être actuel. Par conséquent un état gouverné par la multitude, sera mal & toujours mal gouverné. Cette preuve est assez claire dans sa simplicité, pour qu'on puisse l'appeller une démonstration, & contre les états, & contre toute forme de gouvernement, qui accorde plus ou moins de pouvoir à la multitude.

Le prince qui fait consister la principale richesse du roi dans son domaine, n'est pas plus heureux. Voyez *l'Essai politique sur le commerce.*

de la troisiéme race jusqu'à Charles VIII, s'engager dans des conquêtes éloignées, ni même déclarer la guerre en forme à aucun des princes ses voisins (36), avec cet esprit

---

(36) Cette remarque est fausse. Avant Charles VIII la France a eu la guerre en Espagne, en Flandre, en Angleterre, avec ses voisins, comme avec les états les plus éloignés, en attaquant, comme en défendant. Quel tems compare & préfere-t-on ici au nôtre? Les derniers regnes de la seconde race de nos rois, & les premiers de la troisiéme? en pourroit-on choisir un plus malheureux pour ce royaume? Si les guerres étrangeres y paroissoient plus rares, c'est parce qu'il l'avoit presque continuellement avec lui-même : ce qui est le comble de la calamité. Nos rois n'avoient presque d'autre occupation, que de faire d'inutiles efforts, pour se délivrer de mille tyrans domestiques. La France se trouva sans défense contre les barbares & contre ses voisins, dont elle fut le jouet tour à tour.

Ce tems, dira-t-on, étoit du moins heureux pour la noblesse : c'est ce que je ne saurois encore accorder. Ce n'est qu'un faux éclat, que celui dont on s'imagine qu'elle brilloit alors; puisqu'il ne se pouvoit pas faire que le désastre public & général ne fût aussi sa ruine particuliere. En est-on d'ailleurs moins malheureux, parce qu'on est soi-même l'auteur de son malheur? Si le repos, quoi qu'en dise l'ambition, est le seul état heureux, le cardinal de Richelieu a rendu à la noblesse Françoise un beaucoup plus grand service qu'elle ne le croit.

Enfin, que fait-on en France depuis près de trois

de

de modération & d'économie, ils trouvoient que rien ne leur manquoit: ils satisfaisoient à tout, sans engager ni aliéner leur domaine,

---

cens ans, que travailler à guérir les plaies qu'a faites à la domination Françoise, ce tems dont on exalte le bonheur & la sagesse? Le duc de Sully paroît donc ici un peu frappé du préjugé populaire, qui fait admirer tout ce qui porte les marques de l'antiquité. Une chose peut pourtant servir à l'excuser. Il avoit été témoin d'une partie des malheurs que la guerre des religions avoit causés dans le dernier siecle, & auxquels, pour dire vrai, on ne trouve que très-peu d'exemples dans notre histoire, peut-être même point du tout, qu'on puisse comparer. Il a cru ne point se tromper, en mettant ces malheurs sur le compte du gouvernement. Mais n'est-il pas plus vraisemblable qu'ils ne furent si grands, que parce qu'au contraire le gouvernement monarchique n'étoit pas encore véritablement tel parmi nous? Un roi qui auroit joui d'une puissance égale à celle dont heureusement nos rois sont aujourd'hui en possession, auroit trouvé le moyen de les prévenir, parce qu'il auroit su tenir dans le respect les grands, auxquels seuls il faut les imputer.

S'il ne falloit pour mettre cette vérité dans tout son jour, qu'y joindre quelqu'exemple qui donnât lieu à la comparaison: nous n'avons manqué, depuis moins de cinquante ans, d'occasions ni de troubles civils, ni de dissensions religieuses; nous pouvons même citer une minorité, & dans un tems assez difficile. Qu'en est-il arrivé?

Mais ce qui doit le plus nous étonner, c'est qu'il se trouve encore aujourd'hui des personnes qui

& par conséquent ils étoient en effet, malgré leur pauvreté apparente, beaucoup plus riches (37) que leurs successeurs, au milieu

---

malgré l'expérience & contre l'évidence même, entreprennent de ressusciter dans leurs raisonnemens des opinions aussi justement proscrites.

(37) Autre erreur. Si l'on veut parler exactement, on ne dira point, le roi est riche ou pauvre, le roi est la plus publique de toutes les personnes à qui l'on donne ce nom. En cette qualité, il ne possede rien qui n'appartienne en même tems à tout l'état; & à le bien prendre, il n'y a aucune des dépenses censées royales, qu'on ne puisse & qu'on ne doive appeller aussi dépenses civiles; puisqu'elles se font toutes au nom, pour l'utilité, & en vue de l'état entier. Cela est déja incontestable pour l'entretien des gens de guerre, de la marine, des fortifications, &c. Cela ne l'est pas moins quant à tous les ouvrages d'utilité & de commodité publique, ou simplement de grandeur & de magnificence: & si l'on veut y faire une attention sérieuse, on dira la même chose des dépenses mêmes qui ont rapport à la seule personne du roi: comme sa table, ses habillemens, sa maison, ses divertissemens, &c. Dans tout cela il ne cesse pas plus d'être l'homme de tout le peuple, qu'il ne l'est, lorsqu'il fait marcher ses armées. Le mauvais usage que font quelques souverains des trésors publics, ne détruit pas la vérité de ce principe; & encore un coup, c'est l'avantage de toute la nation, qu'un seul homme dispose & de la quantité & de l'emploi de ces deniers. Sera-ce de toute une multitude, qu'il faudra attendre l'atten-

de tous les tréſors que leur ont acquis un pouvoir ſans bornes & une autorité abſolue. Il n'y a en ceci aucun paradoxe. Un prince qui peut beaucoup, croit tout pouvoir, & entreprend tout (38), ſans

---

tion de contribuer volontairement pour ce qui eſt de plus grande utilité, de plus grande commodité, ou de plus grande gloire; pour les dépenſes ſecrettes qu'exige la politique, pour celles qui aſſurent la récompenſe de la valeur, du mérite, des ſciences & des arts? Ce ſeroit ne pas connoître ce que c'eſt que le peuple. La forme républicaine ne peut être le bonheur que d'un très-petit état.

(38) Voilà la plus forte objection qu'on puiſſe faire, & celle qu'on fait effectivement ſans ceſſe contre l'autorité monarchique. Un ſeul homme maître de tout! Que cet homme ſoit un ambitieux, un prodigue, un barbare, voilà tout un peuple de ſujets qui ſont ſes victimes. Je ne nie pas la poſſibilité du fait; il y en a des exemples, & en l'admettant, je conviens que c'eſt-là le grand inconvénient, & en un ſens, le ſeul de cette ſorte de gouvernement.

Mais puiſqu'un bonheur parfait à tous égards, n'eſt pas fait pour être le partage des hommes; & que la ſageſſe humaine avec ſes plus grands efforts, ne ſe promet que de diminuer la meſure du mal ſur la terre: il n'eſt queſtion ici que de ſavoir ſi l'inſtitution du pouvoir monarchique remplit mieux ce plan que toute autre forme de gouvernement: ce qui devient clair, ce me ſemble, avec un peu de réflexion.

A quelques excès que ſe porte un roi, il ménage toujours juſqu'à un certain point, pour ſon propre

s'appercevoir d'une erreur capitale dans le calcul qu'il fait de ses forces ; c'est l'affoi-

---

intérêt, les biens & la vie de ses sujets. D'ailleurs de médiocres vertus suffisent ici pour le bien, si elles ne suffisent pas pour le mieux ; & d'un autre côté, tous les vices auxquels les princes peuvent être sujets, ne sont pas à beaucoup près contraires au bonheur d'un peuple ; quelques-uns même y servent, & d'autres ne font que le suspendre : enfin l'incapacité se supplée par le choix des ministres. Ce sont toutes ces raisons, qui font que sous un gouvernement royal, nul mal n'est ni de très-longue durée, ni absolument irremédiable. Il faudroit pour cela, que l'ignorance & la présomption prêtassent la main à presque tous les vices rassemblés.

Ces principes nous menent à conclure, qu'il n'y a qu'un seul moyen, mais infaillible, de prévenir tous les maux qu'ont produits en France les grands, en Angleterre le peuple, dans le Nord le clergé, les moines en Orient, les soldats dans plusieurs anciennes monarchies, & dans une infinité d'états la diversité des religions ; c'est d'augmenter l'autorité royale jusqu'à un degré suffisant, non-seulement pour contrebalancer toutes ces différentes autorités, mais encore pour l'emporter sur elles. Le nom de roi, pourvu qu'on ne le réduise pas à un vain nom, sera un écueil contre lequel viendront se briser, sans même avoir pu former le moindre orage, ce qu'on voit de tems en tems s'élever de flots, du côté des parlemens, des universités, de tout autre corps.

La raison en est sensible. Toute autre puissance n'est qu'une puissance composée, pour ainsi dire, de

bliſſement & la ruine de ſes ſujets, qui malheureuſement va comme ſes deſirs, tou-

---

pieces rapportées, qui par quelqu'endroit laiſſe entrer tous les membres du corps politique en partage de la maitriſe, c'eſt-à-dire, d'un bien qui ne ſauroit être partagé. La ſeule puiſſance royale tient tout en ordre, fait face & répond à tout, parce qu'elle eſt ſupérieure à tout, & que tout ſe confond devant elle. Elle ne manquera jamais ſon coup, que quand elle pourra paroître douteuſe. Il faut, dans l'état comme dans l'égliſe, une autorité viſible, dont l'éclat frappe les yeux de tout ce qui voudroit ſortir de ſa place. Car c'eſt une vérité, qu'il me ſemble qu'on n'a pas aſſez reconnue, que tous les malheurs, toutes les révolutions, qui affligent ou détruiſent les états, viennent, ſans exception, du manque de ſubordination, & c'eſt conſéquemment un principe à mettre au nombre des principes fondamentaux du gouvernement, qu'il faut donner la préférence ſur tous les autres moyens, à celui qui eſt le plus propre à entretenir cette ſubordination; avantage qu'on ne ſauroit refuſer à la puiſſance royale.

Pour prouver contre les principes établis dans cet endroit de nos Mémoires ſur le gouvernement de ce royaume, que tous les malheurs arrivés dans la ſeconde & la troiſiéme race, ſont provenus des changemens faits à ſa premiere conſtitution, par rapport aux droits & à l'autorité monarchique; on ne ſauroit mieux faire que de renvoyer à l'hiſtoire critique de l'établiſſement de la monarchie Françoiſe dans les Gaules, que j'ai déja citée. L'auteur y démontre invinciblement, que nos rois de la premiere race jouiſſoient d'une autorité peut-être encore plus abſolue qu'ils ne l'ont aujourd'hui,

jours en augmentant, & le réduit enfin à ne pouvoir plus rien du tout.

Je n'ai rien dit de toutes les peines que lui coûte d'ailleurs à raſſaſier une avidité véritablement inſatiable. La taille qui de tous les impôts arbitraires, eſt ſans contredit le plus pernicieux comme le plus inique, en comprenant ſous ce nom toute capitation ou cotiſation perſonnelle arbitraire, en fournit une infinité d'exemples frappans. Combien de fois n'a-t-elle pas compromis l'autorité royale! Son coup d'eſſai fut de renverſer du trône Chilperic, pere de Clovis, & quelque tems après, elle coûta la vie à Childeric, aſſaſſiné par un gentilhomme François, nommé Bodillon, qui ſe vengea de cette maniere d'un traitement ignominieux qu'il avoit reçu de ce prince, pour lui avoir repréſenté un peu librement le danger d'une impoſition exceſſive, qu'il ſongeoit à établir. Un pareil impôt ſous Philippe-

pour lever des impôts, condamner les grands à mort, &c. Que les ducs & comtes, en ſe faiſant ſeigneurs propriétaires des pays dont ils n'étoient qu'adminiſtrateurs, uſurperent inſenſiblement & les droits du roi, & les droits du peuple : que ce peuple ſeconda en pluſieurs endroits les efforts que les ſucceſſeurs de Hugues Capet commencerent à faire, pour le délivrer de la ſervitude de tant de tyrans, &c. *tom.* 3, *liv.* 6, *chap.* 11, 16.

Auguste causa un soulevement parmi la noblesse, qui le rendit sans effet.

Quelques autres plus heureux dans cette entreprise, se la reprocherent pourtant au point d'en sentir de violens remords, contre lesquels ils se munirent de bulles d'absolution du pape. Saint Louis n'enjoignit rien si fortement à son fils, que de ne jamais rien lever sur ses sujets contre leur gré & sans leur consentement. Philippe de Valois affranchi de ce scrupule, ne se garantit pas du danger de la conduite contraire, il vit ses principales villes soulevées contre lui. Il avoit assisté, n'étant pas encore roi, à une assemblée des notables, sous le regne de Louis, surnommé Hutin, dans laquelle il avoit été statué, que les rois de France feroient serment à leur sacre de n'imposer rien de nouveau sur le peuple, que par l'octroi des trois ordres du royaume assemblés. Jean I & Charles V se soumirent à cette loi, & demanderent modestement des secours, qui leur furent accordés. Une taille (39) répartie par têtes sans assemblées

(39) La plupart des exemples que cite ici l'auteur, c'est-à-dire, tous ceux qui précédent le regne de saint Louis, sont moins applicables à la taille, qu'à tout impôt, également insupportable à un peuple passionné pour la liberté, & prévenu de

d'états ni consentement des peuples, ne fut pas regardée comme le moindre malheur

---

l'opinion que la marque de cette liberté est de ne rien contribuer par obéissance au souverain, sans examiner si l'ordre est juste ou injuste, & si le souverain demande pour lui ou pour le peuple même. M. de Sully est bien éloigné de prendre le parti du peuple, dans un sentiment si peu raisonnable, après être convenu lui-même des nécessités d'un grand état. Il y a donc ici un peu de vaine déclamation. Ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient de son avis, sur le fond de la question qui regarde la taille. On diroit que ceux qui l'ont établie, ont cherché à peser sur le peuple, par la forme, bien plus encore que par la chose même. Je tire de là même de nouvelles inductions en faveur des principes que les remarques précédentes ont établis. Car si l'on me demandoit pourquoi la taille est telle, j'oserois répondre, parce qu'elle est un établissement populaire; non pas à la vérité, quant au subside, le peuple ne se seroit pas forgé à lui-même cette chaîne; c'est au contraire pour s'en débarrasser qu'il a tant bataillé; mais je dis populaire, quant à la façon de la lever & de l'imposer.

Si l'un de ceux de nos rois qui s'en sont servis les premiers, Charles VII, par exemple, avoit été assez maître de ses sujets, pour pouvoir leur dire: l'état a besoin d'un nouveau subside considérable, laissez-moi lever le dixiéme de tous vos biens; c'est cette somme qu'il me faut; mais ne vous en mêlez point, & donnez-vous bien de garde de troubler mon opération: on croit bien qu'il se seroit servi de quelqu'autre moyen plus simple que n'est

du regne de Charles VI ; ce regne ſi fécond en événemens ſiniſtres, qu'on peut preſque l'appeller le tombeau des bonnes loix & des bonnes mœurs chez les François. La néceſſité augmenta le mal, en diminuant les murmures, ſous celui de Charles VII, qui ayant à chaſſer les Anglois du royaume, convertit avec adreſſe en levée ordinaire & réglée, ce tribut, à qui ſa cotiſation perſonnelle fit donner le nom de taille, quoiqu'elle ne fût établie dans différentes provinces qu'avec différentes modifications ; capitale dans les unes, réelle & ſur les héritages dans d'autres, mixte ailleurs. Elle

---

la taille. Mais on crut que le moindre ménagement qu'on pouvoit avoir pour le peuple, étoit de lui conſerver du moins une eſpece de liberté, dans la répartition, la levée, &c. De-là vient, ſelon que le dit l'auteur, qu'elle fut capitale ici, là réelle, & en un autre endroit, mixte. Tous les changemens qu'on put faire dans la ſuite à un édifice appuyé ſur d'auſſi mauvais fondemens, ne ſervirent qu'à le charger encore mal-à-propos, & à le rendre plus embarraſſant.

Voilà un exemple de la ſageſſe & des vues populaires : le peuple paye bien aujourd'hui la peine de ſa mépriſe. Dans tous les anciens impôts, il eſt aiſé d'appercevoir cette mauvaiſe complaiſance des ſouverains, qui fait chercher les tempéramens dans la multiplicité des réglemens, là où il ne faudroit, s'il étoit poſſible, qu'une ſeule regle.

fut fixée par Charles VII, à un million huit cens mille livres. Voyons ce qu'elle fit de progrès dans tous les regnes ſuivans jusqu'à notre tems.

Louis XI augmenta la taille juſqu'à quatre millions ſept cens mille livres. L'an 1498, qui eſt celui de la mort de Charles VIII, on trouve qu'il eſt fait recette à l'épargne, toutes ſortes de frais déduits, de quatre millions quatre cens ſoixante un mille ſix cens dix-neuf livres. En 1515, année de la mort de Louis XII, quatre millions huit cens ſoixante-cinq mille ſix cens dix-dix-ſept livres. Elle fit un ſaut prodigieux ſous François I, qui la laiſſa en mourant à quatorze millions quarante-quatre mille cent quinze livres. Henri II ne la laiſſa qu'à douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cens ſoixante-trois livres. Elle diminua encore ſous les deux regnes ſuivans, n'étant qu'à onze millions cent quatre mille neuf cens ſoixante-onze livres, du tems de François II, & qu'à huit millions ſix cens trente-huit mille neuf cens quatre-vingt dix-huit livres, ſous Charles IX. Le regne de Henri III lui fut favorable, à le conſidérer, non pas dans le tems où il ſe trouvoit dépouillé d'une grande partie de ſon royaume, comme dans l'année où il mourut, mais en 1581, par exemple, elle

rapportoit trente-un millions ſix cens cinquante-quatre mille quatre cens livres. Au lieu de ſe laiſſer entraîner au mauvais exemple, Henri-le-Grand, quoiqu'il eût & des dettes infinies à acquitter, & des dépenſes conſidérables à faire, n'a voulu en retirer de bon que ſeize millions, moitié des tailles & moitié des fermes.

Si ce prince a trouvé, malgré cela, le moyen de mettre vingt millions dans ſes coffres, comme on le verra dans la ſuite, il n'en a eu l'obligation qu'à une économie qu'on ne connoiſſoit point, & dont peut-être on auroit eu honte ſous tous ces regnes. Les étrangers ne mettoient plus, comme autrefois, impunément la main dans les finances. L'électeur Palatin m'écrivit cette année d'Heidelberg, pour me demander avec toutes ſortes d'inſtances, de faire faire la pourſuite d'un rembourſement de deniers qu'il avoit, diſoit-il, prêtés ſi ſincérement au roi, & dont en huit ans il n'avoit pu tirer qu'une ſeule aſſignation. Carl-Paul, conſeiller & gentilhomme ordinaire de cet électeur, me fut adreſſé de ſa part, avec de grandes offres de ſervices, pour pourſuivre cette affaire. La place que j'occupois m'a ſouvent attiré des complimens des princes étrangers. Le duc de Savoye, en félicitant, par le ſieur Jacop, S. M. ſur la

naiſſance de ſon troiſiéme fils, m'écrivit en même tems une lettre des plus polies.

La maladie de la ducheſſe de Lorraine attira le duc de Mantoue en Lorraine ; & de-là en France. Cette princeſſe ſe trouva ſi mal de ſa couche, qu'elle fut long-tems déſeſpérée des médecins. Elle n'avoit eu qu'une fille qui ſe portoit bien, & la mere guérit auſſi à la fin. LL. MM. prirent beaucoup de part à ſon état, & n'oublierent rien non plus pour faire trouver au duc de Mantoue le ſéjour de la France agréable. On lui donna force ballets, & encore plus de bons repas, dont le roi fit, après qu'il fut parti, une rude pénitence, par toutes les médecines qu'il fut obligé de prendre. Il ne repaſſa les monts qu'à la mi-octobre, emportant beaucoup d'argent du jeu, qu'il avoit gagné au roi. Il laiſſa encore quatre mille piſtoles qui lui étoient dûes, & qu'il pria Henri, en partant, de donner à ſon commiſſionnaire. J'en reçus l'ordre de S. M. par un billet qu'Edouard vint m'apporter.

Les négociations pour la paix ou pour une longue trêve, continuoient cependant dans les Pays-Bas à la Haye, lieu choiſi pour les conférences ; mais de façon qu'on crut long-tems que le but dont on s'étoit cru ſi proche, alloit s'éloigner pour toujours, tant elles furent traverſées par la

diverſité d'intérêts, la défiance & l'aigreur. Certain cordelier Eſpagnol, auquel S. M. C. donnoit beaucoup de part dans toute cette affaire, paſſant par Paris dès le commencement de cette année, eut l'honneur d'être préſenté au roi, auquel il voulut perſuader que la paix n'étoit pas éloignée. Dom Pedre (40) répandoit par tout Paris que les couriers qui devoient en porter la nouvelle en Eſpagne, alloient paſſer inceſſamment.

---

(40) Dom Pedre étoit l'ambaſſadeur d'Eſpagne à la cour de France, où Henri IV ne le voyoit pas de trop bon œil, parce qu'il n'ignoroit pas que cet ambaſſadeur travailloit par toutes ſortes de moyens à mettre le conſeil de S. M. dans le parti de l'Eſpagne. Conſultez *Vittorio Siri*, *Mém. recond. tom. I. Le Grain*, *Décade de Henri-le-Grand*, *liv.* 10, *l'Etoile* & autres hiſtoriens. Le Grain rapporte ce bon mot de Henri IV à dom Pedre, qui lui avoit dit, qu'il ne voyoit perſonne d'auſſi mal logé à Fontainebleau que Dieu. « Nous » autres François, lui répondit ce prince, nous » logeons Dieu en nos cœurs, & non pas entre » quatre murailles, comme vous autres Eſpagnols, » & encore doutai-je fort ſi étant logé en vos » cœurs, il ne ſeroit point logé dans des pierres. » Voyez-vous pas, reprit-il enſuite en ſouriant, que » l'œuvre n'eſt pas encore achevée ? Mon intention » n'eſt pas de laiſſer cette chapelle en l'état qu'elle » eſt. Il y a peu de gentilshommes en mon royaume » qui n'en ayent en leurs maiſons, je n'ai pas envie » que la mienne en ſoit dégarnie ».

Le roi, & tous ceux qui étoient inſtruits de l'état des choſes, par ce qu'en mandoient le préſident Jeannin & les autres agens de S. M. dans les Provinces-Unies, n'avoient aucun penchant à croire tous ces bruits, & avec raiſon, puiſque depuis ce tems-là juſqu'à la fin de ſeptembre & d'octobre, & tout le reſte de l'année, on en attendit inutilement l'effet. Il ne feroit pas sûr de décider que l'obſtacle ne vînt point de la part des Eſpagnols; tout ce qu'on peut faire, c'eſt de laiſſer ce point douteux. Pour les archiducs, ils travaillerent ſincérement pour la paix. S. M. T. C. donnoit auſſi, contre ſes propres intérêts, les conſeils les plus pacifiques (*a*). C'eſt le ſeul parti que Henri crut avoir à prendre, au point où les choſes étoient amenées.

A l'égard du prince d'Orange, s'il n'étoit pas le ſeul ennemi de la paix, du moins étoit-il le plus déclaré. Voici les raiſons & les prétextes que lui & ſes partiſans apportoient pour la faire échouer: que quelqu'envie que l'Eſpagne montrât avoir de la paix ou d'une longue trêve, jamais elle n'y donneroit les mains, avec la condition de renoncer formellement & expreſſément à toute ſou-

(*a*) *Vittorio Siri*, ibid.

veraineté ſur les Provinces-Unies ; que ſans cette clauſe cependant, il n'y avoit aucune aſſurance à prendre pour ces provinces ſur les traités, puiſqu'autrement les Eſpagnols demeuroient toujours en droit de s'aſſurer des havres & places fortes, des gens de guerre & des matelots, d'attirer à eux tout le commerce, & de s'ouvrir une ſeconde fois le chemin à la tyrannie; qu'on trouveroit moyen pendant ce tems là d'endormir les gens de bien, & de faire agir les brouillons & les ames vénales ; que le parti catholique dans ces provinces, déja aſſez porté d'inclination pour la domination Eſpagnole, leveroit la tête, ſe déclareroit & entraîneroit le reſte ou la plus grande partie du pays, en ſorte que le tems de la trève venant à finir, l'Eſpagne feroit cette fois la guerre à coup sûr (41) ; que la paix, ſi le traité portoit ce nom, n'avoit rien de plus sûr que la trève, puiſque le roi d'Eſpagne ſauroit bien la rompre, quand il trouveroit l'occaſion propre à faire ſon coup. La princeſſe d'Orange jugea à propos de m'écrire à peu près dans ce même ſens, excepté que quoiqu'elle me marquât que les gens de guerre, des villes

(41) En effet, l'Eſpagne recommença la guerre contre les Flamands plus vivement que jamais, en l'année 1621, qui eſt le terme de la trève.

& même des provinces entieres, étoient dans les ſentimens de ſon beau-fils, & entiérement attachés à toute la maiſon de Naſſau, elle ne pouvoit me diſſimuler que le parti contraire étoit pour le moins auſſi fort.

Le prince Maurice, avec de pareils ſentimens, n'eut garde de ne pas chercher à s'appuyer du roi. Il lui envoya Lambert le fils au mois d'octobre avec une lettre pour S. M. & toute ſorte de créance ſur ce qu'il lui diroit de bouche en ſon nom. Lambert exalta fort les deſſeins de ſon maître. Il voulut même faire croire que les choſes étoient au point, que le marquis de Spinola, le préſident Richardot & les commiſſaires Eſpagnols avoient été remerciés & congédiés le premier de ce mois. Tout ceci frappa d'autant plus les conſeillers de S. M. qui étoient préſens au rapport de Lambert, que Berny avoit mandé auparavant que les équipages de ces députés Eſpagnols & eux-mêmes étoient attendus à Bruxelles le 4 octobre. Ils voulurent tous en ce moment perſuader à S. M que ſes amis, comme ſes ennemis, alloient être trop heureux de recevoir les conditions qu'il lui plairoit de leur impoſer. C'eſt ce que me manda Villeroy, en me faiſant le détail de toute cette affaire, & en m'envoyant à Gergeau, où j'étois alors, un double de la

lettre du prince d'Orange. Le roi n'alla pas ſi vîte. Le diſcours de Lambert lui parut ſuſpect par pluſieurs endroits. Il ne voyoit aucune lettre de la part du conſeil des Etats; celle du prince lui ſembloit pleine de réſerve & de diſſimulation ; & Maurice lui-même avoit agi juſques-là ſi peu conformément à ſes paroles, qu'il étoit difficile de ne pas s'en défier. Lorſque Lambert ajoutoit que la Zélande ſe donneroit plutôt à l'Angleterre, que de s'accorder avec l'Eſpagne ; qu'on prioit S. M. de ſe tenir au moins neutre, ſi elle ne vouloit plus aſſiſter ſes alliés comme auparavant; parce que, ne leur reſtât-il que trois villes, ils donneroient encore de l'exercice aux Eſpagnols pendant cinquante ans. Henri ne voyoit dans toutes ces paroles, qu'une rodomontade & une fauſſeté, ou du moins une fineſſe très-groſſiere. Ce manége ſautoit encore plus aux yeux, lorſque Lambert s'avançoit de mille choſes que Jeannin n'auroit pu ignorer, & dont cependant il n'avoit donné aucun avis à S. M. Selon Lambert, Barneveld & Aërſens étoient diſgraciés, & même en danger de ſe voir faire leur procès ; on avoit tenu conſeil dans pluſieurs villes des Etats, ſi l'on ne prendroit point le parti de demander la domination Françoiſe. Comment tout cela eût-il pu être ſi ſecret, qu'on n'en eût

rien laiſſé tranſpirer dans toute la Flandre? Mais les diſcours mêmes de Lambert n'étoient pas toujours bien d'accord avec la propre lettre du prince d'Orange.

Je crois bien que ſi S. M. avoit vu plus de fond à faire ſur quelques-unes de ces propoſitions, comme celle, par exemple, de recevoir les Flamands ſous ſa puiſſance, il ne lui auroit pas été beſoin d'aiguillon pour l'animer à porter toutes ſes vues de ce côté-là; quelquefois même elle ne pouvoit s'empêcher de ſavoir mauvais gré à Jeannin, de n'avoir pas plus fortement touché cette corde. Mais ce prince prit enfin le parti le plus ſage; ce fut d'écouter & de voir tout tranquillement, ſans montrer ni éloignement ni empreſſement pour la paix, en attendant un éclairciſſement qui ne pouvoit ſe faire de quelque maniere que ce fût, ſans qu'il ſe vît appellé au dénouement. Il ordonna à Jeannin de ſe conduire ſur ce plan; & voulant avoir mon avis, il me fit faire un détail au plus juſte de tout par Villeroy, & il m'envoya de plus Lambert. Celui-ci me tint tous les mêmes diſcours qu'il avoit tenus à S. M. J'avois un bon préſervatif contre ſes fineſſes, dans la ſeule lettre que j'avois reçue de la princeſſe d'Orange. Il n'eut rien à me répondre, quoique peut-être il ne s'accommodât pas

de ma ſincérité, ni des noms d'ingrats & d'indignes des bontés de S. M. que je donnai aux Etats.

Je répondis auſſi par lettres à Villeroy, & je ne lui dis pas tout ce que je penſois; je le remis à mon retour pour en ſavoir davantage. Ce ne fut qu'avec le roi ſeul que je me découvris de tout ce que je penſois ſur ce qui ſe paſſoit en Flandre. Quoique Maurice n'eût pas toujours été fidele à ſuivre ſon plan, & même qu'il s'en fût quelquefois écarté aſſez viſiblement, il n'étoit ni incroyable ni bien ſurprenant qu'il ſongeât à ſoutenir juſqu'à l'extrêmité un parti, dans lequel ſon honneur pouvoit être véritablement intéreſſé; mais pour Henri, il ne convenoit point à un grand capitaine, ni à un grand roi, d'aller ſe jetter tête baiſſée dans des affaires où on ne l'appelloit point, ſur la foi d'un ſimple particulier; il étoit de ſa dignité d'examiner & d'attendre. Quant aux Etats, ſi c'étoit de leur participation que Maurice parloit, ils s'y prenoient trop tard & à contre-tems. Ils avoient fait des fautes qu'ils cherchoient à faire réparer à S. M. ou plutôt ils joignoient à une ingratitude marquée pour le roi, le deſſein auſſi peu honnête de le prendre encore pour dupe. L'offre de la Zélande à l'Angleterre étoit une pure fable, & tout le

reste, illusion, tromperie & artifice; à quoi S. M. ne devoit répondre, qu'en continuant à se mêler des affaires de ces provinces, autant qu'il convenoit pour sa gloire & son utilité propre.

C'est en partie pour ce sujet que Henri me souhaitoit si fortement de retour de Gergeau. Tout continua en Flandre sur le même pied d'incertitude, & les nouvelles que l'on en recevoit se ressentoient de cet état. Il arriva que l'instruction que les archiducs avoient donnée à leurs députés, en les envoyant à la Haye, tomba en original entre les mains du prince d'Orange, soit que le président Richardot (42) l'eût oubliée, soit qu'elle lui fût dérobée, ou qu'il la laissât voir exprès pour s'attacher les catholiques auxquels elle étoit favorable. Maurice en fit grand bruit, & s'en servit pour animer ses partisans. Les conférences languirent souvent, mais elles ne furent point interrompues. La guerre étoit devenue de toute impossibilité, & par conséquent un accord étoit de toute nécessité. Ce qu'on voyoit seulement de clair, c'est que

(42) Jean Richardot, président au conseil privé des Pays-Bas, bon négociateur. Il avoit eu part au traité de Vervins. Il mourut l'année suivante.

de quelque ſincérité que les parties paruſſent faire profeſſion, elles ſongeoient à ſe garder des interprétations à leur ſens, pour en faire un motif de recommencer la guerre d'abord qu'elles pourroient le faire avec quelque apparence de ſuccès. Si donc la France perdoit une occaſion favorable d'humilier ſa rivale, elle pouvoit s'attendre à la voir ſe préſenter encore beaucoup plus belle, pourvu que juſques-là elle ſût ménager ſes forces. « Je ſuis toujours dans la même » opinion, (ainſi m'écrivoit S. M.) que Dieu » veut en cette affaire faire un coup de ſa » main, à quoi les hommes n'ont point » penſé, & au contraire de tous leurs deſ- » ſeins. Je l'ai vu ainſi arriver depuis trente » ans, & toujours à mon avantage; puiſſe-t-il » encore en être de même, & que mes » fautes & mes ingratitudes ne l'en em- » pêchent point! je l'en ſupplie de tout mon » cœur ».

Les habiles politiques faiſoient une ſeconde remarque, encore plus importante que la précédente; c'eſt que la puiſſance Eſpagnole étoit parvenue à ſon premier degré de décadence. Si l'on en jugeoit ainſi, ce n'étoit point à cauſe des égards qu'on voyoit que le roi d'Eſpagne & les archiducs avoient pour tous les agens de S. M. & particuliérement pour Jeannin, les

reſtrictions qu'elle ſe ménageoit contre les Flamands, montroient qu'elle avoit toujours la même arrogance & la même ambition, & elle ignoroit peut-être elle-même, ou ne vouloit pas avouer ſa maladie. Mais lorſqu'on voit qu'un état ne montre ni force ni conduite, qu'il manque à la fortune & à l'occaſion, dès-lors la choſe n'en eſt plus aux termes de la ſimple conjecture.

Il n'en falloit point encore d'autre preuve, que ce qui ſe paſſa ſur les frontieres de la Navarre & du Bearn. Les Eſpagnols y ayant renouvellé d'anciennes querelles ſur les limites des deux royaumes, Henri, bien réſolu à ne rien relâcher, m'écrivit d'en conférer avec le chancelier, & d'en faire parler à l'ambaſſadeur Eſpagnol par quelqu'un du conſeil, plutôt pour ſe juſtifier des ſuites que ce démêlé pouvoit avoir, que comptant le terminer par cette voie. S. M. écrivit encore dans le même eſprit à la Force, dépoſitaire de ſon autorité ſur toute cette frontiere, de ſoutenir ſes droits par tous les moyens les plus prompts & les plus efficaces. Et comme il ne pouvoit attendre de grands ſecours des habitans du pays, je reçus ordre de le rembourſer de toutes les avances qu'il avoit déja faites, & de lui faire un fonds ſuffiſant pour ne pas avoir le deſſous.

Ces précautions furent aſſez inutiles. Aux premieres plaintes que la Force fit faire au viceroi d'Arragon, celui-ci promit une ratification de tout ce qu'on lui demandoit; &, contre l'ordinaire du conſeil de Madrid, elle ne ſe fit pas attendre: c'eſt qu'on n'ignoroit pas que ſur une ſimple apparence de rupture, grand nombre de mécontens, dont les royaumes de Navarre & d'Arragon étoient remplis, avoient déja offert leurs ſervices à la France. La Force (*a*), auquel ils s'étoient adreſſés, en donnant cet avis à S. M. mandoit en même tems, que quoiqu'il fût bien qu'il ne falloit pas faire grand fond ſur l'eſprit inquiet & changeant de ces peuples, c'étoit ici une occaſion immanquable, pourvu ſeulement qu'on ſe preſſât d'en profiter; que toute l'habileté des Eſpagnols leur étoit inutile pour cacher leur état de foibleſſe & d'épuiſement, qui n'étoit plus ignoré de perſonne; que toutes les affaires du gouvernement y étoient dans une confuſion inexprimable. Il n'écrivoit jamais, ſoit à S. M. ſoit à moi, que ſur ce ton; & il étoit plus à portée que perſonne de connoître l'état des choſes, tant ſur ce ſujet, que pour ce qui regarde une autre faction

(*a*) Jacques Nompar de Caumont, depuis duc de la Force.

qui donnoit de furieuſes inquiétudes au conſeil de Madrid, quoiqu'il ne s'agît que des miſérables reſtes d'un peuple preſqu'entiérement exterminé ; je parle des Maures.

Pour bien entendre ce fait, il faut reprendre ici ce qui n'auroit pu trouver place ailleurs, ſans interrompre la narration. Henri n'étant encore que roi de Navarre, avoit toujours eu dans l'eſprit qu'un jour il pourroit s'aider contre l'Eſpagne, de ces ennemis domeſtiques, moins conſidérables encore par leur nombre, que par le vif reſſentiment qu'on leur voyoit conſerver de leur oppreſſion. Les Maures, de leur côté, apprenant par le bruit public, que le parti proteſtant, qu'ils ſavoient être très puiſſant en France, & oppoſé à l'Eſpagne, avoit à ſa tête un roi de Navarre, c'eſt-à-dire, un prince doublement ennemi de cette couronne, commencerent à rechercher tous ceux qui pouvoient leur ménager cette protection, & entr'autres MM. de Saint-Geniés & d'Odou, auxquels ils promirent d'exciter en Eſpagne un ſoulevement preſque général, pourvu qu'ils ſe ſentiſſent appuyés. Ils ne demandoient qu'un général & de bons officiers, auxquels ils s'engageoient d'obéir ponctuellement. Ils offroient de fournir tout l'argent néceſſaire, bien loin d'en

d'en exiger; & du côté du courage & des soldats, ils assuroient qu'on seroit content d'eux. Un asyle en France avec la liberté de leurs biens & de leurs personnes, étoit la seule condition qu'ils apportoient au traité. Ils paroissoient de si bonne composition sur la religion, qu'ils offroient d'embrasser celle du royaume; non pas à la vérité la religion Romaine, la tyrannie de l'inquisition leur avoit rendu cette seconde servitude encore plus insupportable que la premiere, mais la religion réformée. Ils trouvoient qu'ils s'accommoderoient sans peine d'un culte dégagé des images & des cérémonies, qu'ils disoient sentir l'idolâtrie, & dont un seul Dieu, également adoré & invoqué de de tous, étoit presque l'unique objet.

Saint-Geniés & d'Odou ne manquerent pas de faire un rapport fidele de tout ceci au roi de Navarre, sur-tout lorsqu'il fit en Bearn & en Foix ce voyage dont nous avons parlé. Henri les chargea de savoir des Maures, quelles étoient au juste leurs facultés, de quelles armes ils avoient besoin, de quelle somme de deniers ils promettoient contribuer, & par quels moyens ils comptoient entamer une entreprise si considérable. Ces deux gentilshommes n'employerent d'abord à cette négociation qu'un homme seul, nommé le capitaine Danguin.

A meſure que les intelligences ſe multiplierent, ils y en firent entrer juſqu'à douze autres; & le ſecret confié à tant de perſonnes, fut pourtant ſi bien gardé, que l'Eſpagne n'en eut pas le moindre ſoupçon, juſqu'à l'avis qu'elle en reçut par Nicolas l'Hôte, ce ſecrétaire de Villeroy, dont on a vu l'hiſtoire. On découvrit aiſément le reſte; & la choſe parut d'autant plus de conſéquence, qu'on vérifia que ce parti, qui dans le commencement étoit fort peu de choſe, embraſſoit alors plus de cinq cens mille perſonnes. Deux choſes avoient ſervi à le groſſir ſi conſidérablement; premiérement, le ſecours qu'ils avoient eu l'adreſſe & le tems de ſe ménager chez les Turcs, grands ennemis des Eſpagnols; en ſecond lieu, l'intérêt que prirent dans cette affaire quantité d'Eſpagnols naturels.

Le conſeil de Madrid ayant délibéré, aux premieres nouvelles qui lui furent portées de ce ſoulevement, s'il n'étoit pas à propos d'achever de défaire le pays de ce reſte de Maures, en leur faiſant repaſſer la mer, & ayant communiqué cette réſolution à la nobleſſe du royaume de Valence, elle y fut reçue ſi peu favorablement, qu'on en vit naître une ſédition dans pluſieurs provinces, où la nobleſſe ſe faiſant ſervir gratuitement par ces Maures, ne pouvoit les

voir chasser sans perdre aussi en même tems le quart de son revenu. On tira l'épée contre ceux qui vinrent signifier la nouvelle déclaration du conseil d'Espagne. Le viceroi crut appaiser cette premiere émotion, en députant le chef de la justice, que la chancellerie appelle le régent. Ce régent étoit un vieillard timide, qui se voyant tout d'un coup environné d'armes & de furieux, tomba mort au milieu d'eux, des effets sans doute d'une frayeur subite.

Le conseil Espagnol ne pouvoit plus dissimuler dans une pareille conjoncture. Sa foiblesse se décéla par l'inaction où on le vit pendant un assez long tems. Les Maures, qui ne s'étoient pas attendus à être si fort ménagés, n'en leverent la tête que plus hardiment. Ils renouvellerent leurs instances auprès de Henri, qui ne pouvoit plus les payer de la même défaite, que lorsqu'il n'étoit que roi de Navarre, que son parti étoit trop foible & trop traversé, pour faire de grands efforts en leur faveur. Déterminés à tout, pour secouer le joug Espagnol, ils le prierent de les prendre au nombre de ses sujets, à telles conditions qu'il voudroit. Mais les mêmes considérations qui empêchoient S. M. de prendre ouvertement le parti des Provinces Unies dans un intérêt qui le touchoit de beaucoup plus près, lui

défendoit aussi de se déclarer le libérateur d'un peuple, encore plus particuliérement sujet de l'Espagne, & qu'il falloit de plus chercher dans des lieux fort éloignés, & qui demandoient un armement de mer; car le centre de la révolte étoit du côté de Valence, de Murcie & de Grenade, sans compter plusieurs autres raisons tirées du caractere de ces peuples, & sans parler des incidens si ordinaires dans les affaires, que l'éloignement cache toujours, ou déguise en partie. Tout cela fait qu'on ne sauroit assurément blâmer S. M. de n'avoir pas mieux répondu aux desirs de la nation Maure.

Je laisse à penser si pendant tout ce tems-là, le conseil de Madrid, à qui rien de tout ce qui se projettoit, n'étoit caché, étoit bien tranquille. Il y avoit cinq ans qu'il souffroit qu'un mal, dont il avoit pleine connoissance, jettât de profondes racines, & c'en eût été beaucoup trop en toute autre circonstance. Il jugea enfin à propos de faire un effort; & le dessein de faire embarquer tout ce qu'il y avoit de Maures en Espagne, fut repris plus fortement qu'auparavant. On le croyoit aussi plus difficile, parce que le bruit couroit que les Turcs croisoient du côté de Maïorque. Pour prévenir ce coup, il falloit armer une flotte, pour l'opposer à

la leur. Le mois d'octobre vint, sans que rien parût de côté ni d'autre; & l'année se passa encore toute entiere sans aucun mouvement de la part des Espagnols, qui savoient que les Barbares les attendoient avec dix mille hommes d'infanterie & cinq mille de cavalerie, résolus à se bien défendre. L'attente fut favorable à l'Espagne, & le tems lui donna enfin les moyens de se défaire tout-à-fait d'un ennemi (43) à qui toutes ces ressources manquoient; ce qui ne put pourtant se faire, sans que l'Espagne se privât elle-même de cinq cens mille sujets (44); c'est le nombre des personnes

(43) Les Maures, ayant à leur tête un certain Barberousse, donnerent un combat, dans lequel leur parti fut défait; & on les obligea l'année suivante à s'embarquer. *Voyez le Merc. Franç. & autres historiens.*

(44) D'autres font monter ce nombre jusqu'à sept & huit cens mille; playe, dont l'Espagne n'a jamais pu guérir; mais dont nous ne profitâmes point, quoiqu'il nous fût si facile de le faire, si ce n'est pas en prenant le parti de ces malheureux, comme le cardinal de Richelieu le prit des Portugais, dans une occasion à-peu-près semblable, du moins, en leur donnant un asyle en France, ne fût-ce que dans les landes de Bordeaux qu'ils demanderent inutilement, dit-on, la permission d'habiter. Cette faute du gouvernement a été judicieusement relevée par l'auteur de l'*Essai politique sur*

qu'elle chaſſa de ſes états, après les avoir dépouillés de tout.

L'empereur traita en Allemagne auſſi durement & avec moins de droit la ville de Donavert; il s'en ſaiſit, quoique cette ville ſoit du nombre des villes impériales; & il lui ôta la liberté de conſcience, & la plus grande partie de ſes priviléges. Cette violence y excita beaucoup de murmures & de troubles.

---

le commerce. « Défricher de nouvelles terres, » dit-il à ce ſujet, c'eſt conquérir de nouveaux » pays ſans faire de malheureux ». On dira que la même raiſon qui faiſoit chaſſer les Maures de l'Eſpagne, empêchoit auſſi qu'on ne les reçût en France. Mais il ſemble qu'il auroit été facile de profiter de la triſte ſituation où ils ſe trouvoient, pour les amener à faire tout ce qu'on eût pu deſirer d'eux.

Fin du vingt-cinquiéme Livre.

LIVRE XXVI.

MÉMOIRES de l'année 1609. Etats de finance : conteſtation à ce ſujet entre le duc de Sully & le chancelier de Sillery. Sully traite & loge le roi à l'Arſenal. Indiſcrétion du P. Cotton, dont Henri accuſe Sully. Entretien important entr'eux ſur les complots à la cour & en Eſpagne, contre la perſonne de Henri ; ſur ſon amour pour la princeſſe de Condé, &c. Conſeils que lui donne Sully ; projet d'un cabinet d'état, très-utile pour toutes les parties du gouvernement. Moyens différens de recouvrer de l'argent dans un beſoin. Réglement contre le luxe, les diſſipateurs, les abus dans le barreau, & autres pieces de ce cabinet. Portrait des trois miniſtres de Henri, fait par lui-même. Autres détails de finance & de gouvernement. Edit contre les banqueroutes frauduleuſes. Autre édit contre le duel. Intrigues de cour contre Sully. Evaſion du prince de Condé ; chagrin qu'en reſſent Henri ; conſeils que lui donne Sully. Lettre de Sully au prince de Condé, &

autres détails ſur cet incident. Faux avis donnés à Henri contre les calviniſtes. Avis d'une conſpiration à la Flèche, contre la perſonne de Henri.

LE premier jour de l'année, j'allai ſuivant la coutume, préſenter au roi les jetons d'or. La gloire que S. M. s'étoit acquiſe dans l'accommodement du pape avec les Vénitiens, des Eſpagnols avec les Flamands, & de quelques autres princes de l'Europe, faiſoit le ſujet de ceux-ci. Après quelques momens d'une converſation indifférente, ce prince me tira dans l'embrâſure d'une fenêtre, pour me dire de lui compoſer quatre états, dans le goût de pluſieurs autres que je lui avois déja remis : le premier, des équivalens perçus dans les douze généralités du royaume; le ſecond, de tous les droits & redevances qui faiſoient partie des revenus royaux; le troiſiéme, des levées du principal de la taille, nommée l'ordinaire, depuis 1599, juſqu'à 1609, ces deux années compriſes; le quatriéme, des levées de la taille, ſous le nom de grande crue, ou crue extraordinaire, pendant ces mêmes onze années : c'étoit pour les faire voir, me dit Henri, à des perſonnes qui ſe croyoient fort habiles dans les finances, quoiqu'elles n'y euſſent rien

fait qui vaille, & à ceux qui admiroient leur méthode, toute défectueuse qu'elle étoit.

Ce prince n'avoit pas besoin de justifier à mes yeux une pareille demande. Le plaisir que je trouvois à le voir entrer avec moi dans tous les détails du gouvernement, ne me laissoit pas seulement examiner par quel motif il agissoit. Je voyois bien que depuis quelque tems il faisoit une étude particuliere de ma façon de conduire les affaires générales & particulieres, & qu'à force de me demander, tantôt un état, tantôt un mémoire, aujourd'hui une instruction, le lendemain une explication; toutes ces pieces lui composeroient bientôt un sistême complet sur la finance & les autres parties de l'état. Mais j'étois là-dessus sans aucune inquiétude; & soit que Henri ne cherchât en effet qu'à s'instruire lui-même, soit qu'il eût dessein de former de nouveaux hommes d'état selon mes principes, dans la crainte que je ne vinsse à lui manquer, ou dans le dessein de m'employer hors ou dans le royaume à d'autres fonctions, qui ne me laissassent plus de tems pour celle-ci; la maniere dont il se comportoit avec moi (1), ne me per-

(1) Le motif de cette conduite de Henri IV.

mettoit de rien voir dans cette conduite, que de bon, de ſage & même d'avantageux pour moi.

Je lui donnai, lorſqu'il revint à la fin du mois à l'Arſenal, ces quatre états, que je ne tranſcrirai point ici. Je me contenterai de marquer que le total du premier faiſoit voir que les équivalens montoient à cent cinquante-un mille ſoixante-treize livres : ſomme beaucoup moindre que ne ſe l'imaginoient bien des perſonnes, qui avoient fait entendre au roi qu'elle devoit

---

avec le duc de Sully, ſeroit tout autre, ſi nous en croyons l'auteur de l'hiſtoire de la mere & du fils. « Il étoit peu ſatisfait, dit-il, de la perſonne du » ſieur de Sully ; il penſoit à lui ôter le manîment » de ſes finances, & vouloit en commettre le ſoin » à Arnaud. Il avoit dit pluſieurs fois à la reine » qu'il ne pouvoit plus ſouffrir ſes mauvaiſes » humeurs.... Son mécontentement étoit formé, » & ſa réſolution priſe de le dépouiller de ſa charge, » mais le tems en étoit incertain », &c. Mais la ſuite même de ce livre va fournir des preuves ſi ſenſibles de l'extrême confiance que Henri IV avoit en M. de Sully, qu'on jugera que cet auteur a donné dans le panneau, qu'un autre écrivain de ce tems-là nous avertit que ce prince & ſon miniſtre ont ſouvent tendu aux perſonnes trop crédules, lorſque pour le bien des affaires, ils affectoient entr'eux deux tous les dehors d'une vraie méſintelligence ; ce que les courtiſans faiſoient entendre par ce mot : *bon maître & bon valet.*

faire le fou pour livre de tous les revenus royaux. Ce prince vit dans le second, bien des mots barbares pour lui, quoique malgré mon application, il m'en eût encore échappé, je le lui promis complet dans l'année. Le total du troisiéme étoit de cent sept millions quatre cens quarante-cinq mille trois cens cinquante-trois livres seize sols onze deniers : celui du quatriéme, de cinquante-deux millions cent quarante-quatre mille sept cens soixante-dix-neuf livres douze sols six deniers. Henri se contenta pour le moment d'en voir le titre, & les donna à la Varenne; en lui disant qu'il les lui rendît sitôt qu'il seroit au Louvre, enfermé avec Béringhen dans le cabinet des livres. Je lui donnai encore un inventaire de tous les états, faisant partie de l'état général des finances, ou indiqués par cet état (2).

Comme Henri partit deux jours après pour Chantilly, je crois qu'il ne fit pas grande attention à cette longue liste d'états, qui fut un petit sujet de dispute, un jour que S. M. s'entretenant avec le chancelier, Villeroy & moi, la conversation fut mise sur cette matiere. Je dis, qu'outre les

(2) On trouve ces états tout au long dans les Mémoires de Sully, *année* 1598, *vers le milieu du dixiéme livre.*

états dont je pouvois laiſſer le ſoin à mes ſecrétaires, en leur donnant ſeulement un ſommaire, il y en avoit plus de cent, que j'étois obligé d'écrire tous de ma main au commencement de chaque année. Le roi en parut étonné, & Villeroy auſſi : « Je » ſais bien, Monſieur, reprit Sillery, avec » ſon air benin, qu'il y en a beaucoup, » mais cent! je ne le penſe pas, car j'en » vois quelque choſe. Vous avez bien fait, » Monſieur, lui répondis-je, de dire quel- » que choſe; mais vous auriez encore mieux » fait de ne point parler du tout, de ce que » vous ne pouvez ſavoir que par moi-mê- » me ». Il ne s'agiſſoit, pour voir qui avoit raiſon de nous deux, que de jetter les yeux ſur l'inventaire que j'avois donné au roi, ils y étoient tous compris, & il n'y avoit que ceux-là ſeuls. Comme j'en avois une copie dans le ſac de mes papiers, que portoit l'un de mes ſecrétaires, je le fis approcher, & S. M. connut par cet écrit, que je n'avois rien avancé de trop. Ce fut Sillery lui-même qui en fit la lecture & le compte.

Le roi étant à Chantilly, m'écrivit le billet ſuivant, le mercredi 25 mars. « Mon » ami, je monte à cheval après dîner, pour » aller coucher à Luſarche. Je me rendrai » demain de bonne heure à Paris, faiſant

» état d'aller dîner chez vous, je vous prie » de me le faire apprêter pour douze per» sonnes, & du poisson. Bon jour, mon » ami ». Il n'y manqua pas, & je fis en sorte que le repas fût de son goût. Après que les nappes eurent été levées, je fis apporter des cartes & des dés sur la table, sur laquelle je mis aussi une bourse de quatre mille pistoles pour S. M. & une seconde d'autant, pour en prêter à ceux de la compagnie de ce prince, qui ne s'étant point attendus à jouer, n'avoient point d'argent sur eux. Cette cérémonie ne déplut pas à Henri. Il me dit : « Grand-maître, venez » m'embrasser, car je vous aime, comme » je dois. Je me trouve si bien ici, ajouta» t-il ensuite, que j'y veux encore souper & » coucher. J'ai des raisons pour n'aller point » d'aujourd'hui au Louvre, ce que je vous » dirai au sortir du jeu. Cependant faites» moi préparer trois carrosses, pour aller » me promener, après que je vous aurai » un peu entretenu, & qu'il ne vienne per» sonne ici tant que j'y serai, sinon ceux » que j'y manderai, & à mon retour, que » je n'y trouve personne ». La journée s'étant ainsi passée à la satisfaction du roi, il voulut que je lui donnasse encore à dîner le lendemain. Il passa une grande partie de la matinée enfermé avec moi dans

mon cabinet : nous nous entretînmes de plusieurs choses, qui devoient être tenues secrettes. S. M. lut aussi avec plaisir les états que je lui avois donnés, & me dit tout haut en sortant : « Vous m'avez donné des » mémoires, auxquels j'ai pris grand plai- » sir, mais il y a encore plusieurs particu- » larités, qu'il faut que vous m'expliquiez » par écrit ; car il ne me souviendroit pas » de ce que vous m'en avez dit ».

Tout le monde s'étant rassemblé autour du roi, il parla publiquement du dessein qu'il avoit de venir passer dorénavant deux ou trois jours tous les mois à l'Arsenal de la même maniere. Il me commanda d'y faire accommoder pour lui une salle, une chambre, une garde-robe & un cabinet, sans cependant rien prendre sur mon logement. Il me dit, que toutes les fois que cela arriveroit, il ne se feroit ni servir par ses officiers, ni rien apporter de sa cuisine, mais qu'il vouloit que je le traitasse comme je venois de faire : ajoutant obligeamment, qu'en toutes manieres, il croyoit ne pouvoir être mieux nulle part qu'entre mes mains ; & que comme il n'étoit pas juste que cette confiance fût le sujet d'un surcroît de dépense pour moi, celle-ci seroit prise sur une gratification de six mille écus, par chaque année, qu'il m'accordoit pour

cela ſeul ; ce qu'il répéta encore pendant le dîner.

De propos en propos la converſation vint à tomber, entre les quinze ou vingt perſonnes qui pouvoient être à la ſuite du roi, ſur les grands hommes dont l'hiſtoire a parlé ; & Henri me demanda auquel de tous j'aurois le plus ſouhaité qu'il reſſemblât. Cette queſtion n'étoit pas de celles auxquelles il ſoit facile de ſatisfaire d'un mot ; d'autant plus que Henri ajoutant, que j'euſſe égard non-ſeulement à la conduite & au mérite perſonnel, mais encore à tout ce qui peut être le juſte ſujet des deſirs d'un homme, comme les qualités du corps, la ſanté, & le concours de ces circonſtances qui font qu'on appelle un homme heureux ; l'on ne pouvoit décider la queſtion, qu'après avoir examiné & comparé. Pour tout dire, je ne fus pas fâché que l'occaſion ſe préſentât de faire honte à la plupart des aſſiſtans, de leur ignorance dans des choſes, dont il ſemble que tout galant homme doit avoir du moins quelque teinture. Le roi comprit mon intention, ſeulement à la maniere dont je tournai le compliment, par lequel je répondis d'abord à ſa queſtion. « A ce que je puis juger, dit-» il, vous n'allez pas être un homme à un » mot ; mais je veux vous écouter juſqu'au

» bout, cela me fera bien autant de plaiſir & » beaucoup plus de profit, que je n'en au- » rois eu à voir jouer au mail, où j'avois » deſſein d'aller me promener, en atten- » dant que votre dîner fût prêt ».

Je m'engageai donc à faire le portrait de tout ce que l'antiquité a compté d'hommes illuſtres, parmi leſquels je n'oubliai pas ceux de nos rois, auxquels on peut donner ce nom : tels que ſont Clovis, Charlemagne, Hugues Capet, Philippe Auguſte, S. Louis, Charles V, Charles VII & Louis XII. La qualité d'ennemis de la France, ne me parut pas ſuffiſante, pour exclure les noms d'Edouard III & de Charles-Quint : je n'en nommai aucun, ſans les faire connoître, du moins en gros, par quelques traits touchés le plus ſuccinctement que je pus, ſur leurs bonnes & mauvaiſes qualités, & ſur les événemens heureux ou malheureux de leur regne. « C'eſt à vous-même, Sire, ajoutai-je, après que j'eus fini cette énumération, qui m'obligea à parler de ſuite pendant un aſſez long tems, » de choiſir auquel de tous ces grands rois vous aimeriez le mieux reſſembler, toutes compenſations faites, & de voir ſi vous n'y perdriez » point, vous, qui certainement les avez » ſurpaſſés en pluſieurs choſes. Pour bien » prononcer là-deſſus, répondit S. M. il

» faudroit mieux & plus attentivement con-
» ſidérer tout ce que vous avez dit ſur
» chacun de bien & de mal; mais le dîner
» qui eſt ſervi, ne nous en laiſſe pas le loiſir
(on venoit d'avertir qu'il étoit tems de ſe
mettre à table); » il faut remettre cela
» à une autre fois; je vous prie de le faire
» rédiger par écrit, & puis je vous di-
» rai ce que j'en penſe, auſſi-bien que de
» vos dernieres paroles, que vous n'avez
» ajoutées, dit agréablement ce prince, que
» pour me faire trouver vos mets encore
» meilleurs ».

Quelques-uns de la compagnie cherchèrent pendant le dîner à ſe faire honneur de leur lecture, par des traits ſur le ſujet qui venoit d'être traité; mais ils confondoient à chaque mot les noms & les choſes, d'une maniere ſi plaiſante, qu'elle ne ſervit qu'à faire rire le roi, & à m'attirer de S. M. un compliment ſur ma mémoire (3). Je laiſſai ce prince dans ſa bonne opinion juſqu'au ſortir de la table, que je lui avouai en particulier un effet aſſez heureux du haſard, c'eſt que j'étois

(3) Je coupe court ſur tout ce narré, qui tient une aſſez grande place dans les Mémoires de Sully, *année* 1598, *ſur la fin du dixiéme livre*, parce qu'il m'a paru froid, déplacé, & d'une critique peu sûre.

tombé il n'y avoit pas trois jours, ſur un extrait des vies des hommes illuſtres, que j'avois fait long-tems auparavant, pendant que je m'occupois de l'hiſtoire, & que ce même jour j'en avois fait le ſujet d'une converſation avec quelques amis, qui m'en avoient rappellé toutes les idées. Les cartes, les dés & les piſtoles ſuccéderent à cette ſcene ſavante. Je deſcendis pendant ce tems-là dans la ſalle d'en bas, où j'épargnai l'ennui des audiences à S. M. qui paſſoit des momens plus de ſon goût, ayant gagné cet après-midi deux mille cinq cens piſtoles; auſſi ſortit-elle de bonne humeur, pour s'aller promener comme la veille dans les carroſſes que je lui avois fait tenir prêts, & pour retourner au Louvre.

Cinq ou ſix jours après que j'eus eu l'honneur de traiter & de loger le roi à l'Arſenal, on lui donna avis de bruits répandus dans quelques provinces, ſur des choſes qu'il croyoit renfermées entre lui & moi, parce qu'en effet il m'en avoit parlé avec un grand ſecret. Il me ſoupçonna d'indiſcrétion pendant quelques jours, ſans que je m'en doutaſſe, quoiqu'il m'eût demandé pluſieurs fois, quels amis ſi intimes j'avois donc en Berry & en Bourbonnois. Enfin il m'appelle un jour, & me dit: « Venez-çà, grand-maître, me direz-vous

» exactement la vérité sur ce que je vais » vous demander » ? Je le lui promis, avec la seule réserve, que s'il s'agissoit de quelque chose qui pût déplaire à S. M. je me ferois commander absolument de répondre & promettre qu'elle ne s'en fâcheroit pas. « Ce que j'ai à vous demander, reprit-il, » n'est pas de cette nature », & il me dit tout ce qu'il avoit sur le cœur. Après que je me fus justifié par les sermens qu'il savoit que je n'employois jamais en vain, son étonnement succéda au dépit, & je n'en eus pas un moins grand.

Mais il ne se passa pas trois jours, sans que je visse clair dans cette énigme. Une lettre écrite de la propre main du P. Coton au P. Ignace, jésuite à Moulins, qui me fut rendue le surlendemain dans un paquet venant de Bourges, me mit au fait. Muni de cette lettre, qui me donna une vraie joie, je m'en allai trouver le roi, qui arrivoit au Louvre avec la reine, au-devant de laquelle il s'étoit avancé jusqu'à Anet. Après quelques discours sur Anet & sur Chantilly, je lui dis : « Sire, vous me demandâtes l'autre jour mon serment que » je vous dirois la vérité ; ne trouverez-» vous pas mauvais, si j'ose vous prier à » mon tour de me dire si vous n'avez ja-» mais parlé à d'autres personnes qu'à moi,

» de ce que vous m'accusiez d'avoir révélé ? Si cela n'est pas, il faut que parmi » ceux qui vous approchent, il y en ait » qui ont un esprit familier, & savent deviner les pensées ». Le roi sourit, en me donnant un petit coup sur la joue, & m'embrassa ensuite. « Je souhaite trop, me dit-il, » que vous soyez toujours sincere avec moi, » pour vous donner l'exemple d'un mensonge. Je vous avouerai donc que j'en » ai encore parlé au P. Cotton & à Béringhen. Pour celui-ci je répondrai bien » qu'il n'en a dit mot : aussi n'est-ce pas lui, » repris-je, mais le jésuite ; cette lettre, ajoutai-je, en la lui mettant entre les mains, » vous le prouvera ». S. M. la lut, & la voici transcrite toute entiere.

« Mon R. P. *Pax Christi.* Je ne vis » jamais écrire si peu souvent, & desirer si » souvent de le faire. V. R. en jettera la » coulpe, s'il lui plaît, sur mes occupations, notamment en ce tems. M. de Citeaux se contentera d'une abbaye proche » la sienne, qui est à un chanoine de la » sainte Chapelle, septuagénaire, & moyennant ladite abbaye, il nous fera accorder » par le chapitre général, qui se tiendra environ la Pentecôte, ce que nous desirons » de Bellebranche. Il y a du trouble à Orléans, sur le fait du collége, par les me-

» nées de la prétendue, mais Dieu sera le
» maître. Le roi a écrit aux maire & éche-
» vins, à M. d'Orléans, M. le lieutenant-
» général, M. le prevôt, son procureur
» d'office, & à M. de la Châtre. Je joignis
» les miennes à M. d'Escures, qui part de-
» main, & promet de parfaire le tout. Le
» roi a encore accordé trente mille livres
» à la Flèche, sur l'avis que je communi-
» quai, à V. R. S. M. part mardi pour
» Chantilly, & la reine, quatre jours après
» pour Chartres, qui l'ira trouver à Anet,
» puis derechef ici & à Fontainebleau. L'af-
» fection que savez, continue, nonobstant
» laquelle se feront après Pâques les ma-
» riages de M. le prince & de M. de Ven-
» dôme. Tout est rapatrié avec l'homme
» de l'Arsenal, quelques pratiques que l'on
» ait pu faire. L'ainé de M. de Créquy
» aura la petite de Verneuil, & le premier
» dessein se continuera, de M. le marquis
» de Rosny avec l'ainée du même sieur de
» Créquy : le pere ne voulant point ouir
» parler de changer. M. des Yvetaux est en
» exercice. Le sieur Colin demande de de-
» meurer au collége du Mont jusqu'à la
» mi-août. M. de Savari ne lui veut accor-
» der que jusqu'à Pâques. On presse fort
» pour l'édit des duels, les prédicateurs y
» font bien leur devoir ; mais le P. Gon-

» teri dégoûte le roi de tems en tems, encore
» que j'aille parant aux coups : il dit que
» ses sermons sont séditieux, & qu'un jour
» il fera schisme en notre religion, ou en
» l'église. M. Bremont s'est résolu à la
» compagnie ; V. R. verra son louable de-
» sir, par l'adjointe, avec une du R. P.
» de la Tour, que j'ai trouvée sur ma ta-
» ble, sans savoir comment. M. de Bour-
» ges m'a dit cejourd'hui que le P. Sal-
» lian contente, & que l'on n'a rien perdu
» au change. On a voulu persuader que le
» P. Changer s'étoit changé, seroit-ce que
» souvent on a redouté. Je suis rapatrié
» avec M. le comte de Soissons autant &
» mieux que jamais, mais je n'ai encore
» touché ni viande ni argent depuis le mois
» de janvier. La reine me mene à Char-
» tres, & se confie en moi de ce que sa-
» vez, plus que de coutume. M. de la Va-
» renne dit qu'il s'employera volontiers
» pour M. votre frere, mais que cette voie
» n'est pas bonne, ne pouvant introduire
» des chevaux de louage, au préjudice des
» relais & des postes : toute autre qu'il
» pourra, il offre de le faire. Le R. P. Rai-
» mond a été ici, & a apporté quelques
» quatre cens livres d'aumônes, sans les
» matériaux de Talan en partie, que M. le
» Grand lui a promis. Notre frere Paran

» eſt maintenant déchargé de l'office : car
» j'ai réponſe de Rome comme l'union a été
» agréée par notre ſaint pere, & le *gratis*
» donné par S. S. à ma conſidération, *quaſi*
» *fuit ejus benevolentiæ*. J'ai remis la re-
» viſion & l'impreſſion de mon livre à cet
» été, ou après l'automne. La trève pour
» neuf ans eſt preſque aſſurée en Flandre.
» Dix de nos peres ont été pris, venant des
» iſles Baléares en Eſpagne, par Simon
» Danſa, corſaire Hollandois, marié à
» Marſeille ; le roi s'employe pour leur dé-
» livrance, & nonobſtant quelques amer-
» tumes, il ne laiſſe de priſer & chérir la
» compagnie. *Quod ſupereſt*, je ſuis gran-
» dement néceſſiteux de ſecours ſpirituels,
» *oraque pro paupere*, qui eſt de V. R.
» le ſerviteur le plus humble & plus affec-
» tionné *Pierre Cotton*. A Paris, ce quin-
» ziéme mars 1609. Madame la marquiſe
» de Meſnelay va ſe rendre capucine, no-
» nobſtant tout le monde. M Avias, rec-
» teur de la principale, eſt malade à mort
» de pourpre, pris prêchant & ſervant à
» l'hôpital ; c'eſt un bon prêtre & un
» bon ami, qui va à Dieu ».

Henri lut deux fois de ſuite la lettre entiere, & quoiqu'il me cachât la moitié de ce qui ſe paſſoit au-dedans de lui même, je lus aiſément ſur ſon viſage ſon mécon-

tentement. « J'avoue, me dit-il, qu'il y » a plus de conduite, de prudence & de » fidélité en vous, & de vérité dans vos » paroles, quelque méchant huguenot que » vous ſoyez, que dans beaucoup de ca- » tholiques, & même d'eccléſiaſtiques qui » font bien les dévots & les ſcrupuleux ». Il me quitta pour aller entretenir M. le comte de Soiſſons, qu'il voyoit s'appro- cher, & je crois qu'il lui conta tout, & même qu'il lui montra la lettre dans la- quelle ce prince avoit ſon mot comme les autres. Je me ſus bon gré d'en avoir re- tenu une copie : car S. M. ne voulut ja- mais me rendre l'original.

Le P. Cotton ſut le contre-tems arrivé à ſa lettre, & en fut mortifié au dernier point (4). Il ſe conſola un peu, quand on lui dit qu'excepté le roi, je ne l'avois fait voir, ni parlé à perſonne de ce qu'elle contenoit : il crut m'en devoir un remer-

(4) On voit dans l'Anti-Cotton, *pag.* 46, que le P. Cotton fut diſgracié du roi pendant ſix ſemaines pour avoir révélé ſes ſecrets à un pro- vincial d'Eſpagne ; mais c'eſt un de ces libelles qui ne méritent aucune créance. Dans une occaſion ſemblable, Henri IV dit à ſes miniſtres, en pre- nant le préſident Jeannin par la main : « Je réponds » pour le bon-homme, c'eſt à vous autres à vous » examiner ».

cîment, & il ſentit auſſi qu'un petit mot de juſtification n'étoit point ici de trop. La lettre que j'en reçus, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en province, eſt à ces deux fins: il me l'écrit de Fontainebleau, où la cour étoit alors, & moi j'étois à Paris. Le P. Cotton y prend occaſion de louer la bonté de mon eſprit & la douceur de mon naturel, de ce que tous les efforts qu'on a faits pour me donner une mauvaiſe impreſſion de lui, n'ont pas été capables, dit-il, d'altérer ma premiere bienveillance à ſon égard. Il reconnoît qu'un homme d'un peu de mauvaiſe humeur, auroit pu faire ſervir la lettre dont il vient d'être fait mention, de prétexte à ſon reſſentiment; il ne dit pas, de cauſe, parce que ſelon lui, les termes dans leſquels il s'y exprime ſur mon ſujet, n'ont pas cette gravité, qui peut ſeule autoriſer un galant homme à ſe fâcher. Auſſi ne l'ai-je pas fait, j'ai cru que le P. Cotton devoit mieux entendre le ſens de ſes lettres, que perſonne, & que s'il ſe fût ſenti véritablement coupable envers *l'homme de l'Arſenal*, il n'auroit pas eu la hardieſſe qu'on lui voit dans cette lettre, de le prier de ſe ſouvenir du bâtiment de l'égliſe des peres jéſuites, & des appartemens deſtinés pour tenir leurs claſſes à Poitiers, en dreſſant les états où ſont

comprises ces sortes de dépenses; autre louange à cette occasion sur ma charité, suivie d'une fervente priere à Dieu, d'achever son ouvrage, en m'inspirant le reste des sentimens de la bonne religion (5).

---

(5) On verra par le trait suivant, tiré des Mémoires pour l'histoire de France, que M. de Sully ne pardonna pas si facilement au P. Cotton. « Sur la fin de cet an, les jésuites ayant obtenu » un don du roi de cent mille francs, pour para- » chever le bâtiment de leur chapelle à la Flèche, » se retirerent vers M. de Sully pour en être payés. » Le P. Cotton lui dit, avec sa douceur ordinaire, » que S. M. leur avoit fait un petit don de cent » mille livres pour la chapelle de la Flèche; à » quoi le duc répondit: appellez-vous cent mille » livres, pour vous, un petit don? Le roi vous en » donne trop, & je ne vous donnerai rien. Quelle » est la raison de ce refus, demanda le P. Cotton? » Ce n'est pas à vous, repliqua le duc, à qui je » la veux & dois rendre, je la rendrai au roi. Le » P. Cotton s'en plaignit au roi, qui, pour le » contenter, tança publiquement le duc, & dit » qu'il vouloit que son mandement eût lieu. M. de » Sully ne fit rien de ce que le roi avoit ordonné » pour la chapelle des jésuites à la Flèche ». Le même auteur marque en quelqu'endroit, & le bruit en étoit assez commun alors, que lorsque le roi & son ministre paroissoient ainsi d'avis opposé en public, c'étoit souvent après en être convenus ensemble en particulier. Ce qui porte à croire que ce concert peut bien avoir lieu ici, c'est que « S. M. ajoute cet écrivain, donna à M. de Sully

Je connus clairement quelque tems après, qu'il étoit ſurvenu au roi quelqu'autre ſujet de chagrin, & beaucoup plus violent. Tout ce qu'il faiſoit pour le diſſiper, ne ſervoit qu'à le mieux faire paroître, & peut-être à l'augmenter encore. Il paſſa huit jours entiers hors de Paris, à promener ſa mélancolie dans des lieux où on ne le voyoit jamais, Livry, & une autre maiſon appartenante à Montbazon. De retour de cet endroit, tous les jours étoient pour lui des jours de chaſſe, afin, ſans doute, de pouvoir ſe trouver plus long-tems & plus ſouvent ſeul. Tout cela n'étant pas le vrai remede à ſon mal; il paſſa enfin par l'Arſenal, pour ſe ſoulager en m'ouvrant ſon cœur. Il monta droit à mon cabinet, ſans vouloir qu'on m'avertît, & y frappa lui-même. J'allai ouvrir, ne m'attendant à rien moins qu'à une pareille ſurpriſe, & n'ayant que ma robe de chambre & tout le reſte de l'habillement de nuit. Il me dit *bon jour*, me demanda ce que je faiſois, fit éloigner tout le monde, rentra avec moi, & referma la porte, ſans que je fiſſe rien

» préciſément dans ce même tems, trente mille » écus pour ſes étrennes: au lieu de vingt mille » qu'elle avoit accoutumé de lui donner, de quoi » les jéſuites ne furent guères contens »: *Ann.* 1609.

de mon côté, qu'être très-attentif à la vivacité de tous ces mouvemens, qui le firent asseoir, se lever, se promener & parler avec beaucoup de feu, pendant près de deux heures que nous passâmes ensemble. On va savoir le sujet de cette agitation : je n'ai aucune raison de cacher notre entretien, qui fut d'ailleurs fort aisément entendu de dehors. S. M. croyoit que tout le monde étoit sorti de la petite salle, pour aller se promener dans la grande salle, dans les cours & les jardins, mais il en étoit demeuré une partie à la porte du cabinet, pressés par la curiosité; car la mélancolie de ce prince frappoit les yeux de tout le monde; ceux-là purent entendre, à un mot près, tout ce que nous dîmes.

Ce ne fut d'abord que des nouvelles indifférentes sur l'empereur Léopold, quelques princes d'Allemagne, les archiducs & le président Richardot. Après quoi ce prince m'avoua qu'il y avoit quelqu'autre chose qui lui tenoit bien plus fortement au cœur, & il commença là-dessus un discours qui fut fort long, & pendant lequel je ne fis presque qu'écouter S. M. Comme je pouvois croire, avec tout le monde, que les nouveaux démêlés de Henri avec la reine son épouse, n'étoient fondés que sur la passion qu'on disoit hautement qu'il avoit

pour mademoiſelle de Montmorency, depuis quelques jours princeſſe de Condé, il traita d'abord cet article, qui m'avoit toujours fait une peine infinie.

Lorſque je vis naître cette inclination de Henri, j'en prévis de beaucoup plus grands inconvéniens que de toutes les autres, à cauſe de l'extraction & de la famille de cette demoiſelle, & je fis tous mes efforts pour l'empêcher de faire des progrès; efforts qui furent inutiles, & que je redoublai pourtant lorſque le roi me propoſa le deſſein qu'il avoit de la faire épouſer à M. le prince. Je n'attendois point de Henri dans cette occaſion la généreuſe réſolution dont quelques amans ſe ſont montrés capables, de s'impoſer par ce moyen la néceſſité de renoncer à la perſonne aimée. C'étoit tout le contraire que j'appréhendois; & ce point de vue ne m'offrant que reſſentimens & fureurs de la part du prince outragé, des parens de la princeſſe & de la reine, rien ne peut exprimer l'ardeur de mes inſtances & de mes ſoins, pour détourner cette réſolution. Je ſuppliai, je remontrai, je me jettai aux pieds de Henri; je ne l'importunai pas ſeulement, je le fatiguai, je le perſécutai. Le fatal mariage ne s'en fit pas moins (6).

(6) Il fut fait à Chantilly, ſans aucune pompe......

Toutes ces circonſtances me furent rappellées à moi-même par le roi, afin que je convinſſe, diſoit-il, que ſi je ne m'étois pas trompé, en prédiſant les effets de l'amour & de la jalouſie, je n'avois pas prévu tout ce que la malignité de ſes ennemis avoit ſu y lier d'étranger. Ce prince, dont le caractere étoit de reſpecter la vérité, lors même qu'elle le rendroit plus coupable, n'oſa s'inſcrire en faux contre le ſentiment & les diſcours publics; il ſe ſeroît trahi d'ailleurs, par la maniere toute paſſionnée dont il me parloit de l'eſprit, de la naiſſance & de toutes les perfections de mademoiſelle de Montmorency. Mais étoit-ce à de miſérables Italiens, tels que Conchini, Vinti, Guidi, Joannini, qu'il étoit reſponſable de ſa conduite? Et n'étoit-ce pas au contraire dans tous ces étrangers, une hardieſſe bien puniſſable, que de donner à toutes ſes démarches un éclat qu'elles n'avoient point, pour en prendre droit de jetter la reine dans des réſolutions violentes, qui devoient donner quelque couleur à leurs pernicieux deſſeins? C'étoient ces deſſeins, dont on

---

La marquiſe de Verneuil diſoit, « que le roi avoit » fait ce mariage, pour abaiſſer le cœur au prince » de Condé, & lui hauſſer la tête »; *Mémoires hiſt. de France, année 1609.*

inſtruiſoit Henri de toutes parts, qui l'inquiétoient juſqu'à ne pas lui laiſſer goûter un ſeul moment de repos. Il m'en avoit déja écrit quelque choſe, lorſque ſes penſées là-deſſus ſe réduiſoient à de ſimples ſoupçons; mais la choſe s'étoit tournée en certitude, par des lettres que la Varenne & Zamet lui avoient communiquées, par les diſcours que lui avoit tenus le jeune Zamet, à ſon retour d'Italie & d'Eſpagne, & en dernier lieu, par tout ce que lui avoit mandé Vaucelas, ſon ambaſſadeur à Madrid. On va convenir que mon beau-frere n'étoit pas en cette occaſion un témoin ſuſpect.

Lorſqu'il étoit parti pour l'Eſpagne, c'étoit avec des inſtructions (7) qui marquoient beaucoup plus d'éloignement que de deſſein de s'approcher de la maiſon d'Autriche. Il fut témoin de toutes les menées que les agens de la reine faiſoient à Madrid, d'une maniere ſi libre & ſi publique, qu'il ne put ſe figurer que le roi n'en eût aucune connoiſſance, & même qu'ils n'agiſſoient pas par ſon ordre; ce qui

(7) Le comte de Vaucelas eſt qualifié dans cette inſtruction de conſeiller d'état, &c. meſtre de camp du régiment des compagnies des gens de pied du titre de Piémont; *vol. 8955, Mſſ. royaux.*

le ſurprit d'abord, & enſuite le mortifia au dernier point, parce qu'il crut que le conſeil de France ayant abſolument changé de ſyſtême, S. M. avoit retiré toute la confiance qu'elle avoit paru prendre en lui, & ne lui laiſſoit plus que le vain titre d'ambaſſadeur, pendant qu'elle ſe remettoit à un autre de l'eſſentiel de ſes affaires & de ſon ſecret. Il ſuppoſoit dans la même idée, que ſi le roi paroiſſoit à l'extérieur n'avoir rien changé dans ſa maniere ordinaire de ſe conduire à ſon égard, c'étoit par ménagement pour moi, & pour ne pas me donner le chagrin de voir qu'on mépriſoit mon beau-frere, qui n'auroit pas manqué de m'en porter ſes regrets, ſi le roi ne l'avoit ſoutenu dans l'opinion du contraire.

Plein de toutes ces penſées, qu'il crut tout-à-fait juſtes, Vaucelas prit le parti d'inſinuer en deux mots à la Varenne, & par ſon moyen au roi, qu'il craignoit avec raiſon d'avoir perdu les bonnes graces de S. M. Il déchargea ſon cœur à ſon beau-pere, par une lettre beaucoup plus longue, dans laquelle il le prioit de ſavoir ce qui lui avoit attiré cette diſgrace, & de ſe plaindre à S. M. avec tout le reſpect poſſible, de ce qu'elle faiſoit à ſon ambaſſadeur l'injuſtice, & en quelque ſorte l'injure, de lui préférer celui d'un prince étranger, pour porter ſes

paroles. Il vouloit parler de l'ambaſſadeur du duc de Florence, qui agiſſoit ſur tout cela à Madrid, à l'inſu ou du gré du conſeil Eſpagnol, avec tant d'autorité, qu'il n'eſt pas ſurprenant que Vaucelas y fût trompé. Celui-ci ſupplioit encore S. M. par la bouche de ſon beau-pere, de vouloir bien lui rendre ſa premiere confiance, & d'être perſuadé que ni l'amitié, ni l'alliance ne lui feroient trahir en rien avec moi les intentions & le ſecret du roi ſon maître, que je lui avois appris moi-même à regarder comme la choſe la plus ſacrée.

Le roi comprit mieux par cette lettre, qu'il ne l'eût fait autrement, la vérité de toutes choſes, & il en fut dans une ſurpriſe extrême. En effet, qui pourra ſe figurer qu'une moitié toute entiere du conſeil & de la cour, osât faire jouer à découvert de pareils reſſorts contre les deſſeins du roi, ſur leſquels il s'étoit expliqué lui-même, & que ſes ennemis lui ſuppoſaſſent tous leurs ſentimens dans le public, ſans craindre ni ſon reſſentiment, ni la honte, qui, en toute autre occaſion, ſuit de bien près de pareils procédés? Voilà aſſurément une circonſtance politique bien ſinguliere & bien différente de toutes les autres. On y forme un parti par tous les moyens qui communément le détruiſent; on feint d'avoir, pour obtenir,

& le ſecret eſt tout ce qu'on cherche le moins ; ce qui pourtant ne doit s'entendre que de l'extérieur & de l'apparence de la choſe, & non des vues ni des moyens ; car après que le roi eut répondu à Vaucelas de la maniere la plus propre à le raſſurer, Vaucelas ne put, avec toute ſon application, découvrir ni le fond de ce myſtere, ni bien des particularités qu'il cherchoit. Il ſut ſeulement qu'il s'agiſſoit de faire échouer tous les deſſeins de S. M. contre la maiſon d'Autriche, en l'uniſſant de gré ou de force avec l'Eſpagne ; que l'ambaſſadeur Florentin étoit ſur tout cela en relation de lettres avec certaines perſonnes de la maiſon de la reine qu'il nommoit, & avec quelques autres plus diſtinguées, que par reſpect il n'oſoit nommer ; pour tout le reſte, il ne put en ſavoir davantage.

J'avois ignoré une partie de ces curieuſes circonſtances, que Henri m'apprenoit en ce moment. Ce prince ajouta, qu'il ne pouvoit guères douter que ces noms, qui faiſoient tant de peine à prononcer à ſon ambaſſadeur, ne fuſſent celui de la reine & celui de Villeroy ; tous les diſcours qu'ils lui tenoient, ne tendant qu'à ce but, & les derniers avis qu'il avoit reçus du projet d'un double mariage, ne pouvant tomber ſur d'autres que ſur eux, puiſque ceux qui

y travailloient s'avançoient, diſoit-on, au conſeil de Madrid, juſqu'à dire qu'ils avoient les moyens d'y faire conſentir le roi, même avec la clauſe que l'Eſpagne, en donnant l'infante au dauphin, ſe réſervoit tous les droits que ce mariage pouvoit lui donner dans la ſuite (8). Voilà ce qui étonnoit, & même effrayoit Henri. Il auroit pu trouver un ſens à des affirmations ſi fortes & ſi poſitives, ſi ſes deſſeins contre la maiſon d'Autriche euſſent encore été aux mêmes termes, que trois ou quatre ans auparavant. Mais qu'on parlât ainſi dans une cour, où l'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit pris ſur tout cela une réſolution, dont rien ne le feroit changer tant qu'il vivroit; voilà ce qui lui faiſoit naître, malgré lui, les plus terribles penſées.

En effet, tout le monde étoit parfaitement inſtruit qu'il travailloit à s'allier avec

(8) On eſt bien ſurpris après cela de voir avancer à Siri, *Mém. Recond. tom.* 1, *pag.* 187, que Henri IV ne ſouhaitoit rien tant que le mariage du dauphin avec l'infante d'Eſpagne. Il ne faut point de meilleure preuve que cet étranger n'a connu que par ouï-dire, les affaires du conſeil de France de ce tems-là. Je trouve encore plus blâmable en lui la partialité qu'il montre preſque par-tout, contre la perſonne & la politique de ce prince.

le duc de Savoye, ainsi qu'à faire épouser l'héritiere de Lorraine au dauphin, afin d'unir un jour cet état à la France, & que c'étoit en partie pour faire valoir ce droit, qu'il s'attachoit, par ses bienfaits, les princes d'Allemagne, qui pouvoient l'aider dans cette entreprise, contre ceux qui la traverseroient. On savoit de plus qu'il songeoit à marier son second fils avec mademoiselle de Montpensier (9) (ils étoient déja fiancés), à donner sa seconde fille au prince de Galles, celui de tous les princes de l'Europe, dont, sur mon rapport, il se promettoit le plus; enfin, à faire réussir le mariage de son troisiéme fils avec la princesse de Mantoue, petite-fille de Savoye, pour se donner une raison ou un prétexte de mettre le pied en Italie. Je crois qu'on conviendra que S. M. possédant le Mantouan & le Montferrat, avec les entrées libres dans ces deux petits états, & qu'étant assuré du duc de Savoye, devenu de son côté possesseur du Milanois, aussi bien que les Vénitiens, nos inséparables alliés, rien ne pouvoit l'empêcher de donner la loi à toute

(9) Marie de Bourbon, fille & unique héritiere de Henri, duc de Montpensier, mort l'année précédente.

l'Italie, ſans qu'il lui en coûtât, diſoit ce prince, l'injuſtice de retenir le bien d'autrui.

Henri trouvoit tant de plaiſir à parler de la ſuite de tous ſes projets politiques, qu'il ne ſongeoit pas qu'il parloit à un homme qui en étoit tout auſſi bien informé que lui-même; mais il revint bientôt à la cabale Eſpagnole, & à ſes propres frayeurs de ce qu'il la voyoit ſe conduire comme ſi elle avoit été aſſurée qu'il n'avoit plus que très-peu de tems à vivre. Quel que pût être le fondement de cette ſuppoſition, elle lui devenoit plus frappante, lorſqu'il faiſoit réflexion qu'on répandoit de toutes parts dans le public mille pronoſtics, qui fixoient ſa mort dans la cinquante-huitiéme année de ſon âge, prédiction qu'on donnoit pour une inſpiration divine, parce qu'elle étoit fortement appuyée de certaine religieuſe, alors en grande vénération. Paſithée (c'eſt le nom de cette dévote) avoit été quelque tems en France, & depuis qu'elle en étoit ſortie, elle étoit demeurée en commerce de lettres avec la reine. C'eſt d'elle dont on ſe ſervoit pour perſuader à cette princeſſe de ſe faire couronner à Paris avec toute la magnificence & les cérémonies propres à lui conſerver l'autorité dont elle avoit beſoin, diſoit-on, après la mort prochaine du

roi ; & l'on parloit même hautement de faire revenir cette enthousiaste.

Ce dessein, tous ces discours & ces présages ne sortoient presque plus de l'esprit de Henri, & le remplissoient d'amertume. « Je n'ai aucune inclination à cela », me dit-il, en parlant du couronnement ; & je crois devoir rapporter ses propres paroles, qui assurément sont remarquables, » non » plus qu'à souffrir, continua-t-il, que cette » Pasithée revienne en France. Le cœur me » présage qu'il me doit arriver quelque » désastre ou signalé déplaisir à ce couronne- » ment. Si ma femme s'y opiniâtre, comme » on m'a dit que Conchine & sa femme lui » conseillent obstinément, & à faire venir » cette religieuse, il n'y a point de doute » que nous ne nous picotions bien fort ma » femme & moi sur ces deux affaires ; mais » sur-tout, que ce que je vous ai dit touchant » ses desseins en Espagne, ne m'altere & ne » me fasse cabrer tout-à-fait, si j'en puis » découvrir davantage ». Je ne sais si ce prince a bien connu la reine son épouse ; mais j'avoue que je fus frappé de la réflexion qu'il me fit faire ensuite, qui est que cette princesse ne faisoit tant de vacarme avec lui, au sujet de mademoiselle de Montmorency & de toutes ses autres amourettes, que parce que ses indignes conseillers lui

perſuadoient qu'elle avoit beſoin d'un prétexte pour être brouillée avec le roi, ou du moins pour paroître l'être; qu'on payoit le public de celui-là, faute d'un meilleur; qu'enfin tout le monde, & moi-même tout le premier, attribuoient à la jalouſie ce qui étoit l'effet d'une malice très-rafinée. Je découvre ici des choſes bien odieuſes, s'il eſt vrai que le conſeil de la reine ſe ſoit ſervi de ce damnable artifice, pour cacher & faire réuſſir des deſſeins ſi noirs, qu'on n'oſeroit même les nommer.

Pour me faire voir que je ne devois point en douter, Henri me faiſoit remarquer comment, ſur une apparence auſſi légere que celle de parler plus ſouvent à la ducheſſe de Nevers, & de prendre plaiſir à ſa compagnie, on avoit fait entrer cetre dame ſur les rangs l'année précédente, & mademoiſelle de Montmorency en celle-ci, afin de ne pas laiſſer refroidir la cour ni le public, ſur ces ſujets de divorce entre lui & la reine, qu'il étoit néceſſaire d'entretenir à quelque prix que ce fût; & il en concluoit qu'il ne ſe donneroit jamais que des peines inutiles pour les faire ceſſer; & que quand même il renonceroit à voir de ſa vie la princeſſe de Condé, ce ſeroit à recommencer éternellement avec des gens qui avoient de ſi grandes raiſons de ne point vouloir de paix. Il me

dit, ſur ce dernier article, qu'il avoit renoncé à rien obtenir de cette dame, que s'il ne pouvoit vaincre ſon amour, il ſauroit du moins prévenir un éclat dangereux, & reſpecter le lien ſacré qu'il n'avoit formé, que pour impoſer ſilence à ſes deſirs. C'étoit avec beaucoup de ſincérité qu'il me parloit ainſi (10). Je me ſerois repoſé ſur cette

---

(10) Le maréchal de Baſſompierre, auquel il fut propoſé de donner mademoiſelle de Montmorency en mariage, rapporte entr'autres diſcours ſur cette matiere, celui-ci que lui tint Henri IV. « Lors il me répondit, après un grand ſoupir : » Baſſompierre, je te veux parler en ami. Je ſuis » devenu non-ſeulement amoureux, mais furieux » & outré de mademoiſelle de Montmorency. Si tu » l'épouſes & qu'elle t'aime, je te haïrai; ſi elle » m'aimoit, tu me haïrois. Il vaut mieux que cela » ne ſoit point cauſe de rompre notre bonne intel- » ligence; car je t'aime d'affection & d'inclination. » Je ſuis réſolu de la marier à mon neveu le » prince de Condé, & de la tenir auprès de ma » famille : ce ſera la conſolation & l'entretien de la » vieilleſſe où je vais déſormais entrer. Je donnerai » à mon neveu, qui aime mieux mille fois la » chaſſe que les dames, cent mille livres par an, » pour paſſer ſon tems, & je ne veux autre grace » d'elle, que ſon affection, ſans rien prétendre » davantage » : *tom.* 1, *pag.* 229. Mais dans la ſuite, cette paſſion, comme M. de Sully l'avoit prévu, porta Henri bien au-delà des bornes qu'il s'étoit preſcrites.

aſſurance, ſi je n'avois ſu avec combien de facilité un cœur trop tendre ſouffre d'être trompé par lui-même.

Le roi, continuant à me parler des conſeillers de la reine, entr'autres de Conchine & de ſa femme, m'apprit des choſes, après leſquelles je ne puis regarder ces étrangers que comme des monſtres; qu'ils empêchoient la reine de toucher aux viandes qu'il lui envoyoit, & qu'ils lui perſuadoient de faire faire fort ſouvent ſa cuiſine dans leur chambre. Mais de quoi ſervoit-il à S. M. d'invectiver ainſi alternativement & contre les Italiens & contre la reine? Je convenois aſſez qu'il n'y avoit point de châtiment que les premiers ne méritaſſent, & qu'il étoit tout-à-fait ſingulier, comme le remarquoit Henri, que cette princeſſe n'eût jamais eu de liaiſon qu'avec des perſonnes qui avoient donné les conſeils les plus violens contre ſa vie, au tems du tiers-parti, ou qu'avec d'autres, qui ne lui vouloient pas plus de bien préſentement (11). Mais que pouvois-je faire

---

(11) La reine Marie de Médicis a donné en toute occaſion, tant de marques convaincantes d'une véritable tendreſſe pour ſon mari, que ceux qui ont juſtifié & loué toutes ſes actions, comme l'auteur de l'hiſtoire de la mere & du fils, n'ont pas même ſongé qu'il fût beſoin de relever aucune

pour tirer ce prince de l'état où je le voyois, lorſque lui-même ne s'aidoit en rien? Croiroit-on que tout ce long diſcours, auquel je ſuis perſuadé qu'il n'y a perſonne qui ne ſe ſente intéreſſé, n'aboutit de ſa part, qu'à des prieres de redoubler d'attention contre les artifices des Eſpagnols, & d'entreprendre de nouveau de perſuader à la

---

des accuſations des Mémoires de Sully; & ce miniſtre lui-même, ſi l'on y fait bien attention, ne lui impute ou ne lui fait imputer par Henri IV, que d'autoriſer par trop de confiance & de crédulité, les méchans deſſeins de quelques perſonnes de ſa cour; deſſeins auxquels ces perſonnes avoient ſoin de ne jamais faire ſervir cette princeſſe, qu'en intéreſſant la jalouſie qu'il lui étoit naturel de montrer contre les maîtreſſes de ſon mari. Ce n'eſt même qu'en penſant de cette maniere ſur l'un & l'autre, qu'on peut trouver la clef de quantité de paroles & de démarches de ces deux époux, qui ſans cela paroîtroient tout-à-fait contradictoires, parce qu'elles marquent en même tems dans les mêmes perſonnes, confiance & défiance, eſtime & indifférence, tendreſſe & froideur. L'hiſtorien que je viens de citer, rapporte une infinité de ces traits en bien & en mal. Il repréſente Henri IV ſe plaignant & ſe louant tour à tour de la reine; tantôt diſpoſé à la renvoyer tout-à-fait, ou à l'éloigner; tantôt ne voyant qu'elle dans tout ſon conſeil, capable de l'adminiſtration des affaires en ſon abſence, & du poids d'une régence. *Hiſtoire de la mere & du fils, tom, 1, Paſſ.*

reine, qu'elle devoit le ſacrifice des Conchines & autres brouillons, à l'aſſurance qu'il lui donnoit, par ma bouche, de ne plus voir, ſi elle l'exigeoit, ni femmes ni filles. « N'étant pas juſte, me diſoit ce prince » trop bon, que je me prive de tous mes » plaiſirs pour la contenter, ſans qu'elle » faſſe le ſemblable, ni que je m'accommode » à toutes ſes volontés, pendant qu'elle » contredira toutes les miennes ».

Il me permit de communiquer à Sillery tout ce que je jugerois à propos de ce que je venois d'entendre, mais non pas à Villeroy. « Je vous y laiſſe, dit-il, penſer tout à » loiſir, pour m'en aller dîner (il étoit en » effet fort tard). Je ſuis levé dès la pointe » du jour, n'ayant point dormi toute cette » nuit, parce que mon eſprit n'a fait que » rèvaſſer ſur toutes ces brouilleries, & que » je n'aurois pas eu plus de repos la nuit » ſuivante, ſi je ne m'en fuſſe déchargé à » vous ». S. M. monta dans mon caroſſe, que je lui avoit fait préparer, en me diſant, en préſence d'un fort grand nombre de perſonnes qui étoient dans la cour : « Adieu, » mon ami, aimez-moi bien, ſervez-moi de » même, & vous ſouvenez de tous les » diſcours que nous avons tenus enſemble ; » car je vous aime autant que vous pouvez » le deſirer ».

Je crois avoir justifié ci-devant, par les plus solides raisons, ma persévérance dans l'opinion que tous ces prétendus complots, moitié étrangers, moitié domestiques, n'ont jamais été ni bien réels, ni bien à craindre. J'avoue pourtant qu'il y avoit des momens, où la force de mon attachement pour mon prince ne me permettoit pas d'écouter indifféremmenr tout ce que j'entendois dire à ce sujet, & que quelle que fut ma fermeté, je me laissois épouvanter malgré moi, de ce que je savois n'être qu'un phantôme. Voilà l'état où je me trouvai tout le tems que Henri me parla, & après qu'il fut parti. Notre conversation fut singuliere, en ce que je ne proférai presque pas un mot pendant un si long tems; & lorsque je voulus me mettre à table pour dîner, l'agitation de mon cœur & les nuages dont mon esprit étoit investi, me jetterent dans un abattement secret & un dégoût pour tout ce qu'on me servit. Il n'étoit certainement pas besoin que le roi m'excitât à faire de nouvelles réflexions, je m'y plongeois tout entier, & j'en faisois jusqu'à prévoir & arranger l'une après l'autre dans mon esprit toutes les choses dans lesquelles j'appercevois la moindre possibilité.

Cependant, lorsque cette premiere confusion d'idées eut fait place à un sentiment

plus froid & plus arrêté, je fus forcé de conclure, comme j'avois toujours fait, que mes allarmes ne portoient que fur celles de Henri, qui n'avoient elles-mêmes aucun fondement bien certain. Le confeil de Madrid voyant que le roi de France commence à avancer en âge, & qu'il a eu quelques attaques de maladies affez violentes, prend les devans pour faire goûter à la reine & au confeil de France une politique qui doit être fon falut. Il n'y a en ceci rien d'extraordinaire. Il trouve parmi les François des perfonnes d'affez bonne volonté pour entrer dans fes vues, & il met ces perfonnes en jeu, afin de s'épargner la honte des démarches fuivies d'un refus; fi elles le font véritablement, le confeil Efpagnol peut long-tems feindre le contraire, & rompre ou rallentir l'ardeur des alliés de la France, trompés par cette apparence; il n'y a encore rien dans cette conjecture, qui ne quadre avec le caractere Efpagnol, décidé par une infinité de démarches femblables. Lorfque Philippe II jetta feu Monfieur, duc d'Alençon, dans l'entreprife d'Anvers, qui ruina fes affaires & fa réputation, c'étoit tout ce qu'il s'en promettoit intérieurement, lorfqu'à l'extérieur il paroiffoit la regarder comme un coup néceffaire pour affurer à ce prince la fouveraineté des Pays-Bas,

dont il le leurra jusqu'au bout. Mais est-ce à dire pour cela que l'Espagne songeât à se rendre maitresse de la vie du roi ? Combien de raisons rendoient la personne & les intérêts de ce prince chers à tous les François, & à ceux même des courtisans qu'il sembloit que cette couronne eût mis dans son parti ? A quoi que le cœur humain puisse se porter, lorsqu'il est agité par une forte passion, j'avois horreur des idées de crime qu'il falloit nécessairement supposer dans des personnes, que la naissance, l'éducation, les sentimens soutiennent contre la noirceur & les attentats, quoiqu'elles les laissent capables de quelques foiblesses passageres. Est-ce respect ou délicatesse de sentiment, qui me fait penser & parler ainsi ? est-ce simplement l'horreur & l'éloignement de toute action lâche & infame ? Quoi qu'il en soit, je me trouvai, à la fin de toutes ces réflexions, aussi tranquille que je l'étois avant que le roi m'eût parlé ; & si la douceur qu'on lui connoissoit, me faisoit encore de tems en tems appréhender que la licence ne s'en autorisât, par l'espérance de l'impunité, je n'en appréhendois du moins aucun de ces coups accablans (12), qui portent une consternation subite.

---

(12) Je crains bien que M. de Sully ne se soit

Quant à l'autre point du diſcours de S. M. il eût été bien plus à propos pour

---

raſſuré avec trop de facilité, ſur des bruits & des ſoupçons d'une auſſi grande conſéquence que ceux dont il eſt queſtion ici. « Il y avoit lors, dit l'auteur » des Mémoires pour l'hiſtoire de France, tant de » bruits de conſpirations contre le roi, que l'on » croyoit à Paris que c'étoit le point principal du » long ſéjour qu'y faiſoit dom Pedre de Tolede; » c'eſt pourquoi on ſouhaitoit fort ſon éloigne- » ment ». Les craintes de Henri n'étoient donc pas mal fondées; & c'eſt le duc de Sully qui, dans cette occaſion, comme dans pluſieurs autres, a été, malheureuſement pour ce prince, trop attaché à ſon ſens. Il ne ſerviroit de rien de diſſimuler, qu'un peu de vanité & d'entêtement ont été les défauts d'un caractere digne d'ailleurs d'être envié par mille belles parties.

On croit toujours s'appercevoir, en liſant les Mémoires de ce tems-là, que ce petit nombre de ſerviteurs auxquels Henri IV étoit véritablement cher, n'employerent point tout ce qu'on auroit pu prendre de précautions pour parer le malheur qui arriva. On n'auroit peut-être rien de bien ſolide à répondre à quelqu'un qui appelleroit ce ſentiment, un jugement après coup; & il faut convenir encore, que ſi tous les complots ſourds & ſecrets, dont il eſt parlé dans une infinité d'endroits de ces Mémoires, ſans pourtant qu'on y voye rien articuler de bien poſitif, ont été réels, comme l'événement veut qu'on le croye, ils ne pouvoient guères manquer d'avoir leur effet, par l'éloignement qu'on connoiſſoit à ce prince pour la ſévérité & la vengeance. On doit bien haïr ceux qui par de pareils

ce prince, de fermer la bouche une bonne fois à la reine, en commençant à rompre tout-à-fait des liens que l'âge de Henri rendoit encore plus messéans; mais il devoit du moins se conserver dans de pareils égaremens, assez d'empire sur sa raison, pour éviter toute intrigue qui pût faire une affaire de politique d'une simple galanterie. Toutes celles dans lesquelles on avoit vu Henri engagé, avoient nui ou à sa fortune ou à sa gloire, & certainement à son repos; mais il est sans contredit que le plus dangereux

---

exemples, tournent l'esprit des souverains vers le despotisme & la cruauté.

Au reste, la maniere dont le duc de Sully expose ici le fond de ses sentimens sur tous ces complots, détruit absolument un soupçon, qui est venu à quelques-uns de ceux qui ont fait une sérieuse attention sur tout ce qui se passa en ce tems-là. Ce soupçon est, que le duc de Sully n'ignora rien de ce qui se tramoit contre la personne de Henri IV; mais qu'après avoir fait tous ses efforts pour engager ce prince à faire usage de son autorité, & voyant que la foiblesse de Henri lui avoit toujours fait rejetter les conseils qu'il lui avoit donnés là-dessus, il demeura entiérement convaincu que ce roi malheureux n'éviteroit point sa cruelle destinée, & qu'il prit le parti de ne point augmenter inutilement ses allarmes, mais seulement de le faire sortir tout le plutôt qu'il seroit possible, d'une ville où il demeuroit exposé à de si grands dangers.

de

de tous les piéges, eſt celui que lui tendoit l'amour, dans la perſonne de la princeſſe de Condé; toutes les ſuites en étoient à craindre, & elles pouvoient être en fort grand nombre.

On a vu d'avance dans ces réflexions, la réponſe que je fis au roi, lorſque, ſuivant ſon ordre, j'allai le retrouver, cinq ou ſix jours après. Il ſortoit de ſa chambre pour aller aux Tuileries par la grande galerie. Nous nous promenâmes dans la premiere galerie, près d'une heure. Je remis la tranquillité & la joie dans ſon eſprit: il réſolut de redoubler ſes efforts pour extirper, s'il étoit poſſible, dans ſon conſeil & dans la cour, toute cette politique Eſpagnole, & il ſe promit bien d'élever ſes enfans, ſur-tout le jeune prince qui devoit être ſon ſucceſſeur, dans toutes ſes maximes, d'attacher étroitement les proteſtans à leur roi & à leur patrie, & d'éloigner, avec un égal ſoin, tous les étrangers de la participation aux affaires de l'état: c'étoient là, ſelon lui, les deux principales, & les plus capables d'aſſurer la tranquillité publique contre tous les troubles civils.

Une concluſion naturelle de tout ceci, c'eſt que Henri ne devoit perdre que le moins de tems qu'il ſe pourroit, à travailler à l'exécution de ſes grands deſ-

feins, dont c'eût été rifquer le fuccès, que de la remettre au tems d'une vieilleffe impuiffante; auffi fon application à tout ce qui pouvoit y contribuer, ne fit que croître encore depuis ce moment. Les voyages de S. M. à l'Arfenal devinrent plus fréquens, & j'allois à prefque toutes les heures du matin & de la nuit au Louvre, où il m'étoit permis d'entrer en carroffe jufque dans la cour. Le roi accorda cette diftinction, dont il n'y avoit de toute la cour que deux autres ducs (13) qui jouiffoient, à mes incommodités, qui me rendoient le ferein incommode; au befoin qu'il avoit prefque continuellement de ma préfence, & comme je le crois encore, à fon amitié pour moi.

---

(13) Le duc d'Epernon: je ne fais quel peut être l'autre. L'hiftorien du duc d'Epernon avance, qu'il fut le feul qui jouit de cette prérogative, du vivant de Henri IV. La reine mere l'accorda pendant la régence à tous les ducs & pairs & officiers de la couronne, qui font demeurés en poffeffion d'entrer en caroffe dans les cours des maifons royales. Le duc d'Epernon l'obtint en 1607, fous prétexte que fa goutte ne lui permettoit pas de faire un trajet un peu long à pied, & ce prétexte lui fervoit encore à fe faire porter entre les bras de fes eftafiers, jufques dans la chambre de la reine, chez laquelle il alloit jouer tous les jours, & à toute forte d'heure.

Il continua à me faire dreſſer tous les états & mémoires propres à former un cabinet complet de politique & de finance; & afin que rien ne manquât à l'exécution de cette idée, dont il ne me cachoit plus l'objet, il voulut que je lui fiſſe conſtruire une eſpece de cabinet, ou grand bureau, proprement travaillé, & entiérement garni de tiroirs, de layettes & de caſſetins, tous fermans à clef, doublés de ſatin cramoiſi, & en aſſez grand nombre pour y renfermer, chacune dans leur ordre, toutes les piéces qui le devoient compoſer. Le travail en eſt preſque immenſe, quoique du premier coup d'œil il ne le paroiſſe pas.

Pour en donner une idée, ſans uſer de redites, qu'on ſe figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la finance, à la guerre, à l'artillerie, à la marine, au commerce, à la police, aux monnoies, aux mines, enfin à toutes les parties du gouvernement intérieur & extérieur, eccléſiaſtique & civil, politique & domeſtique. Chacune de toutes ces parties, dis-je, avoit ſon quartier ſéparé dans ce cabinet d'état, qui devoit être placé dans le grand cabinet des livres du Louvre; avec toutes les commodités poſſibles, pour que toutes les piéces qui les concernoient, puſſent ſe trouver ſous la main d'un ſimple coup

d'œil, en quelque quantité qu'elles fuſſent. Dans le côté deſtiné à la finance, ſe verroient le recueil des différens réglemens, les mémoires des opérations, des changemens faits ou à faire, des ſommes à recevoir ou à payer; une quantité preſqu'innombrable d'états, de mémoires, de totaux & de ſommaires, plus ou moins abrégés: cela eſt plus facile à imaginer qu'à repréſenter; toutes les lettres de quelque conſéquence, que S. M. m'avoit écrites, y ſeroient en liaſſe, & cotées avec un extrait indicatif de chacune d'elles.

Sur le militaire, outre les comptes, détails & mémoires, ſervant à en marquer l'état actuel, on trouveroit les ordonnances & papiers d'état, les ouvrages de tactique, des plans, des cartes géographiques & hydrographiques, ſoit de la France, ſoit des différentes parties du monde: ces mêmes cartes en grand, & mêlées de différens morceaux de peinture, devoient être placées dans la grande galerie. Sur quoi l'idée nous vint encore à S. M. & à moi, de deſtiner une grande ſalle baſſe avec ſon premier étage, à faire un magaſin de modeles & d'originaux de tout ce qu'il y a de plus curieux en machines, concernant la guerre, les arts, les métiers, & toutes ſortes d'exercices nobles, libéraux & mé-

chaniques ; afin que tous ceux qui aſpirent à la perfection, puiſſent venir ſans peine s'inſtruire à cette école muette ; l'appartement bas auroit ſervi à mettre les piéces les plus lourdes, & le haut les plus légeres ; un inventaire exact des unes & des autres, eût été une des piéces du cabinet dont je parle (14).

Des liſtes de tous les bénéfices du royaume, avec leur dénomination & qualification juſtes ; des états de tout l'ordre eccléſiaſtique, ſéculier & régulier, depuis le plus grand prélat juſqu'au moindre du clergé, avec diſtinction des naturels & des étrangers ; & dans l'une comme dans l'autre religion, n'auroient pas été les piéces les moins curieuſes, parmi celles qui appartenoient au gouvernement eccléſiaſtique. Ce travail étoit le modele d'un autre dans la police, par lequel le roi eût pu voir, à un près, le nombre des gentilshommes de tout

(14) La mort de Henri IV empêcha l'exécution totale de ces deſſeins, auxquels on ne peut refuſer ſes louanges. On voit même fort aiſément, que tout imparfait qu'eſt demeuré ce cabinet d'état, il eſt pourtant le berceau où ont pris naiſſance pluſieurs beaux & utiles établiſſemens, qui ont fait honneur aux miniſtres ſuivans. On aura dans tout ce livre, bien des ſujets de faire cette réflexion. Voyez ce que nous en avons dit dans la préface.

le royaume, divisés par classes, & spécifiés par la différence des titres, terres, &c. Idée d'autant plus agréable au roi, qu'il formoit depuis long-tems le plan d'un nouvel ordre de chevalerie, avec celui d'une académie, d'un collége & d'un hôpital royal, destinés à la seule noblesse; sans que cette institution, si utile & si glorieuse, eût été à charge au peuple, ni aux finances (15).

---

(15) Cette idée du duc de Sully pourroit encore être étendue. On se plaint depuis long-tems avec raison, que l'éducation publique qu'on donne à la jeunesse dans les colléges de France & de toute l'Europe, se sent encore de la rudesse des tems les plus barbares, & qu'il semble, à la maniere dont on éleve tous les enfans indifféremment, que nous ne connoissons d'autre méthode, que celle qui conduit à faire des prêtres & des théologiens. Le latin & le grec; une rhétorique qui n'est propre qu'à dépraver le goût, & à rendre l'esprit faux; un cours de philosophie, où dans le long espace de deux années, l'on n'apprend presque que des choses si séches & si rebutantes, si frivoles & si inutiles, qu'il faudroit mettre autant de tems à les oublier, si la forme & la langue dans lesquelles on les montre, ne produisoient pas d'elles-mêmes cet effet; ensuite un cours de droit encore plus long, où avec les mêmes inconvéniens, la jurisprudence Françoise est ce qu'on enseigne le moins: voilà à quoi se réduit cette méthode, dont le malheureux fruit est que dans un tems où la quantité de bons livres sur toutes sortes de matieres, devroit inspirer le goût de toutes les sciences & de tous

Il avoit été propoſé en même tems, & avec les mêmes avantages, de créer un

---

les arts, en même tems qu'elle en applanit les difficultés, les jeunes-gens non-ſeulement n'en profitent point, mais encore entrent dans le monde, prévenus contre toute eſpece de littérature, & pleins d'averſion pour tous les livres en général, par le petit nombre de ceux qu'on leur a fait feuilleter ſi laborieuſement : averſion dont ſouvent ils ne reviennent jamais, ou dont ils ne reviennent que pour ſe faire de la lecture un ſimple amuſement dans un âge où leur eſprit a perdu cette vigueur, ſans laquelle le talent le plus décidé n'eſt plus qu'un avantage inutile.

Seroit-il donc impoſſible que réduiſant de moitié au moins ce nombre prodigieux de colléges latins, on convertît le reſte en des colléges plus utiles à la jeuneſſe, pour différentes profeſſions auxquelles elle eſt appellée ? Qu'en conſacrant par exemple les premieres années de l'enfance, à apprendre les premiers devoirs de la religion & de la vertu, à bien lire, bien écrire & bien chiffrer; on fît paſſer enſuite les jeunes gens dans d'autres colléges, où avec une ſimple teinture des langues ſavantes pour ceux qui n'en doivent pas faire un fort grand uſage, on les exerçât à bien parler & à bien écrire dans notre langue, à ſe familiariſer avec ſes différens ſtyles, le ſtyle épiſtolaire ſur-tout, & à entendre du moins celles de quelques-uns des peuples voiſins, avec leſquels nous avons le plus de relation ; qu'à ces écoles ſuccédaſſent celles où l'on enſeigneroit les élémens des plus néceſſaires parties des mathématiques, de la géographie & de l'hiſtoire ; où la tactique, la politique, la juriſprudence, le

camp, ou corps permanent, de ſix mille hommes d'infanterie, de mille chevaux, & de ſix piéces d'artillerie, completrement équipées; douze vaiſſeaux ronds, & autant de galeres, entretenus en bon ordre, répondoient pour la marine, à ce nouvel établiſſement militaire.

Comme les projets d'amélioration & de

---

commerce, préſentés ſous des principes courts & clairs, ſerviſſent aux maîtres à développer le talent de leurs éleves, & aux éleves, à ſe fixer à celui pour lequel la nature leur donne plus de diſpoſitions & d'attrait.

Le peu que je viens de marquer, peut à peine paſſer pour une ébauche très-groſſiere d'un meilleur projet. Il doit pourtant ſuffire, ce me ſemble, pour faire comprendre que ce ne peut être qu'en ſuivant une ſemblable idée, qu'on parviendra à inſpirer aux jeunes gens l'émulation de la vraie gloire, du travail & de l'application; à les retirer de l'oiſiveté & de la débauche auxquelles on les voit ſe livrer; enfin, à donner à l'état les plus excellens ſujets en tout genre. On voit tous les jours, que la connoiſſance de cette vérité eſt ce qui détermine tant de parens à préférer pour leurs enfans l'éducation privée & domeſtique à celle des colléges. On ne ſauroit les en blâmer, quelque perſuadé qu'on ſoit des avantages que celle-ci a d'ailleurs ſur l'autre, & c'eſt ce qui fait encore plus regretter que cette éducation publique n'ait point encore été portée parmi nous au point de perfection, où tout le monde ſent qu'elle pourroit & qu'elle devroit être.

rectification à toutes ſortes d'égards, y tenoient une des principales places, à commencer par celui qui devoit, ſuivant le deſſein de Henri, faire changer la face de toute l'Europe, & qui étoit éclairci & développé de la maniere la plus nette, & dans la forme la plus étendue; il y en avoit de particuliers ſur toutes ſortes de ſujets. Dans ceux, par exemple, qui regardoient la guerre, on indiquoit les moyens de maintenir ſi exactement la diſcipline, conſidérée non-ſeulement dans l'exercice actuel de la guerre, mais encore dans le tems de la paix, qu'ils euſſent rendu ſacrée pour le ſoldat, la perſonne du marchand, de l'artiſan, du paſteur & du laboureur. Ces quatre ſortes de profeſſions, ſur leſquelles il eſt vrai de dire que roule tout l'état, auroient trouvé toute ſorte de sûreté contre les violences de la nobleſſe, dans d'autres mémoires ſur la police & le gouvernement intérieur. Ceux-ci marquoient ſi juſte la diſtinction des conditions, & l'étendue de leurs droits, qu'aucune d'elles n'eût pu dans la ſuite, ni abuſer de la ſupériorité, ni ſe ſouſtraire à la ſubordination. L'objet de ceux qui avoient rapport au clergé, étoit d'engager tous les eccléſiaſtiques à faire d'un bien, qui à proprement parler, n'eſt point à eux, l'uſage qu'exigent les ca-

nons; à ne point unir ensemble deux bénéfices de la valeur de six cens livres de revenu, à n'en posséder aucun, qui rapportât plus de dix mille livres; du reste, à s'acquitter dignement de leurs fonctions, & à regarder le bon exemple, comme la premiere des loix qui leur sont imposées.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail, parce que j'ai eu occasion de traiter ces sujets dans différens endroits de ces Mémoires (16). Je renvoye de même à

(16) Cette espece d'école muette pour la finance, la guerre, le commerce, &c. me paroît une idée si heureuse, que je ne vois rien en effet à quoi elle ne doive s'étendre. Pourquoi les personnes qu'on appelle à la participation des différentes affaires du gouvernement, font-elles tant de fautes? Parce que n'y ayant ni regles positives, ni principes écrits qu'ils puissent consulter, & qui serviroient ou à leur donner les vues qu'ils doivent avoir, ou à redresser les leurs, ils travaillent presque toujours au hazard, & qu'ils agissent souvent hors du véritable plan. De-là vient qu'à tous égards nous arrivons si tard au but qu'on devroit se proposer, & que très-souvent on le manque tout-à-fait. Il n'y a guères de corps ou de communautés, qui pussent subsister seulement deux ou trois siecles, sans le secours d'une regle d'institut, toujours présente à ceux qui les conduisent: comment l'état qui les renferme tous pourra-t-il s'en passer? Comment sans cela, ceux qui succedent dans les

tout ce que le lecteur a déja vu, ou qu'il verra, ſur le chapitre de la morale, & des maximes pour un bon & ſage gouvernement, qui y tenoient auſſi leur rang. J'abrege un détail que je pourrois rendre infiniment plus long, & par la raiſon même que quelque étendue que je lui donnaſſe, je ne pourrois tout marquer ici; du moins ſans jetter dans la fatigue & l'ennui inévitables, lorſqu'on n'a rien d'abſolument nouveau à expoſer.

Entre autres états ſur la finance, en voici un ſur les moyens de recouvrer de l'argent, que j'ai cru ne devoir pas confondre avec les autres piéces du cabinet d'état dont je ne fais aucune mention; on pouvoit s'en promettre plus de cent millions en trois ou quatre ans. La ſeule attention que j'y recommandois, étoit de ne s'en ſervir que dans la néceſſité, & de commencer par ce qu'il renferme de moyens plus faciles & moins onéreux: ils y étoient

places & les emplois, ſeront-ils au fait de ce que les conjonctures changent ou ne changent point, aux principes qu'ils voyent qu'ont ſuivis leurs prédéceſſeurs? Faute de cette regle, de cette loi permanente, une bonne idée qui n'a pu s'exécuter, périt avec l'inventeur, & une infinité de mauvaiſes, adoptées par vivacité, par ignorance, ſe perpétuent.

exprimés dans l'ordre qu'on va voir ; mais ce n'eſt qu'un ſimple abrégé que j'en donne ici (17).

Un nouveau réglement ſur les maîtriſes des ports & havres, bureaux des traites foraines & domaniales, péages des rivieres & droits d'embouchures, avec une nouvelle réappréciation de ces droits, & une création de charges & d'offices pour les percevoir. Autre réglement ſur les marchands vendeurs & acheteurs de beſtiaux, vins & autres boiſſons, poiſſons frais & ſalé, bois, foin & autres denrées. Autre ſur les poſtes, dans lequel étoient compris les maîtres & contrôleurs des poſtes, les chevaucheurs d'écurie du roi, les couriers & banquiers, & leurs commis, les coches (18), les meſſagers à pied & à cheval, & tous charriots & voitures par eau & par terre. Lorſque je liſois cet article au roi, il me dit : « Je vous recommande » à la Varenne & à tous les chevaucheurs ; » je vous les renverrai tous ». Autre, ſur les marqueurs de cuirs, jaugeurs, cabare-

(17) On voit un autre état ſur le même ſujet, dans les Mémoires de Sully, *au commencement du douzième livre ;* des deux je n'en fais qu'un ſeul.

(18) Les chevaux de poſte & les coches publics, ſont un des établiſſemens du regne de Henri IV.

tiers, regratiers, commiſſaires, aſſeſſeurs & collecteurs, propriétaires des maiſons à louer, &c. « Bon, bon, bon, dit Henri » ſur cet article ; il faut faire tout cela » pour nous : car auſſi bien ſuis-je tous les » jours importuné de l'accorder au profit » des uns & des autres ». Sur les aides, quatriéme & huitiéme, entrée & ſortie des marchandiſes, ſoit de ville à ville, ſoit de province à province : création de nouveaux officiers aux greniers à ſel, avec augmentation de droits pour eux & pour les vendeurs à petite meſure, augmentation d'un écu par minot de ſel ; & autres réglemens, tant pour les ſalines, que pour le tranſport du ſel qui y eſt pris. « Je le » voudrois bien, dit Henri ; mais il y aura » bien des crieries, ſi vous ne commen- » cez par votre gouvernement ». Sur les parties caſuelles & le droit annuel (19),

(19) Voilà la premiere & la ſeule fois qu'il eſt fait mention dans nos Mémoires du droit annuel. J'en ſuis d'autant plus ſurpris, que l'établiſſement de ce droit, par lequel les charges de judicature, devenues vénales ſous le regne de François I, ſont rendues héréditaires, a été fait, comme chacun ſait, ſous Henri IV ; que M. le duc de Sully en eſt vraiſemblablement le principal auteur, & que lorſque l'édit en fut porté, on n'entendit auſſi-tôt par-tout que murmures & que plaintes, de ce que ces

ſur les ſecrétaires du roi à augmenter de ſeize : crues ſur le ſel, par forme de taille,

---

charges portées, au moyen de ce nouveau droit, à un prix exorbitant, alloient être fermées à la nobleſſe & aux perſonnes de mérite, & devenir le partage des gens de fortune; de ce qu'on autoriſoit par-là les vexations de la juſtice, au lieu de les réprimer, &c.

Le cardinal de Richelieu, frappé des bonnes raiſons qu'avoit eues M. de Sully d'en uſer ainſi, & qu'il avoit appriſes de la bouche même de ce miniſtre, employe la *Section premiere du chap. 4 de ſon teſtam. politiq. premiere partie*, à prouver que ni la vénalité ni l'hérédité des charges de judicature, ne doivent être abolies dans ce royaume. « Le feu roi, dit-il, aſſiſté d'un fort bon conſeil, » dans une profonde paix, & un regne exempt de » néceſſité, ajouta l'établiſſement du droit annuel » à la vénalité. Il n'eſt pas à préſumer qu'il l'ait » fait ſans quelque conſidération, & ſans en avoir » prévu, autant que la prudence humaine le peut » permettre, les conſéquences & les ſuites.... Rien » ne donna tant de moyens au duc de Guiſe, de ſe » rendre puiſſant dans la ligue contre le roi & » ſon état, que le grand nombre d'officiers qu'avoit » introduits ſon crédit dans les principales charges » du royaume. Et j'ai appris du duc de Sully, que » cette conſidération fut le plus puiſſant motif qui » porta le feu roi à l'établiſſement du droit an- » nuel », &c.

Le cardinal de Richelieu ſoutient donc, qu'il vaut encore beaucoup mieux que ces charges s'obtiennent à prix d'argent, qu'elles ſoient données à des perſonnes pauvres & de néant, ou

pour en faire le fonds destiné aux gages & émolumens de plusieurs compagnies sou-

---

» emportées par l'ambition & la faveur : « Au » lieu, dit-il, d'ouvrir la porte à la vertu, on » l'ouvriroit aux brigues & aux factions, & on » rempliroit les charges d'officiers de basse extraction » souvent plus chargés de latin que de biens..... » Une basse naissance produit rarement les parties » nécessaires à un grand magistrat. ... Le bien est » un grand ornement aux dignités, qui sont tellement » relevées par le lustre extérieur, qu'on peut » dire hardiment que de deux personnes dont le mérite » est égal, celle qui est la plus aisée en ses affaires, » est préférable à l'autre. D'ailleurs un officier qui » met la plus grande partie de son bien à une » charge, ne sera pas peu retenu de mal faire, » par la crainte de perdre tout ce qu'il a vaillant. » Si l'on pouvoit, dit-il encore, entrer aux charges » sans argent, le commerce se trouveroit abandonné » de beaucoup de gens, qui, éblouis de la » splendeur des dignités, courroient plutôt aux » offices & à leur ruine tout ensemble, qu'ils ne » se porteroient au trafic, qui rend les familles » abondantes ».

Il prouve en particulier l'utilité du droit annuel, parce que sans cela tous les vieux officiers se déferoient de leurs charges, « lorsque l'expérience » & la maturité de leur âge les rend plus capables » de servir le public ». Il devoit, ce semble, ajouter à cette raison, qu'un jeune homme qu'on destine à posséder une de ces charges, reçoit de ses parens une éducation propre au genre de vie qu'on sait qu'il embrassera. Le conseil par lequel l'auteur finit cet article, c'est de taxer les offices à

veraines & ſubalternes, principalement de juſtice. Sur les deniers communs, patri-

---

un prix raiſonnable, « qui n'excédera pas, dit-il, » la moitié de celui auquel le déréglement des » eſprits les porte maintenant ». Et il rend là-deſſus juſtice à Henri IV. « Le feu roi, dit-il, prévoyant » ce mal, avoit inſéré dans l'édit qu'il fit ſur ce » ſujet, des précautions capables de le prévenir, » exceptant non-ſeulement du droit annuel les » charges des premiers préſidens, des procureurs » & avocats généraux, mais ſe réſervant de plus » le pouvoir de diſpoſer des offices qui y ſont » compris, lorſqu'ils viendront à vaquer, en » payant préalablement aux héritiers de ceux qui » en étoient pourvus, le prix auquel ils ſeroient » évalués.... Les maux que cauſe préſentement » le droit annuel, ne procédent pas tant du vice » de ſa nature, que de l'imprudence avec laquelle » on a levé les correctifs que ce grand prince y » avoit apportés. Si l'édit fut demeuré en la pureté » de ſon premier établiſſement, les offices ne fuſſent » jamais venus à l'excès du prix auquel ils ſont » maintenant....Il ne faut donc que remettre l'édit » du droit annuel aux premiers termes de ſon éta- » bliſſement ».

Ces paroles juſtifient pleinement le duc de Sully du blâme qu'on veut qu'il ait encouru, par le conſeil qu'il donna à Henri IV, ſur le fameux édit du droit annuel. En vertu de cet édit, on fit payer aux officiers de judicature, en la place de la Paulette, le ſoixantiéme de la finance de leurs charges : ce qui s'eſt pratiqué de neuf en neuf ans, juſqu'en 1709, qu'on a obligé ces officiers de racheter le fond de ce droit. Voyez *le Journal*

moniaux & d'octroi des provinces, villes & communautés. Sur les offices des lieutenans, contrôleurs & tréſoriers, tant généraux que provinciaux, de l'artillerie, ponts & chauſſées, &c. à ériger en titres. Sur les charges des bailliages, élections & greniers à ſel, à augmenter en attributions de gages, priviléges, &c. le fonds pris ſur les tailles : juſqu'à la concurrence de cinq ſols par livre. Sur des élections à créer en Guyenne, Languedoc, Bretagne & Bourgogne : le roi prévit bien des murmures dans ces quatre provinces. Sur les créations de nouveaux tréſoriers dans les bureaux des finances, deux à Sens & à Cahors, ſix en Bretagne, & trois par-tout ailleurs : Henri diſoit qu'il eût mieux valu diminuer le nombre de ces Harpies, que de l'augmenter.

Je propoſois un beaucoup plus grand nombre encore d'offices à créer, dans le beſoin, parmi les tréſoriers, payeurs de rentes & de gages, receveurs & autres officiers des tailles, ſecrétaires & officiers de

---

de l'Etoile ſur l'année 1605, qui eſt celle de cet édit : *de Thou*, *Mézerai*, *&c.* Le nombre exceſſif des officiers de judicature, &c. C'eſt & le principal abus, & la vraie cauſe de tous ceux dont les bons eſprits ſe plaignent à cet égard.

grande & petite chancellerie ; comme auſſi de nouvelles attributions aux offices exiſtans : ériger en charge les deux premiers commis de tous les officiers comptables de France, &c. le détail de toutes ces parties tiendroit trop de place. Le bon cœur du roi lui repréſentant comme déja arrivé, ce qui n'étoit ſimplement qu'en projet, le faiſoit ſe récrier contre tant de réglemens, dont j'étois d'accord avec lui qu'il ne falloit ſurcharger le peuple, que dans le cas d'une extrême néceſſité.

Achevons : de nouvelles cours ſouveraines à ériger en différentes villes ; ſavoir, parlement, chambre des comptes & cour des aides à Lyon & à Poitiers ; en ſupprimant la cour des aides de Montferrand ; cour des aides en Bretagne, parce qu'il étoit propoſé d'y porter auſſi les aides : une ſeconde à Bordeaux, avec une chambre des comptes ; une troiſiéme en Bourgogne, & une quatriéme en Provence. Le roi branla ici la tête, & ne dit mot. Je ne répete point ce qui a déja été dit dans d'autres endroits de ces Mémoires. L'averſion que j'y ai marquée contre tout ce qu'on appelle luxe, a pu faire penſer que les dépenſes folles & ſuperflues étoient rigoureuſement taxées, & on ne ſe trompe point : on peut même être aſſuré que ſi j'avois été cru,

outre le retranchement d'une grande partie de ces dépenses, incompatibles avec les besoins pressans d'un état, je n'aurois toléré, ni les carrosses, ni les autres inventions du luxe, qu'à des conditions qui auroient coûté cher à la vanité.

S'il est nécessaire de donner ce frein au luxe, dont la contagion a gagné insensiblement toutes les parties de l'état, il l'est encore bien davantage d'en arrêter les funestes suites, dans ceux pour lesquels il n'est plus simplement une occasion de dissipation & de mollesse, mais un instrument de corruption & de ruine domestique : c'est à quoi il étoit pourvu par un autre projet, qui faisoit aussi partie des piéces du cabinet d'état. Ce n'est pas un des moindres malheurs qui ont suivi la mort prématurée du roi, qu'elle ait précipité avec lui dans le même tombeau, tant d'utiles réglemens, au moment même de leur naissance.

Il étoit ordonné par un autre réglement, aux avocats & procureurs-généraux des parlemens, de poursuivre & de punir exemplairement tous ceux qui, par le scandale d'une vie prodigue ou dissolue, portoient un notable préjudice au public, aux particuliers, ou à eux-mêmes, sous peine de répondre en leur propre & privé nom, de tous les désordres arrivés par leur négli-

gence, ou leur connivence. Le moyen qu'on leur donnoit pour pouvoir le faire sans se rendre leurs fonctions excessivement pénibles, étoit de leur joindre en chaque jurisdiction particuliere, trois personnes publiques, appellées censeurs, ou réformateurs, choisies de trois en trois ans dans une assemblée publique, & autorisées par leur charge, à laquelle étoient attachées toutes sortes d'exemptions, non-seulement à dénoncer aux juges tous peres, enfans de famille, & telles autres personnes, accusées de porter la dissolution au-delà des bornes de l'honneur, & des dépenses superflues au-delà de leurs facultés; mais encore à obliger les juges eux-mêmes, en les prenant à partie, en cas de refus, à apporter le remede qui leur étoit prescrit, contre ces excès dans l'un & l'autre genre. Deux monitions devoient précéder toute poursuite criminelle; mais à la troisiéme on intentoit une espece d'action de curatelle, par laquelle les mauvais menagers voyoient le manîment de leurs biens & effets, passer en des mains qui ne leur laissoient précisément que les deux tiers, & réservoient l'autre pour l'acquit de leurs dettes, & pour les réparations qu'exigent les fonds, ce qui duroit jusqu'à ce qu'ils eussent donné des preuves d'un retour sincere à une ma-

niere de penser & d'agir plus raisonnable. Nulle condition n'en étoit exceptée, & aucun citoyen n'auroit vraisemblablement évité cette censure; parce qu'elle avoit elle-même à répondre de ses actions à un tribunal supérieur, dont les ministres étoient aussi-bien qu'elle, fixés dans leur devoir, par la menace d'une peine égale au déshonneur.

Il auroit été établi en même tems, pour détruire ce mal jusques dans sa source, qu'aucune personne, de quelque qualité & condition qu'elle pût être, n'eût pu emprunter une somme, censée considérable, par rapport à ses facultés, ni aucun autre la lui prêter, sous peine de la perdre, sans qu'il fût déclaré en même tems dans les contrats ou obligations, à quoi on prétend employer cet emprunt; quelles dettes peut déja avoir l'emprunteur, à quelles personnes, sur quels biens, & ce qui lui reste de revenus, tant pour assurer cette dette, que pour entretenir sa famille. Il étoit encore défendu, dans la même vue, à tous peres de famille, ou personnes qui les représentent, de donner à un de leurs enfans, en les établissant, une somme plus grande que de justice, eu égard à leurs moyens présens, au nombre de ces enfans, nés ou à naître, en s'en tenant à la

vraiſemblance; excepté le cas ſeul qui permettoit à l'autorité paternelle mépriſée ou bleſſée, de ſe venger d'un enfant vicieux & dénaturé; mais ce cas devoit être clairement prouvé, & alors les acquêts, conquêts & meubles étoient encore les ſeuls effets dont on pouvoit diſpoſer pour les faveurs particulieres (20).

---

(20) M. le duc de Sully n'a pas beſoin de ſe nommer ici pour être reconnu l'auteur de ces projets de réforme, on y découvre clairement ſon génie & ſon caractere. Sans vouloir rien diminuer du mérite de ſa morale grave & auſtere, & en convenant avec lui, qu'il eſt d'une extrême importance de ne laiſſer ni les bonnes mœurs ſe corrompre, ni même le bon goût s'altérer en rien; je dirai pourtant qu'il me ſemble que ſes vues de réforme dans la police, ont tous les mêmes défauts que celles de ſon parti dans la religion; c'eſt-à-dire, qu'elles ſont fauſſes & outrées.

Qu'un petit nombre de citoyens ſe ruine par déréglement & par folie, c'eſt un mal qui peut être très-conſidérable dans la morale; mais du reſte très-léger, & même à parler correct, nul dans la police, parce qu'au fond l'état n'y perd rien, les uns s'enrichiſſant de ce qui appauvrit les autres; j'excepte ſeulement le cas des banqueroutes. Je laiſſe les obſervations dont je me ſuis déja ſervi, pour prouver que ce mal eſt d'ailleurs inévitable dans un état immenſe, riche & ſoutenu par le grand commerce.

Tout ce qu'il y a donc de mieux à faire à cet

Ce réglement d'économie domeſtique n'étoit qu'une portion d'un réglement général ſur le barreau, & principalement ſur

---

égard, c'eſt de laiſſer à la voix des miniſtres de la religion exercer cette cenſure publique, que l'auteur a cherché à rétablir ſur l'ancienne cenſure Romaine. Si je voyois quelque uſage à faire de cette idée de nouvelles perſonnes publiques, je tâcherois de l'appliquer à l'article que l'auteur traite à la ſuite de celui-ci, la juſtice & le barreau.

Je donnerois à examiner à fond à des perſonnes d'un eſprit juſte & étendu, s'il ſeroit poſſible d'accoutumer les particuliers de ce royaume à remettre la déciſion de tous leurs différends litigieux entre les mains d'un petit nombre de vieillards graves & reſpectables, choiſis par leur capacité & leur réputation d'intégrité pour exercer cet emploi dans toutes les villes, bourgs & lieux conſidérables, & pour l'exercer de maniere que l'honneur, les diſtinctions, la vénération & le reſpect public, & tout au plus quelques-uns de ces avantages, que le ſouverain peut accorder ſans qu'il en coûte rien à perſonne, leur tinſſent lieu de tout profit & de toute récompenſe. Il n'eſt pas ſans exemple, on peut dire même qu'il eſt aſſez commun, de voir cet office charitable rempli bien plus gratuitement encore par des perſonnes, que le ſeul intérêt des pauvres particuliers ſuccombant ſous le faix des pourſuites ruineuſes de la juſtice, oblige à s'en charger. Heureux le canton qui poſſede un pareil conciliateur ! Il n'y manque pas de travail ; mais on voit qu'il l'embraſſe avec joie, par le reſpect & l'amour qui y ſont attachés.

la procédure, dont je crois qu'on ne sera pas non plus fâché que je rende compte : l'intérêt qu'on a à voir corriger les abus innombrables du barreau, est trop fort, trop général & trop connu. Le dessein de Henri étoit de le communiquer d'abord aux présidens des différentes chambres, & aux gens du roi de ses parlemens ; non pour y être contredit, mais pour recevoir leurs remontrances & leurs avis, supposé qu'entrant dans ses vues, ils imaginassent quelque chose de plus propre à abréger les procès, & à détruire l'art méprisable de la chicane. Lorsque la derniere main auroit été mise aux articles du réglement, selon les opinions jugées les meilleures, S. M. étoit résolue de les porter au parlement, écrits de sa propre main, pour les y faire enregistrer. Voici ceux que nous avions dressés par provision, dont apparemment on ne se feroit que très-peu écarté.

Dans les procès entre parens, & cela en observant à-peu-près le nombre des degrés canoniques de sanguinité & d'affinité, soit corporelle, soit spirituelle, le demandeur étoit tenu, avant toutes choses, de faire offre, & même sommation, de remettre tous ses différends à l'arbitrage de quatre personnes, choisies parmi les parens ou amis des parties, deux par chacune ;

cune ; de nommer ces deux arbitres dès ce moment, & d'articuler dans un écrit, ſigné de ſa main, toutes ſes prétentions & demandes, ſans pouvoir enſuite y rien ajouter ; ce que faiſoit auſſi le défendeur. Il n'avoit qu'un mois pour nommer ſes arbitres. Dans un autre mois les quatre arbitres devoient être ſaiſis de toutes les piéces & moyens des deux parties. Autre mois accordé aux arbitres pour prononcer leur jugement ; autre mois enfin, donné à un ſur-arbitre nommé par les arbitres, pour juger définitivement les points ſur leſquels les voix auroient été partagées ; car tous les autres étoient cenſés décidés, & le ſur-arbitre n'en pouvoit connoître. La même regle avoit lieu pour les juges devant leſquels étoit interjetté appel de la ſentence des arbitres. Ils ne pouvoient ni évoquer à eux le principal, ni prendre connoiſſance du fonds ; mais ſeulement prononcer ſur le bien ou mal jugé, par les ſeules piéces produites devant les arbitres. Les cours ſouveraines n'avoient pas plus de priviléges à cet égard, que les ſimples juriſdictions. Elles ne pouvoient ni ordonner une nouvelle enquête, ni recevoir de nouvelles preuves ; & elles n'avoient qu'un mois ou ſix ſemaines pour porter leur arrêt, qui autrement étoit nul, & les juges condamnés

eux-mêmes aux dépens, dommages & intérêts des deux parties.

Les notaires étoient déclarés juges premiers & compétens de tous contrats, transactions, obligations, cessions, transports, échanges, ventes, baux à ferme, &c. en sorte que la sentence qu'ils portoient en interprétation du sens des conditions de leurs contrats, avoit lieu par provision, malgré toute opposition ou appellation; & les juges supérieurs ne pouvoient, sous les mêmes peines qu'à l'article précédent, procéder sur cette sentence, que comme on procede sur celle d'un tribunal véritable. La précaution qu'on prenoit contre la fourberie & la mauvaise foi qu'on auroit pu craindre de la part des notaires (21), étoit premiérement, que tout acte devoit être passé devant deux notaires, ou un notaire & deux témoins; en second lieu, que les parties contractantes étoient obligées de se faire assister chez les notaires, d'un avocat chacune, dont les notaires prenoient les avis, & exprimoient les noms dans l'acte. Il étoit défendu de plus de s'inscrire en faux contre tout acte ainsi passé, dont la valeur étoit au-dessus de cent livres.

---

(21) Il a déja été question de ces différens réglemens dans les volumes précédens.

L'exploit d'aſſignation ne pouvoit être porté devant aucun autre juge, que celui du défendeur; & comme je l'ai dit, il devoit contenir ſi généralement tous les moyens du demandeur, qu'il n'étoit plus reçu après cela qu'à répondre ſimplement aux allégations du défendeur, ſous les peines ci-deſſus contre les juges, avocats & procureurs. C'étoit donc à ceux-ci, j'entends les avocats & procureurs, à mettre tout d'un coup la cauſe en état d'être jugée; auſſi étoit-il défendu de faire appeller & de plaider les cauſes, qu'elles ne fuſſent en état d'être jugées. Les plus conſidérables, celles dans leſquelles il faut produire & écrire, ne pouvoient avoir de plus long délai que trois mois; point de lieu à la requête civile: & ici, comme dans tous les autres cas les plus graves, le ſeul recours étoit aux lettres-patentes expédiées dans le conſeil d'état, & ſcellées du grand ſceau.

Le réglement entroit dans le détail de quelques autres points particuliers de droit, ou de coutume, qui avoient beſoin d'être rectifiés; tels que ſont les diſpoſitions que j'ai marquées précédemment ſur le mauvais ménage des citoyens, ſur la communauté entre mari & femme, & autres que j'omets ici. A l'égard des épices, ſalaires, vacations & autres frais, ainſi que de tous les diffé-

rens ſubterfuges de la chicane, & de tous les autres abus du barreau dans les plaidoyers, les écritures, &c. dont les plaintes ſe font entendre par-tout, le roi croyoit ne pouvoir mieux faire, que de remettre tout ce détail à diſcuter & à régler, à douze hommes choiſis parmi les plus intelligens dans les affaires du barreau, les plus ſages & les plus équitables, qui obſerveroient l'ordre ſuivant dans leur travail. Mettre par écrit, en forme de mémoire, toutes les formalités qui s'obſervent ordinairement dans les procédures, ſans en oublier aucune; enſuite, tout ce qu'ils jugeroient à propos qu'on en retranchât pour le bien public, & enfin, ce qu'ils croiroient qu'on devroit mettre à la place. Ce travail ainſi diſpoſé, ſeroit donné à examiner ſoigneuſement à trois des principaux miniſtres & conſeillers de S. M. qui en donneroient leur avis, après lequel, le roi déclarant auſſi le ſien, y joindroit toute l'autorité néceſſaire pour que cette pratique de juriſprudence fût déſormais uniforme & invariable.

Lorſqu'une fois nous eûmes mis la main à la compoſition de cet inventaire général d'état, il devint un des ſujets les plus ordinaires de nos entretiens, & le roi montroit une grande impatience de le voir achevé. Il m'envoya chercher par un des garçons

de la chambre, un matin qu'il faisoit extrêmement chaud; c'étoit, je crois, dans le mois de juin. Lorsque je montai dans son cabinet, il venoit d'en sortir par la galerie, & il étoit déja aux Tuileries, où je ne pus le joindre que sur la terrasse des Capucins, près de la petite porte, par où il sortoit pour aller entendre la messe chez ces religieux. Du plus loin qu'il me vit approcher, suivi de cette foule de cliens, qui semblent deviner tous les endroits où doivent se trouver les ministres: « Allez » dire aux Capucins, dit-il, qu'on retarde » ma messe; car il faut que j'entretienne » cet homme-là, qui n'est pas homme à » messe; s'il me vouloit croire en cela, je » l'en aimerois bien davantage encore, & » il n'y a rien que je ne fisse pour lui; » quoique tel qu'il est, je l'aime bien, & » m'en sers utilement ». S. M. me prit par la main, & pendant environ deux heures que nous passâmes à nous promener, ce prince ne me parla que de nouveaux mémoires, qu'il me demandoit pour les joindre au cabinet. En me quittant, il me recommanda tout haut de mettre toute la diligence & l'exactitude possible à ce travail. « Peu de paroles, dit-il, & beaucoup de » choses, & que tout soit pourtant bien » éclairci; car je veux en communiquer

» quelque chose à quelques-uns de mes » serviteurs que je vous dirai ». Je lui répondis, qu'il falloit me donner un peu de tems, puisqu'il s'agissoit de joindre ensemble l'ordre, la brièveté & la clarté. « Faites donc comme vous l'entendrez, » reprit Henri, vous connoissez mon style, » & moi le vôtre, ils s'accordent bien » ensemble ».

J'envoyai dire au chancelier, que je n'irois point ce jour-là au conseil, & je me tins enfermé tout le reste du jour & une grande partie de la nuit, à remuer livres & papiers; je ne me mis pas même à table pour souper. Dès les sept heures du matin je vis arriver le roi avec les personnes dont il m'avoit parlé la veille, qui étoient MM. d'Ornano, de Boësse, du Bourg, de Lisle, de Saint-André de Montpellier, de Pilles, de Fortia, de Saint-Canard, de la Buisse, de la Vieuville; il y avoit encore MM. de Vitri, de Vic, de Nérestan, de Saint-Geran, la Varenne, d'Escures, Erard & Châtillon, ingénieur, (il étoit question en partie d'affaires de leur métier) Béthune, mon cousin; enfin, quelques étrangers envoyés, l'un de la part de Lesdiguieres, l'autre, du duc de Bouillon, & un troisiéme, nommé Pucharnault, de la part de la Force; mon cabinet en étoit presque plein. Je n'avois

pu dresser le mémoire en question ; la raison que j'en apportai à S. M. qui d'abord me le demanda, fut qu'une dépêche que je venois de recevoir de la Force, sur une nouvelle tracasserie des Espagnols en Bearn & dans la basse Navarre, à laquelle il avoit fallu répondre sur le champ, avoit interrompu mon travail. « J'écrivois aussi, lui » dis-je, touchant mon neveu & ma niéce » Biron, qu'on veut démarier, ce qui feroit » une belle besogne ; car elle croit être » grosse, & l'est en effet. Voilà, reprit S. M. » une des fâcheuses & sottes affaires que » j'aye guères vues, & je serai bien trompé, » si jamais vous mettez tous ces esprits à la » raison. Achevez vos dépêches, ajouta ce prince, après m'avoir dit tout bas quelque chose qu'il avoit à me communiquer, » achevez aussi nos mémoires le plus » promptement que vous pourrez, & » n'allez point plutôt au conseil d'aujour-» d'hui. Cela ne se peut, Sire, repartis-je, » car il y a des affaires qui pressent, & qui » furent remises hier à cause que je n'y étois » pas. Faites donc du mieux que vous » pourrez, dit-il, & adieu; je m'en vais aux » Tuileries ».

Je ne laissai pas de travailler au mémoire avec tant d'application, qu'il étoit prêt le lendemain matin, que je fus encore

mandé aux Tuileries par S. M. Je donnai ces papiers à porter à mon ſecrétaire, enfermés dans une feuille de papier cachetée. Sillery & Villeroy étoient avec ce prince, & nous continuâmes à nous promener tous quatre, près de deux heures, diſcourant ſur le projet de ces mémoires avec tant de chaleur & d'action, que tout le monde s'apperçut aiſément que nous ne nous accordions pas. Je me retirois, ſans avoir parlé au roi de mon paquet, lorſqu'il me rappella de cent pas, pour me le demander. Je le lui fis voir entre les mains de mon ſecrétaire, auquel j'ordonnai enſuite de le préſenter à S. M. lorſqu'elle voudroit le lire; mais d'avoir ſoin de le retirer d'elle, & cacheté comme il l'étoit. Ce qui venoit de ſe paſſer m'obligeoit à uſer de cette précaution, dont mon ſecrétaire s'excuſa auprès de Henri, par le commandement poſitif que je lui en avois fait. Il ſuivit le roi qui s'en alloit à la meſſe aux Capucins, & il profita de ce tems pour aller déjeûner. Il lui auroit été difficile d'en trouver de long-tems la commodité. Le roi, ſortant de la meſſe, lui dit: « Suivez-» moi au Louvre, & n'en partez point que » je ne vous le diſe ». Il lui demanda le paquet, lorſqu'il fut arrivé dans ſon cabinet d'en-bas, & mon ſecrétaire lui ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avoit reçu de moi,

S. M. se contenta de lui répondre : « Hé » bien ! je le ferai ; mais encore une fois, » ne partez donc point d'auprès de moi ». Elle monta dans le cabinet des livres pour y mettre le paquet, pendant qu'elle alloit dîner. La cour n'étoit pas grosse, parce qu'il étoit plus tard que de coutume. Le roi ne parla presqu'à personne, & sa rêverie parut, en ce que de tems en tems il frappoit de son couteau sur son assiette.

Mon secrétaire crut qu'il alloit être expédié, lorsqu'il vit ce prince remonter au sortir de la table, dans le même cabinet, & qu'il s'entendit appeller au bout d'une demi-heure ; mais quelques princes & seigneurs étant arrivés dans ce moment, comme il vit que S. M. s'étoit mise à s'entretenir avec eux, il se retira dans un coin avec la Varenne & Béringhen. L'endroit où ils étoient, étoit assez obscur, pour qu'il ne fût pas facile de les appercevoir, sur-tout avec un peu de soin de se cacher ; ce qu'ils firent sans rien affecter, lorsque quelques instans après ils virent Henri s'avancer avec quelques-uns de la compagnie qu'il avoit séparés des autres, assez près d'eux, pour qu'ils pussent entendre ce qu'il disoit, quoiqu'il parlât entre haut & bas, & ils redoublerent d'attention, lorsqu'ils l'entendirent parler ainsi ; « Je suis las de m'être tant

» promené ce matin ; car j'ai été plus de » deux heures avec trois hommes, ſur de » grandes matieres, où je les ai trouvés » auſſi contraires dans leurs opinions, qu'ils » le ſont dans leur tempérament & leur » inclination. Un autre que moi auroit peine » à s'en bien ſervir; mais je connois leurs » fantaiſies, tellement que je tire même » profit de leurs conteſtations & contra- » riétés; elles ſervent à rendre les affaires ſi » claires & ſi bien approfondies, qu'il m'eſt » facile de choiſir la meilleure réſolution : » vous allez les connoître aſſez, ſans que je » les nomme ».

S. M. continua à faire le portrait de ces trois miniſtres, comme on le va voir. J'aurai aſſez de ſincérité pour ne rien changer à ſes paroles, même dans ce qui me regarde; & c'eſt par moi qu'elle commença. « Quel- » ques-uns ſe plaignent, dit Henri, & » quelquefois moi-même, qu'il eſt d'une » humeur rude, impatiente & contrediſante. » On l'accuſe d'avoir l'eſprit entreprenant, » de préſumer tout de ſes opinions & de » ſes actions, & de rabaiſſer celles d'autrui, » de vouloir élever ſa fortune, & avoir des » biens & des honneurs. Or, quoique je » lui connoiſſe bien une partie de ces défauts, » & que je ſois contraint de lui tenir quel- » quefois la main haute, quand je ſuis de

» mauvaiſe humeur, qu'il ſe fâche ou ſe » laiſſe emporter par ſes idées, je ne laiſſe » pas pour cela de l'aimer, de lui en paſſer » beaucoup, de l'eſtimer, & de m'en bien » & utilement ſervir, parce que je reconnois » que véritablement il aime ma perſonne, » qu'il a intérêt que je vive, & qu'il deſire » avec paſſion la gloire, l'honneur & la » grandeur de moi & de mon royaume. Je » ſais auſſi qu'il n'a rien de malin dans le » cœur, qu'il a l'eſprit induſtrieux & fort » fertile en expédiens, qu'il eſt grand mé- » nager de mon bien, homme fort laborieux » & diligent, qui eſſaye de ne rien ignorer, » & de ſe rendre capable de toutes ſortes » d'affaires de paix & de guerre, qui écrit » & parle aſſez bien, d'un ſtyle qui me » plaît, parce qu'il ſent ſon ſoldat & ſon » homme d'état. Enfin il faut que je vous » avoue que malgré ſes bizarreries & ſes » promptitudes, je ne trouve perſonne qui » me conſole ſi puiſſamment que lui dans » tous mes différens chagrins ». Je ne me recrierai ici, ni ſur le blâme, ni ſur la louange, renfermés dans ces paroles. En convenant, comme il me ſemble que la bonne foi demande qu'on le faſſe, qu'apparemment il y a chez moi véritablement lieu à l'un & à l'autre; tout ce qu'un honnête homme a à faire en cette occaſion, eſt de

les faire ſervir également à rectifier de plus en plus ſon cœur & ſes mœurs.

« Le ſecond, pourſuivit Henri, en parlant » du chancelier de Sillery, eſt d'un naturel » patient & complaiſant, merveilleuſement » ſouple, adroit & induſtrieux dans toute la » conduite de ſa vie; il a l'eſprit très bon, » il eſt aſſez verſé dans toutes ſortes de » ſciences & d'affaires de ſa profeſſion, il n'eſt » pas même ignorant dans les autres; parle » aſſez bien, déduit & repréſente fort clai- » rement une affaire; n'eſt point homme » pour faire des malices noires; mais il ne » laiſſe pourtant pas d'aimer grandement » les biens & les honneurs, & de s'accom- » moder toujours à tout pour en avoir. Il » n'eſt jamais ſans nouvelles, ni ſans per- » ſonnes en main pour lui en découvrir; » d'humeur à ne hazarder jamais légére- » ment ſa perſonne, ni ſa fortune, pour » celles d'autrui. Ses vertus & ſes défauts » étant ainſi compenſés, il m'eſt facile » d'employer utilement les premiers, & de » me garantir du dommage des autres (22).

---

(22) Ce chancelier a rendu trois ſignalés ſervices à l'état, en employant une partie de ſon bien à maintenir les Suiſſes dans notre alliance, à la paix de Vervins & en moyennant le mariage du roi. « Le chancelier de Sillery n'avoit preſque

» Quant au troiſiéme, continua le roi, » parlant de Villeroy, il a une grande » routine dans les affaires, & une connoiſ- » ſance entiere de celles qui ſe ſont faites » de ſon tems. Il a été employé dès ſa pre- » miere jeuneſſe, plus qu'aucun des deux » autres. Il tient un grand ordre dans » l'adminiſtration de ſa charge, & dans la » diſtribution des expéditions qui ont à » paſſer par ſes mains. Il a le cœur généreux, » n'eſt nullement adonné à l'avarice, & fait » paroître ſon habileté dans ſon ſilence & » ſa grande retenue à parler en public (23). » Cependant il ne peut ſouffrir qu'on contre- » diſe ſes opinions, croyant qu'elles doivent » tenir lieu de raiſon. Il les réduit à tempo-

---

» point étudié. Henri IV diſoit de lui & du conné- » table Henri de Montmorency, qu'avec ſon chan- » celier, qui ne ſavoit point de latin, & ſon con- » nétable, qui ne ſavoit ni lire ni écrire, il pouvoit » venir à bout des affaires les plus difficiles ». *Amelot de la Houſſaye, note premiere ſur la lettre 195 du cardinal d'Oſſat.*

(23) De tous les endroits de nos Mémoires où il eſt parlé de M. de Villeroy, voilà celui auquel il faut principalement s'attacher, pour juger du caractere de ce miniſtre, & ſur-tout de l'opinion qu'en a eue Henri-le-Grand. Un ſeul trait rapporté d'original, tel qu'eſt celui-ci, mérite plus d'être cru que des rapports incertains, ou dictés par la prévention, l'averſion, l'eſprit de parti.

» riser, à patienter, & à s'attendre aux fautes » d'autrui, de quoi je me suis pourtant » quelquefois assez bien trouvé ». Ce discours de S. M. étoit adressé à des personnes de la premiere qualité, & qui dans leur cœur ne manquoient pas, je crois, d'envie d'y répliquer ; aucun cependant ne dit mot, & quelques momens après, le roi ayant apperçu mon secrétaire, il lui fit rendre mes papiers cachetés, qu'il me rapporta.

Avant de sortir de ces affaires générales de finance, il faut voir ce qu'il y a sur cet article de particulier pour cette année. Denis Feydeau & ses associés s'étoient fait adjuger la ferme générale des aides, en enchérissant de deux cens mille livres par an sur les fermiers précédens. Je prévis ce qui ne manqua pas d'arriver, que Feydeau ne pourroit retirer ses deniers. En effet, il présenta requête à S. M. pour être déchargé de ces deux cens mille livres. Je trouvois que ces fermiers ne souffroient rien, qu'ils n'eussent bien mérité, n'étant survenu ni accident imprévu, ni obstacle à leur jouissance. Il me fâchoit encore, que l'imprudence de ces nouveaux venus nous eût ôté des fermiers très solvables, pour mettre en leur place de mauvais payeurs. Je portai pourtant S. M. à leur accorder cette diminution à titre de grace, sans laquelle on alloit être exposé à

une banqueroute, & à l'embarras de mettre de nouveau les aides à l'enchere. Je jugeai seulement qu'elle ne devoit commencer à avoir lieu, qu'au premier janvier 1610, ou du moins, au premier octobre de la présente année, afin que S. M. n'y perdît pas tout d'un coup quatre cens mille francs.

Je fis faire le procès à Ferrand, premier huissier de la chambre des comptes de Paris. On le dépouilla de toutes les charges & commissions qu'il exerçoit dans cette cour, dont S. M. gratifia, même avant le jugement, la Fond dont il a été parlé dans ces Mémoires. Il étoit déja intendant, & le roi crut encore récompenser sa fidélité, en lui faisant don de ses meubles de la Conciergerie. M. le comte de Soissons & les autres officiers de la maison du roi, présenterent aussi contre le trésorier Pajot, une requête, qui me fut renvoyée. Pujet, autre trésorier de l'épargne, ayant fait l'année précédente, sur l'ordre & la garantie de S. M. une déclaration favorable à Placin, autrefois son commis, dont j'avois été fait dépositaire, le roi m'écrivit de rendre cette promesse à Pujet, comme il s'y étoit engagé, supposé que le procès que ces deux financiers avoient ensemble, ne pouvant s'accommoder, elle lui devînt nécessaire.

S. M. après m'en avoir demandé mon

avis, fit expédier à Mortier-Choiſy, un brevet, par lequel il étoit déclaré quitte du reſte de ſa ferme, moyennant cinquante mille livres, une moitié comptant, & l'autre dans ſix mois. Elle fit délivrer à Zamet les quittances des deux offices des reſtes en Normandie, de valeur de cinq mille écus, avec les expéditions néceſſaires pour être pareillement payé de quarante-neuf mille neuf cens & tant de livres, qu'il lui avoit aſſignées dès l'année derniere, ſur les deux ſols ſix deniers par minot de ſel, pour pareille ſomme que Zamet lui avoit avancée. Henri fit encore donner douze mille livres à Montigny, ſix mille livres à d'Eſcures, & deux mille quatre cens livres à différens penſionnaires dans la Bourgogne, par les mains de M. le Grand, & payer le préſident Tambonneau de ſa penſion, pour l'année derniere. Je tire ces petits détails des lettres que j'ai écrites de la main de S. M.

J'en reçus auſſi quelques-unes de la reine. Il s'agit dans l'une, de certains droits qui lui avoient été abandonnés, & dont elle ſe départ ſur les terres de la dépendance de la reine Marguerite, qui en avoit un brevet. Il eſt queſtion dans une autre, de faire toucher à la femme de Conchine vingt mille écus, que le roi, par complaiſance pour la reine, lui avoit donnés à

prendre ſur les préſidens rétablis dans les bureaux des finances. La Léonor avoit ſi bien agi, par l'intérêt qu'elle prenoit dans cette partie, que les deniers, me diſoit la reine, étoient en état d'être touchés.

Les ſommes, du moins les principales, que j'employai aux dépenſes perſonnelles de Henri, ſont vingt-deux mille piſtoles, qu'il me manda le 18 janvier, qu'il avoit perdues au jeu, cent mille livres d'une part, & cinquante-une mille de l'autre, qu'il devoit auſſi du jeu, à Edouard Fernandès, Portugais. Il me manda de prendre ces dernieres cinquante-une mille livres, ſur ſoixante mille qui lui revenoient de l'office d'avocat général à Rouen, après la mort de Marguerite, aux héritiers duquel il donna les neuf mille reſtantes, en conſidération des bons ſervices que leur pere lui avoit rendus dans ce parlement, & il en accorda la charge à des Yveteaux (*a*), parent du mort. Mille piſtoles pour jouer: Henri n'en prit d'abord que cinq cens; mais il renvoya enſuite Béringhen chercher les cinq cens autres pour un autre emploi. Je lui en portai mille autres encore pour le jeu, en allant le trouver avec le chancelier, à Fontainebleau, où il s'étoit purgé à la ſortie des fêtes de

(*a*) Nicolas Vauquelin des Yveteaux.

Pâques. Il s'agissoit d'une dépêche que Préaux apportoit de la part de Jeannin. Ce prince faisant de plus sérieuses réflexions sur les excès où le portoit sa passion pour le jeu, songea à s'en corriger, & il me promit plusieurs fois du moins de se modérer. Il continua à faire la même dépense pour ses bâtimens. C'étoit Zamet (24) qu'il envoyoit de Fontainebleau pour les visiter, quand il ne pouvoit pas y aller lui-même. Je trouve encore une quittance de Marcadé, de quatre mille sept cens quarante-trois livres, pour onze cens seize perles, dont Henri fit présent à mademoiselle de Vendôme, sa fille, de trois mille livres à mademoiselle des Essarts, & de trois cens livres à Saubion, son domestique.

Je fus chargé avec le chancelier, de nommer des commissaires pour travailler avec ceux du duc de Lorraine, à régler les confins du pays Messin, sur lesquels il

---

(24) Ce riche partisan se qualifioit alors baron de Murat & de Billy, conseiller du roi en tous ses conseils, gouverneur de Fontainebleau, & surintendant de la maison de la reine. Il mourut à Paris en 1614, âgé d'environ soixante-cinq ans, laissant un fils maréchal de camp, qui fut tué au siége de Montpellier, & un second, évêque de Langres. Il les avoit eus de Magdeleine le Clerc du Tremblai, & les fit légitimer.

s'élevoit tous les jours quelque nouvelle conteſtation. J'envoyai à Calais le contrôleur des fortifications, avec une ſomme d'argent, pour réparer le dommage que la mer venoit de faire aux dunes du Riſban, j'en ſus informé par le vice-amiral de Vic, qui auroit bien ſouhaité qu'on eût fait une dépenſe plus conſidérable pour cette ville, & qui fourniſſoit, dans cet eſprit, pluſieurs projets, tant pour ſa commodité & ſa ſûreté, que pour empêcher les inondations auxquelles cette ville & ſes environs ſont expoſés.

(*a*) Il ne ſe fit point de plus utile réglement que celui qu'on vit paroître contre les banqueroutiers frauduleux. Il porte : que ces banqueroutiers ſeront punis de mort, comme voleurs & affronteurs publics ; que toutes donations, ceſſions, ventes & tranſports faits par eux à leurs enfans, héritiers, amis & faux créanciers ſeront nuls, & tels donataires, ceſſonnaires & acheteurs, punis comme complices des banqueroutiers, pour peu qu'il paroiſſe aux juges, que tout cela s'eſt fait en fraude des véritables créanciers. Il y eſt fait défenſe, auſſi ſous peine de complicité, de donner retraite aux banqueroutiers, à leurs cautions, commis, facteurs; comme auſſi de

(*a*) Merc. Franç. & autres hiſt. ann. 1609.

receler aucun de leurs meubles, papiers & effets; enfin de leur prêter la main, ou même de leur donner aſſiſtance en rien. Permis à tous d'arrêter ſans décret ni permiſſion, & de mener en juſtice les banqueroutiers, malgré tous arrêts & coutumes à ce contraires. Enfin, il eſt défendu aux véritables créanciers des banqueroutiers de faire aucuns accords, contrats & accommodemens avec eux ou leurs entremetteurs, ſous peine de perdre leur dette, & même d'être pourſuivis criminellement, ſuivant le cas; la voie de l'action en juſtice, eſt la ſeule qu'on leur laiſſe. C'eſt à peu près tout ce qu'on peut faire, ce me ſemble, pour aſſurer le commerce & la tranquillité publique, également intéreſſés dans un abus devenu ſi commun.

A cet édit, il en fut joint un autre contre les duels, que je ſollicitois depuis long-tems, & avec bien des inſtances. Le conſeil ayant éte aſſemblé extraordinairement à cet effet, dans la premiere galerie de Fontainebleau, S. M. pour traiter cette matiere plus à fond, demanda qu'on y fît rapport de l'origine, des coutumes & des différentes formes uſitées du duel. Ses conſeillers ne lui donnerent pas ſujet de les féliciter ſur leur érudition; tous demeurerent dans le ſilence. Je fis comme les

autres, mais de maniere que le roi s'apperçut aisément que je n'avois besoin que de son commandement pour parler. Il se tourna vers moi & me dit : « Grand-maître, votre mine me fait conjecturer que » vous en savez plus que vous ne faites » semblant. Je vous prie, & je vous commande en même tems expressément de » nous dire ce que vous en savez & pensez ». Je refusai encore par bienséance, & pressé de nouveau, je fis un discours, que je ne rapporterai point, parce qu'on n'y verroit rien de plus que ce que j'ai dit précédemment, en traitant cette matiere. J'eus soin d'envoyer aussi-tôt l'édit contre les duels (25) dans mon gouvernement, & de l'y faire observer avec beaucoup d'exactitude.

Mêlons à ce détail d'affaires de gouvernement, le récit de quelques intrigues de cour. Lorsque sur les avis dont j'ai parlé, de factions dans quelques provinces, le roi songea à y envoyer quelqu'un de sa part,

(25) Cet édit, qui oblige ceux qui ont été offensés dans leur honneur à s'adresser aux maréchaux de France ou à leurs lieutenans, pour en obtenir la réparation, porte des peines très-séveres, infamie, dégradation de noblesse, & même peine de mort. *P. Mathieu, tom. 2, liv. 4.*

il me propoſa la perſonne de N...... Cet homme n'aura ni la joie ni le chagrin de ſe voir nommer ici. Je ne goûtai ce choix en aucune maniere, ſachant que ſa haine perſonnelle lui feroit ſuppoſer des crimes à des gens qui n'en avoient pas eu la penſée; & je dis à S. M. que s'il y alloit de ſa part, je n'y enverrois perſonne de la mienne, parce que je ne voulois rien avoir à partager avec un pareil aſſocié. N.... déchu de cette eſpérance, réſolut de ſe ſervir de toutes ſortes de moyens pour ſatisfaire ſon reſſentiment contre moi; & il s'offrit à ceux de la cour, qu'il ſavoit être mes ennemis, pour être l'inſtrument de leurs deſſeins.

Il aborda un jour le marquis de Cœuvres, auquel il affirma, en exigeant le ſecret ſur une confidence, que le zele ſeul l'obligeoit, diſoit-il, à lui faire, que j'étois allé au parlement, ſous prétexte de quelques affaires, afin de retirer du greffe les lettres de légitimation de M. de Vendôme qu'on y avoit portées pour être vérifiées au parlement. De Cœuvres alla incontinent faire ce rapport à la perſonne qu'il intéreſſoit le plus, & M. de Vendôme alla auſſi dans le même inſtant s'en plaindre au roi. Ce prince lui demanda de qui il tenoit cet avis; mais, ſans lui nommer le

délateur, on lui en garantit la vérité, de maniere que S. M. n'en douta plus. Elle me demanda le lendemain, sitôt que j'approchai d'elle, ce que j'étois allé faire au parlement. Je répondis que c'étoit, comme il étoit vrai, pour y prendre dans les registres copie de quelques piéces dont j'avois besoin. « Y a-t-il quelque chose, reprit Henri, » qui concerne mon fils de Vendôme? Non, » Sire, repris-je, & pourquoi M. de Vendôme »? ajoutai-je, surpris de l'air dont il me parloit: « Je le sais bien pourquoi », repliqua ce prince froidement. Quelques autres mots aussi peu clairs, qui échapperent à S. M. me firent comprendre qu'elle avoit quelque chose sur le cœur. Je la priai de me le dire; ce qu'elle fit, & elle demeura bientôt persuadée que la calomnie jouoit ici son jeu ordinaire.

L'après-midi de ce même jour, le roi étant chez la comtesse de Moret, il y entra un petit garçon, qui remit un paquet au premier laquais qu'il rencontra. Madame de Moret, à qui on l'apporta, y trouva un billet, dans lequel on lui donnoit sur ses enfans le même avis qu'on avoit donné à de Cœuvres sur M. de Vendôme. Elle se mit à pleurer; & le roi lui ayant demandé le sujet de ses pleurs, elle lui donna le billet à lire. Henri voulut en-

tendre le petit garçon ; mais il ne se trouva plus. « Madame, dit-il à madame de Moret, » d'un air réveur & un peu sombre, il y » a bien de la malice ici d'un côté ou de » l'autre ». On se mit à faire des informations sur toute cette menée. Le petit garçon fut découvert assez facilement, & par lui le roi devina bientôt N....; car ayant inutilement voulu engager de Cœuvres à le lui nommer, il le nomma lui-même, & de Cœuvres, dans sa surprise ne put le nier ; mais il donna aussi-tôt avis à cet homme de ce qui venoit de se passer. Celui-ci, qui vit que l'affaire prenoit un tour sérieux, vint se jetter aux pieds de Villeroy, le priant de le soutenir contre moi. Villeroy y trouva tant de risque, du moins à le faire hautement, qu'il n'eut garde de le lui promettre. Il se contenta, l'occasion s'en étant présentée, de hasarder dans le discours quelques mots favorables à N.... que S. M. reçut d'un air à faire bien repentir Villeroy de sa complaisance.

Henri venoit de découvrir deux autres traits de N.... qui le déclaroient coupable de manque de respect envers S. M. elle-même ; l'un, que N.... avoit eu l'imprudence de supposer publiquement une intrigue de galanterie de Henri avec certaine fille, & la malice d'en instruire la reine,

reine; l'autre, qu'il avoit encouragé le P. Gonthier, jésuite, à continuer cette maniere de prêcher emportée, qui lui avoit déja fait quelques affaires, en lui assurant que tel de ses sermons, qu'il lui cita, & qui étoit un des plus vifs, avoit été généralement admiré & applaudi par les seigneurs de la cour; & nommément par les maréchaux de Brissac & d'Ornano (26); en quoi

(26) « Le P. Gonthier, jésuite, en la présence » du roi, qui assista dans l'église de saint Gervais » à ses sermons, le vendredi, jour de Noël, le » samedi & le dimanche, fit de continuelles décla» mations contre les huguenots, qu'il appella » plusieurs fois, *vermine* & *canailles;* & étant » tombé sur le nouvel article de leur confession, » par lequel ils appellent le pape Ante-Christ: S'il » est vrai, Sire, dit-il, que le pape soit Ante-Christ, » que sera-ce de votre mariage? Où en est la » dispense? Que deviendra monsieur le dauphin?... » Le maréchal d'Ornano dit un jour au roi: Si un » jésuite à Bordeaux, eût prêché devant moi ce » que le P. Gonthier a prêché en présence de » V. M. je l'eusse fait jetter dans l'eau, au sortir » de la chaire »; *Mémoires historiques de France, année 1609.*

Tous les sermons de ce tems-là sont pleins de ces traits dont la hardiesse & la singularité, pour ne rien dire de plus, nous révolteroient aujourd'hui étrangement. Les hérétiques poussoient leurs satyres à l'excès, & trop souvent les prédicateurs, leurs sermons jusqu'aux déclamations les plus outrées.

N.... fut aſſez malheureux, pour que ces deux meſſieurs ſe trouvant préſens à la réprimande que le roi fit au P. Gonthier, ils donnerent, en s'adreſſant au pere, un démenti à celui qui avoit oſé leur imputer d'admirer un diſcours ſi impertinent. Tout cela avoit ſi fort échauffé Henri contre l'imposteur, que lorſque j'allai le len-

---

Un hiſtorien contemporain (Pierre Matthieu, *liv.* 3,) rend néanmoins ce témoignage aux jéſuites « qu'on trouvoit plus d'ordre, de modeſtie, » de gravité, de tempérament dans leurs ſermons, » que dans quelques autres ». Sauval parle auſſi des prédications du P. Gonthier, mais en louant beaucoup ſon éloquence & ſon zele apoſtolique. Il rapporte que Henri IV aſſiſtant un jour dans la même égliſe de ſaint Gervais, à un ſermon du P. Gonthier, ce prédicateur juſtement indigné de l'irrévérence avec laquelle il vit que la marquiſe de Verneuil & d'autres dames de ſa compagnie parloient, rioient & cherchoient à faire rire S. M. ſe tourna vers ce prince, & lui dit: « Sire, ne vous » laſſerez-vous jamais de venir avec un ſerrail » entendre la parole de Dieu, & de donner un ſi » grand ſcandale dans le lieu ſaint » ? que le roi, au lieu d'envoyer le prédicateur à la Baſtille, comme toutes ces femmes l'en prierent, retourna, dès le lendemain, à ſon ſermon; & que l'ayant rencontré, comme il montoit en chaire, il lui dit, qu'il lui ſavoit bon gré de ſa correction, & qu'il n'avoit rien à craindre; mais qu'il le prioit ſeulement de ne plus l'apoſtropher en public.

demain le prier de m'en faire justice : « Je » n'en suis que trop bien éclairci, me dit » ce prince : c'est ce malin esprit de N... » qui a inventé tout cela ; mais, pour l'a- » mour de vous, je veux le bannir de la » cour » : & l'ordre lui en fut en effet signifié. Cette affaire fit tout le bruit qu'on peut s'imaginer, & j'avoue qu'elle me mit dans l'embarras dix jours entiers.

Ce n'est rien en comparaison de l'éclat que fit celle de M. le prince de Condé. Le mariage de ce prince avec mademoiselle de Montmorency, qui avoit été célébré dans le commencement de cette année, loin de faire cesser à la cour tous les bruits de galanterie entre le roi & la princesse, les réveilla au contraire plus fortement, comme je m'en étois toujours bien douté. Deux mille écus donnés par S. M. pour les habits de noces de la demoiselle, des pierreries de valeur de dix-huit mille livres, achetées pour elle par madame d'Angoulême, de Messier, orfévre, demeurant sur le Pont-au-change, dont le certificat du 29 mai étoit connu, une infinité d'autres bienfaits & gratifications en argent, faits au prince de Condé, en faveur de ce mariage, parurent des preuves qui établissoient suffisamment l'intelligence, quoiqu'à parler juste, rien de tout cela ne fût sans re-

plique ; mais comme je ne veux pas non plus donner dans l'autre excès des flatteurs de ce prince, qui affectoient publiquement de ſoutenir qu'il ne regardoit pas ſeulement la jeune princeſſe, je m'en tiens à ce que j'ai déja dit de mes ſentimens à cet égard : c'eſt le milieu entre les uns & les autres ; peu de perſonnes le garderent. La reine & le prince de Condé, que cette affaire touchoit de plus près, échauffés par tous les diſcours qu'on ne ceſſoit de leur ſouffler, eurent bientôt mis toute la cour en rumeur. Tous mes ſoins furent inutiles auprès de la reine, véritablement furieuſe. Et pour le prince, il ne s'en tint pas à donner des marques publiques de mécontentement, il méditoit dès-lors l'imprudente démarche qu'on lui vit faire quelque tems après.

Le premier avis en fut donné dans un billet à Henri, à Fontainebleau, où il étoit allé paſſer les fêtes de Pâques ; & il me l'envoya auſſi-tôt à Paris, où j'étois demeuré. Voici ce que le billet contient : Que le prince de Condé, parti de Fontainebleau après les fêtes, étoit venu, accompagné de ſon médecin, coucher à Paris chez un penſionnaire d'Eſpagne ; que toute la nuit s'étoit paſſée à délibérer avec une violente agitation de la part du prince,

s'il ne se retireroit pas en Espagne dès ce moment même ; ce que son hôte l'avoit empêché de faire, en lui en faisant sentir les conséquences ; que le lendemain on avoit apporté à M. le prince, dans cette même maison, une bourse de mille doublons, avec promesse de lui donner dans peu le reste de ce qu'apparemment il s'étoit déja fait promettre par la médiation du médecin, qu'on accusoit de conduire toute cette trame, parce qu'il avoit déja travaillé à rompre le mariage de M. le prince, & à lui faire épouser mademoiselle de Mayenne; que cet homme étoit lié avec un autre médecin Genois, qui avoit été à D. Joan, & qui étoit allé depuis six semaines trouver le comte Spinola à la Haye, d'où il devoit passer jusqu'en Angleterre : ce qui étoit relatif avec un autre billet d'avis remis à Béringhen, dont il étoit aussi fait mention, portant que M. le prince avoit obtenu des lettres du roi d'Angleterre pour les états des Pays-Bas.

Tous ces avis, qu'on prioit S. M. de tenir fort secrets, ne purent lui faire croire M. le prince capable d'une si grande faute. Henri fit un voyage au commencement de mai, à Paris, d'où il retourna au bout de quelques jours à Fontainebleau, & M. le prince l'y suivit. Il est vrai que par les dis-

cours qu'il y tint publiquement, on auroit pu croire qu'il n'y alloit que pour braver S. M. « Mon ami, m'écrivoit Henri le 12 » juin, M. le prince eſt ici qui fait le » diable. Vous ſeriez en colere, & auriez » honte des choſes qu'il dit de moi : » enfin la patience m'échappera, & je me » réſous de bien parler à lui ». Pour le punir, le roi m'ordonnoit de ſuſpendre le payement du quartier d'avril de ſa penſion, & d'éconduire ſon pourvoyeur & tous ſes créanciers, qui ſachant les libéralités que S. M. avoit faites à ce prince, à l'occaſion de ſon mariage, s'adreſſeroient à moi, comme à celui qui en étoit le diſpenſateur. « Si l'on ne le retient pas par » ce moyen-là, reprenoit S. M. il en faudra prendre quelqu'autre ; car il eſt hon» teux d'ouir ce qu'il dit. Nous en aviſe» rons enſemble, lorſque vous ſerez auprès » de moi » (27).

(27) Voici comment en parlent les Mémoires pour l'hiſtoire de France. « Le roi éperdument » amoureux de la princeſſe de Condé, met tout » le monde en beſogne, juſqu'à la mere du mari. » M. le prince s'en plaint, & demande congé à » S. M. de ſe retirer avec ſa femme, en l'une de » ſes maiſons. Le roi le lui refuſe rudement, & en » vint aux injures & menaces. On dit que le prince » y a repliqué hautement, & a mêlé en ſes propos

M. le prince me choiſit pour me faire part de ſon mécontentement : en quelle qualité ? c'eſt ce qu'il ne me feroit pas facile de dire, parce que ſi j'ai pu me flatter que mes conſeils ne lui étoient pas indifférens, j'ai dû ſoupçonner d'un autre côté, qu'il cherchoit dans les aſſurances d'attachement qu'on fait à une perſonne de ſon rang, lors même qu'en lui parlant, on a la hardieſſe de ne pas l'approuver, un prétexte pour avancer dans la ſuite avec quelque vraiſemblance, que je ne m'étois point oppoſé au deſſein qu'il avoit de ſortir du royaume. Cela m'oblige à rendre compte de la converſation que nous eûmes enſemble chez moi, où il vint un mercredi l'après-midi, qu'il ſavoit que je n'allois point au conſeil.

» le mot de tyrannie ; & que le roi, en relevant » ce mot, lui a répondu : je n'ai fait en ma vie » acte de tyran, que quand je vous ai fait reconnoître pour ce que vous n'étiez point. Le premier a dit pouilles à ſa mere, qui ſervoit d'inſtrument pour corrompre la pudicité de ſa femme..... On diſoit que la marquiſe de Verneuil, » qui parle ordinairement au roi, non comme à » ſon maître, mais comme elle feroit à ſon valet, » lui avoit dit, bouffonnant ſur ce propos : N'êtes- » vous pas bien méchant de vouloir coucher avec » la femme de votre fils ; car vous ſavez bien que » vous m'avez dit qu'il l'étoit » ?

Il entra dans mon cabinet, portant ſur ſon viſage toutes les marques de l'agitation de ſon eſprit, & je ne fus point ſurpris de ce que ſans autre préambule, il me parla des ſujets qu'il avoit de ſe plaindre de la conduite du roi à ſon égard. Je lui répondis, en lui rappellant les obligations en quelque maniere infinies, que toute ſa maiſon en général, & lui en particulier, avoient à S. M. obligations, dignes non-ſeulement qu'il lui ſacrifiât un dépit conçu ſur un ſimple ſoupçon, & ſur un ombrage peut-être imaginaire, mais un mécontentement même juſte. M. le prince ne goûtant point ces raiſons, m'entretint de je ne ſais combien de deſſeins, qu'il ſuppoſoit qu'avoit Henri contre lui, que je n'attribuai qu'à l'effet de l'inquiétude & de la défiance, pouſſées trop loin, & que je m'imaginai diſſiper, en lui repréſentant d'une maniere qu'il ne lui étoit pas poſſible de ne pas croire ſincere, que S. M. loin d'avoir eu la penſée de ſe porter à quelque violence contre lui, ne ſe ſouviendroit qu'il étoit de ſon ſang, que pour joindre aux ſentimens de douceur naturelle, qu'elle témoignoit pour tout le monde, ceux de l'amitié & d'une diſtinction marquée; & je me ſouviens fort bien, qu'au lieu d'avoir accordé par complaiſance à M. le

prince, que Henri pût *opprimer un innocent*, paroles qui me furent à la vérité souvent répétées, je lui dis ſimplement, que les plus coupables étoient ceux qui abuſoient ordinairement le plus de ce terme d'innocence, malgré lequel on ne laiſſoit pas de les châtier.

M. le prince, qui après cela devoit être en garde contre moi, ne balança pas à me déclarer qu'il étoit réſolu à ſortir de France. L'idée ne me vint point de regarder une parole ſi imprudente, autrement que comme l'effet d'un cœur ulcéré; & ſi je la relevai avec fermeté, c'eſt que je crus qu'en ces occaſions, la fermeté doit accompagner le conſeil qu'on donne. Je lui dis, que je ne pouvois croire qu'il fût capable de trahir juſqu'à ce point ſon roi, ſa patrie, ſon honneur & ſon devoir; que le royaume & même la cour étoit l'unique ſéjour des princes du ſang, que par-tout ailleurs leur éclat ne faiſoit que ſe ternir; qu'ils étoient même réputés coupables, de la ſeule affectation à s'arrêter trop long-tems dans tout autre endroit, s'ils n'en avoient pas obtenu la permiſſion de S. M. A quoi M. le prince ayant reparti, qu'une pareille contrainte ne convenoit ni à ſa condition, ni à ſa naiſſance, je lui repliquai auſſi abſolument, que

les loix de l'état obligeoient les enfans & les freres du roi, autant, & peut-être plus étroitement encore, que le moindre de ses sujets; & je le lui prouvai par des exemples tirés de l'histoire de Louis XI, de feu M. le duc d'Anjou, & de Henri lui-même. Ce n'étoit pas sur ce ton que M. le prince avoit souhaité de me voir parler. Je m'apperçus qu'il ne songea plus qu'à paroître, à l'aide de quelques correctifs, se rapprocher de mon opinion; & rien encore ne servit mieux qu'un changement si subit, à me faire comprendre, qu'intérieurement il étoit décidé pour le parti dont ses dernieres paroles vouloient me prouver son éloignement.

J'en doutai si peu, qu'apprenant que M. le prince au sortir de chez moi, avoit paru tout-à-fait radouci; qu'il s'étoit même plaint à la reine qu'on fît courir le bruit qu'il songeoit à quitter la cour avec éclat, & qu'il avoit assuré cette princesse qu'il n'en avoit jamais eu la pensée: ajoutant ces propres paroles, qu'il étoit *assez content de S. M.* qu'enfin il parloit presque publiquement dans les mêmes termes; je ne voulus pas différer d'un moment à venir trouver le roi, auquel j'assurai, après lui avoir rapporté fidélement tout ce qui s'étoit passé entre M. le prince & moi,

que dans huit jours il ne seroit plus en France. Il s'en fallut peu que Henri ne me traitât d'extravagant. Il y avoit aussi peu d'apparence, disoit-il, qu'il pût vivre en prince dans les pays étrangers sans le secours qu'il recevoit de sa main, qu'il y en avoit qu'il pût emmener tout ce qui lui appartenoit, sans qu'on le vît & qu'on l'empêchât avec la derniere facilité. A quoi S. M. ajouta ce que M. le prince venoit de dire à la reine. « Tout ce que vous » me dites, Sire, répondis-je, ne me fait » point changer d'opinion; je m'y confirme » de plus en plus : vous vous en fâchez » contre moi; mais le tems & l'événement » vous feront connoître que j'ai raison. Je » vois bien des personnes, poursuivis-je, qui » sont de cette menée, & qui vous trom- » pent, quoiqu'ils vous soient des plus » obligés; mais cela ne doit pas être trouvé » étonnant, puisque vous aidez vous-même » à vous tromper. Vous ne me nommez » personne, me dit S. M. comprenant que » je voulois lui parler des domestiques de » la reine; mais je vois bien qui vous vou- » lez dire ». Cela n'étoit pas bien difficile, & ni le roi, ni moi, n'étions pas les seuls qui voyions que la cabale jouoit ici un étrange manége; car non-seulement elle débitoit comme certaines, mille cho-

ſes ſuppoſées, ſur le compte du roi & de la princeſſe de Condé, il n'y auroit eu en ceci qu'une malignité ordinaire ; mais ce qu'on ne ſauroit bien caractériſer, c'eſt l'art déteſtable avec lequel ces gens ſavoient faire ſervir leurs impoſtures à rendre le roi ſouverainement odieux à la reine, & à forcer cette princeſſe à s'abandonner à eux du ſoin de ſa conduite ; delà tous ces complots, où, ſans qu'elle le sût, on oſoit ſe ſervir de ſon nom ; delà les motifs de mille nouvelles inſtances, pour ne pas différer plus long-tems la cérémonie du couronnement dont il a été parlé.

Il ne ſe paſſa que quatre jours depuis celui où je m'entretenois ainſi avec le roi, juſqu'à celui de l'évaſion de M. le prince. Le 29 août (28), à onze heures du ſoir, comme

(28) Le dernier de novembre (& non pas le 29 août, ce qui eſt une faute de date dans nos Mémoires) « M. le prince, dit le maréchal de » Baſſompiere, partit de la cour, pour s'en aller » à Muret, d'où il repartit avec Rochefort & » Touray, & un valet-de-chambre qui portoit en » croupe madame la princeſſe ſa femme, made- » moiſelle du Certeau & une femme-de-chambre, » nommée Philippette, & s'en alla à Landrecy. » Le roi jouoit en ſon petit cabinet, quand d'Elben » premierement, puis le chevalier du Guet, lui en » porterent la nouvelle. J'étois le plus proche de » lui. Il me dit tout bas à l'oreille : Baſſompierre

je venois de me coucher, je vis entrer Praſlin dans ma chambre, qui me dit que le roi me demandoit, & que je vinſſe tout-à-l'heure. « Hé! mon couſin, que penſe » faire le roi »? lui répondis-je, dans le premier mouvement & ſans lui donner le tems de s'expliquer. « Pardieu! il me fait » mourir à force de me tourmenter; je ne » ſaurois vivre & ne dormir point ». Il faut, pourſuivis-je avec impatience, & croyant que ce voyage étoit un de ceux dont je

---

» mon ami, je ſuis perdu; cet homme mene ſa » femme dans un bois; je ne ſais ſi c'eſt pour la » tuer, ou la mener hors de France. Prends garde » à mon argent, & entretiens le jeu, pendant que » je vais ſavoir de plus particulieres nouvelles...... » Chacun ſe retira du jeu, & je pris l'occaſion » de rapporter au roi ſon argent, qu'il avoit laiſſé » ſur la table. J'entrai où il étoit, & ne vis jamais » un homme ſi éperdu, ni ſi tranſporté ». Baſſompierre raconte enſuite tout ce qui ſe paſſa dans la chambre de la reine, & le conſeil que donna M. de Sully au roi, de la même maniere que le rapportent nos Mémoires. Henri IV donna ſur cet enlevement de la princeſſe de Condé, de ſi fortes marques de douleur & de déſeſpoir, que quelques écrivains mal inſtruits, tel que l'auteur de l'hiſtoire de la mere & du fils, ont avancé que la guerre qu'il alloit porter en Flandre, lorſqu'il fut aſſaſſiné, avoit en partie pour objet de contraindre l'archiduc à lui remettre cette princeſſe entre les mains. Voyez auſſi *Mézerai & autres hiſtoriens.*

pouvois me diſpenſer par de bonnes raiſons, » il faut que je me leve demain à » trois heures du matin, pour voir des » lettres & des états que j'ai reçus, & y faire » réponſe. Il me faut faire des agenda de » tout ce que je dois faire dans la journée, » de ce qui ſe doit faire au conſeil, de » ce que je dois dire au roi, & de ce que » mes commis, mes ſecrétaires & tous ceux » qui ſont ſous mes charges, doivent faire » auſſi. Jugez ſi j'ai du tems à perdre, & » ſi m'en allant à cette heure au Louvre, » d'où je ne ſaurois revenir, quelque dili» gence que je faſſe, qu'il ne ſoit deux ou » trois heures après minuit, je me puis ac» quitter de tout cela, avant qu'il ſoit huit » heures du matin, qu'il faut que je me » rende au conſeil. Quant à tout le reſte » de la journée, il ne faut point parler de » travailler dans mon cabinet, je l'employe» rai toute entiere à donner audience à un » chacun, & à parler aux comptables & » autres officiers qui ont affaire à moi. Je » vois bien tout cela, me dit Praſlin, & le » roi lui-même ne l'ignore pas; car il a dit » tout haut devant la compagnie, que j'al» lois vous mettre en colere, venant vous » chercher à une heure auſſi indue, & qui » eſt le ſeul tems que vous ayez pour vous » délaſſer le corps & l'eſprit; mais il n'y a

» remede, Monſieur : il faut venir ; car c'eſt
» pour une affaire qui lui agite fort l'eſprit,
» & à laquelle il eſt perſuadé que s'il y a
» quelque remede à apporter, vous ſeul en
» êtes capable. L'homme que vous ſavez,
» comme le roi a dit que vous l'aviez bien
» prédit, s'en eſt allé, & a même emmené
» avec lui les dames en croupe; ce qui eſt le
» pis. Ho, ho ! repris-je, c'eſt donc pour
» cette affaire-là qu'on me demande ? vrai-
» ment, il y aura de la colere ; car je me
» doute bien que nous ne nous trouverons
» pas tous de même opinion. Je ſais bien
» que Mars & Vénus ſont en bonne intel-
» ligence ; mais cependant, ſi nous voulons
» avoir de bons ſuccès par le premier, il
» faut que l'autre cede, & cela peut nous
» fournir quelque bonne raiſon pour accé-
» lérer les affaires. Or, allons donc, mon
» couſin ».

J'arrive au Louvre, où je trouve le roi dans la chambre de la reine, ſe promenant, la tête baiſſée, & les mains jointes ſur le dos. Avec la reine étoient préſens MM. de Sillery, de Villeroy, de Gêvres, de la Force, la Varenne & quelques autres collés contre les murs, & aſſez écartés les uns des autres pour ne pouvoir même ſe parler bas. « Hé bien ! me dit Henri, en me prenant par la main, ſi-tôt qu'il me vit entrer,

» notre homme s'en eſt allé, & a tout
» emmené, qu'en dites-vous? Je dis, Sire,
» répondis-je, que cela ne me ſurprend
» pas, & que depuis qu'il parla à moi à
» l'Arſenal, je me ſuis toujours attendu à
» cette eſcapade, que vous auriez bien em-
» pêchée, ſi vous euſſiez voulu me croire.
» Je me doutois bien que vous m'alliez
» dire cela, reprit ce prince, mais il ne faut
» point parler des choſes paſſées, auxquelles
» auſſi bien on ne ſauroit remédier; penſons
» ſeulement à l'avenir, & voyons ce qu'il
» y a à faire préſentement, dites-m'en le
» premier votre avis, car je ne l'ai encore
» demandé à perſonne. Sire, je ne ſuis pas,
» repartis-je, encore aſſez bien informé de
» toutes les circonſtances de cette affaire,
» & je n'y ai pas encore penſé autant
» qu'elle le mérite. Je vous ſupplie de me
» laiſſer dormir deſſus, & demain je viendrai
» vous trouver, & je tâcherai de vous donner
» un bon avis, au lieu que ſi vous me preſſez
» maintenant, je ne vous dirai rien qui
» vaille, car mon jugement ne va pas ſi
» vîte. Non, interrompit S. M. c'eſt tout le
» contraire; je vous connois bien, dites-
» moi donc ce qu'il vous en ſemble. Sire,
» je ne ſaurois, dis-je encore, & infailli-
» blement ſi vous me preſſez ſi fort, je ne
» dirai rien qui vaille, de grace excuſez-

» moi jusqu'à demain. Point du tout, » repliqua Henri, je veux que vous parliez » tout présentement : que dois-je faire ? » Rien du tout, lui répondis-je, ne pouvant » plus reculer. Comment ! rien ? s'écria-t-il : » ce n'est pas-là un avis. Pardonnez-moi, » Sire, repris-je, c'en est un, & un des » meilleurs que vous puissiez prendre ; il y » a des maladies qui veulent plutôt du repos » que des remedes, & je crois celle-ci de » cette nature. Tout ce raisonnement n'est » pas de saison, insista Henri avec la même » impatience, il faut des raisons, quelles » sont les vôtres ? Je n'en ai point de bonnes, » dis-je, si elles sont contraires à vos desirs : » il me semble pourtant que la chose parle » d'elle-même, & qu'elle veut qu'on attende » quelqu'éclaircissement, avant que de rien » entreprendre, afin qu'il vous serve à pren- » dre une bonne résolution ; en attendant » je trouve qu'il seroit à propos de ne » parler de cette affaire, que le moins » qu'il est possible, & de faire semblant » qu'elle n'est d'aucune conséquence, & » qu'elle ne vous inquiete en aucune » maniere ».

J'appuyai ce sentiment d'une réflexion qui me paroissoit juste ; c'est que le bon ou le mauvais accueil que les Espagnols feroient à M. le prince, dépendroit peut-

être de l'impreſſion forte ou foible que ſon évaſion auroit cauſée au roi : en ſorte qu'il n'étoit pas impoſſible qu'ils ne reçuſſent ce prince avec mépris, pour s'épargner la dépenſe qu'il alloit leur coûter, ſur-tout ſi l'on pouvoit avec cela leur faire concevoir quelque ſoupçon que cette démarche du prince de Condé ne ſe faiſoit que d'intelligence entre S. M. & lui. « Quoi ! » diſoit le roi, en branlant la tête, vous » voudriez que je ſouffriſſe qu'un petit prince » mon voiſin retirât contre mon gré le » premier prince de mon ſang, ſans en » témoigner du reſſentiment ? Voilà un » beau conſeil ; auſſi n'en ferai-je rien : je » veux que Praſlin (29) parte dans quel-

(29) « Praſlin partit effectivement : mais l'archi- » duc lui répondit, qu'il n'avoit jamais violé le » droit des gens à l'occaſion de qui que ce fût, & » qu'il ſe garderoit bien de commencer à com- » mettre cette faute, par la perſonne du premier » prince du ſang de France : & peu après lui envoya » de l'argent & eſcorte d'hommes pour venir à » Bruxelles ». *Mém. pour l'hiſt. de France, année 1609.* Les Mémoires de Baſſompierre portent, que l'archiduc ſe ſentit d'abord ſi fort ébranlé de la déclaration de M. de Praſlin, qu'il envoya prier M. le prince de ne faire que paſſer dans ſes états, ſans s'y arrêter, quoiqu'il lui eût auparavant promis de le recevoir ; mais qu'enſuite il changea encore de réſolution, par les conſeils

» ques jours, pour faire ſavoir mon inten-
» tion. Je vous avois bien dit, Site, re-
» pris-je, que ne m'ayant pas donné aſſez
» de tems pour y penſer, je ne dirois rien
» qui vaille. Il me vient une autre idée dans
» l'eſprit qui ne nuira point à ce que vous
» voulez faire, mais je ne puis vous la dire
» que dans deux jours, & je ſuis aſſuré que
» vous en ſerez plus content que de ma
» premiere propoſition ». S. M. y conſen-
tit, & me dit en m'embraſſant : « Allez
» vous coucher & dormez juſqu'à huit
» heures, car j'aime mieux que le conſeil
» ne ſe tienne point demain, & que mes
» affaires ordinaires demeurent pour ce jour-
» là, que d'incommoder votre ſanté ».

Je ne me trompois point, lorſque je

---

du marquis Spinola, & qu'il traita ce prince avec toutes ſortes d'honneurs. *Mém. de Baſſomp. tom. 1, pag. 28.*

Le P. Daniel dans ſon hiſtoire de France, *in-4°. tom. 10, pag. 437*, a tiré ſur cet incident des éclairciſſemens des lettres de la bibliotheque de M. l'abbé d'Eſtrées, par leſquelles il eſt prouvé que Henri IV envoya ſecrétement le marquis de Cœuvres à Bruxelles, pour tâcher d'enlever la princeſſe de Condé, & que ce deſſein n'échoua, que parce que Henri l'ayant découvert à la reine, cette princeſſe dépêcha auſſi-tôt un courier au marquis Spinola, qui fit prendre à la princeſſe de Condé un appartement dans le palais.

croyois que l'autre ouverture que j'avois à faire à S. M. au ſujet de la retraite de M. le prince en Flandre ſeroit plus de ſon goût. Elle vint trois jours après à l'Arſenal, me la demander. Nous fumes enfermés une heure dans mon cabinet : mais je ne dois rien révéler de ce qui s'y paſſa entre nous. Le roi dit tout haut, en ſortant : « Adieu, mon ami, ne venez point, achevez mes affaires, & ſur-tout travaillez à l'exécution de l'ouverture que vous m'avez faite, car je la trouve bien meilleure que le conſeil que vous me donnâtes dans la chambre de ma femme au Louvre ».

M. le prince crut devoir chercher à juſtifier ſon action, en écrivant quelques jours après une lettre (30) au roi. Il en adreſſa

(30) « Ledit prince écrivit au roi, qu'à grand regret il étoit ſorti de la cour, pour ſauver ſa vie & ſon honneur, & non à intention de lui être jamais autre que ſon très-humble parent, fidele ſujet & ſerviteur. Je ne ferai jamais rien, ajoutoit-il, contre le ſervice de V. M. ſi je n'y ſuis forcé ; & je la prie de ne trouver mauvais, ſi je refuſe de voir ou recevoir de qui que ce ſoit, les lettres qu'on m'écriroit de la cour, hormis celles dont il vous plaira de m'honorer ». *Mém. pour l'hiſt. de France*, *année 1610*. Siri qui traite fort au long l'affaire de l'évaſion de M. le prince, *Mém. Recond. tom. 2, pag. 82 & ſuiv.* joint pluſieurs

en même tems une seconde à M. de Thou, beaucoup plus ample & plus réfléchie, dans laquelle, entr'autres choses, il lui insinuoit que j'étois la cause de sa sortie de France. « Qu'il accuse sa malice, disoit le roi, & » celle de beaucoup d'autres qui l'ont con-

---

autres particularités à celles qu'on voit rapportées ici, mais dont la plus grande partie ne me paroissent pas mériter qu'on y ajoute beaucoup de foi, comme lorsqu'il avance hardiment sur des bruits populaires, que le seul motif qui porta Henri IV à entreprendre la guerre contre les Espagnols, fut de les obliger à lui renvoyer la princesse de Condé : & que voyant que malgré ses menaces, ils persistoient à la lui refuser, il se repentit d'avoir poussé les choses si avant. Il ajoute, contre l'honneur de cette princesse, qu'elle étoit de moitié dans cette intrigue contre son mari, qu'elle n'aimoit point, à cause d'une infirmité naturelle ou procurée, qui suffit pour rendre un mariage nul; qu'elle brûloit d'envie de retourner en France, qu'elle continua à recevoir à Bruxelles des lettres galantes de Henri IV, & que le prince de Condé connut si bien les dispositions de sa femme à son égard, qu'il en fit éclater son ressentiment, & qu'il parla publiquement à son retour de faire casser son mariage. Ce que Siri dit de plus vrai, c'est que le roi résista opiniâtrément à tous les sages conseils que lui donnerent en cette occasion, le nonce, quelques-uns de ses conseillers, & surtout le duc de Sully, qu'il loue aussi de la maniere ferme & libre dont il parla & écrivit au prince de Condé.

» ſeillé, & non pas vous. Je veux que vous » lui répondiez par une bonne lettre, où » vous lui repréſentiez tout ce qui s'eſt paſſé, » & qu'avec le reſpect dû à ſa qualité, » non à ſa perſonne, vous lui diſiez tou- » tes ſes vérités, & à quelle miſere il s'ex- » poſe infailliblement, s'il ne rentre dans » ſon devoir. Je m'en vais donc chez moi, » Sire, lui répondis-je, (car nous étions » alors chez M. le connétable) pour en » faire un projet, & vous l'apporter. Non, » non, reprit S. M. je veux que vous écri- » viez ici préſentement, je vous ferai don- » ner de l'encre & du papier. Mais, Sire, » repliquai-je, cette lettre eſt de conſé- » quence, elle mérite bien qu'on y penſe » & qu'on examine attentivement, avant » que de l'envoyer : car d'un côté, il faut » qu'elle vous ſatisfaſſe, d'un autre, qu'elle » ſoit convenable à la qualité de M. le » prince & à la mienne, & que perſonne » ſoit en France, ſoit dans les pays étran- » gers, ni lui-même, que vous voyez bien » ne chercher que les occaſions de m'ac- » cuſer & de me blâmer, ne puiſſent y trou- » ver ſujet de le faire. Je n'ai pas aſſez de » reſſource dans l'eſprit, pour faire ſi bien » avec tant de précipitation ». J'eus beau dire, je fus obligé d'écrire cette réponſe à l'heure même en préſence de S. M. & ſur

un bout de la table près de laquelle nous étions assis. Le roi ne laissa pas d'être fort content de la maniere dont je m'expliquois avec le prince : la voici en gros.

Je me plaignois d'abord à ce prince de ce qu'après avoir cru qu'il me considéroit assez pour n'avoir eu d'autre intention en venant chez moi que de me demander mon conseil, il me forçoit aujourd'hui à le soupçonner de n'y être venu que pour me surprendre, qu'au reste il savoit mieux que personne, qu'il m'avoit inutilement tendu ce piége. A cette occasion je déduisois, moins pour lui que pour le public, tout ce qui s'étoit passé dans notre entretien de l'Arsenal, comme on l'a vu il n'y a qu'un moment. Après quoi, je lui apprenois sans beaucoup de ménagement, qu'ayant, malgré toute son affectation, pénétré son dessein, j'en avois averti le roi qui l'auroit bien empêché de l'exécuter, s'il m'avoit cru, ou s'il n'avoit pas été si bon & si indulgent. Je ne m'excusois à M. le prince, du conseil que j'avois donné à S. M. contre lui, que parce que c'étoit le bien de l'état, de S. M. & le sien à lui-même, pour peu qu'il y fît attention : ce qui me faisoit passer à lui mettre devant les yeux les suites d'une démarche si peu mesurée ; qu'avoit-il à attendre des archiducs & des

Eſpagnols, qui le regardant comme un fardeau inutile pour eux, inſulteroient par la fierté de leurs traitemens à ſon malheur, & s'en applaudiroient intérieurement ? Je faiſois parler la voix de l'honneur, de la vertu, de la naiſſance & du devoir, contre une faute, dont j'exhortois le prince à chercher au plutôt le pardon. Je joignois à la priere des offres de ſervices, qui lui prouveroient mon zele & mon attachement pour ſa perſonne.

On conviendra ſans peine que ce diſcours auroit été un peu fort dans la bouche de quelqu'un, qui, dans la ſuppoſition de connivence, eût pu être foudroyé par un ſeul mot de replique, d'une perſonne telle que le premier prince du ſang. Je fis plus; afin qu'on ne ſe retranchât pas à dire que j'avois évité de toucher au contenu de la lettre écrite à de Thou, j'ajoutai à M. le prince, que les politeſſes, les louanges & les remercimens, dont il m'avoit comblé à l'Arſenal, alloient être mal payés, à mon grand regret, par la néceſſité où ſa lettre me mettoit de faire connoître la vérité d'une maniere qu'il ne trouveroit peut-être pas facile à accorder avec le reſpect que je lui devois; qu'il devoit me rendre intérieurement toute la juſtice que je méritois, mais qu'il éprouvoit aujourd'hui, que le premier pas que fait

fait tout homme hors de ſon devoir, lui fait auſſi manquer par une ſuite néceſſaire, à toutes les loix de la ſincérité; qu'enfin quelle que fût ſon intention, en me prenant ainſi à partie, j'avois toujours tenu à gloire & à honneur d'être ainſi traité par les ennemis du roi & de l'état, & que je priois le ciel d'inſpirer à M. le prince un conſeil, qui pût faire oublier que ſa faute lui avoit fait donner avec juſtice ces deux noms. Cette lettre (31) devint publique, & demeura ſans replique: ce qui détruiſit dans l'eſprit de mes ennemis mêmes les imputations de M. le prince.

Il y eut une conteſtation entre Villeroy & de Freſne, au ſujet des lettres (32) que

---

(31) « Les lettres que M. le duc de Sully écrivit » à M. le prince de...... furent rejettées par ſon » excellence, laquelle fit réponſe à ceux qui les » lui préſenterent, qu'il ne vouloit rien recevoir » venant de ſa part ». *L'Etoile*, *ibid.*

(32) Voyez encore dans le *vol. 9772*, *Mſſ. royaux*, la ſommation faite au prince de Condé, au mois de février 1610, à Bruxelles, par le marquis de Cœuvres, MM. de Berni & Manicamp, de la part du roi, de revenir en France, ſous peine de ſe rendre coupable du crime de leze-majeſté, & le refus que fit ce prince d'y déférer. Le parlement rendit contre lui un arrêt, par lequel il le condamnoit à ſubir tel châtiment qu'il plairoit à S. M. d'ordonner. Henri IV alla lui-même au parlement

le roi fit écrire deux jours après la ſortie de M. le prince, dans toutes les provinces, pour y faire ſavoir ſes intentions ſur cet événement. Villeroy en compoſa un modele, auquel il voulut que tous les autres ſecrétaires d'état ſe conformaſſent. De Freſne trouva que les termes en étoient peu dignes de la majeſté de celui dont elles étoient ſuppoſées partir; ce qui étoit vrai, & comme il paſſoit avec vérité pour avoir une auſſi bonne plume que ſon confrere, il craignit de ſe faire ſiffler, en envoyant cette lettre, comme écrite de ſa main, à tous ceux avec leſquels ſa charge le mettoit en relation: il vint me confier ſon embarras, & me prier de l'en tirer.

Je n'ai rien à dire des affaires du corps proteſtant, ſinon qu'il ſe ſoutint heureuſement contre les calomnies qu'on continuoit d'inventer contre lui, & de faire paſſer juſqu'à S. M. par des avis & des diſcours de toute eſpece. Il fut adreſſé au roi une lettre datée du dernier juillet, ſuppoſée écrite de la Rochelle, d'une main contrefaite, &

ſolliciter cet arrêt, & pour marquer ſa douleur, il y alla ſans pompe & ſans ſuite; il s'aſſit à la place du premier préſident ſans dais ni marche-pied; le parquet gardé comme à l'ordinaire, par les huiſſiers du parlement, au lieu des officiers de S. M.

fauſſement ſignée *Emmanuel de la Faye*. On y donnoit avis, que dans une aſſemblée tenue à Saint-Maixant, le miniſtre de Blois, nommé Viguier, avoit fait préſenter un livre ayant pour titre, *le Théatre de l'Ante-Chriſt*, ſcandaleux, diſoit-on, & emporté au dernier point; qu'il avoit été réſolu dans cette aſſemblée, qu'on le feroit imprimer après qu'il auroit été communiqué à l'académie de Saumur, & que ce livre (33) étoit actuellement ſous la preſſe, malgré les défenſes formelles de S. M.

Cette lettre (34) eſt remplie de tant de minuties, & la paſſion s'y fait voir ſi à découvert, qu'on me ſaura gré de la ſupprimer. A qui l'auteur ſe flattoit il de faire croire, par exemple, que les Rochellois fortifioient leur ville, s'attendant à avoir bientôt un ſiége à ſoutenir, & qu'il s'étoit tenu une aſſemblée de proteſtans à Marſeille, pour

(33) Le ſupplément au journal de Henri IV imprimé en 1736, parle de ce livre, & dit que le P. Gonthier, dans un ſermon qu'il fit en préſence de S. M. s'étant grandement emporté ſur ce ſujet, contre ceux de la religion, le roi fit une reprimande à ce pere, & donna ordre qu'on ſupprimât le livre, qui en effet ne parut plus. *Ann. 1609.*

(34) On peut la voir dans les Mémoires de Sully, *tom. 4, pag. 935.*

obliger le roi à accorder la convocation des états du royaume? Du Pleſſis étoit celui ſur lequel on faiſoit rouler ces complots, tous abſolument faux, ſi l'on excepte les murmures contre la gabelle dans le Mirbalais & le Loudunois, dans leſquels encore il n'y avoit qu'un très-petit nombre de proteſtans qui trempaſſent. Quant à du Pleſſis, ce fut lui-même qui en donna le premier avis à S. M. & je me crus obligé, tout mon ennemi qu'il s'étoit montré juſqu'alors, de rendre témoignage à ſon innocence; lorſque je perſuadai au roi, qui me preſſoit de faire un voyage en Poitou pour réprimer ces prétendus deſſeins des réformés, que les véritables ennemis de S. M. cherchoient à ſe cacher, en donnant ce nom à des perſonnes qui ne le méritoient point. Du Pleſſis me remercia par une longue lettre, qui contient une juſtification en forme contre tous ces chefs d'accuſation.

L'avis ſuivant, qui me fut donné par un gentilhomme d'honneur, paroît mieux circonſtancié, & plus digne qu'on y faſſe attention. Dans une des rues de la Flèche nommée *des Quatre-vents*, & proche l'hôtellerie où pend une enſeigne de même nom, demeuroit depuis quelques mois un nommé Médor, natif d'Avranches, chez

une veuve appellée Jeanne Huberſon, qui logeoit des écoliers de bonne maiſon, dont ce Médor avoit la conduite. Une niéce de cette veuve, âgée d'environ vingt-ſix ans, nommée Rachel Renaud, qui demeuroit avec ſa tante & un couſin auſſi nommé Huberſon, entrant un jour dans l'étude de Médor, y trouva un livre qui attira ſa curioſité; il étoit doré par-tout, relié très-proprement avec des rubans bleu & incarnat, & épais d'un pied. L'ayant ouvert, elle vit que ce livre, écrit ſeulement juſqu'à la moitié, l'étoit moitié encre, moitié ſang, & qu'il étoit plein de ſignatures, preſque toutes de ſang, parmi leſquelles ſa ſurpriſe ne l'empêcha pas de diſtinguer & de reconnoître celle de Médor, d'un nommé du Noyer, d'un village aux environs de Paris, près de Villeroi, & d'un nommé du Cros, d'auprès de Billon en Auvergne, qui avoit jadis appartenu au duc de Mercœur. Elle connoiſſoit ces deux hommes, parce qu'ils venoient ſouvent voir ſon hôte.

En ſortant du cabinet pour porter ce livre à ſa tante, elle rencontra Médor qui le lui arracha des mains, en lui demandant avec colere, ce qu'elle en vouloit faire: à quoi elle répondit ingénument, qu'elle l'avoit trouvé ſi joli, qu'elle avoit voulu le faire voir à ſa tante. Elle lui demanda ce que

ſignifioient ces ſignatures de ſang, qu'elle y avoit vues. Médor craignit qu'elle n'eût porté la curioſité juſqu'à y chercher l'écrit, à la ſuite duquel étoient toutes ces ſouſcriptions, qui renfermoit une aſſociation des conjurés contre la perſonne du roi, & il lui dit que c'étoit un ſerment, que l'intérêt de la religion faiſoit faire à quantité de zélés catholiques, de demeurer fidélement attachés au pape. Ce qui n'empêcha pas que la fille n'en parlât à ſa tante & à ſon couſin, le ſeul de toute cette maiſon qui fut de la religion réformée, & qui trouva cette découverte ſi grave, qu'après avoir tiré de la fille tout ce qu'elle avoit vu, il alla en faire part à la perſonne qui m'en donna l'avis, avec tous les éclairciſſemens néceſſaires (35).

(35) Ni l'Etoile, ni le continuateur de M. de Thou, ni le P. Chalons, ni même d'Aubigné, enfin aucun que je ſache, des hiſtoriens de ce tems-là, les plus ouvertement déclarés contre les jéſuites, excepté le ſeul Mezerai, n'a parlé, ni par conſéquent rien cru de cette conſpiration contre le roi, ou complot d'une nouvelle ligue : car on ne ſait lequel de ces deux ſens donner à un récit, qui étant deſtitué de preuves, peut ſignifier tout ce qu'on veut, ou pour mieux dire, ne ſignifie rien du tout. Mezerai lui-même, qui tient pour l'opinion d'une nouvelle ligue, pendant que le duc de Sully conclut des mêmes paroles, pour un attentat contre

Le livre avoit été incontinent enlevé de la chambre de Médor, & porté, comme le croyoient Huberſon & la fille, chez du Cros, dont ils donnoient l'adreſſe chez un nommé Dreuillet, demeurant dans une maiſon hors de l'enceinte de la ville, attenant la porte Saint-Germain du côté droit, afin qu'on pût l'y aller chercher, ſi l'on

---

la perſonne de Henri IV; Mezerai, dis-je, en parle, *Abregé chronol. & hiſt. in-fol. imprimé à Paris en 1667*, *tom. 3*, *pag. 1443*, de maniere qu'on voit clairement qu'il ne fait que copier les Mémoires de Sully. Or comme dans ces Mémoires, unique ſource de cette accuſation, elle n'eſt appuyée que ſur le témoignage ſeul d'une jeune fille, & qu'elle y demeure dans les termes d'une ſimple conjecture, tout homme ſenſé ſe gardera bien d'en tirer aucune induction maligne, ni pour la renaiſſance de la ligue : ce qui eſt une idée folle & chimérique; ni quant à l'aſſaſſinat de Henri IV, dont on ne voit nulle part que l'auteur eût aucune relation à la Flèche. Mais en ſuppoſant de plus le prétendu complot bien avéré, je ne vois pas qu'il intéreſſe en aucune maniere les jéſuites, que la fille dépoſante ne charge en rien. L'amour de la vérité m'a porté à faire cette remarque, parce qu'on ne voit que trop de ces perſonnes, dont l'imagination vive, & encore échauffée par la prévention & la paſſion, n'a beſoin que de la plus ſimple petite conjecture, ou du moindre mot hazardé, pour porter des jugemens que l'importance de la choſe rend encore plus condamnables.

trouvoit que cela fût néceſſaire. Ce Dreuillet avoit auſſi en penſion chez lui pluſieurs enfans de qualité, ſur-tout de la province de Bretagne, parce qu'il avoit pareillement été au ſervice du duc de Mercœur. Du Cros étoit l'ame de toute cette cabale. Une congrégation chez les jéſuites, dans laquelle il tenoit une des principales places, & où il étoit ſouvent chargé de faire des diſcours publics, lui donnoit toutes les commodités poſſibles, pour aſſocier à ſes noirs deſſeins un grand nombre de perſonnes: c'eſt par ce moyen que Médor & du Noyer l'avoient connu.

A ces lumieres ſe joignirent toutes celles que je pus tirer moi-même ayant jugé à propos de faire partir dès le lendemain du jour que me fut rendu le billet d'avis, c'eſt-à-dire, le 19 octobre, une perſonne sûre, avec ordre de l'approfondir. Mais quoiqu'il ne ſe découvrît rien qui ne le confirmât, & que la fille offrît de ſoutenir ſa dépoſition devant telle perſonne qu'on voudroit, & en préſence de S. M. elle-même, le crédit & l'adreſſe de ceux que cette accuſation intéreſſoit, furent aſſez forts pour livrer au ſilence une affaire, qui aſſurément devoit être pourſuivie. Les diſſenſions domeſtiques & les pratiques inteſtines, furent les deux fléaux qui pourſuivirent Henri

jusqu'au dernier moment de sa vie, après qu'il se fut défait de celui de la guerre. Le comte d'Auvergne étoit toujours dans sa prison de la Bastille. Il fit demander à S. M. qu'il lui fût permis de changer d'air pour cause d'indisposition, & il fut transporté dans le pavillon sur l'eau, qui est au bout du jardin de l'arsenal; mais on lui donna des gardes tout le tems qu'il y séjourna: il obtint encore une autre fois la permission de parler au sieur de Châteaumorand.

La bonne santé de Henri ne fut interrompue cette année, que par quelques légeres atteintes de goutte. Il ne prit point les eaux, parce qu'elles ne valurent rien. M. le dauphin & tous les enfans de France, jouirent aussi d'une bonne santé. Henri ne fit pas moins de séjour que de coutume à Fontainebleau; il y passa l'automne entiere, après un voyage de quelques jours pendant le mois d'août à Monceaux, & il revint à Paris, comme à l'ordinaire, au commencement de l'hiver.

Fin du vingt-sixiéme Livre.

LIVRE XXVII.

SUITE des Mémoires de 1609—1610. Affaires étrangeres. Traité de treve entre l'Espagne & les Provinces-Unies & d'intervention des rois de France & d'Angleterre. Article en faveur du prince d'Epinoy. Henri IV se fait rendre justice du traitement fait à son ambassadeur par le grand duc de Toscane. Autres affaires d'Allemagne, Italie & Suisse. Mort du duc de Clèves : Mémoires historiques & politiques sur l'affaire de cette succession.

CE qui me reste à dire de cette année, regarde les affaires étrangeres que je commencerai par celles des Provinces-Unies. Le roi leur fit encore délivrer au mois d'avril une somme de trois cens mille livres : Préaux alla porter aux Etats l'agréable nouvelle de cette gratification, & m'apporta l'ordre de S. M. de faire transporter cette somme à Dieppe, où elle devoit être chargée sur un vaisseau de la république. Henri crut devoir cette derniere récompense aux égards qu'eut le conseil des Provinces-

Unies, de lui donner la principale part dans ſon accommodement avec l'Eſpagne ; car c'eſt en cette année que fut enfin conclue cette treve (1) attendue pendant fort long-tems, & ſi également ſouhaitée de tout le monde, que ceux qui du commencement s'y étoient montrés les plus contraires, & le prince d'Orange lui même, y donnerent à la fin les mains.

Je ne rapporterai point le traité qui en fut dreſſé à la Haye, lieu ordinaire des conférences, mais ſeulement celui de l'intervention des rois de France & d'Angleterre, comme garans de l'exécution. La date de cette piéce, paſſée, comme la précédente, à la Haye, eſt du 17 juin 1609, en préſence de meſſire Pierre Jeannin, chevalier, baron de Changy & Montreu, conſeiller de S. M. T. C. en ſon conſeil d'état, & ſon ambaſſadeur extraordinaire auprès des Etats, & meſſire Elie de la Place, chevalier, ſeigneur de Ruſſi, vicomte de Machaut, auſſi membre du conſeil d'état du roi,

(1) Il eſt bon de conſulter, tant ſur les négociations de cette fameuſe treve, que ſur toutes les affaires de Flandre, dont il a été fait mention dans ces Mémoires, *les vol. des mſſ. royaux, cotés 9759, 9981, 9005, le Merc. Franç. Mathieu, Vittorio Siri*, & les hiſtoriens particuliers de cette république.

gentilhomme ordinaire de ſa chambre, & ſon ambaſſadeur ordinaire; tous les deux au nom & comme ayant charge de très-haut, très puiſſant & très-excellent prince Henri quatriéme, &c. Les noms des deux miniſtres de S. M. B. y ſont en ſuite avec les mêmes qualifications d'ambaſſadeurs extraordinaire & ordinaire; & après ceux-ci, ceux des conſeillers & miniſtres des différentes provinces des Pays Bas; avec obligation réciproque de faire ratifier le contenu au préſent traité, dans deux mois, par les parties reſpectives.

L'intervention & la garantie y ſont exprimées de la maniere ſuivante: Que les deux rois n'ayant pu, quelques ſoins qu'ils ſe fuſſent donnés, parvenir à établir une paix véritable & ſolide entre les deux puiſſances en guerre, s'étoient réduits à leur propoſer une treve à longues années, ſur laquelle il s'étoit encore rencontré des difficultés, qui vraiſemblablement en auroient rompu le projet, ſi LL. MM. pour le bien des parties & pour l'entiere aſſurance des Etats, n'avoient conſenti à en être les cautions & les garans; qu'ils promettoient donc & engageoient le ſecours de toutes leurs forces aux Provinces-Unies, non-ſeulement dans le cas de l'infraction de la treve de la part de l'Eſpagne, mais encore dans

celui de leur commerce aux Indes arrêté, ou ſeulement incommodé de la part de S. M. C. des archiducs, de leurs officiers ou ſujets quels qu'ils puſſent être; ce qui s'étendoit tant ſur ceux que les Etats jugeoient à propos d'aſſocier à ce commerce, que ſur le pays où ils le faiſoient; pourvu cependant que la république ne prétendît pas prononcer elle-même ſur la réalité des torts qui pourroient lui être faits à cet égard; mais qu'elle s'en rapportât à la déciſion des deux majeſtés, dans un conſeil commun, où elle auroit voix: permis à elle, dans le cas de trop de longueur au jugement, de pourvoir par proviſion à la ſûreté de ſes ſujets; qu'en conſéquence, les parties contractantes renouvelloient & confirmoient les traités particuliers, faits l'année précédente, le 23 janvier, entre la France & les Provinces-Unies, & le 26 juin, entre l'Angleterre & les mêmes provinces, en appliquant à la treve les mêmes conventions, promeſſes & obligations que portoient ces traités, pour le tems de la paix qu'on croyoit alors ſur le point d'être conclue; qu'en reconnoiſſance de cette garantie des deux rois médiateurs, & des ſecours que les Etats généraux avoient reçus d'eux, ils s'engageoient à ne faire aucun traité ni convention avec

les archiducs, pendant les douze années de la treve, que de l'avis & du consentement de LL. MM. lesquelles promettoient de leur côté, de n'entrer dans aucune alliance préjudiciable à la liberté & à la conservation de leurs amis & alliés; c'est le nom que ces princes y donnent aux Etats.

Les archiducs, pour ne pas déplaire au roi d'Espagne, n'avoient pas voulu consentir qu'il fût fait mention dans le traité de treve, d'assurer aux Hollandois le commerce des Indes : quelques instances que ceux-ci en eussent faites, ils s'étoient seulement obligés de gré à gré, de la part de S. M. C. de le leur laisser exercer. Voilà pourquoi la république, qui cherchoit à s'assurer contre un retour de mauvaise foi du côté des Espagnols, en avoit du moins fait un des articles positifs de celui d'intervention des rois de France & d'Angleterre. Henri ne fut pas mécontent que la guerre ayant à finir entre l'Espagne & la Flandre, elle finît au moins de cette sorte.

Je ne dois pas omettre une obligation que j'eus en cette occasion, plus à ce prince encore, qu'au conseil des Provinces-Unies; elle regarde mes neveux d'Epinoy. S. M. qui avoit souffert que je l'entretinsse

ſouvent de l'injuſtice que faiſoient à ces enfans le comte & la comteſſe de Ligne, & qui dès le tems qu'ils me furent amenés en France, leur avoit fait ſentir des effets de ſa bonté, dont je crois avoir déja parlé dans quelque endroit de ces Mémoires, voulut bien faire quelque choſe de plus pour eux. Jeannin (2) eut ordre d'entretenir l'archiduc Albert ſur cette affaire, de le diſpoſer à écouter favorablement les demandes de mes neveux, & de le porter à leur rendre toute la juſtice qui leur étoit dûe. Lui, ou bien Caumartin, remit même aux mains de ce prince un mémoire inſtructif que j'avois fait, des droits de la maiſon d'Epinoy à la ſucceſſion de la maiſon de Melun. La réponſe que l'archiduc fit au roi en 1701, qui eſt l'année où ceci ſe paſſoit, me donna lieu de tout eſpérer. En effet, ce prince voyant l'intérêt que S. M. prenoit à ce démêlé, y entra ſi

(2) On peut voir dans le cabinet de M. le duc de Sully d'aujourd'hui, une lettre du duc de Sully au préſident Jeannin, dans laquelle, après l'avoir entretenu de l'état préſent des affaires des Provinces-Unies & de celles de Clèves, il lui recommande les intérêts du prince d'Epinoy, ſon neveu. Cette lettre, qui eſt trop longue pour pouvoir la tranſcrire ici eſt datée de Fontainebleau, du 15 juin 1609.

avant, que par un accommodement provisionnel, dont il fut l'auteur, mon neveu d'Epinoy (3), resté seul héritier par la mort de son frere, obtint dès ce tems là la restitution d'une grande partie des biens qui avoient été confisqués sur son pere. Cette transaction, que l'intervention du roi & de l'archiduc rendoit une piece assez importante, fut dans la suite la meilleure dont la princesse de Ligne (4) se servit, pour prouver que tout le reste des biens de cette succession, dont elle ne s'étoit point dépouillée, lui avoit été accordé.

Je m'avisai d'un expédient, pour mettre fin à toute cette chicane : ce fut d'obtenir du conseil des Etats, qu'ils inséraffent dans leur traité de treve un article, par lequel cette question fût décidée de la maniere la plus favorable pour le jeune d'Epinoy; ce que j'obtins sans peine, dès les premieres instances que j'en fis faire sous main. Cet article porte : que sur le refus que la dame

(3) Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, &c. Il avoit eu plusieurs autres freres, morts en bas âge ou sans postérité. Il en a été parlé ci-devant.

(4) Marie de Melun, dame de Roubais, d'Antoing, &c. femme de Lamoral, premier prince de Ligne, gouverneur d'Artois, chevalier de la Toison d'Or.

princeſſe de Ligne a fait au conſeil des Provinces-Unies, de reſtituer les biens de la maiſon d'Epinoy, dont elle jouiſſoit injuſtement, il ſera nommé deux arbitres de la part de S. M. T. C. & autant de celle des archiducs, qui s'aſſembleront à Vervins dans la S. Jean prochaine, pour juger définitivement cette queſtion; que ſi les voix ſont partagées, ils conviendront d'un ſur-arbitre; & que s'ils ne peuvent s'accorder ſur ce choix, le roi T. C. ſera ce ſur-arbitre, à la ſentence duquel la princeſſe de Ligne & tous les autres héritiers reſpectifs ſeront obligés de ſe ſoumettre, & les archiducs, dont ces biens relevent, d'en permettre l'exécution; cependant, que les biens de la maiſon de Vaſſenard, & tous autres appartenans au prince d'Epinoy, dans l'étendue des Provinces-Unies, lui ſeront rendus par proviſion.

La princeſſe de Ligne mit tout en œuvre pour éluder la déciſion. Cette derniere clauſe lui ôtant toute eſpérance, elle alléguа encore la tranſaction, dont il vient d'être parlé. Elle ſe défendit, ſur ce que la partie des biens qu'on lui demandoit, qui étoit dans la province de Hollande, avoit été chargée de taxes conſidérables, ſur quoi elle demandoit des compenſations. Lorſqu'elle ſe ſentit preſſée, elle pa-

rut s'adoucir, & se retrancha à demander qu'on terminât la chose par toute autre voie, que par un jugement de rigueur. Elle en fit proposer plusieurs, sur-tout, lorsqu'elle s'apperçut que son neveu étoit d'humeur à acheter la paix par le sacrifice de quelques-uns de ses droits. L'archiduc parut entrer avec elle dans tous les moyens qu'on imagina pour me faire désister; car c'étoit moi qu'on regardoit dans cette occasion, comme la véritable partie adverse. Il fut proposé de faire épouser à mon neveu la seconde des filles de madame de Ligne, qui étoit encore à établir. Cet expédient étoit assez bien imaginé, si la mere avoit été une femme raisonnable; mais elle ne vouloit pas même donner à sa fille une dot égale à celle qu'elle avoit donnée en mariage à son ainée. Je lui fis faire par Préaux l'option de céder vingt-cinq mille livres de rente à d'Epinoy pour la dot de sa fille, ou de se voir obligée de lui restituer tout son bien. Il y avoit à perdre, & même assez considérablement, pour mon neveu dans cette offre, qu'elle ne laissa pas de refuser avec hauteur. Le reste de l'année se passa à faire & à rejetter des propositions qui ne conduisoient à rien.

Il fut encore besoin que S. M. s'en mêlât;

comme elle eut la bonté de faire, en écrivant le 19 octobre à l'archiduc, pour se plaindre des procédés de la princesse de Ligne, & du peu de soin qu'on montroit de mettre à exécution l'article du traité qui regardoit le prince d'Epinoy. Le roi fait remarquer à l'archiduc, sur l'article de la transaction dont madame de Ligne faisoit son fort, qu'outre qu'il n'y a rien à opposer à une décision portée dans un traité fait entre souverains, l'avis de son conseil, conforme aux loix de son royaume, est que l'autorité du roi qui intervient dans un contrat, n'empêche pas celui de ses sujets qui s'en trouve lésé, de réclamer son droit. Il le prie d'écouter là-dessus ce que lui diront Berny (5) & Préaux, qu'il a chargés de lui faire un plus grand détail de toute cette affaire; & après lui avoir fait une derniere instance en faveur de d'Epinoy, il veut bien se déclarer caution de l'obéissance & de la fidélité de ce nouveau vassal. Il lui avoue dans le corps de la lettre, que d'Epinoy acheteroit volontiers la paix & l'union avec sa tante, aux dé-

(5) Matthieu Brulart, sieur de Berny, résident de S. M. près de l'archiduc.

Hector de Préaux, gentilhomme calviniste, gouverneur de Châtelleraut.

pens d'une légere portion de ſon bien ; mais qu'il a été le premier à lui conſeiller de ne pas l'écouter, tant qu'elle ne montrera pas plus de modération dans ſes demandes. Toute cette lettre n'eſt pas d'un roi, mais d'un ami : & dans preſque toutes celles que Villeroy & Jeannin écrivoient par ſon ordre au conſeil des Etats, il y avoit un article d'inſtance ſur l'affaire de d'Epinoy. Je continuois de mon côté de les preſſer fortement, dans celles que j'écrivois à Préaux, qui me rendit auprès d'eux des ſervices que je lui promis de ne pas laiſſer ſans récompenſe.

Le duc de Bouillon obtint des lettres de naturalité pour ſes enfans nés à Sedan. Le roi ne fit point attention que dans ces lettres & dans la requête préſentée à ce ſujet à la chambre des comptes, Bouillon avoit pris la qualité de ſeigneur ſouverain de Sedan, & n'y fit point faire oppoſition par ſon procureur général ; mais S. M. répara cette omiſſion, en faiſant demander par ce procureur général, qui étoit Jérôme l'Huillier, que le conſentement qu'elle avoit donné à la requête du duc de Bouillon, & ſon ſilence ſur le titre qu'il avoit pris, ne préjudicioient point à ſes droits, au cas que quelque jour il ſe trouvât juſtifié par les papiers, titres ou enſeignemens, ſoit

du trésor, soit des archives, que Sedan est un fief anciennement relevant de celui de Mouson, uni au domaine de la couronne. Cet acte du 11 avril, est inséré dans les regiſtres de la chambre des comptes.

Le député du duc de Lunebourg-Brunſwich me fut envoyé par S. M. pour le payement de sept mille écus, qu'il disoit être encore dûs à son maître, & que le roi m'ordonna de lui payer sans discussion, vu la modicité de la somme. J'y joignis les traitemens polis, avec lesquels Henri cherchoit à s'attacher de plus en plus les princes d'Allemagne. Je rendis pareillement à M. le duc de Savoye quelques services qui m'attirerent une lettre de ce prince, & un remerciement de M. de Jacop, son ambassadeur. Cette déférence, jointe aux visites qu'on me voyoit rendre à l'ambassadeur de Savoye, parut aux ennemis que j'avois à la cour, un fondement suffisant pour faire craindre au roi, que le duc de Savoye ne fît de moi ce qu'il avoit fait du maréchal de Biron. Henri se donna bien de garde de leur dire qu'il savoit toutes mes démarches, & qu'il les approuvoit. Il les remercia au contraire, & m'écrivit tous leurs discours, en me mandant de lui porter les dernieres lettres que j'avois reçues de Turin, la premiere fois que j'irois le trouver.

Il y eut encore cette année une entreprife fur la ville de Geneve, & elle fut conduite par ce même du Terrail (6), dont il a été affez fouvent fait mention. Elle lui réuffit fi mal, qu'il y fut fait prifonnier : & fans autre forme de procès, il eut le cou coupé. C'étoit un homme de beaucoup de tête & de cœur ; mais plein d'ambition & de vices : auffi le roi ne fut-il pas fâché que la promptitude de la juftice l'eût prévenu. Il fut accablé de follicitations en faveur de du Terrail, aux premieres nouvelles qui vinrent de fa prifon ; mais les nouvelles de la mort fuivirent de fi près celles de la détention, qu'il ne fe vit pas long-tems dans l'embarras. « C'eft » une belle dépêche, me dit ce prince ; » c'étoit un dangereux homme. Depuis que

(6) Louis de Combourfier, fieur du Terrail, gentilhomme de Dauphiné, & parent de Lefdiguieres. Les Mémoires pour l'hiftoire de France en parlent comme ceux de Sully. « Le roi, difent-ils, » dont il étoit fujet naturel, lui avoit donné quatre » graces; mais il n'en avoit pas plutôt une, difoit » S. M. dans une de fes pochettes, que dans l'autre » il tenoit une conjuration toute prête...... La » grace que le roi lui auroit donnée, ne lui auroit » pas fauvé la vie. Ceux de Genève lui firent » couper la tête, le 29 avril, & à la Baftide, » gentilhomme Bourdelois, pris avec lui ».

» je vis qu'il cessoit de vous voir & de » vous hanter, comme il avoit accoutu» mé, & que nous le vîmes, vous & moi, » étant sur le balcon de la galerie, tuer » cet homme (7), je n'en eus plus d'es» pérance ».

Le duc de Florence ayant envoyé, après la mort du duc son pere (8), un

---

(7) « Le mardi 8 août, du Terrail tua, en » présence du roi, & devant les fenêtres de la » galerie du Louvre, Mazancy, brave soldat » Gascon, auquel S. M. venoit de parler. Il fut » tellement indigné & saisi de ce coup qu'il vit » donner, qu'il en changea, dit-on, deux fois de » chemise »; *Mém. pour l'hist. de France, année 1606.* Du Terrail avoit été obligé de sortir du royaume, après cet assassinat.

(8) Ferdinand de Médicis, grand duc de Toscane, qui avoit succédé en 1587, à François-Marie de Médicis son frere, étoit mort l'année précédente. « Le roi, dit l'Etoile, ou l'auteur du » supplément de son journal, pour apprendre à la » reine cette nouvelle d'une maniere qui ne » l'effrayât point, supposa un songe, dans lequel » il avoit vu le grand-duc mort, & qu'il lui raconta » à son lever. La reine en a été d'abord surprise; » mais ensuite elle a dit au roi, que ce n'étoit » qu'un songe. Mais, Madame, a reparti le roi, » je crains que mon songe ne soit vrai; nous » sommes tous mortels. Il est donc mort? Oui, » ajouta le roi: voilà la nouvelle que j'en ai reçue.... » Cette mort fut cause que les divertissemens ordi-

ambaſſadeur extraordinaire à Rome, pour prêter l'obédience au pape, cet ambaſſadeur, ſoit par ordre de ſon maître, ſoit de ſon propre mouvement, ou peut-être par mégarde, viſita l'ambaſſadeur d'Eſpagne avant le nôtre. Henri ne l'eut pas plutôt appris, qu'il ſongea à en tirer raiſon; & il commença par révoquer un ordre qu'il venoit de donner, ſur les repréſentations du chevalier Guidi, pour le payement d'une ſomme de cent mille livres, qui ſe trouvoit encore dûe au grand duc. Jouanini, agent de ce prince, qui prévit toutes les conſéquences de cette affaire, aſſembla ſes amis & ſes partiſans, pour concerter avec eux les moyens de faire en ſorte que la réparation que nous étions en droit d'exiger, ſe bornât du moins au duc de Florence, & ne fût pas une eſpece d'inſulte pour l'Eſpagne même; & comme je paſſois pour être celui du conſeil qui étoit le plus capable d'inſpirer au roi une réſolution ferme & hardie, ils con-

» naires du carnaval furent ſuſpendus », &c. C'eſt Ferdinand de Médicis, qui fit cette réponſe à notre ambaſſadeur, lequel lui faiſoit des plaintes de ſes liaiſons avec l'Eſpagne : « Si le roi eût eu quarante » galeres à Marſeille, je n'euſſe pas fait ce que » j'ai fait ». Côme II de Médicis, ſon fils, eſt celui dont il eſt queſtion ici.

vinrent

vinrent que Jouanini viendroit me trouver, & feroit tous ſes efforts pour m'amener à des ſentimens plus doux.

Il ne me coûtoit rien d'accorder à ſes inſtances, que je n'agirois ni ne parlerois en cette occaſion, que pour exécuter ſimplement les ordres du roi. Je ſavois que ſur pareille matiere, Henri n'avoit pas beſoin qu'on l'excitât à ſoutenir ſes droits, & Jouanini n'en étoit pas moins perſuadé que moi. Je lui dis pourtant, qu'il me paroiſſoit fort étrange qu'un auſſi petit prince que l'étoit ſon maître, & tout récemment mis au rang des ducs, ſe mêlât de régler le rang entre les rois de France & d'Eſpagne. Jouanini reçut ces paroles, comme fait tout ambaſſadeur en pareille rencontre; & pour me perſuader que je devois traiter ſon maître avec plus de reſpect, il entra dans un long diſcours ſur ſes qualités, & ſur ſa généalogie qu'il rapporta à la maiſon d'Autriche, dont il commença auſſi à faire l'éloge. Je l'interrompis, en lui diſant que tout le monde pouvoit décider auſſi-bien que lui, ſur le véritable degré de la grandeur du duc de Florence, puiſqu'on l'avoit vûe commencer de nos jours; que pour ce qui regarde la maiſon d'Autriche, je n'avois pas beſoin d'être inſtruit, moi, qui comptois parmi

mes ayeules, une fille de cette maiſon (9) morte il y avoit cent cinquante ans, mais qu'on ne pouvoit faire ſérieuſement comparaiſon de cette maiſon, à l'auguſte maiſon de France.

Il ſe fit à ce ſujet pluſieurs manéges à la cour, dans leſquels la reine parut pouſſer un peu loin ſa tendreſſe pour ſon ſang. Le roi lui en fit des reproches aſſez vifs, & elle me fit bien ſentir qu'elle n'en accuſoit point d'autre que moi. Cependant cette affaire ne produiſit rien de plus fâ-

---

(9) Jean de Béthune, ſeigneur de Vandeuil, Locres, &c. auteur de la branche de laquelle deſcendoit le duc de Sully, épouſa Jeanne de Coucy, alliée à la maiſon d'Autriche, parce qu'Enguerrand VI de Coucy, ou, pour parler plus juſte, de Guines, portant le nom & les armes de la maiſon de Coucy, éteinte, avoit pris en mariage Catherine d'Autriche, fille de Léopold, qui eſt cette fille que déſigne ici M. de Sully. Il eût parlé plus correctement, s'il avoit dit qu'elle entra dans la maiſon de Coucy, dans laquelle la ſienne s'allia. Il tombe encore dans une autre faute de chronologie, en ce qu'au lieu de cent cinquante ans, il devoit mettre deux cens cinquante ans, cet Enguerrand de Coucy, mari de Catherine d'Autriche ayant été tué à la bataille de Crecy, en 1346. Conſultez *MM. de Sainte-Marthe*, *du Cheſne*, *Anſelme*, & autres généalogiſtes. Voyez auſſi ce que nous avons remarqué précédemment ſur la maiſon d'Autriche.

cheux, parce qu'à la premiere plainte que le roi en fit porter au duc de Florence, celui-ci protesta qu'il n'avoit aucune part à l'imprudent procédé de son ambassadeur, & qu'il se soumettoit à tout ce que S. M. voudroit exiger de lui, pour la réparation de cette offense. Il rappella cet ambassadeur, sans attendre que le roi le pressât davantage, & il lui ordonna de faire avant que de partir, une déclaration authentique de sa faute, qui fut rendue publique à Rome & en France. Henri se tint content de cette satisfaction; & pour montrer au grand duc qu'il avoit tout oublié, il le fit assurer qu'il auroit pour lui tous les mêmes sentimens d'amitié & de bienveillance qu'il avoit eus pour le duc dernier mort, & il lui en donna le premier témoignage, en lui faisant rendre sur la mort de son pere, & sur son avénement à la couronne, les complimens qu'il recevoit de tous les autres princes de l'Europe.

L'Espagne s'en étoit acquittée par le cardinal Zatapa. Henri jugea à propos de se servir aussi d'un cardinal, pour ne pas donner lieu à un second contre-tems pareil au premier, & dont l'explication auroit pu ne nous être pas aussi favorable; car on sait de quelles prérogatives jouissent personnellement les cardinaux en Italie, auprès des

princes. Je lui nommai l'abbé de la Rochefoucault, qui alloit à Rome prendre possession de cette dignité. S. M. ne l'agréa point par cette raison-là même ; elle s'imagina que cet abbé, qu'on savoit bien n'être pas encore nommé cardinal, & qu'on verroit n'être pas parti de France exprès pour ce ministere, ne seroit pas aussi-bien reçu qu'un ancien cardinal qu'elle feroit partir de Rome. Elle jetta donc les yeux sur le cardinal Delphin, auquel elle fit donner deux mille écus pour les frais de son voyage ; car cette éminence n'étoit pas riche. Conchini avoit brigué cet honneur, & l'avoit obtenu par le moyen de la reine, avant qu'on eût fait toutes ces réflexions. Il n'auroit certainement pas fait ce voyage à si peu de frais ; aussi Henri se réjouissoit-il doublement qu'il eût été rompu, par le motif de sa haine pour cet homme, & par celui de son économie.

Au reste, les raisons d'alliance n'avoient peut-être pas plus de part dans toutes ces complaisances du roi pour le duc de Florence, que la politique & l'intérêt de ses grands desseins, qui ne lui permettoient pas de maltraiter, ou même de négliger le plus petit prince. L'assignation des cent mille livres au chevalier Guidi fut rétablie. Henri se contenta d'exiger de cet Italien,

que dans les quittances qu'il tireroit du grand duc, il feroit fait déduction des fommes affez confidérables que S. M. avoit avancées pour dom Joan de Médicis. Avec cet argent, Guidi remporta à Florence une chaîne d'or de cinq ou fix cens écus, dont je lui fis préfent de la part de S. M. Henri faifoit d'ailleurs cas de cet Italien; & foit qu'après cela il reftât par-delà les monts, ou que fon maître le renvoyât en France, le roi ne regardoit point comme quelque chofe d'indifférent de fe l'attacher.

De Refuge continuoit fa fonction d'agent de France auprès des Suiffes & des Grifons, avec fi peu de ponctualité, que je crus devoir lui en faire faire des reproches par Villeroy. Il n'ofa peut-être me répondre à moi-même. Il s'excufa à Villeroy de fa négligence à envoyer des états de diftribution de deniers, qui étoit le premier grief que j'avois contre lui, en difant que j'avois dû recevoir ces états de la main des commis qui avoient fait les deux précédentes diftributions, outre ceux qui devoient m'être fournis plus en détail par les tréforiers des ligues, & que je recevrois fans doute de même ceux de la prochaine diftribution. Sur l'article du rachat des dettes, qui étoit mon fecond grief, fans rien articuler, il répondit à Villeroy, qu'il en

avoit acquitté à différentes fois; & sur tout le reste des reproches qui lui étoient faits, il n'apportoit rien de plus précis, ni de plus satisfaisant.

Je lui écrivis moi-même, après que Villeroy m'eut montré sa lettre, comme je crus que ma place me mettoit en état & même dans l'obligation de le faire, que je n'avois point reçu les quatre états des commis, dont il avoit fait mention à Villeroy, que quand cela seroit, de pareils états en gros ne suffisoient point; mais que comme les ordonnances de payement partoient uniquement de lui, c'étoit aussi à lui à dresser des états où tous les deniers de différente nature se trouvassent spécifiés, séparés & certifiés de lui; que c'étoit même à lui à me répondre de l'exactitude des trésoriers, & à m'informer s'ils n'employoient point de non-valeur dans leurs états; que c'étoit ainsi qu'en avoit usé Caumartin, son prédécesseur; qu'outre qu'il ne manquoit jamais d'envoyer de quartier en quartier, les états de recette dressés par les trésoriers des ligues avec celui de la distribution qu'il avoit faite, distinguée par chapitre, il proposoit sans cesse de nouveaux moyens d'acquitter les dettes, & de ménager les deniers de S. M.; que son emploi se réduisant presqu'unique-

ment à la finance, & demandant par conséquent une exacte correspondance avec le surintendant, il étoit impossible de l'excuser sur le silence qu'il affectoit avec moi; que ses excuses n'étoient pas meilleures, de ce qu'on ne voyoit aucune dette acquittée pendant sa gestion, la chose ne lui devant pas être plus difficile, qu'elle ne l'avoit été avec celui qu'il avoit remplacé; que je le priois donc de me satisfaire au plutôt, non par de longs discours, ni de mauvaises justifications, qui en matiere d'argent ne doivent point être reçues; mais par de bons effets & de véritables piéces justificatives; qu'autrement je ne pourrois me dispenser de le représenter à S. M. comme indigne de la charge qu'elle lui avoit confiée.

On donna l'idée au grand-seigneur d'avoir un résident à Marseille, pour l'adresse & la commodité des Grenadins qui passoient par cette ville. Le grand visir en parla, par son ordre, à notre ambassadeur, & consulta sur cet établissement l'aga du Caire, nommé Agi Ibrahim-Mustafa, homme qui avoit acquis en assez peu de tems, beaucoup d'autorité & de dignités à la Porte, & qui lui parla de moi, comme du seul homme à la cour auquel il devoit s'adresser. L'aga Mustafa fut

chargé de demander au roi cette grace, au nom du sultan Achmet, par une lettre à laquelle en étoit jointe une de Salignac pour moi; & l'une & l'autre furent apportées par un Grenadin, que le grand visir destinoit à cet emploi. Salignac, en me donnant avis de tout ce qui s'étoit passé à la Porte à ce sujet, me mandoit que le grand-seigneur se tiendroit fort obligé au roi d'une grace, qui n'étoit d'ailleurs sujette à aucun inconvénient; & qu'on ne pouvoit mieux faire que d'accorder la place au porteur, dont la probité & le bon esprit lui étoient connus, & qui avoit déja demeuré ci-devant à Marseille.

De tout ce qui se passa cette année en Europe, il n'y eut rien de plus remarquable, ni de plus intéressant, que la mort du duc de Cléves (*a*), qui arriva presque dès le commencement. Henri n'en eut pas plutôt appris la nouvelle, qu'il vint à l'Arsenal, où, sans entrer chez moi, il marcha droit au jardin, après avoir seulement demandé, en passant, dans la premiere cour, où j'étois. Comme on lui eut répondu que j'écrivois dans mon cabinet, il se tourna vers Roquelaure & Zamet, & leur dit en riant: « Ne pensiez-vous point qu'on allât

(*a*) Jean-Guillaume, duc de Cléves.

» me dire qu'il eſt à la chaſſe, ou chez la » Coiffier, ou avec des dames? Allez, » Zamet, pourſuivit ce prince, après avoir donné à mon application au travail pluſieurs louanges, qu'il ne m'eſt pas ſéant de rapporter, » allez lui dire que je vais » me promener dans ſa grande allée, & » qu'il m'y vienne trouver tout à cette » heure au grand balcon, où nous avons » accoutumé de n'être pas muets, & que » j'ai bien des choſes à lui conter; car j'ai » eu avis, dit publiquement S. M. que le » duc de Cléves eſt mort : il a laiſſé tout » le monde ſon héritier, l'empereur & tous » les princes d'Allemagne prétendant à ſa » ſucceſſion ». Zamet me rencontra ſortant de mon cabinet. On m'avoit déja averti que le roi avoit paſſé. La nouvelle du jour, & tous les incidens auxquels elle alloit donner lieu, furent la matiere d'un entretien de plus d'une heure ſur le balcon. La choſe parut à S. M. valoir bien la peine que je compoſaſſe ſur tout ce qu'il y avoit à dire à ce ſujet, un mémoire que je vais amplifier ici de ceux que je reçus peu de jours après de Bongars, qui étoit alors particuliérement chargé de veiller avec la derniere exactitude à nos affaires auprès des princes proteſtans d'Allemagne. Je les montrai tous à Henri : & je crois que le

lecteur verra aussi avec plaisir un événement, que toute l'Europe, attentive aux desseins de S. M. regardoit comme le signal d'une guerre générale, traité avec toute l'étendue qu'il mérite, soit sur le droit, soit sur la politique.

Il est nécessaire d'abord de savoir comment s'étoit formé ce petit état, composé, lorsque son dernier duc mourut, de quatre ou cinq grands fiefs, tous ayant titre de principauté. Un comte de Julliers, vivant environ l'an 1130, joignit à ce comté celui de Berg, en épousant la fille unique du comte de ce nom. Le comté de Gueldre leur fut ensuite uni en 1350, par le mariage de Renaud, ou Rainold, premier duc de Gueldre, avec l'héritiere de Guillaume, premier duc de Julliers. Presque dans le même tems, un Adolphe de la Marck quitta l'archevêché de Cologne & l'évêché de Munster, pour se porter héritier de Marie, comtesse de Cléves, sa mere, contre ses cousins d'Erkel & Perweis, aussi fils de Cléves, mais par femmes, & l'emporta sur eux, soit parce qu'il acheta le droit du second, plus proche d'un degré que lui, soit par la faveur que lui prêterent l'empereur Charles IV, & les Etats du pays.

Le duché de Cléves ayant ainsi passé

dans la maiſon de la Mark, ceux de Julliers & de Bergh s'y trouverent enſuite rejoints, dans la perſonne d'un Jean, duc de Cléves, comte de la Mark, qui épouſa en 1496 Marie, fille de Guillaume, duc de Julliers & de Bergh. Le duché de Gueldre en étoit alors démembré, parce que Arnold d'Egmont, qui le poſſédoit du chef de ſa mere, Marie d'Erkel, fille de N....... d'Erkel & de Jeanne de Julliers & de Gueldre, l'avoit vendu en 1472 à Charles de Bourgogne, dont la fille le porta dans la maiſon d'Autriche. Cette diſpoſition fut en vain conteſtée par un Guillaume de Julliers, auquel Charles d'Egmont, petit-fils d'Arnold, le laiſſa par teſtament. La maiſon d'Autriche ſe maintint par les armes en poſſeſſion du duché de Gueldre. Cette coutume de fiefs féminins reçue dans tous ces cantons, ſert bien, pour le dire ici en paſſant, l'opinion de ceux qui croient que les dix-ſept provinces des Pays-Bas, portées dans la maiſon d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, ne ſont pareillement qu'autant de fiefs féminins.

L'empereur ne convenoit point que Cléves, Julliers, Bergh, la Mark, Ravenſperg & Raveſtein, dont le duc Guillaume

venoit de mourir revêtu, fussent des fiefs féminins; au contraire, son droit prétendu sur ces fiefs ne portoit que sur des preuves qu'il disoit avoir, qu'ils sont tous fiefs masculins. Cette contestation n'étoit pas un point absolument nouveau. L'opposition qui se trouvoit entre les dispositions de différens seigneurs de ce petit état, acceptées en différens tems par leurs sujets, & les déclarations de quelques empereurs sur cette matiere, en faisoit une question agitée depuis long-tems, & dont l'entiere décision avoit été réservée de part & d'autre au tems de la mort du dernier mâle de cette maison, qui venoit enfin d'arriver. Pour voir plus clair dans ce point de droit, il est besoin de fouiller dans les archives de cette principauté. Nous verrons par même moyen l'état de la famille du dernier duc, ce qui achevera de faire connoître comment étoit vrai ce que disoit Henri, que la succession du duc de Cléves étoit celle de presque toute l'Allemagne.

Les argumens dont les princes intéressés dans cette affaire se servoient contre l'empereur, se tirent d'un grand nombre de piéces testimoniales & matrimoniales, & autres écrits, soit particuliers, soit publics, revêtus d'une acceptation authentique

des Etats du pays. Voici les principales. Une ordonnance d'Adolphe, premier duc de Cléves, comte de la Mark, &c. en 1418, reçue dans toutes ſes villes, qui donne la principauté au fils ainé du duc, ſeul & ſans partage avec ſes freres, & au défaut du fils, à la fille ainée, les autres ſœurs auſſi excluſes. Pareille ordonnance de Guillaume, duc de Julliers & de Berg, comte de Ravenſperg, & de Jean, duc de Cléves, comte de la Mark, en 1496, à l'occaſion de l'union de leurs états, par le mariage de Marie, fille unique du premier de ces princes, avec Jean, fils du ſecond. Autre ordonnance des mêmes Jean de Cléves & Marie de Julliers, lorſqu'enſuite ils marierent en 1526, Sibyle leur fille ainée, à Jean-Frédéric, comte, puis électeur de Saxe; diſpoſition à laquelle ſouſcrivit en 1542 Guillaume lui-même, fils de Jean & de Marie (a). L'an 1572, Guillaume, duc de Julliers, de Cléves, &c. celui qui venoit de mourir, fait épouſer Marie Eléonor, l'ainée de ſes filles, à Albert-Frédéric de Brandebourg, duc de Pruſſe, & il lui réſerve en la même forme ſa ſucceſſion entiere, la branche maſculine venant à s'éteindre dans ſa famille. Deux ans après,

(a) Il mourut en 1592.

Anne, sœur de Marie Eleonor, épouse à Neubourg le duc Philippe-Louis, comte Palatin, avec semblable substitution aux droits de sa sœur ainée; le contrat passé à Deux Ponts, & signé par le comte Louis, depuis électeur Palatin, par le landgrave de Hesse Guillaume, & par le duc Jean, comte Palatin; le même contrat ratifié une seconde fois en 1575, par le même prince Guillaume, lorsque le duc de Cléves, sur la plainte de son gendre le duc Philippe-Louis, que la somme de deux cens mille florins, qui étoit la dot des cadettes, étoit une récompense trop petite de sa renonciation à une pareille succession, se porta à l'augmenter de cent mille, pour chacune d'elles. A cette condition, Anne de Julliers fait dans la même année un acte solemnel de renonciation. Le duc Jean, comte Palatin de Deux-Ponts, épouse quatre ans après la troisiéme des filles de Guillaume de Julliers, nommée Magdeleine, & il fait les mêmes renonciations que le duc Philippe Louis, son frere ainé, en faveur de l'ainée des trois sœurs; Louis, électeur Palatin; Guillaume, landgrave de Hesse; Philippe-Louis, comte Palatin de Neubourg, y interviennent encore : c'étoit la quatriéme renonciation du duc de Neubourg. Enfin, la quatriéme de ces

princesses, Sibyle, épouse Charles d'Autriche, marquis de Burgaw; & l'on peut bien croire que le prince leur frere (car le duc de Julliers avoit alors un fils nommé Jean Juillaume,) n'oublia pas de requérir du prince Autrichien, la même renonciation, qu'avoient faite ses trois autres beaux-freres. Cependant, comme ce jeune prince étoit fort infirme, & il mourut en effet peu de tems après avant son pere, que l'argent de la dot n'étoit point prêt, que le gouvernement se conduisoit par des impressions étrangeres, la mort de Guillaume de Cléves (*a*) arriva sans que le quatriéme de ses gendres eût renoncé comme les autres. Tels étoient les droits des quatre princes, parties de l'empereur; le duc de Brandebourg & Prusse, le comte Palatin de Neubourg, le comte Palatin de Deux-Ponts & le marquis de Burgaw.

L'empereur alléguoit en sa faveur les exemples suivans. L'an 1483, l'empereur Frédéric III donna de sa propre volonté, à Albert, duc de Saxe, pour récompense des services qu'il en avoit reçus, les duchés de Julliers & de Berg, lorsque par la mort du duc Guillaume, il crut qu'ils étoient dévolus à l'empire. Maximilien I,

(*a*) Il mourut âgé de quarante-sept ans.

fils de Frédéric, ratifia cette donation en 1486, & l'étendit à la perſonne d'Erneſt, électeur de Saxe, frere d'Albert; il la confirma derechef en 1495, parce que les princes de Saxe lui étoient alors néceſſaires; mais en l'an 1508, que cette conſidération ne ſubſiſtoit plus, cet empereur laiſſa Guillaume de Julliers le maître de diſpoſer de ſon bien en faveur de Marie, ou de telle autre de ſes filles qu'il lui plairoit. Guillaume étant mort en l'an 1511, l'électeur de Saxe voulut ſe prévaloir de la donation de l'empereur pour ôter Julliers au duc de Cléves, qui en avoit épouſé l'héritiere; mais lorſqu'il chercha à mettre Maximilien dans ſon parti, cet empereur qui craignoit ſur toutes choſes de jetter le duc de Cléves entre les bras de la France, refuſa de s'en mêler, exhorta l'électeur à la patience, & ne lui donna que des aſſurances générales qu'il n'y perdroit rien. Bien plus, lorſque Jean-Frédéric, électeur de Saxe, épouſa en 1626, Sibyle, fille de Jean, duc de Cléves & de Julliers, l'empereur Charles-Quint confirma formellement le droit de cette princeſſe : il ſe fit même une application de cette regle, lorſqu'il eut vaincu en 1546 le duc Guillaume de Julliers, & qu'il ſe fut raccommodé avec lui, moyennant que ce duc épouſât Marie

d'Autriche, fille de Ferdinand, roi des Romains & de Hongrie; car, Charles consentit qu'il fût employé dans le contrat de mariage de cette princesse, qui étoit sa niece, qu'au défaut d'enfans mâles, les filles qu'elle auroit, succéderoient aux duchés de Julliers, &c. ce que Maximilien II accepta après lui, en 1566. Il est vrai que l'empereur regnant, fortement sollicité en 1602, par le duc de Neubourg, de confirmer cette constitution de ses prédécesseurs, le refusa constamment; il lui accorda seulement acte de son refus, avec déclaration qu'il ne prétendoit préjudicier au droit de personne.

Je crois qu'après cela le lecteur perce aisément la vérité, sur la supposition contradictoire des deux parts de fiefs féminins & masculins. Ce qu'on ne peut méconnoître ici, c'est une différence entre les preuves des uns & des autres, qui forme un préjugé aussi heureux en faveur des vrais héritiers, qu'elle est peu favorable aux Autrichiens. Ceux-là s'appuyent sur une suite de réglemens, qu'on voit unanimement & uniformement reçus; ceux-ci ne rapportent que des titres de pure autorité, qui ne font pas honneur au conseil Aulique; & d'ailleurs, si suspects par leurs variations, & même par leurs contradictions, qu'à peine

peuvent-ils ſeulement ſervir à fonder un droit.

Quoi qu'il en ſoit, le duc Guillaume n'eut pas plutôt les yeux fermés, que chacune des parties ſongea ſérieuſement à ſe mettre en état de n'être pas obligée de céder. L'empereur Rodolphe donna l'inveſtiture de Cléves & de Julliers à l'archiduc Léopold d'Autriche, & n'oſa pourtant franchir ce pas, ſans du moins en prévenir S. M. T. C. Cette démarche fut faite au nom de Léopold, & par un député, qui déclara de bouche au roi, que l'archiduc venoit d'entrer dans les états de Cléves, où ſon intention n'étoit pas de rien faire qui pût tant ſoit peu préjudicier aux intétêts de S. M. ni même de traiter à la rigueur les princes ſes contendans; qu'il ſera content, pourvu qu'ils ſe portent à rendre dans cette occaſion à S. M. I. ce qu'ils lui doivent; & qu'il le prie de ne point entrer dans une diſcuſſion qui lui eſt purement perſonnelle avec eux.

Henri ne répondit à ce député, qu'en paroles très-générales. Il étoit bien ſurpris de n'entendre point parler, pendant tout ce tems-là, des autres princes qui devoient être les premiers à s'adreſſer à lui. Il ne l'étoit pas moins de ce que lui mandoit Hottoman, qu'aucun d'eux ne ſongeoit à

lever des troupes : comme s'ils avoient pu eſpérer de rien obtenir, autrement que par la voie des armes ; mais ils ne tarderent pas à voir que c'étoit le ſeul parti qu'ils euſſent à prendre : & s'il eſt vrai que S. M. en leur faiſant faire quelque eſpece de reproché de leur ſilence, fit les premiers pas, ils y répondirent ſi bien, qu'après avoir appellé à leur conſeil Boiſſiſe, Bongars & les autres agens du roi, ils nommerent un ambaſſadeur, qui vint ſupplier S. M. de leur part, de les ſoutenir contre l'archiduc, ou plutôt contre l'empereur. Cet ambaſſadeur eut tout lieu d'être content. Mais avant que de donner la ſuite des faits, faiſons quelques réflexions ſur le véritable intérêt politique de la France dans cet incident.

Cléves, Julliers, Bergh, la Mark, Ravenſperg & Raveſtein, ces ſix cantons, ou petites provinces, non-ſeulement ne ſauroient être appellées un objet indifférent pour la France, mais encore elles l'intéreſſent d'une façon particuliere, par pluſieurs endroits, dont celui de leur force & de leur richeſſe n'eſt que le moindre. Cet état eſt l'une de nos frontieres ; ceux qui ſe le diſputent, nos voiſins proches, & voiſins redoutables, du moins l'empereur : c'en eſt aſſez pour ne le pas laiſſer

tomber en toutes ſortes de mains. La guerre qui s'allumera pour ſa poſſeſſion, peut être une guerre de toute l'Europe, & devenir par conſéquent la nôtre malgré nous; elle le ſera indubitablement, n'y eût-il que le ſeul intérêt des Provinces-Unies, ſur la liberté ou ſervitude deſquelles elle influe de toute néceſſité; relation ſi viſible, que donner les pays conteſtés à nos amis, c'eſt preſque ôter la Flandre à nos ennemis, & les laiſſer envahir à la maiſon d'Autriche; c'eſt conſéquemment leur laiſſer en proie les Provinces-Unies : car j'appelle de ce nom la néceſſité où celles-ci ſe trouveroient réduites, n'ayant preſque plus que des ennemis pour voiſins, de fléchir ſous eux par d'éternels ſacrifices, qui entraîneroient à la fin leur ruine. La preuve de cette vérité ſe tire de ce que les Etats ne ſe ſont jamais ſentis plus incommodés, que lorſque les ducs de Cléves favoriſoient ſeulement en ſecret le parti Eſpagnol. Eſt-il ſenſé de laiſſer détruire, ſur le point de ſa conſommation, un ouvrage ſi utile, & qui a tant coûté; ajoutons de bonne foi, & qui malgré tous nos efforts, a été ébranlé par le dernier traité entre l'Eſpagne & la Flandre ?

Si de cet objet nous paſſons à celui des grands deſſeins de S. M. T. C. ſur toute

l'Europe, quel meilleur moyen d'y faire entrer des potentats auxquels on n'auroit peut-être jamais pu les faire goûter autrement? Ceci peut donc nous conduire à nous assurer toute l'Allemagne, à rétablir la dignité & la liberté du corps germanique, à porter le coup mortel à l'autorité impériale, & la consternation dans toute la maison Autrichienne, & ce bien que la France acheteroit, pour son seul intérêt, de tous ses trésors, nous en jouirions sans soupçon & sans envie, comme l'effet d'une générosité toute gratuite envers les princes persécutés.

Ces princes, dira-t-on, se sont montrés jusqu'à présent bien éloignés de prendre ces sentimens, à en juger par la répugnance qu'on leur voit à nous rien devoir, lors même qu'ils conviennent ne pouvoir rien que par nous. Mais qu'arrive-t-il ici après tout, qui ne soit comme indubitable dans l'abord d'une affaire difficile, compliquée, & roulant sur plusieurs têtes différentes? On n'est occupé dans ces commencemens, qu'à balancer son intérêt avec ses facultés. Lorsqu'on a connu ce qu'il faut faire, on ne convient pas encore pour cela de la maniere dont il faut le faire. Dans les affaires de communauté sur-tout, les modifications se multiplient

à proportion du nombre des intéressés. Je soutiens au reste, que ces tâtonnemens des princes d'Allemagne, de quelque cause qu'on suppose qu'ils proviennent, ne doivent point empêcher S. M. de prendre parti pour eux. Dans les grandes choses, dans les choses qui ont pour objet un bien général, j'ai pour maxime que c'est à ce bien seul qu'il faut s'attacher, & jamais aux personnes. Celui-là n'a qu'une seule face qui est toujours la même. Celles-ci sont si sujettes à en changer, elles nous en montrent tant & de si odieuses, qu'elles nous refroidiroient infailliblement pour les entreprises les plus utiles & les plus nécessaires. Politiquement parlant, on doit presque toujours se contenter d'avoir écarté les obstacles, & ne pas craindre d'aller en avant, quoiqu'on laisse peut-être derriere soi quelques difficultés à lever, le tems les levera de lui-même : je parle toujours ici de desseins dont l'auteur n'a point à rougir, tel qu'étoit pour nous celui de soutenir les princes héritiers du duc de Cléves, & celui d'arranger le gouvernement & la police de l'Europe entiere, auquel j'ai voulu qu'on fît l'application de ces principes. Il ne faut donc que commencer. Chaque moment ouvrira une ressource; l'exercice mettra en haleine ces princes

trop lents ; le ſuccès les échauffera, & l'ardeur guerriere leur fera prendre de notre généroſité la bonne opinion, qu'on ne ſauroit trop les condamner de n'avoir pas conçue dans le commencement.

Voici un motif en faveur de ceux qui, approuvant cette généroſité, ſouhaiteroient pourtant que de notre part elle ne fût pas purement gratuite. Quelques ſuccès qu'ayent nos armes unies à celles des princes prétendans à la ſucceſſion de Cléves, il reſtera toujours à ces princes la crainte d'en être dépouillés quelque jour par l'empereur, les conjonctures venant à changer. Eſt-il téméraire de juger que cette crainte, jointe aux réflexions qu'ils feroient ſur la difficulté de conſerver des provinces, partagées entr'eux en tant de morceaux, ſi peu à la commodité d'une partie d'eux, ſi expoſées à la convoitiſe de leurs ennemis, & même d'un roi de France entreprenant, les porteroit à s'en accommoder un jour avec S. M. T. C. ; ſoit qu'ils en reçuſſent la valeur en argent, ou l'équivalent en fonds de terre dans le cœur de la France, comme dans le Berry, le Bourbonnois, la Marche & l'Auvergne. Si cela arrivoit, quel avantage pour la France, dans ce double lien d'intérêt & de dépendance, qui lui uniroit pour jamais une

partie de l'Allemagne ! Ce qu'on ne sauroit nier, c'est que le secours que le roi accorderoit aujourd'hui à ces princes, seroit pour eux un engagement à lui en demander dans la suite, pour se conserver leur nouvelle acquisition, que S. M. pourroit alors se faire bien payer. Mais qu'on ne croie pas pourtant que ce que je viens de dire soit une idée chimérique. Je vais surprendre bien des personnes, en leur apprenant que la chose, bien loin d'être d'une impossibilité absolue, comme on se l'imagine, avoit déja été entamée par de tierces personnes, & que sur le jour qui se présentoit à y réussir, elle étoit à la veille d'être proposée, & vraisemblablement acceptée par les princes intéressés.

Laissons toutes ces considérations publiques & particulieres, & prenons la chose plus simplement. Le roi de France s'étoit déja engagé de lui-même à prendre la défense de ces princes ; il n'avoit rien négligé pour se les attacher ; il leur avoit de tout tems fait offre de son assistance ; il avoit déclaré assez hautement qu'il ne souffriroit point qu'on les maltraitât ; il avoit déja même fait avancer des troupes sur la frontiere : c'étoit un point décidé de longtems par la justice & l'honneur, il ne lui convenoit plus de reculer. Nos rois ont

rarement

rarement été insensibles à ce mouvement de générosité, qui porte à soutenir les princes malheureux. Ce n'étoit pas ici purement le cas; ceux dont il est question, avoient rendu eux-mêmes des services réels à S. M. & montré en toute occasion, qu'ils ne manquoient que du pouvoir de lui en rendre encore de plus grands. Comme ami, ou comme obligé, Henri avoit à se souvenir de ce qu'ils avoient fait pour lui dans des tems malheureux. Lorsque François I aida Philippe, landgrave de Hesse, aïeul du landgrave d'aujourd'hui, à remettre le duc d'Ulric en possession du duché de Wirtemberg; lorsque Henri II tendit la main à l'électeur Maurice de Saxe, prisonnier avec le landgrave, & aux autres princes d'Allemagne, opprimés par Charles-Quint, leur honneur seul, celui de leur couronne, les porta à ces démarches, qui leur coûterent considérablement. Ils avoient de moins que Henri-le-Grand, le motif de la reconnoissance, plus puissant lui seul que tous les autres.

Je contredis ici avec assurance, ceux qui se plaignent que pour un intérêt étranger, qui peut se démêler sans seulement tirer l'épée, on rengage de gaieté de cœur S. M. dans une guerre avec l'Espagne,

capable d'embraſer toute la chrétienté. Ces perſonnes ignorent également la nature de la choſe, & les conſéquences de l'entrepriſe ; ils conviendroient que dans la conjoncture préſente, l'expédition qui a pour objet d'aſſurer la ſucceſſion de Cléves aux vrais héritiers, eſt d'une exécution ſi rapide, qu'elle ne ſeroit preſque connue dans le public, que par l'effet même ; que l'Eſpagne, en faiſant la paix avec ſes propres ſujets, & une paix, par laquelle, quoiqu'aux abois, ils ne ſe ſont relâchés ſur rien, a donné une preuve de foibleſſe & d'épuiſement, qui la ſoumet aux loix d'une neutralité forcée ; que l'empereur n'eſt pas plus en état de rien diſputer avec nous ; lui, deſtitué des ſecours d'une partie de l'Allemagne, nous, plus en moyens d'agir que nous n'ayons été de long-tems ; qu'enfin il ne doit preſque en coûter à la France, que de dire qu'elle le veut. La ſuite a juſtifié tout cela clairement.

C'eſt donc proprement une affaire de rien, que l'entrepriſe préſente, bornée au ſeul objet de Cléves ; & ceux qui parlent autrement, ne le font ſans doute, que parce qu'ils conviennent ſecrettement qu'en bonne politique, elle ſeroit l'introduction à une autre, beaucoup plus éclatante, plus étendue ; en un mot, aux grands deſſeins

que l'Europe entiere remarque dans S. M. pour l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche. Je ſuis de ſi bonne foi, que je conviens d'abord, qu'en effet il n'en faut pas faire à deux fois; que j'ai toujours donné ce conſeil au roi mon maître, & que ce prince ne penſoit pas différemment. Je n'en convaincrai que ceux qui examineront la choſe avec moi, ſans paſſion ni préjugé; mais pour ceux-là, je m'en tiens sûr, parce qu'on en revient-là néceſſairement de toutes les réflexions qu'on fait ſur les différentes manieres de procéder dans cette affaire. Je vais les mettre ici ſous les yeux, telles à peu près que je les ai faites dans le tems qu'elles m'occupoient le plus fortement.

Un premier avis, & c'eſt le plus inſoutenable, eſt de regarder, les bras croiſés, les parties intéreſſées débattre leur droit par la voie des armes, & d'aſſiſter nos amis tout au plus de nos conſeils. Comme il eſt contraire à toutes les regles de la prudence, de ſe tenir déſarmé devant les perſonnes qui ſe battent, il eut fallu, de toute néceſſité, tenir un corps de troupes ſur la frontiere, ne fût-ce que pour être prêts à tout changement, qui de moment à autre pouvoit arriver. Nous ne gagnons donc rien dans ce parti, du côté de la dépenſe, que d'être expoſés à la faire beaucoup

plus long-tems, que si en nous mêlant de l'action, nous l'eussions terminée tout d'un coup.

Je dis la même chose d'un second parti ; qui d'abord paroît assez spécieux, qui est d'appuyer les princes contre la maison d'Autriche, non pas ouvertement, mais sous main, comme nous avions fait dans la guerre de Flandre, la paix subsistant d'ailleurs entre toutes les autres puissances de l'Europe Il eût été à craindre que ces secours cachés & trop foibles n'eussent pas pu mettre nos alliés en état de résister aux deux branches de la maison d'Autriche, réunies contr'eux ; ce qui est le but que l'on convient qu'il ne faut pas perdre de vue. Nous n'eussions pas été dispensés de tenir dans les trois points par où les états débattus touchent à la France & à la Flandre, chacun un corps au moins de quatre mille hommes d'infanterie, & de huit cens chevaux avantageusement postés sur les terres neutres, ou sur les nôtres, où elles n'auroient fait aucun acte d'hostilité, mais seulement gardé quelques passages, tenu l'ennemi en respect, empêché quelqu'allié de se déclarer, & prévenu dans le cas de la nécessité, la ruine totale de ceux qu'on soutient : encore une fois, voilà bien de la dépense, uniquement employée à

faire durer une guerre qu'on auroit finie tout d'un coup, en s'y prenant mieux. Il y a un proverbe dans la politique, qui dit que: *Qui donne tôt, donne deux fois*, j'y ajouterois plus volontiers celui-ci, que: *Qui donne à demi, donne deux fois, & ne donne rien.* Nous en avons un exemple récent, dans la révolte des Provinces-Unies, que cette maniere de ſoutenir des alliés, auſſi onéreuſe à la longue, que l'eſt un prompt & puiſſant ſecours, n'a fait que jetter un peu plus tard dans la néceſſité de s'accommoder, lorſqu'on auroit pu les ſouſtraire tout-à-fait à la domination Eſpagnole. Si c'eſt-là tout l'avantage que notre amitié doit procurer aux princes d'Allemagne, nous ne les obligeons guères, ou point du tout, y ayant cette différence entr'eux & la Hollande, que ſous quelque appas qu'on leur propoſe un traité, il ne peut être qu'un leurre, dont l'empereur ſe ſervira à coup sûr, pour les attirer & les perdre. Eh! qui peut dire que nous n'en ſentirions pas nous-mêmes le contre-coup? *Léopold dans Julliers*; c'eſt un bon mot de Bongars, tout à-fait juſte, *c'eſt un furet dans une garenne.* Ce parti n'eſt donc propre qu'à épargner de la peine à la ſeule perſonne de Henri, qui n'auroit été tenu au

plus, que de s'avancer jusqu'à Châlons ou à Reims.

Outre ce moyen & celui d'une conspiration générale contre la maison d'Autriche, on en imagine un qui tient le milieu; la derniere expédition de Savoye peut en être donnée pour exemple. On y suppose que les alliés de part & d'autre, agissent comme s'ils étoient convenus entr'eux de ne soutenir leurs parties, que pour le seul fait dont il est question, & sans prétendre donner atteinte par-là à ce qu'ils ont promis pour eux-mêmes dans le traité de Vervins. Si ce n'est pas-là un cas de pure supposition, je le trouve au moins d'une procédure longue, embarrassante & coûteuse. Il faudra la commencer par une discussion de ce que chacun des alliés doit fournir de troupes pour son contingent; ensuite chercher des fonds pour les entretenir au moins deux années, dont celle-ci & les trois premiers mois de la suivante, seront uniquement employés en allées & venues, & en arrangemens. L'hiver est rude dans le pays où l'on veut porter la guerre, il faut attendre qu'il soit fini, pour ne pas voir ruiner son armée, avant que d'avoir rien commencé. Dans une entreprise où le roi ne tiendra point la tête comme chef

principal, il lui ſuffira bien de faire commander par un prince, ou un maréchal de France, l'armée qu'il deſtinera pour Cléves; mais il n'en ſera pas moins obligé de faire des préparatifs & des avances d'argent, d'autant plus conſidérables, que quelque choſe qu'on faſſe, il aura bien l'air de ſoutenir ſeul, ou preſque ſeul, tout ce fardeau. Il n'eſt pas plus diſpenſé encore de tenir trois mille hommes en Dauphiné, autant en Provence, & autant en Languedoc & en Guyenne. Je ne verrois alors rien de mieux à faire, que de choiſir certain nombre de places, de ſituation à pouvoir ſe garder mutuellement, & ſervir comme d'échelles pour joindre les états de Cléves à la France & aux Provinces-Unies, & de fortifier ces villes, ce qui eſt encore un ſurcroît conſidérable de dépenſe.

Ainſi toutes les réflexions nous ramenent au premier expédient, comme au plus ſûr, & toutes celles qu'on fait enſuite, y confirment: ne plus rien ménager avec l'Eſpagne, traiter la maiſon d'Autriche en ennemie de toute l'Europe, raſſembler de toutes parts ſes rivaux & ſes adverſaires, fondre ſur elle avec de fortes armées, en lui redemandant les états de Cléves; ſe faire juſtice ſoi-même, en ſe ſaiſiſſant, & de ces états, & de toutes les places qu'on

jugeroit importantes pour la cause commune, du côté de Luxembourg, Limbourg, Aix, &c. se répandre dans le même moment, & couvrir les frontieres du côté des Alpes & des Pyrénées; en un mot, arborer l'étendart, & apprendre à tout l'univers, que le moment pour lequel le roi T. C. se prépare depuis tant d'années & avec tant de soin, est enfin arrivé: que ce prince va se montrer dans la carriere, guidé par la gloire, & armé pour venger une partie du monde, des attentats d'une injuste & orgueilleuse puissance. Qui refusera de l'y suivre? Nos intelligences nous assurent presque toute l'Italie, & l'Allemagne: nous entraînons après nous les Provinces-Unies, en leur montrant leur ennemi, que nous avons éloigné de leurs frontieres; nous délions par-tout la langue & les bras des puissances que la crainte arrêtoit, & si nos efforts ne sont pas également secondés partout, le ressentiment commun que nous servons, nous est garant que du moins ils ne seront traversés que par un très-petit nombre.

La maison d'Autriche, il faut s'y attendre, remuera ciel & terre pour parer, ou pour soutenir un coup accablant pour elle; mais quand on lui verroit clairement, soit chez elle, soit dans ses alliés, toutes les ressources,

que je doute qu'elle ait ; si de l'aveu de tout le monde, l'Europe est dans un état violent, d'où elle ne peut sortir que par de longues & cruelles guerres, qui peut-être lui rendront la liberté, peut-être la lui raviront pour jamais ; peut-elle mieux prendre son tems pour en jetter le sort, que de saisir le moment où le succès est le plus apparent, & les risques moins grands ? Voilà tout ce que je puis dire, sans anticiper sur le détail que j'ai promis de donner séparément, des grands desseins de Henri, & de la maniere de les exécuter.

Ceux qui n'avoient rien négligé pour en détourner, ou pour dégoûter S. M. & sous ce nom je comprends les partisans de l'Espagne, les nourrissons de la vieille ligue, les ennemis de la religion réformée, & les mauvais François, jaloux de la gloire du roi & du royaume, voyant que malgré leurs efforts, on touchoit à l'exécution, employerent tout ce qui leur restoit encore à mettre en œuvre. Ils chercherent à profiter du foible de Henri pour les plaisirs, & à combattre dans son esprit les sentimens de la gloire, par tous ceux qui portent à la mollesse & au repos. Ils essayerent de nouveau de le remplir de soupçons contre tout le corps protestant en général, & contre moi en particulier. Ils lui firent voir son

royaume déchiré par des factions, qui aspiroient avidement après le moment de la guerre, comme étant celui de l'impunité, & les princes ses associés, comme des trompeurs, qui se jouoient de sa crédulité. Quoiqu'en garde contre leurs artifices, il y eut des momens où Henri se sentit ébranlé. J'aidois peut-être moi-même, sans y penser, à son découragement, en lui représentant qu'un prince, qui avoit ouvert son cœur à des projets si nobles, devoit commencer à le fermer au goût des amusemens frivoles, & des dépenses qui n'ont pour objet que la commodité; qu'en semblable occasion Ferdinand & Isabelle de Castille, & plusieurs de nos rois, avoient réformé leur propre maison & celle de la reine: enfin qu'il ne devoit plus y avoir de plaisir pour lui, que dans la victoire, ou du moins après la victoire. On va voir au commencement du Volume suivant, ce qui arriva fort heureusement pour fixer les irrésolutions de Henri.

Fin du Tome VII.

TABLE
DES MATIERES
Du ſeptiéme Volume.

A

*A*BEINS, (l'abbé d') eſt fait évêque de Poitiers, 182, 183.
Achmet, empereur des Turcs, demande à Henri IV d'avoir un réſident à Marſeille, 367.
Aerſens, (François) revient à Paris & y pourſuit ſa négociation, 45 & *ſuiv.* 209.
Agouſt, maiſon, *voyez* Henri IV.
Aides. Réglemens à ce ſujet, 277 & *ſuiv.*
Aiguillon, (Henri de Lorraine, duc d') ſatisfait Henri IV contre ſon frere, 148, N. 17. Fait aſſaſſiner Balagny, 154.
Albert, cardinal & archiduc d'Autriche. Sa réception au prince de Condé après ſa ſortie de France, 330, N. 29. Fait rendre juſtice au prince d'Epinoy, 351.
Albret. (maiſon d') Henri IV réunit les biens de cette maiſon à la couronne, 62, N. 15. Procès entre Henri & la maiſon de Nevers, au ſujet de ces biens, 75 & *ſuiv.*
Allemagne. Dettes de la France à ſes princes & villes, acquittées, 63. Troubles qui y arrivent, 222.

André, (N. de Saint) officier d'artillerie, 294.
Angleterre. Paul V défend aux Anglois, de prêter le ferment de fidélité à Jacques, 59. Dettes de la France, à l'Angleterre, 63.
Angoulême, (Charlotte de Montmorency, ducheſſe d') mêlée dans les intrigues galantes de Henri IV, 315.
Anjou. (François de Valois, duc d') *Voyez* Philippe II.
Anjou, (Gaſton, Jean-Baptiſte de France, duc d') troiſiéme fils de Henri IV, enſuite duc d'Orléans. Sa naiſſance, 137, N. 10.
Année du grand hiver, 180, N. 30.
Antechriſt. Dogme du Pape Antechriſt, qui avoit été agité au Synode de Gap, l'eſt encore à celui de la Rochelle, 34 & *ſuiv.*
Antoine, (porte S.) réparée, 92.
Anvers. Le prince d'Orange manque cette ville, 41. Trahiſon d'Anvers, 261.
Archiduc d'Autriche, (Albert cardinal &) conclut le traité de ſuſpenſion d'armes, entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, 52 & *ſuiv.* N. 11.
Archiducs, (les) travaillent ſincérement à la paix, 206.
Argentier, (l') traitant. Sully lui fait faire ſon procès; bon mot de Henri IV à ce ſujet, 74, N. 17.
Arſenaux. Fréquens voyages que fait Henri, à l'Arſenal de Paris, 17 & *ſuiv.*
Artillerie. Sommes employées pour les achats qui concernent cette partie, 64. Recherche contre les officiers de l'artillerie propoſée par Sully, & autres détails à cet égard, 85 & *ſuiv.* Projet à cet égard faiſant partie du cabinet d'état, 272.
Arts. Projet pour les perfectionner, 276, N. 15.
Aubepine, (Charles de l') marquis de Chateauneuf, du conſeil ſur les affaires des Provinces-Unies, 44.

Auguste. Conformité du regne de Henri IV avec le sien, 120.

Avias, (le P.) jésuite, nommé dans une lettre du P. Cotton, 239.

Avilla, (Dom Joan Alvarès) amiral Espagnol, perd une sanglante bataille navale contre les Flamands où il est tué, 47 *& suiv.* N. 10.

Autriche. (maison d') Sur quoi fondé son prétendu droit à la succession de Cléves, 375 *& suiv.*

Autriche. (Catherine d') Alliance par elle de la maison de Béthune, avec la maison d'Autriche, 362, N. 9.

Autriche, (Charles d') marquis de Burgaw. Voyez *Burgaw.*

Autriche, (Marie d') épouse de Guillaume, duc de Juliers, 375.

Auvergne. (Charles de Valois, comte d') Graces qu'on lui accorde dans sa prison, 345.

B

*B*AGUES & joyaux de la couronne. Somme qu'y employe Sully, 64.

Balagny. (Damien de Montluc de) Intrigues de galanterie entre lui & le duc d'Aiguillon; il est assassiné, 154.

Banqueroutes. Edits contre les banqueroutiers frauduleux, 307.

Baronius. (cardinal) Sa mort, 174, 175.

Barrault, (Eméric Gobier de) ambassadeur de France en Espagne. Instructions que lui envoye Sully, 40.

Barreau Abus à corriger dans le barreau pour les juges, avocats, procureurs, &c. 291.

Béarn. Voyez *Jésuites.*

Beauville, premier préſident de la chambre des comptes de Provence, 160.
Bellebranche, nommé dans une lettre du P. Cotton, 136.
Bellievre. (Pomponne de) Henri IV lui ôte les ſceaux; ſes infirmités, 8. Particularités à ce ſujet; ſon éloge, *ibid.* N. 1. Appellé au conſeil ſur les affaires de Flandre, 44. Sa mort, 175.
Béringhen, (Pierre de) contrôleur général des mines, 236, 237, 297, 305, 317.
Berry. Réglement pour les maréchauſſées de cette province, 72, 73.
Berny, (Matthieu Brûlart de) 208, 337, N. 32. Il ſert les intérêts du prince d'Epinoy auprès de l'archiduc, 355, N. 5.
Berthauville, prépoſé pour député de Pons, 25.
Bethune. (maiſon de) Ses alliances avec les maiſons d'Autriche & de Coucy, 362, N. 9.
Bethune, (Jean de) s'allie avec la maiſon d'Autriche par celle de Coucy, *ibid.*
Bethune, (Philippe de) frere du duc de Sully. Henri IV lui donne part dans les affaires du conſeil, 21.
Bethune, (N. de) couſin du duc de Sully, 294.
Beuillaque, (le marquis de) envoyé du grand-duc de Toſcane, gratifié par Henri IV, 58.
Biron. (Charles de Gontaut, maréchal de) Pertes énormes qu'il faiſoit au jeu, 180, N. 29.
Biron. (Jean de) On le veut démarier, 295.
Blanchefort. Maiſon des plus communes dans la nobleſſe, 107.
Blanchefort de Crequi. (Françoiſe de) Son mariage, 108, N. 3.
Bled. Réflexions ſur cette partie de la politique, 87, 88.

Boderie, (la) l'un des agens de France auprès des Provinces-Unies, 46.
Bodillon, aſſaſſine Childeric, pourquoi, 198.
Boeſſe, officier de l'armée du roi. Henri IV l'accorde à Geneve pour conduire les affaires de cette république, 57.
Boiſſiſe, agent de France près des princes héritiers de Cléves, 379.
Bongars, (Jacques de) agent de France en Allemagne, 379.
Bonne. Sentiment ſur cette maiſon, 107.
Bonnefond, ingénieur du roi, 86.
Borde, (la) employé à découvrir l'intrigue du comte de Sommerive avec madame de Moret, & maltraité par Sommerive, 147.
Bouillon. (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turennne) Henri lui rend Sédan, & en retire la garniſon, 98 & *ſuiv*. Reprend ſes brigues, 161. Voyez *Henri IV*.
Bouillon, (mademoiſelle de) offerte au duc de Sully pour épouſer le marquis de Roſny, 106.
Bourbon. (maiſon de) Réunion de tous ſes biens avec la maiſon de France, 62, N. 15.
Bourbon, (Catherine-Henriette de) fille de Henri IV & de Gabrielle d'Eſtrées, propoſée au fils du duc de Sully, 111, N. 4; puis au fils du connétable, 118. Son mariage, 111, N. 4. Préſens qu'elle reçoit du roi ſon pere, 306.
Bourg, (M. du) 294.
Bourgogne. Déſobéiſſance de ſon parlement au ſujet de la Breſſe, 67.
Bourgogne. (Charles de) Sa fille porte le comté de Gueldres dans la maiſon d'Autriche, 370.
Bourgogne, (Marie de) porte les Pays-Bas à Maximilien. Doute ſur cette poſſeſſion, 371. Voyez *Cléves*.

Brandebourg. (Albert Fréderic, éleacteur de) Son droit à la ſucceſſion de Cléves, 373.

Bremont, (M.) nommé dans une lettre du P. Cotton, 238.

Bretagne. Sully fait lever des plans de ſes places & de ſes côtes, 85, 86.

Briſſac (Charles de Coſſé, maréchal de) eſt mis en jeu par une calomnie, au ſujet d'un ſermon du P. Gonthier, 313.

Brunſwick, (duc de Lunebourg) 357.

Buiſſe, (la) 294.

Bullion, (N. de) envoyé par Sully à la Rochelle, 27.

Burgaw. (Charles d'Autriche, marquis de) Son droit à la ſucceſſion de Cléves, 375.

Buzenval, (Paul Choart de) ambaſſadeur en Hollande, continue à ſervir utilement dans les affaires de Flandre, 43 & *ſuiv*. Sa mort & ſon éloge, 54, N. 12.

C

CABINET d'état. Idée & objet de ce grand & utile travail, 268 & *ſuiv*. N. 14, 15.

Cardinaux. Leurs prérogatives en Italie, 363.

Carl-Paul, envoyé par l'éleƈteur palatin au duc de Sully, 203.

Caumartin. Son bon ménage dans la diſtribution de la ſolde aux cantons Suiſſes, 84.

Chambre de juſtice qui avoit été établie en 1601 & en 1604, contre le ſentiment de Sully, 81. Réflexions & principes de ce miniſtre ſur ces opérations, *ibid*.

Chambre des comptes. Plaintes de Sully contr'elle, & réglemens auxquels il les aſſujettit, 68 & *ſuiv*.

Chamier, miniſtre proteſtant, manque de reſpeƈt pour le connétable, 25.

Chantilly. Séjour ordinaire de Henri IV, dans le printems, *9*.
Chatillon, ingénieur, fait des plans des frontieres de Champagne, 184.
Chatre, (Claude de la) 237.
Chevalerie, (ordre de) que Henri IV a dessein d'instituer, 270.
Childeric. Pourquoi assassiné par Bodillon, 198.
Chilperic. Pourquoi détrôné, *ibid.*
Clergé de France, (le) demande la publication du concile de Trente, 173, 174.
Cléves. (duché de) Mort de son dernier duc. Voyez *Cléves*. (Guillaume duc de) Mémoire & détails sur cette principauté. Noms des princes & princesses de ce nom, 368 & *suiv.*
Cléves, (Anne de) épouse Philippe-Louis, comte palatin de Neubourg, 374.
Cléves. (Guillaume duc de) Sa mort, ses enfans, ses alliances, princes prétendans à sa succession, 368 & *suiv.*
Cléves, (Jean-Guillaume de) fils du précédent. Sa mort, 371.
Cléves, (Magdeleine de) épouse Jean, comte palatin de Deux-Ponts, 374.
Cléves, (Marie-Eléonore de) épouse Albert-Frédéric de Brandebourg, 373.
Cléves, (Sibyle de) épouse Charles d'Autriche, 373.
Cœuvres, (François Annibal d'Estrées, marquis de) calomnie Sully, 310. Est envoyé à Bruxelles pour enlever la princesse de Condé, 330, N. 29.
Coire. Son évêque favorise le parti Espagnol, 56.
Colange, commissaire en Languedoc, 188.
Collége royal. Réflexions sur les colléges & sur l'éducation qu'on y donne à la jeunesse, 270, N. 15.

Comédiens Italiens appellés en France, 102.

Comete en 1607. Superstition au sujet des enfans de France, *96*, N. 24.

Commerce. Projets pour le faire fleurir, 274, N. 16.

Commercy, (seigneurie de) usurpée par les Espagnols & le duc de Lorraine, & restituée, 184, N. 32.

Commissaires départis dans les généralités; réglement que Sully les oblige de suivre, 71 & *suiv.*

Conchine ou *Concini*, épouse Léonore Galigaï, 133. Il abuse de la confiance de la reine, 132. Son ambition, 133 & *suiv.* Motifs secrets de la jalousie qu'il inspire à la reine contre Henri; ses menées avec le conseil d'Espagne contre ce prince, 245. Refus qu'il essuie, 364.

Condé. (Henri II de Bourbon, prince de) Gratifications qui lui sont accordées, *92*. Epouse mademoiselle de Montmorency, 156, 215, 315. Brouilleries qui s'en ensuivirent entre Henri IV & ce prince, *ibid.* Traits sur les effets de cette jalousie, 318, N. 27. Il emmene la princesse de Condé en Flandre, 324, 325. Particularités sur cette évasion, *ibid.* N. 28, *29*. Il écrit au roi & à M. de Thou, 332. Détails sur toute cette affaire, *ibid.* N. 30.

Conjuration sur la vie de Henri IV, formée dans la ville de la Fleche, 342. Peu de fondemens de cette conspiration, *ibid.* N. 35.

Conseils d'états & des finances. Leurs vues en recevant la proposition faite par les Provinces-Unies, de se soumettre à la France; ce qui se passa au conseil à cette occasion, 43 & *suiv.* N. *9*. Idées de Sully pour la formation d'un nouveau conseil, peu goutées de Henri, *79* & *suiv.* N. 18.

Conseils extraordinaires sur la proposition faite par les Provinces-Unies de se soumettre à la France, 43 & *suiv.* N. 9.

Consignations (receveurs des) Ces offices sont réunis au domaine, 73.

Conti. (François de Bourbon, prince de) Sa querelle avec le prince de Joinville, 155.

Conti, (Jeanne de Coëme, princesse de) employée à faire réussir le mariage du duc de Vendôme, avec mademoiselle de Mercœur, 156 & *suiv.*

Conversations entre le roi & Sully, sur les galanteries de ce prince, 16 & *suiv.* Sur les brigues de l'ambassadeur d'Espagne à la cour, contre Henri, 34 & *suiv.* 110. Sur les sujets de plaintes de Henri IV contre la reine, la marquise de Verneuil, &c. 126. Entre Henri IV, la reine, Sully & les courtisans sur les grands hommes de l'antiquité, 231. Entre Henri IV & Sully, sur les nouvelles publiques; sur les complots domestiques & étrangers, contre la vie de ce prince, 244. Sur les mémoires de finances, & sur les moyens de recouvrer de l'argent, 275. Sur la composition du cabinet d'état, 292. Entre Sully & le prince de Condé, sur les prétendus sujets de mécontentement de celui-ci, 319 & *suiv.* Entre Henri IV & Sully, sur le même sujet, 323 & *suiv.* Sur l'évasion du prince de Condé, 327 & *suiv.* Sur la mort du duc de Cléves, 368.

Cotton, (Pierre) jésuite, soutient le P. Séguiran, contre les Rochellois, 27 & *suiv.* Travaille utilement au mariage du duc de Vendôme, avec mademoiselle de Mercœur, 159. Lettre indiscrette qu'il écrit sur les nouvelles de la cour, 235. Voyez *Henri IV.*

Couronnement de la reine Marie de Médicis. Mo-

tifs qui font souhaiter cette cérémonie aux séditieux, 253, 254.

Cours souveraines. Réglemens auxquels elles sont assujetties; réflexions sur ce sujet, 185, N. 33.

Courtisans, briguent en faveur de l'Espagne contre Henri IV, 30 & *suiv.* Querelles entr'eux, 155, 156. Comment ils pensent de Henri IV & de Sully, 225, N. 1. Ils calomnient Sully au sujet des enfans naturels de Henri IV, 310. Leurs démarches & brigues pour détourner Henri IV de ses grands desseins, 393, 394.

Créquy. (Charles de Blanchefort de) Pertes énormes qu'il fait au jeu, 179, N. 29. On propose de marier son fils aîné avec mademoiselle de Verneuil, 237.

Créquy, voyez *Blanchefort de Créquy.*

Cros, (du) l'un des conjurés dans la conjuration de la Fleche, 341.

Cussé, commissaire en Bretagne, reprimandé par Sully, 73, 74.

D

DANGUIN, (le capitaine) sert utilement dans l'affaire de la révolte des Maures, 217.

Dansa, (Simon) corsaire Flamand, 239.

Dauphin. (M. le) La reine Marguerite lui céde les biens de Catherine de Médicis, 64, 65. Malade à Noisy, 95. Brigues à la cour pour lui faire épouser l'Infante d'Espagne, 251, N. 8.

Débris & naufrages. (loi des) Question mue sur cette loi, 40.

Delphin, cardinal, ambassadeur de Venise en France, est envoyé par Henri IV, son ambassadeur à Florence, 364.

Députés généraux du corps protestant dans l'assemblée générale de Gergeau, 165 & *suiv.*

Descartes. Sully l'envoye à Barrault, ambaſſadeur de France en Eſpagne, 40.

Deſſein politique ou grand deſſein de Henri IV. Cabales à la cour pour le faire échouer, 31 & *ſuiv.* 265 & *ſuiv.* La ſucceſſion de Cléves en eſt le prétexte, 377 & *ſuiv.* Moyens de l'exécuter, 387 & *ſuiv.*

Dettes de l'état, contractées pendant la ligue, acquittées par Sully, 63 & *ſuiv.*

Deux-Ponts. (Jean, comte palatin de) Son droit à la ſucceſſion de Cléves, 374.

Dijon. Son parlement déſobéit au roi, 67. Voyez *Breſſe.*

Diſſipateurs. Projet de les réprimer, 283 & *ſuiv.*

Domaine du roi. Rachat de différentes parties, 188 & *ſuiv.* La principale richeſſe du roi ne conſiſte pas dans ſon domaine, *ibid.* & *ſuiv.*

Donon, contrôleur des bâtimens, 92.

Droit annuel établi par Henri IV, 277. Jugemens différens ſur cet établiſſement, *ibid.* N. 19. Voyez *Paulette.*

Drouet. Procès ſur ſon mariage, 88, 89.

Duels. Suite de la facilité à les pardonner, 154, 155, N. 19. Edit ſur le duel, & ce qui ſe paſſa à cette occaſion dans le conſeil, 308, 309, N. 25.

E

Ecluse. (l') Du Terrail la manque pour l'archiduc, 40, 41.

Edifices dans la ville de Paris, ſommes y employées par Henri, 64, 176 & *ſuiv.* N. 27.

Edouard III, roi d'Angleterre, 232.

Egmont, comté & comtes de ce nom; leurs droits ſur le comté de Gueldres, 370, 371.

Entrées, impôt. Réglemens & projets ſur cette partie, 276.

Epernon. (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d') Sa brouillerie avec Montigny, 155. Pertes conſidérables qu'il fait au jeu, 179, N. Il obtient la permiſſion d'entrer en caroſſe dans la cour du Louvre, 266, N.

Epinoy. (Guillaume de Melun, prince d') Son frere eſt tué par Rambures, 15, 16, N. 4. Obtient la reſtitution de ſes biens, 352 & *ſuiv.* Voyez *Traités de treve.*

Epinoy, (Hippolyte de Montmorenci, princeſſe d') 15, N. 4.

Erard, ingénieur du roi, donne à Sully des ſujets de mécontentement, 18.

Erard, fils du précédent, regretté par Sully, 86.

Erkel. (d') Droits de cette maiſon ſur le duché de Cléves, 370.

Eſcures, (Pierre Fougeu d') eſt appellé au conſeil ſur l'expédition de Sédan, 194.

Eſpagne & *Eſpagnols.* Colere de Henri ſur les complots que l'Eſpagne fait preſque ouvertement contre lui dans ſa cour, 31 & *ſuiv.* Il lui fait reſtituer des priſes faites ſur elle, 40. Suite des expéditions de la guerre en Flandre, 41 & *ſuiv.* Grande victoire navale que les Hollandois remportent ſur les Eſpagnols, 47 & *ſuiv.* N. 10. Suſpenſion d'armes, 50 & *ſuiv.* N. 11. Suite de l'affaire de la Valteline & des Griſons, 55 & *ſuiv.* L'Eſpagne n'a aucune part dans l'accommodement de Paul V avec les Vénitiens, 59 & *ſuiv.* N. 14. Terres uſurpées par l'Eſpagne ſur la frontiere de Champagne, 184. Négociations pour la treve avec les Provinces-Unies, 204. Foibleſſe de cette couronne dans l'affaire des limites de la Navarre & du Béarn,

213 & *suiv.* Dans celle de la révolte des Maures, 216 & *suiv.* qu'elle chasse enfin de ses états, 221 & *suiv.* N. 43, 44. Détestables complots contre la vie de Henri IV, qu'elle forme dans la maison de la reine, 246 & *suiv.* Voyez *Traité de treve.* Moyens qu'elle emploie pour détourner Henri IV de ses grands desseins, 393.

Essarts, (Charlotte des) maitresse de Henri IV, 122 & *suiv.* 140 N. 12. Enfans qu'il eut d'elle, & particularités sur sa vie, 121, N. 7. Gratification que ce prince lui accorde, 306.

F

FAYE, (la) voyez *Lettre.*

Fenouillet, fait évêque de Montpellier, 182, N. 31.

Ferdinand d'Autriche II, roi des Romains & de Hongrie, 377.

Ferdinand de Castille, proposé à Henri IV pour exemple, 394.

Fernandés, (Edouard) banquier Portugais, prête de l'argent à Henri IV & aux courtisans pour le jeu, 178, N. 28. Est payé des sommes qu'il avoit prêtées à Henri IV, 305.

Ferrier, (du) député à Sully, pour l'assemblée de Châtelleraut, 166.

Fervaques. Grande maladie dont il guérit, 183.

Feydeau, (Denis) fermier général des aides, 302. Son procès contre la ville de Lyon, 76.

Fiefs masculins & *feminins.* Distinction importante pour le duc de Cléves & les Provinces-Unies, 371, 372.

Finances & *Financiers.* Dettes acquittées aux traitans, &c. 63, 64. Nouveaux travaux & régle-

mens pour les finances, 185 & *suiv.* N. 33. Mémoires & projets sur ce sujet, 273, 274, N. 16. Moyens de recouvrer de l'argent dans le besoin, 275 & *suiv.* Affaires diverses, & détails sur les finances, 302 & *suiv.*

Flandre, *Pays-Bas* & *Provinces-Unies.* Elles renouvellent à Henri IV l'offre de se soumettre à la domination Françoise, avec des villes d'ôtage que Sully refuse d'accepter, 42 & *suiv.* N. 9. Grande victoire navale qu'elles remportent sur les Espagnols, 47, N. 10. Traité de suspension d'armes conclu, 50 & *suiv.* N. 11. Négociations pour une treve à longues années, 204 & *suiv.* Ingratitude des Flamands envers Henri IV, 211.

Fleche. (la) Henri consent que son cœur y soit déposé; bon mot à ce sujet, 31, N. 8. Gratification accordée à ce collége, 237. Autre refusée par Sully, 242, N. 5. Voyez *Conjuration.*

Foix. (maison de) Procès de Henri IV avec la maison de Nevers pour les biens de cette maison, 76.

Fontainebleau, Nouveaux embellissemens faits à ce château, 176.

Fontange. Enlevement de sa fille; il assiége le château de Pierrefort, 86.

Force. (Jacques Nompar de Caumont, duc de la) Querelle entre sa famille & celle de S. Germain, 155. Service qu'il rend au roi en Navarre & en Béarn, 215 & *suiv.*

France, (Christine de) seconde fille de Henri IV, destinée pour le prince de Galles, 252.

France, (Elisabeth de) fille ainée de Henri IV. Sa maladie, 170.

France

France. (enfans de) Tendresse de Henri pour eux, 94, 95, N. 23.
France, (Gaston-Jean-Baptiste de) troisiéme fils de Henri IV. Sa naissance, 136. Sa mort, 137, N. 10.
Franche-Comté. Usurpations faites par l'Espagne & la Lorraine sur cette frontiere, restituées, 184, N. 32.
François I, roi de France, donne du secours à Philippe, landgrave de Hesse, 385.
Frédéric III, empereur, 375.
Fresne, (Pierre Forget de) secrétaire d'état, favorise les jésuites dans le démêlé des Rochellois avec le P. Séguiran, 27 & *suiv.* N. 7. Sujet de sa contestation avec Villeroi, 337.
Fuentes. (le comte de) Ses brigues parmi les Grisons, 55, 56.

G

GABELLE. Différens réglemens, 71. Augmentations à y faire dans le besoin, 277.
Galeres. Leur armement recherché par Henri IV, 85.
Galigaï, (Léonore) épouse Conchine, 133. Elle entretient la jalousie de la reine contre Henri IV, 254. Gratifications qu'elle reçoit, 304.
Galles, (prince de) 252.
Gap. (synode de) Le dogme du pape Antechrist y est proposé, & renouvellé dans celui de la Rochelle, 23 & *suiv.*
Garmare, (le comte de) envoyé du duc de Savoie, reçoit un présent de Henri IV, 58.
Garnet, (Henri) jésuite, compris dans la conjuration contre le roi d'Angleterre, 59.
Gendarmes du duc d'Orléans, (compagnie de) créée, 84.

Geneve. Henri prend cette ville ſous ſa protection, & y établit des magaſins, 57.
Gergeau. Aſſemblée générale des proteſtans en cette ville, 165.
Gibraltar. Victoire navale remportée devant cette ville par les Flamands ſur les Eſpagnols, 47, N. 10.
Givry, (cardinal de) prête de l'argent à Henri IV, 91. Eſt propoſé pour l'évêché de Metz, 172.
Gonthier ou *Gonthery*, (le P.) jéſuite, réprimandé par Henri IV, ſur ſa maniere de prêcher emportée & ſéditieuſe, 313, N. 26, 339, N. 33.
Gouvernement. Difficulté à en corriger les abus, 80, 81. Principes pour un bon gouvernement, 190, N. 35.
Gouvernement monarchique, préférable à tous les autres, 190, N. 35.
Greffes. (édits des) Rachat des greffes du Languedoc, 65, 187.
Griſons, (les) rompent ſolemnellement avec l'Eſpagne & ſe liguent avec la France & la république de Veniſe, 55, 56. Dette de la France envers eux, acquittée par Sully, 63.
Gueldres. Comté & comte de ce nom, 370. Affaire ſur cette ſucceſſion, *ibid.* & 377.
Guidi, Italien, cabale avec Conchine contre Henri IV, 246.
Guidi, (le chevalier) agent du grand-duc de Toſcane en France, 360. Henri IV ſe l'attache, 364.
Guiſe, (maiſon de) 157.
Guiſe, (Charles de Lorraine, duc de) juſtifié ſur les difficultés apportées au mariage du duc de Vendôme avec mademoiſelle de Mercœur, 157. Sully prend ſon parti contre Henri IV, 361, 362.

Guise. (maison des) Sully les justifie auprès de Henri IV, 361, 362.

H

Hanapier, traitant, 401.
Heemskerch, (Jacob) vice-amiral Flamand, remporte une victoire navale sur les Espagnols, où il est tué, 373 & *suiv.* N. 10.
Henri II. Secours qu'il donne aux princes d'Allemagne, contre Charles-Quint, 385.
Henri IV, ôte les sceaux à Bellievre & les donne à Sillery, 8, N. 1. Sa tendresse pour ses enfans, 10, N. 2. Naissance de son second fils, 11. Sa passion pour la chasse, 12. Séjour à Fontainebleau, *ibid.* & 13. Marques de confiance & d'amitié qu'il donne à Sully, *ibid.* & 14. Il arrête les poursuites pour la mort du jeune d'Epinoy, 15 & *suiv.* Se fâche contre Sully & le recherche incontinent, 17 & *suiv.* L'emploie utilement dans le synode de la Rochelle & dans l'affaire du P. Séguiran avec les Rochellois, 20 & *suiv.* Il consent que son cœur soit porté à la Fleche, 31. Conversations entre lui & Sully sur les brigues à la cour en faveur de l'Espagne, 34 & *suiv.* Sa haine pour la maison de Lorraine; Sully le rassure, & ils travaillent ensemble à étouffer ces complots 37 & *suiv.* Il fait rendre des prises à l'Espagne, 40, 41. Il suit l'opinion de Sully de refuser les offres que lui font les Provinces-Unies de se soumettre à la domination Françoise, de donner des villes d'ôtage, &c. 42 & *suiv.* N. 9. Parti qu'il prend sur le traité de treve entre ces Provinces & l'Espagne, 50 & *suiv.* N. 11. Fait démolir le fort de Rebuy & soutient les Grisons

contre l'Eſpagne, 55 & *ſuiv.* Henri protege la république de Geneve, 57; & les princes Italiens, 58. Concilie les Vénitiens avec Paul V, 59 & *ſuiv.* N. 13, 14. Réunit les finances de Navarre à celles de France & acquitte les dettes de l'état, 62 & *ſuiv.* N. 15. Total des ſommes dépenſées juſqu'en 1607, 64. Punit la déſobéiſſance des parlemens de Toulouſe & de Dijon, 66, 67. Bon mot de lui ſur le partiſan l'Argentier, 74, N. 17. Procès entre lui & la maiſon de Gonzague pour les biens des maiſons de Foix & d'Albret, 76. Il ne goûte point le conſeil de Sully de compoſer le conſeil de gens d'épée, 78 & *ſuiv.* Et établit malgré ſes avis une chambre de juſtice, 81. Il raſſure Sully contre ſes accuſateurs, 83, 84. Il aſſiſte Fontange dans le ſiége de Pierre-fort, 86, 87. Attention de ce prince à bien remplir les charges, 90. Gratifications à différentes perſonnes, dettes acquittées & pertes au jeu, *ibid.* & 91. Dépenſes en bâtimens & manufactures, 92. Séjour de Henri dans ſes maiſons royales; ſes indiſpoſitions; ſa tendreſſe pour ſes enfans, quelquefois aveugle, 93 & *ſuiv.* N. 22, 23. Brouilleries entre lui, la reine & la marquiſe de Verneuil; lettres de lui à Sully ſur ce ſujet, 96, & *ſuiv.* Il rend Sédan au duc de Bouillon, 98 & *ſuiv.* Ses occupations & divertiſſemens, 102, Il empêche Sully de conſentir aux alliances, pour ſon fils, qui lui étoient propoſées, 105, 106. Et lui propoſe de le marier avec mademoiſelle de Créquy, 106. Son ſentiment ſur les maiſons de Bonne, de Blanchefort, d'Agouſt, de Créquy & de Leſdiguieres, 107. Grandes offres qu'il lui fait pour l'engager à embraſſer la religion catholique, 111, 113, N. 4. Il le raſſure contre

les artifices de ses ennemis, 118, 119. Ses amours & maîtresses, 121, N. 7. Voyez *Conversations*. Sa haine contre Conchine & Galigaï sa femme, 132, 134, 140; qu'il veut renvoyer en Italie, 132. Ses égards pour la reine, 136. Naissance de son troisiéme fils; marque d'amitié qu'il donne à Sully dans cette occasion, 137, 138, N. 11. Ses lettres à Sully, *ibid.* 181, 213, 228. Il chasse le prince de Joinville pour ses galanteries avec madame de Verneuil, avec laquelle il se brouille & se raccommode, 144, N. 14. Il disgracie Sommerive pour une intrigue pareille avec la même dame, 147, N. 16; & d'Aiguillon pour avoir fait assassiner Balagny, 152, N. 18. Brouilleries dans sa cour, que sa facilité à pardonner les duels excite, 154, 155, N. 19. Il songe à faire épouser au prince de Condé, mademoiselle de Montmorenci, 156. Oblige la maison de Mercœur à accomplir le mariage de mademoiselle de Mercœur & du duc de Vendôme, *ibid.* Son aversion contre les princes de la maison de Guise, 157. Il envoie Sully à l'assemblée des protestans à Gergeau, 165. Son séjour dans ses maisons royales; vie privée & maladie de ce prince, sa tendresse pour ses enfans, 168, 169. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil, 171, N. 23. Demandes du clergé, qu'il accorde & refuse, 173, 174, N. 25. Ouvrages publics & édifices qu'il fait faire, 176, N. 27. Ses dépenses pour son jeu, accusé envain de chercher à ruiner les seigneurs par le jeu, 178, N. 28, 29. Il soulage le peuple après le débordement de la Loire, 181. Il dispose des évêchés sur la recommandation de Sully, 182, 183, N. 31. Se fait restituer les usurpations de l'Espagne & de la Lorraine sur les fron-

tieres, 184, N. 32. Penſe à acquérir Antibes, 185. Réglemens ſur les finances, *ibid.* Réception qu'il fait au duc de Mantoue, 204. Part qu'il a dans l'accommodement de l'Eſpagne & des Provinces-Unies, 205, 206. Bon mot du roi à Dom Perdre, 205, N. 40. Refuſe d'entrer dans la révolte des Maures, 216. Il dit à Sully de lui compoſer quatre états ſur la finance & les autres parties de l'état, 224. Il paſſe deux jours à l'Arſenal, 229. Il accuſe Sully d'indiſcrétion ſur des ſecrets révélés par le P. Cotton, 234, 240, N. 4. Ecrit à de la Châtre, 237. Son mécontentement contre le P. Cotton, 240, N. 4. Il vient communiquer à Sully ſes chagrins; longue converſation entr'eux, 243. Sur les nouvelles publiques, 244. Sur ſon amour pour mademoiſelle de Montmorenci, 244, 245. Sur les complots contre ſa vie, découverts en Eſpagne par Vaucelas, 247, 248. Sur les ſujets de plainte que lui donnent à cet égard la reine, Villeroi, &c. 250. Sur ſes vues pour le mariage de ſes enfans, 251. Sur la réſolution qu'il prend de renoncer à la princeſſe de Condé, 256, N. 10. Pourquoi il s'attache les princes d'Allemagne, 252. Il deſtine au dauphin l'héritiere de Lorraine, *ibid.* Il a deſſein de marier ſon troiſiéme fils avec la princeſſe de Mantoue, *ibid.* Son averſion pour le couronnement de la reine, 254. Il hâte l'exécution de ſes grands deſſeins, 265, 266. Va ſouvent viſiter Sully à l'Arſenal, 266 & *ſuiv.* Et s'y occupe avec lui à la compoſition d'un cabinet d'état, 267. Cabinet d'état qu'il ſe propoſe d'établir, 268, 269, N. 14. Voyez *Converſations.* Il établit des chevaux de poſte & coches, 276, N. 18; le droit annuel, 277, N. 19. Sentiment ſur cette opé-

ration, *ibid.* Il a dessein de rétablir l'ancienne censure Romaine, 283, 285, N. 20; de détruire la chicane, & autres piéces du cabinet d'état, 286 & *suiv.* N. 20. Son jugement sur ses trois ministres, 297 — 301, N. 23. Il promet à Sully de se corriger sur sa passion pour le jeu, 306. Dettes acquittées, gratifications & dépenses de ce prince pour le jeu, les bâtimens, &c. 304. Il punit N..... qui avoit calomnié Sully, 312. Plaintes réciproques de lui & du prince de Condé, & paroles très-vives entr'eux au sujet de la princesse de Condé, 318, N. 27. Complots contre Henri, dont cet amour n'est que le prétexte; est averti des desseins du prince, 322, 323. Son chagrin de l'évasion de ce prince, conseils, démarches & autres particularités sur cet incident, 324, N. 28. Faux avis qu'il reçoit contre les protestans, 338, 339. N. 34. Voyez *Conspiration.* Voyage dans ses maisons, 345. Secours qu'il donne aux Flamands, 346. Protection qu'il donne au prince d'Epinoy, 351, 352, N. 2, 3, 4. Il s'oppose au titre de seigneur souverain de Sédan que prend le duc de Bouillon, 356. Se fait rendre justice par le grand-duc, d'un passe-droit fait à son ambassadeur, 359, 360. N. 8. Il console la reine sur la mort du grand-duc, *ibid.* S'attache Guidi son agent, 364, 365. Permet au grand-seigneur d'avoir un résident à Marseille, 367. Voyez *Conversations.* Il promet son assistance aux princes intéressés dans l'affaire du duché de Cléves contre la maison d'Autriche, 378.

Hesse. (Guillaume, landgrave de) Ses droits à la succession de Cléves, 374.

Hollande. Toiles façon de Hollande fabriquées à Paris, 93.

Hôpital royal, (projet d'un) 270.
Hôte, (Nicolas l') ſecrétaire de Villeroi, 218.
Hottoman, agent de Henri IV en Allemagne, 378.
Huberſon (Jeanne) & ſon couſin, découvrent la conſpiration contre Henri IV, à la Fleche, 341, 342, N. 35.

J

JACOP, agent du duc de Savoye, vient complimenter Henri & Sully, 203, 204, 357.
Jacques Stuard, roi d'Angleterre, protége le miniſtre Maluin dont Henri eſt mécontent, 26. Mauvaiſe politique qui le fait travailler au traité de ſuſpenſion & de treve entre les Provinces-Unies & l'Eſpagne, 53. Il fait de nouveau prêter ferment de fidélité à ſes ſujets, 59. Il intervient dans la concluſion du traité, 54, 55.
Jean I, roi de France, ſe ſoumet à l'autorité des états du royaume, 199.
Jeannin, (Pierre) préſident au parlement de Dijon. Services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la ſuſpenſion d'armes, 46 *& ſuiv.* 206. Eſt un de ceux qui conclurent le traité de treves, & celui de l'intervention des rois de France & d'Angleterre, 347, N. 1. Il rend ſervice à Sully auprès de l'archiduc pour le prince d'Epinoy, 351, N. 2.
Jéſuites. Ils veulent faire recevoir le P. Séguiran prédicateur à la Rochelle, 27 *& ſuiv.* Henri IV ſoutient leur collége à Poitiers, 30. Il conſent que ſon cœur ſoit mis à la Fleche ; bon mot à ce ſujet, 31, N. 8. Ils briguent à la cour & dans le royaume en faveur de l'Eſpagne, *ibid.* *& ſuiv.* Les Vénitiens refuſent de les rétablir dans leurs états, 59, N. 13. Ils s'établiſſent en

Béarn, 174, N. Nommés dans une lettre du P. Cotton, 325. Ils sont impliqués dans la prétendue conspiration de la Fleche, 340. Et justifiés, 342, N. 35.

Jettons d'or & d'argent présentés à Henri IV par Sully en 1607, leur devise, 36. En 1608, 120. En 1609, 224.

Ignace Armand, provincial des jésuites, 235 & *suiv.* N. 4.

Illustres (hommes) de l'antiquité, 231 — 233, N. 3.

Indes. Article du traité de treves & d'intervention, &c. concernant le commerce aux Indes, 348.

Infante d'Espagne. (Anne-Marie-Mauricette d'Autriche) Complots dans la maison de la reine, pour la faire épouser au dauphin, malgré Henri IV, 250, 251, N. 8.

Jouannini, agent du grand-duc de Toscane, 132. Cabale dans la maison de la reine avec l'Espagne, 246. Son entretien avec Sully sur l'insulte faite à notre ambassadeur à Rome par celui de Toscane, 360.

Joinville, (Claude de Lorraine, prince de) disgracié pour ses galanteries avec la marquise de Verneuil & la comtesse de Moret, 141 & *suiv.* N. 14, 15. Querelle avec le prince de Conti, 155.

Joyaux de la couronne. Sommes employées à les acheter, 393.

Joyeuse, (François de) cardinal, termine de la part de Henri, le différend du pape & des Vénitiens, 387, 388, N. 13, 14.

Joyeuse, (Henri, comte de Bochage, duc de) capucin & cardinal. Sa mort, 174.

Isabelle de Castille. Son exemple proposé à Henri IV, 394.

Isle, (N. de l') officier de l'artillerie, 294.
Italie. Comédiens appellés de ce pays par Henri IV, 102.
Judicature. Ses charges devenues vénales & rendues héréditaires, 280, N.
Juliers. Duché & ducs de ce nom, 370 & *suiv*. Affaire de cette succession, *ibid*.
Jurisdictions. Charges à y créer dans le besoin, 281.

L

LAMBERT, envoyé par le prince d'Orange en France, pour faire rompre les négociations de paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies; ses artifices, 207.
Lamoral, premier prince de Ligne, 352, N. 4.
Languedoc. Ses greffes réunis au domaine. Démêlé à ce sujet entre Sully & le parlement de Toulouse, 65, 66.
Laurens, (André du) médecin de Henri IV. Il l'envoye à Sully, malade, 14.
Léopold, archiduc d'Autriche, investi du duché de Cléves; démarches qu'il fait auprès de Henri IV sur cette affaire, 378.
Lesdiguieres. Ses conférences avec les chefs calvinistes le rendent suspect, 25, 26.
Lettre fausse, signée *Emmanuel de la Faye*; ce qu'elle contenoit, 339.
Lettre de Henri IV; affection & amitié qu'il y marquoit à Sully, 13.
Licani, entrepreneur du pavé de Paris, 185.
Ligue. Les partisans de la ligue cabalent avec l'ambassadeur d'Espagne contre la puissance & les desseins de Henri IV, 31 & *suiv*. Dettes de la ligue acquittées par Sully, 63, 64. Ils

travaillent à détourner Henri IV de ses grands desseins, 393.
Loire. (la) Ravages qu'elle fait, 180, N. 30.
Lomenie, le jeune, envoyé par Henri IV à Sully, 54.
Lonchamp, proposé pour député de l'église de Pons, 25.
Longuet. Mémoire sur le rachat du domaine, qu'il donne à Henri IV, 75.
Lorraine. (la) Ses usurpations faites sur la frontiere de Champagne, 184, N. 32.
Lorraine. (Charles, cardinal de) Sa mort, 174.
Lorraine, (duchesse de) tombe dangereusement malade; complimens que lui font faire le roi & la reine, 204.
Louis. (Saint) Il ordonne à son fils d'abolir la taille, 199.
Lux, (Edme de Malain, baron de) est député par Henri IV au parlement de Dijon, 67.
Luxe. Réglemens & taxe à cet égard projettés, 282.
Lyon. Procès de cette ville contre Feydeau, 76.

M

MAISONS royales. Sommes employées à les meubler, 393.
Maisses, (André Huraut de) l'un des commissaires dans l'affaire du comté de Saint-Paul, 64.
Maitresses de Henri IV; leurs noms, enfans qu'il eut d'elles, 121, N. 7.
Maluin, ministre protestant, protégé par le roi Jacques, 26.
Mangot. Démêlé de Sully avec lui, 82.
Manicamp, (Philippe de Longueval de) envoyé en Flandre, après l'évasion du prince de Condé, 337, N. 32.

Mante. On y fait conſtruire un pont, 178.
Mantoue. (Vincent de Gonzague, duc de) Comment reçu à Paris, 204.
Mantoue, (Eléonore de Gonzague, princeſſe de) 252.
Marcadé, jouaillier, 306.
Marchand, (Charles le) donne ſon nom au pont Marchand, 176, N. 27.
Marck, (la) comté & comte de ce nom. Comment cette principauté fut unie au duché de Cléves, 368 & *ſuiv.*
Maréchauſſées. Réglemens généraux & particuliers pour le Berry dans cette partie, 72.
Marguerit, avocat général à Rouen. Gratification accordée à ſes héritiers, 305.
Marguerite de Valois donne au dauphin les biens de ſa mere, & Sully les augmente, 64, 65, N. 16.
Marie de Médicis, reine de France. Conſeil violent qu'elle donne au roi contre les calviniſtes, 163. Elle va à Chartres, 237. Amitié qu'elle témoigne au P. Cotton, 238. Elle accorde aux ducs d'entrer en caroſſe au Louvre, 266, N. 13. Gratifications qu'elle fait donner à la Léonore, 304. Effets de ſa jalouſie contre la princeſſe de Condé, 315, 330, N. 29.
Marie, (Sainte) regrettée de Henri IV, 90.
Marigné, commiſſaire en Bretagne, 73.
Marillac, ſe mêle des galanteries de Henri IV, 122.
Marine. Réglement pour ſon rétabliſſement, 85, 86.
Marine. Projet ſur cette partie, 272.
Marion, (N.) 188.
Maupeou, commiſſaire pour les offices réunis au domaine, 73.

Maur (S.) Séjour de Henri IV dans ce château, *93*, N. 22.
Maures & *Maurisques* se révoltent & demandent du secours à la France, qui le leur refuse, 216. Ils sont chassés d'Espagne, 221, N. 43, 44.
Maussac, commissaire en Languedoc, 187.
Maximilien I, empereur. Doute par rapport à ses droits sur les Pays-Bas, 371 & *suiv.*
Maximilien II, empereur. Ses dispositions par rapport aux états de Cléves, de Juliers, &c. 377.
Mayenne, (Charles de Lorraine, duc de) donne satisfaction à Henri IV, contre le comte de Sommerive, son fils, 148, N. 17. Accusé de s'opposer au mariage de mademoiselle de Mercœur avec M. de Vendôme, 157. Il refuse de vendre au roi son domaine d'Antibes, 185.
Mayenne, (mademoiselle de) pour le prince de Condé, 317.
Médicis, (maison de) peu ancienne, 361.
Médicis, (Ferdinand de) grand-duc de Toscane. Sa réponse à notre ambassadeur, sa mort, 359, N. 8.
Médicis, (Cosme II, de) grand-duc de Toscane, succéde à Ferdinand. Insulte que son ambassadeur fait à celui de France à Rome, 359, N. 8.
Médicis, (D. Joan, bâtard de) oncle de la reine, conseille à Henri IV de renvoyer Conchini en Italie ; est obligé de se retirer lui-même, 132, 365.
Médicis, (Catherine de) reine de France, accouche d'un second fils, 11, 3. Marguerite dispose de sa succession en faveur du dauphin, *64*, *65*.
Médor, l'un des conjurés dans la conspiration de la Fleche, 340 & *suiv.*
Mesnelay, (la marquise de) se fait capucine, 239.

Mercœur. (Marie de Luxembourg, ducheſſe de) Difficultés qu'elle oppoſe au mariage de ſa fille avec le duc de Vendôme, 157 & *ſ.* N. 21, 22.
Mercœur, (Françoiſe de Lorraine de) fiancée avec le duc de Vendôme. Grandes difficultés à accomplir ce mariage, 157 & *ſuiv.* N. 21, 22.
Meſſageries. Réglemens pour cette partie, 276.
Meſſier, orfévre, 315.
Métiers. Projets ſur cette partie, 268.
Metz. Droits de ce chapitre, 171, N. 23. Affaire ſur les confins du pays Meſſin & de la Lorraine, terminée, 306 & *ſuiv.*
Militaire. Projets pour rétablir l'ordre dans le militaire, 268.
Miniſtres d'état. Comment les rois doivent ſe comporter avec eux, 20.
Miron, (François) lieutenant civil & intendant de Paris. Sa mort, 175, N. 26. Réſiſtance qu'il fait à la vérification des rentes. Particularités ſur ſa vie, *ibid.*
Monceau, (du) commiſſaire en Berry, 72.
Monceaux. Ses bâtimens fréquens, 138, 168, 176.
Moncenis, ville proteſtante, 166.
Monglat, (madame de) gouvernante des enfans de France, les conduit à Noiſy, 95.
Monſire, (Gamaliel de) envoyé par Henri IV pour retirer la garniſon de Sédan, 98.
Montbaſon. (Hercule de Rohan, duc de) Séjour de Henri IV chez lui à Livri, 343.
Montendre, ville proteſtante, 166.
Montigny, (François de la Grange de) 304. Brouilleries entre lui & d'Epernon, 155.
Montmartin, député par le roi pour aſſiſter au ſynode de la Rochelle, 24.
Montmorenci, (Charlotte de) voyez *Angoulême.* (ducheſſe d')

Montmorenci, (Charlotte-Marguerite de) proposée pour épouser le marquis de Rosny, 106. Destinée au prince de Condé, 156. Elle l'épouse, motif de ce mariage, 244, 245, N. 6. Particularité sur ce mariage, 255, 256, N. 10. Est emmenée en Flandre, particularités sur cette évasion 324, N. 28. Bruits injurieux contre cette princesse, 330, N. 29, 332, N. 30.

Montpensier. (Henri de Bourbon, duc de) Sa mort, 112, N. 5.

Montpensier, (Marie de Bourbon) fille unique de Henri, duc de Montpensier, est fiancée au second fils de France, 112, N. 5.

Moret, prévôt de la maréchaussée, 164.

Moret, (Jacqueline de Beuil, comtesse de) maîtresse de Henri IV. Enfans qu'elle en eut, 121, N. 7. Intrigue galante entr'elle & Joinville, 146, N. 15. Elle cherche à perdre Sully, 311.

Mornay, (Philippe du Plessis) continue ses brigues parmi les calvinistes, 161. Justifié auprès du roi contre une calomnie, 340.

Mortier-Choisy, partisan, 304.

Motteville, président au parlement de Rouen, dans le parti de Henri IV, 139.

Murat, trésorier de France. Ses liaisons avec Lesdiguieres le rendent suspect, 25.

Mustapha, (Agi Ibrahim) aga du Caire, écrit à Henri IV & à Sully au sujet d'un résident de la Porte à Marseille, 367, 368.

N

Navarre. Les finances de ce royaume sont réunies à celles de la France, 62, N. 15. Question sur les limites terminée à l'avantage de Henri IV, 213.

Nèreſtan, (Philibert de) capitaine des gardes, appuye l'opinion de Sully ſur l'entrepriſe de Sédan, 87. Premier grand maître de l'ordre du Mont-Carmel, *ibid.* N. 20.

Neubourg. (Philippe-Louis, comte palatin de) Son droit à la ſucceſſion de Cléves, 374.

Nevers. (Charles de Gonzague, duc de) Procès & diſcuſſion entre lui & Sully ſur les biens de la maiſon d'Albret, 76 *& ſuiv.* Eſt envoyé ambaſſadeur à Rome, 172, N. 24.

Nevers, (ducheſſe de) eſt mêlée dans des intrigues de galanterie, 255.

Noiſy. Séjour des enfans de France dans ce château, 95.

Nobleſſe. Projet à cet égard, 270.

Notaires établis juges de leurs contrats. Autres projets à cet égard, 290.

Noue, (Odet de la) ſert utilement au ſynode de la Rochelle, 22.

Noyer, (du) l'un des conjurés dans la conſpiration de la Fleche, 341.

O

Odou, (N. d') ſert utilement dans l'affaire de la révolte des Maures contre l'Eſpagne, 217.

Olivari, (Séraphin Cazaillac) cardinal. Dette que lui paye Henri IV, 91.

Oraiſon, (marquis d') employé dans l'affaire du mariage de mademoiſelle de Mercœur, avec le duc de Vendôme, 157.

Orange, (Maurice de Naſſau, prince d') manque Anvers, 41. Il s'oppoſe à la ſuſpenſion d'armes, 54. Brigue en France, pour faire la ſuſpenſion d'armes, 206 *& ſuiv.* Il donne les mains au traité de treve, 347.

Orange, (princeſſe d') écrit à Sully dans l'affaire de la treve entre l'Eſpagne & les Etats-Généraux, 207 *& ſuiv.*
Orléans. (N. de France, duc d') Sa naiſſance, 11, N. 3. Tombe malade, 170. Eſt fiancé à mademoiſelle de Montpenſier, 252.
Ornano. (Alphonſe d') Sully prend ſon parti contre d'Epernon, 90. Blâme les ſermons emportés du P. Gonthier, 313, 314, N. 26.
Otage. (villes d') Sully diſſuade Henri IV de les accepter, 43.

P

PAJOT, tréſorier. Requête préſentée contre lui, 303.
Palatin. (électeur) écrit à Sully, 203.
Paran, (le P.) jéſuite, 238, 239.
Paris. Edifices publics, 176, N. 27.
Parlemens. Plaintes de Sully contr'eux, 66 *& ſuiv.*
Parlement de Paris. Arrêt qu'il rend contre le prince de Condé, 357.
Parties caſuelles, 277.
Paſithée, religieuſe, prétendue inſpirée, ſert aux deſſeins pernicieux des factieux de la reine, 253, 254.
Pavé de Paris. Sommes qui y ſont employées, 64, 185.
Paul V. Sa modération à l'égard des proteſtans, 23. Il défend aux Anglois de prêter ſerment de fidélité au roi Jacques, 59. Henri IV termine le différend entre Rome & la république de Veniſe, 59 *& ſuiv.* N. 13, 14. Bref de Paul V à Sully, & la réponſe de ce miniſtre, 61. Il accorde avec peine l'évêché de Metz au duc de Verneuil, 171, N. 23. Il preſſe

inutilement Henri de faire publier le concile de Trente, 173.

Paul, (François d'Orléans, comte de S.) gouverneur de Picardie. Se justifie auprès de Henri IV sur l'assassinat du jeune d'Epinoy, 15, N. 4 & 5. Soupçonné avoir dessein de passer au service des archiducs, 151.

Paulette. Le droit annuel lui est substitué, 280, N. 19.

Pedre, (Don) ambassadeur d'Espagne en France, travaille à la paix, 205. Ses brigues à la cour, *ibid.* N. 40.

Perron, (Jacques Davy, cardinal du) découvre à Sully les complots de l'ambassadeur d'Espagne avec les courtisans, 33 & *suiv.* Persuade à Paul V de ne pas exiger des Vénitiens le rétablissement des jésuites, 59, N. 13. Ne peut amener Sully à changer de religion, 126 & *suiv.*

Perwis. Droits de cette maison sur le duché de Cléves, 370.

Phelipeaux, (Raimond) seigneur de Pont-chartrain, 162.

Philippe-Auguste, roi de France, souleve son royaume par les impôts excessifs, 198.

Philippe de Valois, roi de France, souleve le royaume par les impôts excessifs, 199.

Philippe II, roi d'Espagne. Motif du conseil qu'il donna au duc d'Alençon sur la trahison d'Anvers, 261.

Philippe III. Complots qu'il entretient à la cour de France, contre la vie de Henri IV, 32 & *suiv.* Il ratifie le traité de suspension d'armes avec les Provinces-Unies, ensuite conclut une treve de douze ans, 52 & *suiv.*

Pierrefort, (château de) assiégé, 86.

Pimentel, Italien, admis au jeu & aux parties de plaisirs de Henri IV ; aventure comique entre Sully & lui, 104. N. 1. Artifice qu'il emploie pour gagner au jeu, 178, N. 29.

Place Dauphine. Sa conſtruction, 177.

Place royale. Conſtruction de cette place, 92.

Poitiers. Plaintes que cette ville fait contre les jéſuites, 30.

Police. Réglemens à cet égard, 185. Autres réglemens & établiſſemens projettés, 286, N. 20.

Politique (maximes de) des rois par rapport à leurs miniſtres, 20.

Pons. Hardieſſe des calviniſtes de cette ville, 25.

Pontcarré, l'un des commiſſaires pour les cautions des receveurs des conſignations des parlemens de Paris & de Bordeaux, 73.

Pont-Courlay, gentilhomme calviniſte. Avis qu'il donne à Sully contre les ſéditieux, 161.

Ponts & *Chauſſées*. Sommes y employées, 64.

Porte, (la) traverſe le mariage de mademoiſelle de Mercœur avec le duc de Vendôme, 160.

Poſtes. Réglemens pour cette partie, 276. N. 17.

Praſlin, (Charles de Choiſeul, marquis de) capitaine des gardes de Henri IV. Ses lettres à Sully ſur les parties de chaſſe du roi, 11. Va trouver Sully ſur l'évaſion du prince de Condé, 325. Envoyé en Flandre par Henri redemander la princeſſe de Condé, 331, N. 29.

Preaux, (Hector de) l'un des agens de France auprès des Etats-Généraux, 46. Eſt député par Jeannin à Henri IV, 306, 346. Sollicite l'archiduc en faveur du prince d'Epinoy, 355, N.

Primeroſe, miniſtre proteſtant à Bordeaux, 26.

Profeſſions & métiers. Réglemens à cet égard projettés, 268. Artiſans, marchands, paſteurs & la-

boureurs, combien ces quatre professions sont utiles au royaume, 273.

Protestans. Sujet de mécontentement qu'ils donnent à Henri dans le synode de la Rochelle, appaisé par Sully, 21 & *suiv.* Mépris qu'ils affectent pour ce ministre, & autres sujets de mécontentement, 24 & *suiv.* Murmures & cabales à la cour sur la conduite de Henri IV à leur égard, 30 & *suiv.* Moyens qu'ils emploient pour rompre le projet de marier le marquis de Rosny avec mademoiselle de Mercœur, & pour retenir Sully dans leur croyance, 115, 116. Suite de leurs cabales, 160. Assemblée générale de Gergeau, 165. Faux avis & calomnies contre les calvinistes, 338. Soupçons qu'on inspire à Henri IV contr'eux, pour le détourner de son grand dessein, 394.

Provinces de France. Dettes acquittées par Sully, 63 & *suiv.*

Puget, trésorier de l'épargne, 303.

R

Ragny, (madame de) se mêle des intrigues de galanterie de Henri IV, 122.

Rambouillet, (N. de) nommé dans les intrigues de galanterie de Henri IV, 122.

Rambures, (N. de) tue le jeune d'Epinoy. Henri IV & Sully assoupissent cette affaire, 15 & *suiv.* N. 4, 5.

Raymond, (le P.) jésuite, 238.

Rebuy. Henri IV en fait démolir les fortifications, 55.

Receveurs généraux & particuliers. Sully leur donne des regles & punit les prévaricateurs, 70 & *suiv.*

135. Receveurs à créer dans le besoin, 281.
Refuge, (N. du) envoyé en Suisse, 84. Sa mauvaise gestion, 365.
Revenus royaux. Mémoires sur les moyens de les augmenter, 275.
Richardot, (Jean, président de) employé dans les négociations pour la paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 208, 244. On surprend son instruction, 212. Sa mort, *ibid.* N. 42.
Richelieu, cardinal, prouve que la vénalité & l'hérédité des charges de judicature ne doivent point être abolies en France, 278, N.
Rivet, ministre protestant, factieux, 22 & *suiv.*
Roannais, (duc de) cabale avec les séditieux, 161.
Rochefoucault, (l'abbé de la) nommé cardinal, 264.
Rochelle. (la) Sully y fait faire satisfaction au roi sur les sujets de plaintes de S. M. à l'égard d'un synode tenu en cette ville, 20, 21 & *suiv.* Sully soutient les Rochellois contre les jésuites dans l'affaire du P. Séguiran, 28 & *suiv.*
Rochepozai, (la) est fait évêque de Poitiers, 183, N. 31.
Rodolphe, empereur, se saisit injustement de Donavert, 222. Examen de ses droits prétendus sur la principauté de Cléves, de Juliers, &c. 375. Il en donne l'investiture à l'archiduc Léopold, & recherche Henri en sa faveur, 378.
Rohan, (Henri II, duc de) rend d'utiles services dans les brigues des courtisans, 39.
Rohan, (Marguerite de Béthune, duchesse de) considérée de Henri IV, 129.
Rois. Comment ils doivent agir à l'égard de leurs ministres, 20. Réflexions sur la politique & le gouvernement de nos rois, 190, N. 35.
Rosny, (Maximilien II de Béthune, marquis de)

fils ainé du duc de Sully. Henri IV lui envoye du Laurens pendant sa maladie, 14. Grands partis qu'on lui offre en mariage, 105, N. 2, 111, N. 4. Epouse mademoiselle de Créquy; sujets de chagrin que cette alliance cause au pere & au fils, 108, N. 3. Raccommodé avec le duc de Vendôme, 237.

Rouen. Construction de son pont, 177.

Russé (Martin) de Beaulieu, secrétaire d'état, favorise les jésuites dans le démêlé du P. Séguiran avec les Rochellois, 27 & *suiv.*

Russy. (Elie de la Place, seigneur de) Henri l'envoye en Flandre, 46. Conclut avec Jeannin le traité d'intervention, &c. 347.

S

SAINT-CANARD, (M.) 294.

Saint-Gérant. (les) Querelles entre cette famille & celle de la Force, 155.

Saint-Genies, (mademoiselle de) épouse de Saint-Blancard, 294, 295.

Saint-Michel, député par Henri IV à Sully, 162.

Salignac, demande de la part du grand-seigneur, un résident à Marseille, 368.

Sallian, (le P.) jésuite, 238.

Santeny, prête de l'argent à Henri IV, 91.

Savary, nommé dans une lettre du P. Cotton, 237.

Saubion. Gratification qui lui est accordée, 306.

Sault, (de) avocat du roi à Bordeaux, 90.

Sault, (Chrétienne d'Aguirre, comtesse de) travaille fortement à faire réussir le mariage du marquis de Rosny avec mademoiselle de Créquy, & pour empêcher la conversion de Sully,

115 & *suiv.* Elle se mêle des intrigues galantes de Henri IV, 122. Grace qui lui est refusée, 161.

Saumur. Réprimande de Sully aux juges de cette ville, 87.

Savoye. (Charles-Emmanuel, duc de) Présens que lui fait Henri, 58. Félicite Henri IV sur la naissance du duc d'Anjou, 203. Alliance projettée entre les deux cours, 251. Ses liaisons avec Sully, calomniées, 355.

Sédan. Henri rend cette ville à Bouillon, & en retire la garnison, 98 & *suiv.*

Séditieux. Leurs cabales, 160 & *suiv.* Leurs intelligences avec l'Espagne & dans la maison de la reine, 246 & *suiv.* Ils font servir à leurs desseins l'amour de Henri pour la princesse de Condé, 324.

Seguiran, (Gaspard) jésuite. Son démêlé avec les Rochellois, 27, N. 7.

Seigneurs ou *Grands* du royaume. Querelles & brouilleries entr'eux, 155. Leurs cabales, 161 & *suiv.* Leurs calomnies contre Henri IV, de chercher à les ruiner par le jeu, 178, N. 29.

Sènamy. Dettes de Henri IV à lui acquittées, 63.

Sillery, (Nicolas Brulart de) est fait garde des sceaux, 8, N. 1. Il se montre au conseil, d'avis contraire aux propositions des villes d'ôtage, faites par les Flamands, 44 & *suiv.* Chancelier, 327. Il se montre au conseil, d'avis contraire à Sully sur les cabales des protestans, 163. Et conteste avec lui en présence du roi, 228, 296. Lui fait part des complots formés contre la vie de Henri IV, 259. Jugement sur ses bonnes & mauvaises qualités, 300, N. 22.

Sillery, (Noël Brulart de) commandeur, se mêle

des intrigues de galanterie de Henri IV, 122, N. 8.

Soiſſons, (Charles de Bourbon, comte de) fait éclater ſon mécontentement, 156. Se lie avec les jéſuites & les courtiſans, 238.

Sommerive, (Charles-Emmanuel de Lorraine, comte de) eſt exilé par le roi pour ſes galanteries avec la comteſſe de Moret, 147 & *ſuiv.* N. 16.

Sorlin, (Henri de Savoye-Nemours, marquis de S.) 135.

Spinola, (le marquis) diſſuade l'archiduc de rendre le prince de Condé, 330, N. 29.

SULLY. (Maximilien de Béthune, duc de) Sa plaie de la bouche ſe r'ouvre, & les miniſtres vont travailler chez lui, 7, 8. Lettre que lui écrit Henri ſur la naiſſance du ſecond fils de France; ſur ſes enfans; ſur ſa chaſſe, &c. 9 & *ſuiv.* Marques ſingulieres de confiance qu'il reçoit de ce prince, 13, 14. Il arrête les pourſuites ſur la mort de ſon neveu d'Epinoy, 15 & *ſuiv.* Henri IV ſe fâche contre lui, & vient le rechercher, 17. Maximes ſur la maniere dont un prince doit ſe conduire avec ſes miniſtres, 20. Sully termine les ſujets de plaintes de S. M. contre les proteſtans aſſemblés à la Rochelle, 29 & *ſuiv.* Il ſoutient cette ville dans l'affaire du P. Séguiran, 27 & *ſuiv.* Et refuſe de ſe mêler des diſcuſſions de la ville de Poitiers avec les jéſuites, 30. Converſation entre Henri & lui ſur les brigues de l'Eſpagne à la cour 31 & *ſuiv.* Il raſſure ce prince à cet égard, & juſtifie la maiſon de Lorraine, 36 & *ſuiv.* Il examine la queſtion des priſes faites ſur l'Eſpagne, 40. Sully porte Henri à refuſer les offres que lui font

font les Provinces-Unies de se soumettre à la domination de la France, &c. 42 & *suiv.* N. 9. Son sentiment sur le traité conclu entre l'Espagne & les Etats-Généraux, 49 & *suiv.* Présens qu'il fait en Italie pour le roi, 57 & *suiv.* Bref que lui écrit Paul V, & réponse qu'il fait à ce pape, 61. Opérations de finances; dettes acquittées, 63, 64. Augmentation faite aux biens cédés par la reine Marguerite au dauphin, 64; 65, N. 16. Réprimandes faites aux parlemens de Toulouse & de Dijon, 66 & *suiv.* Ordre établi dans les chambres des comptes, 68 & *suiv.* Dans la Gabelle & les Maréchaussées, 71 & *suiv.* Dans les affaires du domaine, 74 & *suiv.* Projet de Sully de composer le conseil de gens d'épée, rejetté par Henri IV, 78 & *suiv.* N. 18. Il s'oppose à l'établissement d'une chambre de justice, 81. Prévient Henri contre ses calomniateurs, 82, 83. Réglemens pour l'artillerie, la police, &c. Sa sévérité & son attention à ne mettre en place que de bons sujets, 84, 85. Il condamne les dépenses excessives de Henri en manufactures, bâtimens, meubles, &c. 92. Lettres que lui écrivit ce prince sur ses brouilleries domestiques, 96 & *suiv.* Donne des fêtes & des spectacles à l'Arsenal, pour lesquels il y avoit fait construire une salle, 103. Aventure comique entre lui & Pimentel, 104, N. 1. Artifices & calomnies de ses ennemis, 105. Sujets de chagrin que lui cause dans la suite le mariage de son fils avec mademoiselle de Créquy, 106 & *suiv.* N. 3. Offres de la dignité de connétable & autres qu'il refuse, 112, 113. Sa circonspection en parlant des foiblesses de Henri IV, 121. Ce ministre travaille à appaiser quelques brouilleries entre le roi & la reine, 123.

Particularités & anecdotes à ce ſujet, 124, N. 9. Il eſt complimenté par Henri IV, ſur la naiſſance de ſon fils, 137 & *ſuiv.* N. 11. Il débarraſſe Henri IV de mademoiſelle des Eſſarts, 139. Il eſt pris pour juge par le roi & la marquiſe de Verneuil, dans l'intrigue de Joinville, 145 & *ſuiv.* N. 15. S'emploie dans celle de Sommerive avec la comteſſe de Moret, 147 & *ſuiv.* N. 16. Dans l'affaire de Balagny aſſaſſiné par d'Aiguillon, & dans pluſieurs autres querelles entre les courtiſans, 154 & *ſuiv.* Dans celle du mariage de M. de Vendôme, avec mademoiſelle de Mercœur, 156 & *ſuiv.* Il ſoutient les princes de la maiſon de Guiſe, 157 & *ſuiv.* Il s'oppoſe aux conſeils violens du roi & des courtiſans contre les Huguenots, 161 & *ſuiv.* Sages conſeils qu'il donne au roi à cette occaſion, 164, 165. Et termine l'aſſemblée de Gergeau à la ſatisfaction de S. M. 165 & *ſuiv.* Sa générosité à l'égard de la famille de Miron, 176, N. Il fait conſtruire la place Dauphine, le pont de Rouen, &c. 177. Se plaint des dépenſes de Henri IV au jeu, 178 & *ſuiv.* N. 28. Péril qu'il court ſur la Loire, 181 & *ſuiv.* N. 30. Il reçoit pluſieurs graces du roi, 182. Fait donner à l'abbé Abeins l'évêché de Poitiers, *ibid.* Fait tracer des plans des côtes & villes de France, 184. Opérations & réglemens des finances, &c. 185 & *ſuiv.* Il exhorte Henri IV à travailler avec ſes miniſtres, 188. Son mémoire & ſes réflexions ſur la taille, ſur les impôts & ſur les différentes formes de notre gouvernement, 190 & *ſuiv.* Sa remarque ſur quelques-uns de nos rois, 191 & *ſuiv.* Erreurs ſur ce ſujet rectifiées, 190, N. 35. Il reçoit des complimens de la part des princes étran-

gers, 203. Ses conseils par rapport à l'accommodement de l'Espagne avec les Flamands, 206 & s. Jettons d'or qu'il présente au roi, 224 & *suiv.* Opinions différentes sur sa faveur, 225, N. 1. Contestation entre lui & Sillery, 227, 228. Il reçoit & loge S. M. à l'Arsenal 228 & *suiv.* Portrait qu'il fait de quelques rois, prédécesseurs de Henri IV, 231, 232. Il se justifie auprès du roi à l'occasion du P. Cotton, 235, 236. Haine qu'ils se portent l'un à l'autre, 242. Voyez *Conversations.* Ses efforts pour rompre l'amour de Henri IV pour la princesse de Condé, 244, 245. Son opinion sur les complots formés contre la vie de Henri IV, dans la maison même de la reine, 246 & *suiv.* Il hâte l'exécution du grand dessein, 265, 266. Obtient la permission d'entrer en carosse au Louvre, 266, N. 13. S'occupe avec Henri IV à la composition du cabinet d'état, 267 & *suiv.* Voyez *Conversations.* Ses idées sur la maniere de réprimer le luxe, de corriger les dissipateurs, de détruire la chicane, &c. 283 & *suiv.* N. 20. Entretiens entre S. M. & Sully, & contestation entre lui & les ministres à ce sujet, 292 & *suiv.* Jugement de Henri IV sur le caractere de Sully, 298 & *suiv.* Opérations & détails de finance, 302 & *suiv.* Lettre que lui écrit la reine, 304. Il reproche à Henri IV ses grandes dépenses, 305 & *suiv.* Edit contre les banqueroutes frauduleuses & contre le duel, 307 & *suiv.* N. 25. Intrigues de cour où on le calomnie au sujet des enfans de France, 310 & *suiv.* Ses lettres, démarches & conseils sur l'évasion du prince de Condé, 315 & *suiv.* N. 27, 28. Sa réponse aux lettres de ce prince, 335, 337, N. 31. Il disculpe du Plessis-Mornay & autres protestans contre de faux avis, 338 & *suiv.*

Informations & pourſuites qu'il fait inutilement au ſujet d'une conſpiration à la Fleche, 340 & *ſuiv.* N. 35. Obligation qu'il a au roi pour ſes neveux d'Epinoy, 350 & *ſuiv.* N. 2, 3, 4. Il eſt eſtimé des princes étrangers, 356 & *ſuiv.* Diſcours ferme qu'il tient à l'envoyé de Florence, 359 & *ſuiv.* N. 9. Reproche qu'il fait à du Refuge, 365 & *ſuiv.* Voyez *Converſations.*

Sully. (Rachel de Cochefilet, ducheſſe de) Bon conſeil qu'elle donne à la reine ſur Conchine, 133, 134. Complimentée ſur la naiſſance de ſon fils, 137, 138, N. 11.

T

T*ACTIQUE.* Ouvrages & réglemens ſur cette partie, projettés, 268.

Tailles. Brevet de la taille expédié en plein conſeil, 189. Origine & variations de la taille dans le royaume, 198 & *ſuiv.* N. 38, 39. Sa valeur ſous Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, 202. Etats ſur la taille dans le royaume, 224.

Tambonneau, (le préſident) commis à la vérification des rentes, 304.

Tapiſſiers Flamands, appellés à Paris, 92.

Tardieu, commiſſaire. Réprimande que lui fait Sully, 71.

Tartas, ville proteſtante, 166.

Terrail, (Louis de Combourſier, ſieur du) manque l'Ecluſe, 41. Veut ſurprendre Genêve, y eſt pris & décapité, 358 & *ſuiv.* N. 6. Ce qu'il étoit; aſſaſſinat qu'il avoit commis, *ibid.* & *ſuiv.* N. 7.

Thou, (Jacques-Auguſte, préſident de) 333.

Tour, (le P. la) jésuite, 238.

Traitans. Sommes à eux dûes acquittées par Sully, 63.

Traité de treve & d'intervention des rois de France & d'Angleterre, 347 *& suiv.* Article en faveur du prince d'Epinoy qui s'y trouve, 351 *& suiv.* N. 3.

Transilvanie. Guerre de l'empereur Rodolphe contre ces peuples, 57.

Trente, (concile de) refusé en France, 173, 174.

Trésor royal. Etat de l'argent qu'y prend Sully, jusqu'à l'année 1607, pour différentes dépenses, 63. Réglemens à cet égard, 68 *& suiv.*

Trésoriers de France. Réglemens auxquels ils sont assujettis, 184 *& suiv.* N. 33.

Treve de douze ans entre l'Espagne & les Provinces-Unies, négociée, 54, N. 11; conclue, 347, N. 1.

Turcs & Turquie. Les Turcs se préparent à donner du secours aux Maures révoltés en Espagne, 221, N. 3, 4.

V

VALENCE en Espagne. Soulevement qui y arrive, 218.

Valerio, courier du pape, bien traité en France, 173.

Vallée, (de la) conduit le duc de Vendôme en Bretagne, 159.

Valteline. (la) Suite du différend entre l'Espagne & les Grisons, au sujet de la Valteline, 56 *& s.*

Varenne, (Guillaume Fouquet de la) 148, 227, 294, 327. Il soutient le P. Séguiran & les jésuites contre les Rochellois, 27 *& suiv.* Vient de la part du roi conférer avec Sully, 139. Son dévouement aux jésuites, 238. Il donne avis à Henri IV des complots faits en Espagne contre sa personne, 247 *& suiv.* 299.

Vaucelas, (André de Cochefilet, comte de) dé-

couvre en Eſpagne les complots dans la maiſon de la reine, contre la vie de Henri IV, & lui en donne avis, 247 & *ſuiv.* N. 7.
Vendôme, (Céſar de Bourbon, duc de) 237. Difficultés à accomplir ſon mariage avec mademoiſelle de Mercœur, 156 & *ſuiv.* Il accuſe Sully de s'oppoſer à ſa légitimation, 310 & *ſuiv.*
Veniſe. Union des Vénitiens & des Griſons, contre l'Eſpagne, 55, 56. Leur différend avec le Pape, terminé par la médiation de Henri IV, 59, N. 13, 14.
Vénitiens, alliés de la France, 252.
Ventadour, (Anne de Lévis, duc de) & ſon épouſe ſe plaignent de Sully, 139.
Venterol, 87.
Verdun, (M. de) premier préſident du parlement de Toulouſe. Sully lui écrit dans l'affaire du rachat des greffes, *66*, 187.
Verneuil, (Henri de Bourbon, duc de) légitimé, eſt fait évêque de Metz. Difficulté que le pape fait dans cette affaire, 171 & *ſuiv.* Particularités ſur ſa vie, *ibid.* N. 23.
Verneuil. (Catherine Henriette de Balzac d'Entragues, marquiſe de) Brouilleries entre le roi, la reine & elle, *96* & *ſuiv.* Enfans qu'elle eut de Henri IV, 121, N. 7. Chagrin qu'elle donne à ce prince; ſon intrigue avec Joinville, 141 & *ſuiv.* N. 15. Son bon mot ſur le mariage du prince de Condé, 318.
Vic, (Dominique de) ſe déclare pour l'avis de Sully, ſur l'expédition de Sédan, 18. Démolit le fort de Rebuy, 55. Ses projets pour la ſûreté de Calais, 307.
Vieuville, (M. la) 294.
Viguier, miniſtre proteſtant à Blois. *Son theâtre de l'Ante-Chriſt*, 339, N. 33.

Villarnou, député général des Calvinistes, 167.
Villars. (Juliette-Hyppolite d'Estrées, marquise de) Son intrigue avec Joinville, 141 *& suiv.* N. 13.
Villeroy, (Nicolas de Neufville de) ministre d'état. Henri IV l'envoye travailler chez Sully, 8 *& s.* Son sentiment sur la loi des naufrages, 40, 41. Il s'oppose à Sully dans le conseil sur les offres & propositions faites par les Provinces-Unies, 44 *& suiv.* 162, 227, 327, 365, 366. Est chargé d'engager Sully à changer de religion, 116; & à appaiser les querelles des grands, 150 *& suiv.* Son opposition à Sully sur les brigues des protestans, 162 *& suiv.* Lettres réciproques de lui à l'occasion de l'assemblée des calvinistes à Gergeau, 165 *& suiv.* Maladie qu'il a à Fontainebleau, 170. Part qu'il a dans l'affaire de la treve entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 208 *& suiv.* Il favorise la politique Espagnole contre les desseins de Henri IV, 250 *& s.* qui se défie de lui & lui cache les avis qu'il reçoit sur les complots formés contre sa personne, 259. Ses contestations avec Sully, 296. Ses bonnes & mauvaises qualités, 301, N. 23. Réprimandé par le roi pour avoir soutenu le calomniateur anonyme de Sully, 312. Lettres circulaires qu'il écrit après l'évasion du prince de Condé, 337 *& suiv.* Services qu'il rend aux princes d'Epinoy auprès des Etats-Généraux, 356.
Villes de sûreté accordées aux calvinistes, 166.
Vinti, Italien, 246.
Vitri, (Louis de) 294.

W

WIRTEMBERG, (Ulric, duc de) rétabli dans son duché, 385.

Y

YVETEAUX, (des) eſt fait avocat général à Rouen, 305.

Z

ZAMET. (Sébaſtien) Dettes que Henri IV lui paye, 63. Il vient conférer avec Sully, au ſujet de mademoiſelle des Eſſarts, 139. Il avertit Henri IV des complots faits contre ſa perſonne dans la maiſon de la reine, 247 & *ſuiv.* Différentes dettes à lui acquittées, 304. Particularités ſur ce riche partiſan & ſur ſes enfans, 306, N. 24, 368.

Zamet, (le jeune) donne avis à Henri IV des complots en Eſpagne contre ſa perſonne, 247.

Zapata, (le cardinal) envoyé par l'Eſpagne féliciter le grand-duc de Toſcane, 363.

Zelande. Cette province s'oppoſe au traité de ſuſpenſion d'armes entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, 54.

Fin de la Table du ſeptiéme Volume.

TUFTS UNIVERSITY LIBRARIES
3 9090 009 576 949